

INSEE

Édition 2008



* 0 0 0 0 2 1 7 0 5 8 7 *

Femmes et Hommes REGARDS SUR LA PARITÉ

Femmes et hommes : regards sur la parité

Ex 00 002 170 587 Cote S FRA 0917

N° Vol : 2008 N° : Date du n°:

Reçu le : 26/02/08 Liste n° : 2

BIBL-H150

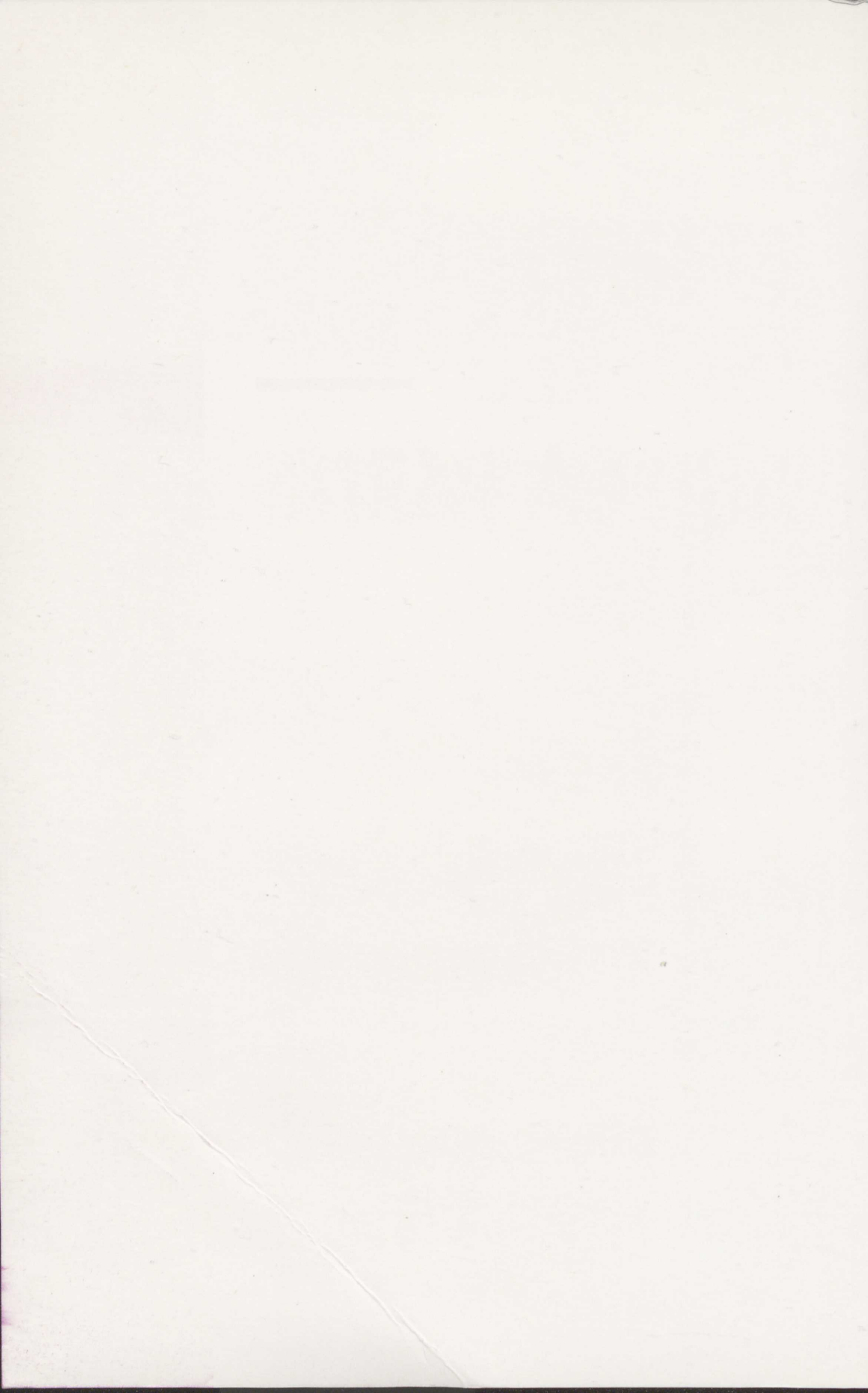
INSEE - RÉFÉRENCES



STATISTIQUE
PUBLIQUE



INSEE



Femmes et Hommes

REGARDS SUR LA PARITÉ

Édition 2008



STATISTIQUE
PUBLIQUE



INSEE

Coordination Christine Chambaz, Zohor Djider, Solveig Vanovermeir

Directeur de la publication Jean-Philippe Cotis

Direction de la collection Geneviève Canceill

Composition

Coordination
Marie-José Petit

Correction
Jean-Jacques Ribier

Maquette

Mireille Brunet
Séverine Clément
Sylvie Couturaud
Patricia Dutour-Caillaux
Édith Houël

Catherine Kohler
Pascal Nguyen
Rose Pinelli-Vanbauce
Brigitte Rols
Pierre Thibaudeau

Couverture

Coordination
Mathieu Orzoni

Conception et réalisation
Ineiaki Global Design

Photo
© StockByte

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques
18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14
www.insee.fr

© Insee 2008 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Contributeurs

Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
Françoise Mathieu, Magda Tomasini.

Centre de recherche Psychotropes, santé mentale, société (CNRS UMR 8136, Inserm U611) et Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
Stéphane Legleye.

Direction générale de la Fonction publique (DGAFP)
Roger Martinez.

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
François Beck.

Insee
Jérôme Accardo, Romain Aeberhardt, Élisabeth Algava, Michel Amar, Emmanuelle André, Patrick Aubert, Vanessa Bellamy, Sabine Bessière, Catherine Borrel, Pascale Breuil, François Chevalier, Pascal Chevalier, Élise Coudin, Thibaut de Saint Pol, Gaël de Peretti, Zohor Djider, Franck Evain, Florent Favre, Vincent Gombault, Yves Jauneau, Stéphane Jugnot, Thomas Le Jeannic, Aude Lapinte, Anne Pla, Olivier Pujol, Corinne Prost, Sébastien Picard, Anne Mansuy, Sandrine Micheaux, Olivier Ribon, Lucile Richet-Mastain, Amandine Schreiber, Hélène Thélot, Solveig Vanovermeir.

Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique
Direction générale de la Fonction publique (DGAFP)
Roger Martinez.

Ministère de l'Éducation nationale - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DEPP)
Fabienne Rosenwald, Claudette-Vincent Niissé.

Ministère de l'Intérieur
Brigitte Hazart.

Ministère de la Justice (SDSED)
Odile Timbart, Annette Jaggert.

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Dominique Crosnier, Patrick Thierry.

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité (Dares)
Nicole Guignon, Philippe Zamora, Patrick Pommier.

Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité - Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports - Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (Drees)
Denise Bauer, Marilyne Bèque, Carine Burricand, Joëlle Chazal, Marie-Émilie Clerc, Jean-Baptiste Herbet, François Jeger, Alice Mainguené, Hélène Michaudon, Marie-Claude Mouquet, Julie Prévot, Philippe Raynaud, Annick Vilain, Amandine Weber.

Université Paris XI, CNRS, Centre Maurice Halbwachs,
Florence Maillouchon.

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, et toujours au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

- e Estimation
- p Résultat provisoire
- n. d. Résultat non disponible
- n. s. Résultat non significatif
- € Euro

Le logo @ indique que la figure est mise à jour sur le site internet de l'Insee dans la rubrique « La France en faits et chiffres ».

Édition
2008

Regards sur la parité

Vue d'ensemble

Avec le vieillissement, les femmes seules de plus en plus nombreuses	11
Meilleurs résultats scolaires pour les femmes, situation sur le marché du travail plus favorable aux hommes	17
Les femmes davantage présentes en politique que par le passé, et toujours en première ligne pour les tâches domestiques et familiales	27

Dossiers

Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées	37
Risques professionnels : les femmes sont-elles à l'abri ?	51
Le rôle du milieu social dans les usages de substances psychoactives des hommes et des femmes	65

Fiches thématiques

Femmes, hommes, couples, enfants

1 Population

1.1 Le portrait démographique	84
1.2 Le couple	86
1.3 Les naissances	88
1.4 L'espérance de vie	90
1.5 Les immigrés	92
1.6 Cadrage européen : la population	94

2	Famille	
2.1	Les structures familiales	96
2.2	Les familles monoparentales	98
2.3	Les modes de vie des personnes âgées	100
2.4	Les contacts avec la famille	102
2.5	Cadrage européen : la famille	104
3	Santé	
3.1	Le recours au système de soins	106
3.2	La contraception et l'IVG	108
3.3	Le handicap	110
3.4	Les pratiques addictives	112
3.5	Les principales causes de décès	114
3.6	Cadrage européen : la santé	116
	De l'école à l'emploi	
4	Éducation	
4.1	Les taux de scolarisation	120
4.2	L'enseignement professionnel	122
4.3	L'enseignement général et technologique	124
4.4	L'apprentissage	126
4.5	L'enseignement supérieur	128
4.6	Les diplômés	130
4.7	Les difficultés en lecture des élèves	132
4.8	Le recrutement et la formation dans la Fonction publique	134
4.9	Cadrage européen : l'éducation	136
5	Activité	
5.1	La population active	138
5.2	Le statut et le temps de travail	140
5.3	La structure des emplois	142
5.4	Les actifs de la fonction publique d'État	144
5.5	Les non-salariés	146
5.6	Le chômage	148
5.7	L'insertion sur le marché du travail	150
5.8	Les départs à la retraite	152
5.9	Cadrage européen : emploi et chômage	154
6	Revenus	
6.1	Les revenus salariaux	156
6.2	Les salaires de la Fonction publique	158
6.3	Les salaires du secteur privé	160
6.4	Les retraites	162
6.5	Les allocataires de minima sociaux	164
6.6	Le revenu et le niveau de vie	166
6.7	Le taux de pauvreté	168
6.8	Cadrage européen : les revenus	170

Vie quotidienne et relations à la société

7 Articulation vie familiale - vie professionnelle

7.1	Articuler emploi et famille	174
7.2	Les dispositifs d'aide à la garde	176
7.3	L'accueil des enfants de moins de 6 ans	178
7.4	La solidarité envers les personnes âgées	180
7.5	Les temps sociaux	182
7.6	Cadrage européen : articuler emploi et famille	184

8 Relations à la société

8.1	Les associations	186
8.2	L'insécurité	188
8.3	Les condamnations	190
8.4	Les appréciations sur le cadre de vie	192
8.5	Les pratiques religieuses	194
8.6	L'utilisation des nouvelles technologies	196
8.7	Cadrage européen : utiliser un ordinateur	198

9 Loisirs

9.1	La lecture	200
9.2	L'audiovisuel	202
9.3	La pratique sportive	204
9.4	Les pratiques culturelles	206
9.5	Cadrage européen : les loisirs des européens	208

10 Pouvoir

10.1	Les postes d'encadrement dans le privé	210
10.2	L'encadrement supérieur de la fonction publique d'État	212
10.3	La recherche et le développement	214
10.4	La création d'entreprise	216
10.5	Les élus nationaux	218
10.6	Les élus locaux	220
10.7	Les instances paritaires	222
10.8	Cadrage européen : les élus en Europe	224

Annexes

Quelques dates dans l'histoire des femmes	229
Liste des principaux organismes cités	237

VUE D'ENSEMBLE

Avec le vieillissement, les femmes seules de plus en plus nombreuses

Solveig Vanovermeir*

Au 1^{er} janvier 2008, la population française (y compris Dom) compte 63,8 millions de personnes dont 51,4 % de femmes. La population masculine est majoritaire jusqu'à 35 ans, au-delà les femmes sont plus nombreuses, en particulier aux âges élevés. En une année, la population métropolitaine s'est accrue de 337 000 personnes : 170 000 femmes et 167 000 hommes.

De plus en plus d'enfants mais de plus en plus tard

Bien que le nombre de femmes en âge de procréer soit en diminution, la fécondité reste élevée : en 2007, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 198 enfants pour 100 femmes. Les Françaises sont, après les Irlandaises, les Européennes qui en moyenne donnent naissance au plus grand nombre d'enfants. Malgré cette fécondité forte, les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tard : 29,8 ans en 2007 contre 29,1 ans 10 ans plus tôt. Les femmes les plus jeunes ont en effet de moins en moins d'enfants alors que le nombre de naissances pour 100 femmes âgées de 30 à 39 ans a lui considérablement augmenté. Au total, plus de 816 000 enfants sont nés en 2007. La majorité des enfants qui naissent sont des garçons (105 garçons pour 100 filles).

Un enfant sur deux naît d'un couple non marié

La part des naissances hors mariage est en nette progression : de 40 % en 1996 à 50 % en 2007. En 2004, plus de la moitié (59 %) des enfants dont les parents ne sont pas mariés ont été reconnus avant ou à leur naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation proche de celle des enfants de couples mariés (*encadré*). En moyenne, 80 % des enfants nés hors mariage sont reconnus par leur père avant ou à la naissance. Cette proportion est plus faible lorsque la mère a moins de 25 ans ou plus de 35 ans et lorsqu'elle est inactive.

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais l'écart se réduit

Sept années séparent l'espérance de vie à la naissance des femmes (84,4 ans) et des hommes (77,5 ans) ; cet écart a cependant tendance à se réduire légèrement au cours des dernières années. Les Français, et surtout les Françaises se classent parmi les Européens qui peuvent s'attendre à vivre le plus longtemps. Bien qu'elles soient moins nombreuses à la naissance, les femmes sont majoritaires dans l'ensemble de la population française du fait d'une surmortalité des hommes. 63 % des personnes âgées de plus de 75 ans sont des femmes.

*Solveig Vanovermeir, Insee, division études sociales.

Encadré

Un enfant « naturel » sur deux reconnu avant ou à la naissance par ses deux parents

Jusqu'en juillet 2006, une distinction était faite entre les enfants « légitimes », nés de parents mariés, et les enfants dits « naturels ». Pour que la filiation « naturelle » puisse être établie, un acte de reconnaissance devait être enregistré. Un enfant peut être reconnu pendant la grossesse, à sa naissance ou après. En 2004, plus de la moitié (59 %) des enfants « naturels » ont été reconnus avant ou à la naissance par leurs deux parents et sont donc dans une situation juridique proche de celle des enfants de couples mariés. Par ailleurs, 27 % des enfants nés hors mariage sont reconnus

avant ou à la naissance par un seul de leurs parents et 14 % ne sont reconnus ni par leur mère ni par leur père. Cependant, la procédure de reconnaissance peut être entamée après la naissance de l'enfant. Ainsi, fin 2004, plus de 30 % des enfants nés en 2001 et qu'aucun de leurs parents n'avaient reconnus à la naissance ont été reconnus par l'un d'entre eux. Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, les droits des enfants nés hors mariage sont les mêmes que ceux nés de couples mariés. La seule indication du nom de la mère dans l'acte de naissance suffit notamment à établir la filiation maternelle.

Mariages et divorces sont nombreux

Après l'engouement de 2000, le nombre de mariages a diminué : un peu plus de 266 000 mariages ont été célébrés en 2007. Suite à la mise en œuvre, en janvier 2005, d'une procédure simplifiée de divorce, le nombre de divorces a lui fortement augmenté : 155 000 divorces ont été prononcés en 2005 soit 15,3 % de plus qu'en 2004. En France, le nombre de mariages par habitant est inférieur à la moyenne européenne alors que le nombre de divorces par habitant est lui supérieur. L'âge moyen au premier mariage continue son recul : 31,3 ans pour les hommes et 29,3 ans pour les femmes en 2006. C'est après 4 ans de mariage que le taux de divorce est maximal. Les remariages qui, depuis 1990, sont de plus en plus fréquents, concernent davantage les hommes que les femmes. L'intérêt porté au pacte civil de solidarité (Pacs), autre forme d'union légale, ne se dément pas, les tribunaux en ont enregistrés 77 400 en 2006. Au total, depuis sa création en 1999, 283 000 Pacs ont été signés et 36 300 dissolutions de Pacs ont été enregistrées.

Les immigrés : autant d'hommes que de femmes

Jusque dans les années soixante, les flux d'immigration étaient essentiellement composés d'hommes venus répondre aux besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction, puis de la croissance. Dans l'ensemble des immigrés, les femmes étaient alors minoritaires. Après 1974 et l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre, les migrations pour raisons familiales ont pris une part croissante qui se traduit par une féminisation progressive de la population immigrée. Entre 1974 et 1999, la population des hommes immigrés reste stable tandis que celle des femmes croît de 26 %. Depuis 1999, la population immigrée se répartit équitablement entre hommes et femmes.

La structure par âge de la population immigrée diffère de celle de l'ensemble de la population. Les jeunes y sont peu nombreux puisque, par définition, les immigrés ne naissent pas en France, et les enfants ayant accompagné leurs parents ou les ayant rejoints dans le cadre du regroupement familial sont rares. Les immigrés sont aussi moins nombreux aux âges élevés.

Près d'un tiers des ménages sont composés d'une personne seule

Les 25,7 millions de ménages ordinaires vivant en France métropolitaine, se répartissent de la manière suivante : 32,8 % sont constitués d'une seule personne, 7,5 % sont des familles monoparentales, 26,0 % des couples sans enfant vivant au domicile et 28,3 % des couples avec enfant(s). Les configurations des ménages se modifient sensiblement au cours du temps : par exemple, alors que les personnes seules sont de plus en plus nombreuses, les ménages avec enfant(s) le sont de moins en moins. La taille moyenne des ménages continue donc de diminuer : 2,3 personnes par ménage en 2005 contre 2,7 en 1982.

De plus en plus de familles monoparentales, essentiellement constituées d'une mère et de son ou ses enfant(s)

Quand un couple avec enfant(s) se sépare, c'est le plus souvent la mère qui a la garde des enfants. Comme nombre de familles monoparentales résultent de la rupture d'un couple, sur les quelques 1,7 million de familles monoparentales, 85 % ont une femme à leur tête. Au sein de ces familles monoparentales, les enfants sont en moyenne moins nombreux mais aussi plus âgés que dans les autres familles. La place des familles monoparentales dans les familles vivant en France devient de plus en plus prégnante : 9 % en 1975, 10 % en 1982, 13 % en 1990, 17 % en 1999 et près de 20 % en 2005.

Plus de la moitié des femmes de 75 ans ou plus vivent seules

La solitude des personnes âgées s'aggrave avec le vieillissement. Ce phénomène touche davantage les femmes qui, vivant en moyenne plus longtemps, perdent plus souvent leur conjoint et se retrouvent seules. Au-delà de 80 ans, plus de 60 % des femmes vivent seules contre seulement 21 % des hommes. De même, avec le vieillissement, les situations de personnes âgées seules cohabitant avec leur(s) descendant(s) deviennent, surtout pour les femmes, de plus en plus fréquentes. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées accueillent en 2003 plus de 640 000 personnes dont trois quarts sont des femmes. Les femmes entrent en institution plus tard que les hommes et y restent plus longtemps de sorte que, en moyenne, les femmes hébergées dans ces structures sont plus âgées que les hommes (85 ans contre 79 ans). Du fait de leur âge plus avancé, les femmes accueillies sont également plus fréquemment que les hommes en situation de forte dépendance.

70 millions d'habitants en 2050 dont 51 % de femmes

Selon les projections réalisées par l'Insee, si les tendances démographiques récentes se maintiennent (fécondité, espérance de vie et migrations), la France (métropole et Dom) compterait 70 millions d'habitants en 2050 dont 51 % seraient des femmes. L'écart entre les espérances de vie féminine et masculine se réduirait jusqu'à ne plus atteindre que cinq ans. De ce fait, le processus de vieillissement de la population française s'amplifierait. Selon ces hypothèses, en 2050, 18 % des femmes et 13 % des hommes seraient âgés de 75 ans ou plus. Du fait notamment de ce vieillissement, la taille moyenne des ménages français pourrait se réduire progressivement et atteindre 2,08 personnes en 2030.

Des contacts intergénérationnels plus fréquents pour les femmes

Les relations entre les différents membres de la famille sont fortes, y compris entre les générations ; deux personnes sur cinq affirment voir leur parent au moins une fois par semaine. Les relations avec les parents, notamment celles avec le père, sont cependant moins fréquentes lorsque les parents ne vivent plus ensemble. Par ailleurs, les femmes voient plus souvent leurs enfants que les hommes ; pour les uns comme pour les autres, le fait d'être grands-parents augmente, tout au moins jusqu'à 65 ans, la fréquence des contacts.

Les femmes consultent plus souvent le médecin et sont plus souvent hospitalisées

Avant 25 ans, le principal motif de recours à la médecine de ville est, pour les hommes comme pour les femmes, les maladies de l'appareil respiratoire. De 25 à 64 ans, les hommes consultent le plus souvent pour des maladies cardio-vasculaires alors que les femmes se rendent davantage chez leur médecin pour des questions de prévention ou des motifs d'ordre administratif. Au-delà de 65 ans, les hommes comme les femmes consultent pour des problèmes cardio-vasculaires.

Globalement, le nombre d'hospitalisations de courte durée est nettement plus important pour les femmes mais ce nombre brut d'hospitalisations ne tient pas compte de deux effets importants : l'effet démographique – aux âges élevés, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes – et l'effet des hospitalisations relatives à la grossesse. La neutralisation de ces deux effets modifie nettement le constat : d'une part, entre 10 et 50 ans, les femmes subissent toujours plus d'hospitalisations que les hommes mais les écarts sont bien moins importants, d'autre part, avant 10 ans et surtout après 50 ans, les hospitalisations masculines sont plus fréquentes.

Une contraception largement diffusée mais des interruptions volontaires de grossesse toujours nombreuses

La contraception est largement utilisée – 72 % des femmes de 20 à 44 ans disent utiliser une méthode contraceptive – et les non-utilisatrices sont quasi exclusivement des femmes non concernées par une grossesse non prévue (stérile, sans partenaire, déjà enceinte ...). Pour 87 % des femmes utilisant une méthode contraceptive, il s'agit d'une méthode féminine. La pilule contraceptive reste la méthode la plus utilisée, suivie du stérilet. L'utilisation du préservatif à des fins contraceptives concerne essentiellement les jeunes et les personnes ne vivant pas en couple.

La large diffusion de la contraception va cependant de pair avec une utilisation fréquente de la contraception d'urgence : 13,7 % des femmes de 15 à 54 ans y ont déjà eu recours, généralement suite à un problème de préservatif, de pilule ou à un rapport non protégé.

Environ 205 000 femmes ont eu recours en 2005 à une interruption volontaire de grossesse (IVG). Aux âges les plus jeunes, les femmes ont plus souvent recours aux IVG qu'elles ne donnent naissance à des enfants. Le nombre d'IVG pour 1 000 femmes est supérieur à 20 entre 18 et 30 ans, il décroît ensuite. Au-delà de 40 ans, les IVG deviennent beaucoup moins nombreuses, de même que les naissances.

Des conduites à risques davantage masculines

Une des explications fréquemment avancées pour expliquer la surmortalité des hommes est que ces derniers prendraient davantage de risques que les femmes. Les conduites à risque telles que la consommation de tabac, d'alcool ou de drogues sont en effet davantage le fait des hommes que des femmes.

Bien qu'en France la consommation d'alcool ait fortement diminué depuis la fin des années cinquante, son niveau, et la mortalité qui y est liée, reste l'un des plus importants d'Europe. Face à l'alcool, les hommes sont beaucoup plus concernés que les femmes : ils boivent plus souvent, en plus grandes quantités et sont plus souvent ivres. Les pathologies liées à l'imprégnation éthylique chronique sont à l'origine de presque quatre fois plus de décès chez les hommes que chez les femmes. L'usage du tabac est un comportement plus fréquent pour les hommes que pour les femmes mais comme le tabagisme masculin est en léger recul et le tabagisme féminin a tendance à augmenter, les différences de comportement entre hommes et femmes se réduisent. L'usage régulier de cannabis, surtout répandu au sein des jeunes générations, est également plus souvent le fait des hommes que des femmes. En revanche, l'usage des médicaments psychotropes est davantage féminin. À noter tout de même que l'utilisation de ces médicaments fait suite, pour 3 utilisateurs sur 4, à une prescription médicale.

Le nombre de victimes de la route est également révélateur de ces prises de risques masculines. Les femmes sont en effet nettement moins souvent que les hommes tuées dans des accidents de la circulation. En outre, la plupart des victimes masculines sont tuées en tenant un rôle actif dans la circulation (conducteurs de véhicule) alors que les femmes sont majoritairement piétonnes ou passagères d'un véhicule, place *a priori* plus passive.

Les principales causes de décès : tumeurs pour les hommes, maladies de l'appareil circulatoire pour les femmes

La fréquence des autres principales causes de décès a également un caractère sexué. Notamment, les causes de décès les plus fréquentes ne concernent pas les hommes et les femmes dans les mêmes mesures : 26 % des décès masculins et 32 % des décès féminins sont le fait de maladies de l'appareil circulatoire alors que les femmes succombent moins souvent que les hommes d'une tumeur (25 % des décès féminins et 35 % des décès masculins). Cependant certains cancers sont plus fréquents chez les hommes : 80 % des victimes d'un cancer du poumon sont des hommes. ■

Meilleurs résultats scolaires des femmes, situation sur le marché du travail plus favorable aux hommes

Zohor Djider et Solveig Vanovermeir*

Bien que les femmes aient globalement de meilleurs résultats scolaires que les hommes et qu'elles fassent plus souvent des études supérieures, les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes face à l'emploi. Elles sont en effet moins souvent présentes sur le marché du travail qu'eux et, lorsqu'elles le sont, elles sont davantage confrontées aux formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, temps partiel ...) et au chômage. Les femmes perçoivent donc des revenus et des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes. Après leur vie professionnelle, bien qu'en moyenne elles partent plus tard à la retraite, la non-linéarité de leurs carrières professionnelles fait qu'elles perçoivent des retraites moins importantes que celles des hommes, même si elles les perçoivent plus longtemps du fait d'une longévité supérieure.

Moins de retard scolaire pour les filles

À tous les âges, les filles sont plus souvent scolarisées que les garçons. Leur espérance de scolarisation est de ce fait supérieure à celle des garçons, l'écart s'étant d'ailleurs creusé à leur profit depuis vingt ans. En 2005-2006, les taux de scolarisation constatés à chaque âge permettent ainsi d'anticiper, pour une fille entrant en maternelle, 19,1 années de formation initiale contre 18,6 années pour un garçon, soit un écart de 0,5 an. Il y a vingt ans l'espérance de scolarisation était de 17,2 ans pour les filles et de 17,0 ans pour les garçons, soit un écart de 0,2 an. Tandis qu'en 1946, 3 % des filles de 20 ans et 7 % des garçons du même âge étaient scolarisés, ils sont en 2005 respectivement 57 % et 49 % dans ce cas. Les filles ont en effet davantage profité de l'allongement des études vers l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les garçons, davantage touchés par les retards scolaires, ont bénéficié de la baisse des redoublements qui a réduit les durées de parcours pour un même diplôme. En effet, les filles sont moins souvent en situation de retard scolaire que les garçons : parmi les écoliers entrés en cours préparatoire en 1997, 85 % des filles contre 80 % des garçons sont parvenus en sixième sans redoubler. Les jeunes femmes sont également moins nombreuses à sortir précocement du système scolaire que les jeunes hommes : en 2006, 11% des femmes âgées de 18 à 24 ans, ne poursuivant pas d'études et n'ayant ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat étaient comptées comme « sortantes précoces ». Cette part s'élevait à 15 % chez les hommes du même âge.

Des choix de filière différenciés pour les garçons et les filles

À résultats scolaires comparables, les jeunes filles s'orientent autant que les garçons vers les classes de seconde générale et technologique. Cependant, comme leurs résultats scolaires sont meilleurs, elles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et

*Zohor Djider et Solveig Vanovermeir, Insee, division études sociales.

technologique (55 % de filles). Au sein même de ce cycle, on observe cependant des différenciations sexuées en terme de choix de filière. Les terminales économiques et sociales et surtout les terminales littéraires sont très majoritairement investies par les jeunes filles (respectivement 64 et 81 % des élèves) alors que les classes de terminales scientifiques respectent davantage la mixité (47 % de filles). Au sein du second cycle technologique, on observe également de telles différences : très peu de garçons dans les séries médico-sociales, une grande majorité de filles dans les sciences et technologies de gestion et très peu de filles dans les sciences et technologies industrielles. À l'inverse, les garçons sont plus nombreux dans l'enseignement professionnel : seuls 46 % des élèves du second cycle professionnel sont des filles. Là aussi, les choix de spécialité sont très sexués : les filles privilégient les formations dans les services alors que les garçons s'orientent massivement dans des spécialités du groupe électricité-électronique. Seules les spécialités d'hôtellerie-tourisme et de comptabilité-gestion accueillent quasiment autant de garçons que de filles. Les filles sont également très minoritaires au sein de l'enseignement par apprentissage : moins de 30 % des apprentis sont des filles. Mais, plus le diplôme préparé est d'un niveau élevé, plus les filles sont nombreuses. Cela s'explique notamment par le fait que les spécialités diffèrent avec le niveau du diplôme. Ainsi, les diplômes postérieurs au baccalauréat préparés par apprentissage concernent plus souvent le domaine des services, plus prisés des femmes, alors qu'à des niveaux moindres les diplômes sont plus souvent orientés vers les activités de production, davantage masculines.

Quel que soit le type de baccalauréat préparé, les filles ont un meilleur taux de réussite que les garçons. Au baccalauréat général, il s'élève à 87 % pour les filles et à 86 % pour les garçons avec des différences plus visibles lorsqu'on étudie les différentes séries. Par ailleurs, les taux de réussite des filles aux baccalauréats technologiques et professionnels sont supérieurs respectivement de 3 et 5 points à ceux des garçons.

Majoritaires dans les universités, les femmes restent minoritaires dans les écoles d'ingénieurs

L'allongement des études a plus profité aux filles qu'aux garçons mais elles ne s'orientent pas vers le même type d'études supérieures que les garçons. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Dans les années quatre-vingt-dix, il continue à progresser deux fois plus vite que celui des étudiants. L'université reste la principale orientation choisie après le lycée par les jeunes filles. Dans les universités, la majorité des étudiants sont des étudiantes (59 %) mais la part des femmes décroît avec le niveau du diplôme préparé. Tout comme au lycée, le choix des filières a un caractère très sexué. Par exemple, alors qu'elles représentent 75 % des étudiants en langues et 72 % des étudiants en lettres, sciences du langage ou arts, moins d'un étudiant en sciences fondamentales et applications est une femme. Dans les formations courtes, les situations sont différentes selon le cursus : quasi-parité dans les classes de BTS et majorité d'hommes dans les IUT. Au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, les hommes restent assez nettement majoritaires mais la présence féminine s'affirme de plus en plus. Les garçons restent malgré tout majoritaires dans les écoles d'ingénieurs. La situation est plus équilibrée dans les écoles de commerce. Enfin, les femmes sont largement majoritaires dans les instituts de formation des maîtres et, surtout, dans les écoles paramédicales et sociales.

Une activité des femmes qui se développe, contrairement aux hommes

Du fait de l'allongement de la scolarité, l'activité des jeunes a, pendant une longue période, fortement reculé, particulièrement pour les femmes puisque c'est chez elles que les taux de scolarisation ont le plus progressé. Ce mouvement s'interrompt cependant au début du XXI^e siècle. En 1975, les taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans étaient de 50 % pour les femmes et de 61 % pour les hommes ; en 2000, ils s'élèvent respectivement à 31 et à 38 % et en 2006, ils sont toujours au même niveau.

Le taux d'activité moyen des femmes âgées de 25 à 59 ans est en revanche en nette augmentation : de 60 % en 1975, il est passé à plus de 82 % en 2006. Parallèlement, le taux d'activité des hommes du même âge, très important en 1975 (97 %), subit une perte de 2 points. Par ailleurs, alors que le taux d'activité des femmes de plus de 50 ans s'améliore globalement sur cette période, celui des hommes du même âge subit plutôt une légère diminution. Au total, en moyenne annuelle, la France métropolitaine compte en 2006 27,5 millions d'actifs, personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi, dont 47 % sont des femmes.

30 % des femmes salariées travaillent à temps partiel

En 2006, 25 millions de personnes ont un emploi dont 11,6 millions de femmes. L'essentiel des personnes en emploi sont salariées : 92 % des femmes et 86 % des hommes. Parmi les salariés, 13 % des hommes et 11 % des femmes sont en contrat à durée déterminée, en intérim ou en contrats aidés. Alors que 30 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, seuls 6 % des hommes salariés sont dans cette situation. En revanche, parmi les personnes occupant des emplois à temps partiel, les hommes sont plus souvent que les femmes en situation de sous-emploi (34 % d'entre eux contre 28 % des femmes) et souhaiteraient travailler davantage.

Des secteurs d'emploi très sexués

Tout comme les élèves et les étudiants ne s'orientent pas vers les mêmes filières d'études selon leur sexe, les hommes et les femmes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité. Les femmes sont ainsi particulièrement présentes dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (75 % des emplois) ainsi que dans celui des services aux particuliers (61 %) alors qu'elles sont presque absentes du secteur de la construction et peu présentes dans l'industrie.

Les emplois de la fonction publique de l'État sont marqués, comme ceux du secteur privé, par une forte spécialisation et des écarts de niveau hiérarchique entre hommes et femmes. Tous ministères confondus, le taux de féminisation est de 57 % au 31 décembre 2005 parmi les agents civils. Dans les ministères qui relèvent du domaine social, la part des femmes est plus importante. C'est le cas notamment du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Éducation nationale où la part des femmes est respectivement de 71 et 65 % des effectifs.

Dans la fonction publique d'État, les femmes sont encore sous-représentées au niveau des postes d'encadrement

Malgré des progrès, les fonctions d'encadrement et de direction restent, dans le secteur privé comme dans la fonction publique d'État, des prérogatives majoritairement masculines. Alors que 26 % des fonctionnaires de la fonction publique d'État réunissant les conditions nécessaires pour accéder aux emplois supérieurs étaient des femmes, seuls 16 % des emplois de dirigeants d'administrations et de juridictions sont occupés par des femmes à la fin 2005. Malgré leur faible représentation, les femmes sont de plus en plus présentes : en 2002, seuls 12 % des postes d'encadrement étaient occupés par des femmes. La représentation des femmes dans les emplois de dirigeants varie d'un ministère à l'autre, notamment en fonction du degré de féminisation observé parmi l'ensemble des agents de ces ministères : ainsi, la part de femmes dans les emplois dirigeants atteint près de 30 % au ministère en charge des Affaires sociales contre moins de 10 % au ministère de l'Intérieur.

Dans l'entreprise également : peu de places pour les femmes aux postes d'encadrement et de direction ...

Dans le secteur privé, seul un poste d'encadrement sur quatre est occupé par une femme ; cette proportion traduit néanmoins une amélioration de 4 points en 10 ans. En outre, lorsqu'elles parviennent à être cadres, les salaires moyens des femmes restent nettement inférieurs à ceux de leurs collègues masculins. Cette disparité salariale s'explique, en partie tout au moins, par le fait que les femmes occupent des postes de cadres dans des secteurs potentiellement moins rémunérateurs. Ainsi, même si les femmes sont plus présentes dans le secteur des services, leur rémunération moyenne est moins élevée que celle des hommes. En effet, dans ce secteur, elles exercent plutôt dans des entreprises de services aux particuliers moins rémunératrices que les entreprises de services aux entreprises davantage investies par les hommes. Parmi les dirigeants de sociétés salariés et les entrepreneurs individuels, les femmes sont également très minoritaires et perçoivent des rémunérations nettement inférieures à celles des hommes.

Moins d'un tiers des non-salariés sont des femmes

Environ 8 % des femmes et 14 % des hommes en emploi ne sont pas salariés (employeurs, indépendants ou aides familiaux) de sorte que moins d'un tiers des non-salariés sont des femmes. Comme pour les activités salariées, on retrouve la plupart des femmes non salariées dans les activités tertiaires (69,4 %). La construction, l'industrie et l'agriculture sont des activités essentiellement masculines, de façon plus marquée encore que pour les salariés. Sur une longue période, on assiste à une salarisation croissante des emplois féminins et masculins suite à la diminution des effectifs d'agriculteurs, à l'érosion du petit commerce et au tassement du travail artisanal. Les aides familiaux, des femmes pour la plupart, qui aident un membre non salarié de leur famille en étant eux-mêmes non salariés, sont de moins en moins nombreux notamment parce que certains d'entre eux ont acquis le statut de salarié.

En 2006, environ 30 % des créateurs d'entreprise sont des créatrices, ce qui constitue une légère amélioration par rapport à 2002 où cette proportion était de 27 %. Les femmes créent majoritairement des entreprises individuelles alors que les hommes s'orientent surtout vers la

création de sociétés. Pour mener à terme leurs projets, les femmes créatrices d'entreprise sont plus souvent que les hommes accompagnées par des spécialistes ou par leur entourage professionnel ou personnel, et rencontrent moins souvent des difficultés pour obtenir un financement. Cependant, alors même que les créatrices d'entreprises sont en moyenne plus diplômées que les créateurs, seules 60 % des entreprises créées par des femmes sont encore en activité trois ans après leur création, soit un taux de pérennité inférieur à celui des entreprises de création masculine. Le choix de l'activité, le niveau des moyens investis, le diplôme ou encore l'aide au moment de la création ne suffisent pas à expliquer cette moindre survie des entreprises créées par les femmes.

Les femmes plus touchées par le chômage que les hommes

Au troisième trimestre 2007, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait, en France métropolitaine, à 2 203 000 personnes, soit 7,9 % de la population active. Après avoir légèrement augmenté en 2005, le taux de chômage diminue régulièrement depuis le début de l'année 2006. Cette baisse est particulièrement nette pour les femmes : en un an, le taux de chômage des femmes a été réduit de 1,6 point (de 10,0 % à 8,4 %), contre 0,4 point pour celui des hommes (7,9 % à 7,5 %).

Le chômage est particulièrement important pour les plus jeunes : entre 15 et 24 ans, le taux de chômage s'élève à 24,0 % pour les femmes et à 21,0 % des hommes. Pour les personnes plus âgées, il est nettement plus faible mais touche toujours davantage les femmes que les hommes. Ainsi, entre 25 et 49 ans, 9,0 % des femmes et 7,0 % des hommes sont au chômage. Au-delà de 50 ans, les taux de chômage des femmes et des hommes se rapprochent, atteignant 6,2 % pour les femmes et 5,8 % pour les hommes.

Le taux de chômage des ouvrières (17,3 %) est très nettement supérieur à celui des ouvriers (10,2 %). Plus touchées par le chômage que les hommes, les femmes exercent également plus souvent une activité professionnelle, réduite, concomitante à leur chômage (*encadré*).

Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes

Ces profils différents en matière d'activité professionnelle expliquent, en partie au moins, le fait que hommes et femmes ne perçoivent pas les mêmes niveaux de revenus, et notamment pas les mêmes niveaux de revenus salariaux. Le revenu salarial est la somme des salaires effectivement perçus par un salarié au cours de l'année, quelles que soient sa durée de travail et ses conditions d'emploi. En moyenne, celui des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes en 2005. Dans le seul secteur privé, ce différentiel atteint 31 % : le salaire horaire moyen des femmes y est en effet inférieur de 19 % à celui des hommes, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et sur un nombre de semaines rémunérées de 4 % plus faible. Les situations d'emploi des femmes étant très hétérogènes, leurs revenus salariaux sont par ailleurs plus dispersés que ceux des hommes, en particulier dans le bas de la distribution.

Depuis le début des années quatre-vingt, tandis que le revenu salarial de l'ensemble de la population évolue peu globalement, celui des femmes croît légèrement, ce qui entraîne un léger resserrement de l'écart entre les revenus salariaux des hommes et des femmes. Cette amélioration de la situation relative des femmes a été favorisée par la dynamique plus importante de leurs salaires journaliers, mais l'ampleur du phénomène a été limitée par l'augmentation plus importante chez les femmes de la proportion de salariés non à temps complet (temps partiel, intérimaires, intermittents ou travailleurs à domicile).

Les femmes qui travaillent sont plus souvent que les hommes inscrites à l'ANPE

Stéphane Jugnot*

Les demandeurs d'emploi peuvent rester inscrits sur les listes de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) tout en occupant un emploi. Près du tiers des demandeurs d'emploi exercent ainsi une « activité réduite ». En 2006, le volume d'heures d'activité réduite déclarées représentait l'équivalent de plus de 800 000 emplois à temps plein sur l'année (sur la base de la durée légale et avec cinq semaines de congé annuel). En maintenant un lien avec le marché du travail, ces emplois sont censés limiter les risques d'exclusion qu'une installation durable dans le chômage peut favoriser. C'est pourquoi le cumul de l'allocation chômage et d'un salaire est autorisé sous certaines conditions de temps de travail et de salaires perçus. Celles-ci ont été durcies depuis le 1^{er} janvier 2006. Jusqu'à cette date, le cumul était possible tant que l'activité réduite ne dépassait pas 136 heures dans le mois et si le revenu journalier de cet emploi n'excédait pas 70 % du salaire de référence calculé à l'ouverture du droit à l'indemnisation chômage. Désormais, le nombre d'heures travaillées dans le mois ne doit pas dépasser 110 heures. Au-delà de ces seuils, le versement de l'allocation chômage est suspendu. Plus souvent touchées par le chômage que les hommes, les femmes sont également davantage concernées par cette forme particulière d'emploi.

En 2004-2005, 5,2 % des femmes en emploi étaient ainsi inscrites à l'ANPE, soit 560 000 personnes en moyenne. Pour les hommes, la proportion était de 3,1 %, soit 410 000 personnes. Les travailleurs qui restent inscrits à l'ANPE occupent souvent des contrats courts. Quatre intérimaires sur dix, trois saisonniers sur dix et deux détenteurs d'un contrat à durée déterminée sur dix sont inscrits à l'ANPE¹. La segmentation des contrats selon le sexe est très marquée (figure 1). Les hommes sont davantage concernés par l'intérim (35 % des inscrits à l'ANPE qui travaillent, contre 14 % pour les femmes). Les femmes inscrites à l'ANPE qui travaillent sont plus souvent en contrat à durée indéterminée (30 %, au lieu de 13 % pour les hommes). Dans plus de huit cas sur dix, il s'agit alors de temps partiel. Pour les femmes comme pour les hommes en emploi qui sont inscrits à l'ANPE, le contrat à durée déterminée est la forme d'emploi la plus fréquente, dans respectivement 36 et 42 % des cas. Là encore il s'agit surtout de temps partiel, pour les femmes beaucoup plus que pour les hommes. En moyenne, les femmes inscrites à l'ANPE travaillent moins d'heures par mois : les demandeurs d'emploi qui ont eu une activité réduite dans le mois déclarent environ 100 heures de travail, les femmes inscrites presque 15 % de moins.

1. Type d'emploi occupé par les inscrits à l'ANPE qui travaillent

en %

	Répartition des inscrits à l'ANPE en emploi par type de contrat		Répartition des emplois
	Hommes	Femmes	Ensemble
En contrat à durée indéterminée	13	30	59
<i>dont à temps complet</i>	5	5	50
En contrat à durée déterminée	36	42	8
Travailleurs saisonniers	4	4	1
Intérimaires	35	14	2
Autres (employeurs, aides familiaux, indépendants, apprentissage, fonctionnaires, etc.)	12	9	30
Ensemble	100	100	100

LECTURE : 5 % des femmes inscrites à l'ANPE qui travaillent ont un CDI à temps complet.

SOURCE : Insee, enquêtes Emploi 2004 et 2005, en moyenne sur deux ans.

*Stéphane Jugnot, Insee, division enquêtes et études démographiques.

1. Debauche E., Deroyon T., Jugnot S., « Quand les demandeurs d'emploi travaillent », *Premières synthèses*, Dares, à paraître en 2008.

Encadré (suite)

Le revenu qu'elles tirent de cette activité est 25 % plus faible que celui des hommes (figure 2). Parmi les femmes en CDD, en CDI ou en intérim inscrites à l'ANPE, 60 % déclarent vouloir travailler plus. C'est le cas d'un homme sur deux. À type de contrat équivalent, c'est beaucoup plus que les personnes qui ne sont pas inscrites à l'ANPE. Rester inscrit est donc souvent le signe d'un emploi d'attente, occupé faute de mieux ou en attendant mieux.

Les personnes inscrites à l'ANPE qui occupent un emploi connaissent une forte rotation. Ces allers-retours vers une activité réduite sont plus fréquents pour les hommes que les femmes. Le taux de rotation mensuel, moyenne des taux d'entrées et de sorties, mesure l'importance du renouvellement des personnes concernées d'un mois sur l'autre. En juin 2005, calculé en moyenne sur les douze derniers mois, il s'établit à 23 % pour les

hommes et à 19 % pour les femmes. En juin 1999, ils s'établissaient respectivement à 27 et 22 %. Le renouvellement des personnes concernées est donc en recul mais l'écart selon le sexe persiste.

Les sorties d'activité réduite traduisent plus souvent un arrêt du travail qu'une sortie des listes de l'ANPE. Les allers-retours avec l'activité réduite sont donc surtout en provenance et à destination des catégories d'inscription à l'ANPE sans emploi, là encore proportionnellement plus souvent pour les hommes que pour les femmes. En juin 2005, le taux de rotation mensuel restreint aux échanges avec les inscrits disponibles et sans activité réduite s'établit à 16 % pour les hommes et à 13 % pour les femmes. Ces taux baissent là encore régulièrement depuis plusieurs années. Ils étaient respectivement de 20 et 17 % en juin 1999.

2. Revenus d'activité des chômeurs indemnisables

	Hommes	Femmes
Allocataires exerçant une activité réduite		
Revenu mensuel moyen (euros)	1 225	940
Durée mensuelle (heures)	103	91
Allocataires exerçant une activité réduite et étant en situation de cumul¹		
Revenu mensuel moyen (euros)	898	642
Revenu total (y compris allocations)	1 686	1 181

1. Les allocataires en situation de cumul ont à la fois perçu des revenus tirés de leur activité réduite et des allocations chômage.

Champ : chômeurs indemnisables en juin 2005.

Lecture : en juin 2005, les hommes allocataires qui ont exercé une activité réduite ont travaillé en moyenne 103 heures dans le mois, leur revenu mensuel tiré de cette activité réduite est de 1 225 euros. Les hommes allocataires exerçant une activité réduite et étant en situation de cumul ont perçu en moyenne 898 euros au titre de leur activité réduite et 788 euros au titre de l'indemnisation soit un revenu total de 1 686 euros.

Source : Unédic, Point Statist n° 20, juin 2006.

Dans le privé comme dans le public, les salaires des hommes sont supérieurs à ceux des femmes

Dans les secteurs privé et semi-public, pour les salariés à temps complet mais surtout pour ceux à temps partiel, les salaires horaires nets moyens des femmes sont inférieurs à ceux des hommes quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Pour les seuls salariés à temps complet, la disparité salariale entre hommes et femmes s'élève à 23 % en 2005 et atteint même 29 % pour les cadres. Les différences de salaires observées sont également liées au fait que, y compris au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes types d'emploi.

Dans la Fonction publique, le constat est globalement le même. Dans les trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière, les hommes perçoivent des salaires annuels supérieurs à ceux des femmes. L'écart moyen est de 16 % dans la fonction publique d'État, de 14 % dans la fonction publique territoriale et atteint 27 % dans la fonction publique hospitalière qui se distingue également par la forte présence des femmes et par les structures d'emploi féminins et masculins très différentes.

Au total, pour l'ensemble des salariés du privé et du public, les différences de caractéristiques (éducation, expérience, ..., temps de travail et caractéristiques des emplois) expliquent environ 75 % des écarts de salaires mensuels entre les hommes et les femmes, et ce de manière stable depuis le début des années quatre-vingt-dix¹. L'écart résiduel reste inexpliqué.

Et après leur vie professionnelle, les femmes bénéficient plus longtemps de retraites plus faibles que celles des hommes

Parmi l'ensemble des retraités nés en 1938, les femmes ont liquidé leurs droits à la retraite en moyenne deux ans plus tard que les hommes (61,4 ans contre 59,5 ans). Ce décalage regroupe deux situations distinctes. Chez les unipensionnées du régime général, les femmes demandent leur retraite plus tardivement que les hommes (62,2 ans contre 60,5 ans) alors que c'est le contraire chez les fonctionnaires civils unipensionnés (58,5 ans pour les femmes contre 58,8 ans pour les hommes). Par ailleurs, il y a davantage d'hommes que de femmes retraités des régimes spéciaux (RATP, SNCF ...) ou anciens militaires pouvant liquider leurs retraites plus jeunes, souvent avant 60 ans.

Malgré leurs départs en retraite en moyenne plus tardifs, les femmes bénéficient de retraites plus faibles que celles des hommes. En effet, interrompant plus souvent leur activité professionnelle, notamment pour élever leurs enfants, elles cotisent en moyenne moins longtemps et font moins souvent une carrière complète (41 % d'entre elles contre 86 % des hommes). Mais même parmi les salariés ayant validé une carrière complète, la pension de retraite de droit direct des femmes est en moyenne inférieure de 36 % à celle des hommes, conséquence notamment de leurs rémunérations plus faibles en cours de carrière. Parmi les générations les plus récentes, les écarts se réduisent néanmoins. Les femmes vivant plus longtemps que les hommes, elles perçoivent de plus leur retraite pendant une durée plus longue. Le minimum vieillesse, qui permet à toute personne de plus de 65 ans de bénéficier d'un revenu au moins égal à 599,50 euros pour une personne seule, est, à partir de 70 ans, plus souvent versée à des femmes qu'à des hommes : les faibles niveaux de retraites des femmes les plus âgées et les pensions de réversion versées au décès du conjoint ne suffisent en effet pas toujours à atteindre ce revenu minimum.

Femmes et hommes ne sont pas bénéficiaires des mêmes minima sociaux

Le revenu minimum d'insertion (RMI), minimum social le plus courant, est versé à une majorité de personnes seules dont les deux tiers sont des hommes. Les familles monoparentales constituent toutefois un quart des allocataires du RMI et 93 % d'entre elles sont constituées d'une mère et de son ou ses enfant(s). L'allocation de parent isolé (API), qui permet d'assurer un minimum de ressources aux personnes qui assument seules la charge d'enfant(s) (561,18 euros par mois en 2007 pour une personne avec un enfant), concerne presque exclusivement des femmes. La proportion de femmes parmi les allocataires de l'API (98 %) est encore plus importante que celle de femmes à la tête d'une famille monoparentale.

1. Meurs D., Ponthieux S., « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et statistique* n° 398-399, Insee, mars 2007.

Les femmes disposent d'un revenu moins important que les hommes mais leur niveau de vie est équivalent

Les salaires moindres des femmes, leur chômage plus fréquent et leur plus grand recours au temps partiel ont pour conséquence que, dans leur ensemble, les revenus individuels (salaires et traitements, allocations chômage et pensions alimentaires) des femmes salariées ou chômeuses sont moins élevés que ceux des hommes. En outre, les revenus individuels féminins sont plus inégalement répartis que les revenus masculins. Ainsi, les 10 % de femmes salariées ou chômeuses aux revenus les plus bas bénéficient en 2005 d'un revenu annuel de 3 140 euros environ (6 960 euros pour les hommes) alors que les 10 % aux revenus les plus élevés disposent de 28 297 euros (contre 48 114 euros pour les hommes). Cependant, le niveau de vie d'une personne dépend non seulement du revenu individuel dont elle dispose, mais de l'ensemble des revenus apportés par les membres de son ménage (ainsi que les impôts et les prestations sociales le concernant) ainsi que du nombre de personnes vivant dans le ménage, et partageant les ressources mises en commun. Par construction, tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie. Pour les personnes vivant en couple, il n'y a donc pas de différences entre hommes et femmes. Il n'en va pas de même pour les personnes seules : globalement hommes et femmes actifs vivant seuls disposent du même niveau de vie, alors que le niveau de vie des femmes seules inactives est supérieur à celui des hommes seuls dans la même situation. Les pères de familles monoparentales disposent quant à eux d'un niveau de vie inférieur aux mères de familles du même type, mais ils sont beaucoup moins nombreux qu'elles.

La pauvreté des femmes : l'impact des familles monoparentales et des femmes âgées ?

Comme dans la majorité des pays européens, le taux de pauvreté des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (11,7 % contre 10,3 % en 2005). Certaines configurations familiales majoritairement féminines sont en effet particulièrement touchées par la pauvreté. Près de 27 % des parents de familles monoparentales, essentiellement des femmes, disposent en effet d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Après 75 ans, près de 70 % des pauvres sont des femmes. La perte du conjoint par les femmes d'âge élevé peut en effet réduire assez nettement leur revenu puisque, dans ces générations, l'activité féminine était plus limitée. ■

Les femmes davantage présentes en politique que par le passé, et toujours en première ligne pour les tâches domestiques et familiales

*Zohor Djider, Solveig Vanovermeir**

Si l'activité professionnelle des femmes est moins développée que celle des hommes, elles ont en revanche bien plus souvent la responsabilité des tâches domestiques et familiales. De ce fait, elles rencontrent, plus que les hommes, des difficultés à concilier leur activité professionnelle et leur vie quotidienne. Elles disposent au final de moins de temps libre que les hommes et leurs loisirs sont également sensiblement différents. Tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère politique, les femmes occupent toujours moins souvent des postes à responsabilités.

La garde des enfants reste majoritairement une affaire de mères, avec le soutien des pouvoirs publics

La garde des enfants est une activité généralement prise en charge par les femmes. Avant 3 ans, plus de la moitié des enfants sont principalement gardés par leurs mères pendant la journée et, même au-delà de cet âge, ce sont encore elles qui assurent le plus souvent leur garde après l'école ou le mercredi.

Les caisses d'allocations familiales (CAF) interviennent dans la gestion de la garde des enfants. Les tarifs des crèches sont liés aux revenus des familles et, lorsque l'enfant n'est pas accueilli dans ce type de structures, les parents peuvent, selon leur revenu, bénéficier d'aides pour financer le mode de garde de leur(s) enfant(s). Les parents sont ainsi aidés s'ils continuent leur activité professionnelle en faisant garder leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle ou à leur domicile : en 2006, 679 000 familles bénéficient d'une aide financière pour la garde de leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle et 52 000 familles d'une aide pour la garde de leurs enfants à domicile. Les parents, quasi exclusivement des femmes, qui arrêtent leur activité professionnelle pour assurer eux-mêmes la garde de leur(s) enfant(s) peuvent également percevoir une aide de la CAF : en 2006, ils sont plus de 587 000 dans ce cas.

Si les femmes assurent un rôle primordial dans la garde des enfants, elles sont également majoritairement en première ligne quand il s'agit d'aider des personnes âgées. Ainsi, plus de la moitié des personnes âgées qui reçoivent l'aide d'une seule personne de leur entourage se font aider par un de leurs enfants, une fille dans près de 70 % des cas.

Les tâches domestiques : davantage effectuées par les femmes que par les hommes

Non seulement les femmes sont beaucoup plus impliquées dans les tâches familiales, mais elles le sont aussi pour celles d'ordre domestique puisqu'elles y consacrent quotidiennement

*Zohor Djider et Solveig Vanovermeir, Insee, division études sociales.

deux fois plus de temps que les hommes. Dans 57 % des couples, c'est la femme qui assure de manière essentielle ces tâches alors que 30 % des couples se répartissent les tâches de manière quasi égalitaire et que dans 13 % des cas, l'homme assure une part substantielle de la charge domestique et éducative.

Avoir des enfants : un frein à l'activité professionnelle des femmes ?

Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail : le taux d'activité féminin qui s'élevait à 61 % en 1990 atteint 76 % en 2006. Associé au fait que les femmes sont encore aujourd'hui le plus souvent responsables des tâches familiales et domestiques au sein des ménages, ce développement de l'activité féminine met particulièrement en exergue les questions d'articulation entre les vies professionnelle et familiale. Alors que l'activité professionnelle des hommes n'est que peu affectée par le nombre et l'âge de leur(s) enfant(s), celle des femmes qui vivent en couple l'est au contraire parfois fortement. C'est surtout le cas lorsque les enfants sont très jeunes : si avoir un seul enfant de moins de 3 ans modifie peu le taux d'activité des femmes, les femmes qui en ont au moins deux et dont le benjamin a moins de 3 ans voient en revanche leur taux d'activité baisser fortement : 60 % pour deux enfants, 37 % pour trois enfants ou plus.

Les difficultés d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale trouvent parfois leur expression sinon leur solution dans le travail à temps partiel : si globalement en 2006 30 % des femmes qui travaillent occupent un emploi à temps partiel (contre 6 % des hommes), cette proportion s'accroît avec le nombre d'enfants. Par ailleurs, la moitié des mères de familles travaillant à temps partiel indiquent qu'elles y ont recours pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de leur famille.

Plus de temps libre pour les hommes

En moyenne, les hommes consacrent plus de temps à leur activité professionnelle mais les femmes ont quant à elles plus souvent la charge des tâches domestiques et familiales. Une fois prises en compte ces activités ainsi que le temps « personnel » peu compressible (consacré au sommeil, au repas et aux soins personnels), les hommes disposent d'environ 40 minutes de temps libre de plus que les femmes. Ce constat s'observe également dans les autres pays européens mais à des degrés divers : en Italie, les hommes disposent de près d'une heure de temps libre supplémentaire par rapport aux femmes alors que les situations sont plus équilibrées en Suède.

Peu de différences sexuées pour l'audiovisuel ... mais des pratiques de la lecture variables

L'effet conjugué de la démocratisation de l'accès à la culture et de la baisse de la durée de travail ont été favorables à la pratique des loisirs mais ceux-ci peuvent être sensiblement différents pour les hommes et pour les femmes. Ils sont globalement aussi nombreux à déclarer regarder la télévision et, quand c'est le cas, passent sensiblement le même temps devant le petit écran. Les hommes sont en revanche plus nombreux que les femmes à écouter la radio.

L'écoute de la radio est plus fréquente pour les personnes âgées de plus de 60 ans mais reste surtout masculine : à cet âge, 67 % des hommes et 59 % des femmes l'écoutent quotidiennement. Écouter de la musique est surtout une question de génération. Ainsi, 68 % des moins de 25 ans (64 % des femmes et 72 % des hommes) écoutent de la musique tous les jours, contre 6 % des plus de 60 ans. Le développement de l'audiovisuel et la diversité de l'offre de loisirs ont conduit à un recul continu de la lecture depuis la fin des années soixante-dix. Si la lecture de la presse quotidienne reste plutôt masculine, la lecture de livres est au contraire une activité bien plus féminine. Mais, pour les femmes comme pour les hommes, les plus grands lecteurs de livres se trouvent parmi les classes sociales aisées et les plus dotées en capital scolaire : 37 % des femmes cadres lisent au moins un livre par mois contre 11 % des femmes ouvrières. Les types de livres lus sont également variables selon le sexe : les femmes s'orientent plutôt vers des romans quand les hommes lisent davantage des livres relatifs à la science, à la technique ou au sport.

Aller au cinéma ou à un concert : des sorties plus partagées entre hommes et femmes que les spectacles de théâtre ou les expositions

Les pratiques culturelles des hommes et des femmes se sont développées parallèlement. Aller régulièrement au cinéma est aussi fréquent pour les hommes que pour les femmes mais la fréquentation globale diminue avec l'âge et de façon plus marquée pour les hommes : avant 25 ans, 82 % des femmes et 81 % des hommes se sont rendus au moins une fois au cinéma dans l'année contre 23 % des femmes et 18 % des hommes de plus de 60 ans. De la même manière, les hommes sont presque aussi nombreux que les femmes à s'être rendus au moins une fois au cours de l'année à un concert ou à un spectacle musical. En revanche, les femmes se rendent plus souvent au théâtre : 18 % y sont allées au moins une fois dans l'année contre 14 % des hommes. Les visites de musées ou d'expositions sont des pratiques moins développées mais qui concernent une proportion un peu plus importante de femmes que d'hommes : 41 % des femmes et 38 % des hommes ont visité un musée ou une exposition au moins une fois dans l'année.

Les hommes plus enclins que les femmes aux activités sportives

Alors que près de 57 % des hommes pratiquent, au moins de temps en temps, une activité sportive, les femmes ne sont que 49 % dans ce cas. Les disparités sont en revanche moins importantes quand il s'agit de la pratique régulière d'une activité sportive, qui concerne 29 % des femmes et 33 % des hommes. Ce sont les pratiques des jeunes hommes et des jeunes femmes qui diffèrent le plus : chez les moins de 30 ans, un homme sur deux pratique régulièrement le sport contre une femme sur trois. La pratique sportive des hommes s'inscrit également plus fréquemment dans un cadre institutionnel via des fédérations sportives.

Surfer sur l'internet : une pratique davantage masculine

L'utilisation d'un ordinateur et de l'internet, dans un but privé ou professionnel, est plus fréquente pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, ils sont 73 % à avoir déjà utilisé un ordinateur (contre 67 % des femmes) et 60 % à avoir consulté l'internet au cours des trois derniers mois (contre 54 % des femmes). De tels écarts de pratiques s'observent globalement dans tous les pays européens. La maîtrise des outils informatiques est également globalement plus répandue chez les hommes, en particulier pour les compétences les plus spécifiques : par exemple, 23 % des hommes et 9 % des femmes déclarent savoir écrire un programme informatique.

Les hommes plus impliqués dans la vie associative mais moins assidus

Globalement les hommes s'investissent plus souvent dans la vie associative : 45 % d'entre eux sont adhérents à une association contre 40 % des femmes. Le choix de leurs associations respectives témoigne aussi de la persistance d'une division des centres d'intérêts entre les sexes. Les femmes s'impliquent plus souvent dans les associations tournées vers la sphère privée : associations de parents d'élèves, clubs de troisième âge, associations artistiques, culturelles ou musicales ainsi que dans les associations religieuses (les femmes déclarent également plus souvent une pratique religieuse régulière). En revanche, les hommes se tournent davantage vers les associations en lien avec le sport et la vie professionnelle (syndicats, associations de retraités d'une entreprise). Ils y prennent également plus souvent des responsabilités : 20 % des hommes adhérents d'associations ont des responsabilités au sein d'au moins l'une d'entre elles contre 18 % des femmes. Les femmes, en revanche, sont plus assidues que les hommes aux activités de leur association : 77 % y participent régulièrement contre 69 % des hommes.

Les hommes plus souvent victimes de violences physiques, mais les femmes plus souvent victimes de violences sexuelles et de violences au sein du domicile

Dans les relations qu'ils entretiennent avec la société, les rapports des hommes et des femmes face à la délinquance, comme victimes ou comme auteurs, diffèrent également. La délinquance, comme problème général de leur quartier, préoccupe autant les hommes et les femmes mais ces dernières expriment plus souvent un sentiment d'insécurité dans leur quartier et à leur domicile.

Proportionnellement, autant d'hommes que de femmes sont victimes de vols sans violence. En revanche, les hommes, en particulier lorsqu'ils sont jeunes, sont plus souvent victimes que les femmes de vols avec violence. Ils sont également plus souvent confrontés à des violences physiques. Les femmes sont quant à elles beaucoup plus fréquemment victimes de violences sexuelles et de violences se déroulant au sein même du domicile.

Les crimes : 94 % des condamnés sont des hommes

En 2005, plus de 620 000 condamnations ont été prononcées ; moins de 10 % d'entre elles concernaient une femme. Pour tous les types de crimes et de délits, les femmes sont nettement

minoritaires mais dans des proportions variables. Ainsi, les femmes représentent moins de 8 % des condamnés pour des destructions ou des dégradations, des délits relatifs à la circulation routière, des coups et des violences volontaires et des infractions à la législation sur les stupéfiants. À l'inverse, elles sont plus souvent condamnées pour des vols ou des recels (12 % des condamnés), des homicides et des blessures involontaires (18 %), des escroqueries ou des abus de confiance (20 %) et des infractions en matière de chèques (36 %). Pour ce qui concerne les crimes, si seul 1 condamné pour viol sur 100 est une femme, elles représentent 13 % des condamnés pour homicide volontaire. Globalement, 94 % des personnes condamnées pour crimes sont des hommes. En conséquence, moins de 4 % des personnes détenues dans les prisons françaises sont des femmes, ce qui constitue une part assez stable depuis le début des années 2000.

Les femmes minoritaires dans les instances paritaires

La place respective des hommes et des femmes dans la société se mesure également par leur occupation de postes à responsabilités, non seulement dans le monde professionnel mais aussi dans la sphère publique ou politique.

Si les femmes sont sous-représentées parmi les dirigeants du secteur public comme du secteur privé, elles le sont également dans les instances paritaires traitant des questions concernant les salariés des entreprises et des administrations. Dans les commissions administratives paritaires de la fonction publique d'État, sur la période 2004-2006, seuls 41 % des membres représentant le personnel et 35 % de ceux représentant l'administration sont des femmes. Un léger déséquilibre est également observé au sein des comités d'entreprises : sur le cycle électoral 2004-2005, seuls 35 % des élus sont des femmes alors qu'elles représentent 38 % des salariés concernés par ces élections.

La parité en politique : les effets des lois de juin et juillet 2000

La parité en politique a fait l'objet d'une réforme importante en 2000 avec la loi du 6 juin visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette loi a eu des conséquences importantes mais celles-ci ont essentiellement porté sur les élections directement concernées par la loi sans s'étendre de manière importante aux autres scrutins.

À l'Assemblée nationale et au Sénat : davantage de femmes mais toujours loin de la parité

En 2007, 18,5 % des députés et 16,9 % des sénateurs français sont des femmes. La proportion de femmes siégeant aux deux hémicycles du Parlement a augmenté fortement au cours des dernières décennies. Entre 1958 à 1973, la part des femmes à l'Assemblée nationale était restée extrêmement faible, inférieure à 2 %. De 1978 à 1993, cette proportion double mais reste faible (moins de 6 %). Ce n'est qu'au cours des trois dernières législatures que la proportion de femmes dépasse les 10 %, approchant même les 20 % à l'issue de la dernière élection. Cette féminisation croissante des élus de l'Assemblée nationale reste cependant très éloignée

de la part des femmes candidates à cette élection (42 % lors de la dernière campagne électorale) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). Au Sénat, la loi du 10 juillet 2000 qui vise à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes dans les départements élisant trois sénateurs ou plus a eu des effets positifs sur la proportion de femmes élues au scrutin de 2001 : plus de 10 % des élus sont des femmes contre moins de 6 % auparavant. Cependant, la réforme de 2003 applicable à partir du scrutin de 2004, qui rétablit le scrutin majoritaire sans obligation de parité pour les départements élisant trois sénateurs, a sans doute freiné ce mouvement de féminisation.

Élections locales : une situation proche de la parité pour les scrutins contraints par la loi

Au niveau local, la loi du 6 juin 2000 a instauré pour la première fois l'obligation d'établir des listes alternant des candidats hommes et femmes pour les élections locales dans les communes de 3 500 habitants ou plus et pour les élections régionales. Suite à cette réforme, dans les communes de plus de 3 500 habitants, plus de 47 % des conseillers municipaux élus en 2001 sont des femmes. Cependant, dans les communes plus petites, non soumises à cette réglementation, la part des femmes élues ne dépasse toujours pas 30 %. Aussi, au total, moins d'un élu municipal sur trois est une femme. Le déséquilibre est encore plus important en ce qui concerne l'élection des maires, qui n'est soumise à aucune règle concernant la parité : seuls 11 % des maires sont des femmes.

L'instauration de la loi sur la parité aux élections locales a eu un fort impact sur les résultats des élections régionales de 2004 : 48 % des conseillères régionales sont des femmes contre moins de 30 % au scrutin précédent. Tout comme pour l'élection du maire, et malgré la féminisation des élus, la parité n'a pas atteint les postes les plus importants : seule une femme a été élue présidente de région en 2004.

Aux élections cantonales, non concernées jusqu'alors par les lois concernant la parité en politique, seuls 11 % des élus aux élections de mars 2004 sont des femmes, soit une amélioration très limitée par rapport aux élections précédentes. Les conseils généraux sont donc parmi les assemblées locales ou nationales, celles où la parité entre hommes et femmes est la moins assurée.

La loi du 31 janvier 2007 confirme la volonté de développer la parité en politique en prévoyant une obligation de parité dans les exécutifs des régions (vice-présidents et membres de la commission permanente) et des communes de plus de 3 500 habitants (adjoints aux maires) et en instaurant pour les élections cantonales l'obligation pour les binômes des candidats en titre et de leur suppléant de réunir un homme et une femme. L'impact de cette loi sur la parité en politique pourra être mesuré à l'issue des prochaines élections municipales et cantonales de mars 2008.

Gouvernement : presque autant de femmes que d'hommes ministres

Le gouvernement français formé au lendemain des élections législatives de 2007 se compose de 7 femmes et de 8 hommes ministres. Dans son ensemble, sur les 33 membres de ce gouvernement, 11 femmes ont été nommées soit une féminisation à hauteur de 33 %. Au cours du précédent mandat présidentiel, le nombre de femmes dans la composition des gouvernements n'avait jamais dépassé les 30 %.

En Europe : la France mal placée pour les élections nationales mais en tête pour les élections locales et européennes

Au 31 octobre 2007, la plupart des pays européens assurent une meilleure représentativité politique aux femmes dans leurs parlements nationaux que la France. La Suède est le pays européen le mieux placé sur ce plan. La France occupe en revanche une bien meilleure position en termes de représentation des femmes au niveau local : en prenant le critère de la proportion de femmes parmi les conseillers municipaux, la France est, en 2002, en tête des pays européens, suivie par la Suède, la Lettonie et la Finlande.

Pour la législature 2004-2009, au Parlement européen, plus de 30 % des députés sont des femmes. Les représentants français sont élus à partir de listes de candidats devant respecter une alternance entre hommes et femmes : 44 % des élus français sont des femmes, ce qui fait de la France un des pays où la parité est la mieux respectée parmi les élus européens. Alors que les femmes sont majoritaires parmi les élus suédois et néerlandais, elles sont fortement minoritaires parmi les représentants allemands et britanniques. ■

Nouveaux détenteurs et détenteuses d'un titre de séjour en France : des trajectoires familiales et individuelles

DOSSIERS

Elisabeth Aiguier et al.

Aujourd'hui, les migrations féminines prennent de plus en plus d'importance dans migratoires. Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour, les femmes sont majoritaires (54 %). Les nouveaux migrants forment une population hétérogène. Selon qu'ils vivent ou non en couple au moment de la migration puis de l'obtention de leur titre, les profils des hommes et des femmes migrants varient fortement. Les femmes rejoignent souvent leur conjoint étranger installé en France, alors que les hommes sont souvent réguliers ou bénéficiaires de l'asile. Au moment de l'obtention de leur titre, les femmes ont une moins bonne maîtrise du français, ce qui contribue à leur insertion plus difficile sur le marché de l'emploi français. Au sein des couples migrants, c'est généralement l'homme qui prend unilatéralement même si les femmes en sont la première responsable. Par ailleurs, l'insertion professionnelle en France est un enjeu crucial pour les conjoints qui jouent un rôle important. Les personnes célibataires en France constituent une relative exception dans le flux des nouveaux migrants. Les femmes dans cette situation se ressemblent nettement plus qu'hommes et femmes en couple, qu'il s'agisse des motivations de leur venue ou de leurs caractéristiques individuelles.

En France comme dans le reste du monde, la proportion de femmes parmi les migrants et leur visibilité s'est accrue : « Pendant longtemps et bien que les femmes soient beaucoup moins représentées que de nos jours dans les flux migratoires, elles constituaient 47 % des migrants en 1969 contre 49 % en 2005 – Zelenik (2006) ignore le mot à masculin fut considéré comme naturellement légitime – pour les migrants » (Catalano et Mordeas, 2005). En France, la hausse de la part des femmes a été plus marquée, mais le constat est le même : des statistiques sur les migrants ne distinguent que tardivement et de façon incertaine les migrants selon le genre pour les catégories où les stéréotypes de genre sont les plus prégnants : un homme, les bénéficiaires du regroupement familial des « femmes avec enfants », etc. Il est difficile de mesurer l'évolution de la part des femmes au sein des flux de migrants, alors que, parmi l'ensemble des immigrés résidents en 2004-2005, la moitié des femmes sont majoritaires parmi les immigrés résidents en France depuis moins de trente ans, alors que les hommes sont majoritaires parmi ceux qui sont arrivés depuis plus longtemps » (Borrel, 2006). Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour¹, sureté de cette étude, les femmes sont nettement majoritaires (54 %). Les caractéristiques des migrants sont hétérogènes, empêchant de dresser un portrait type du migrant, au masculin comme au féminin, démentant ainsi le peu de pertinence des stéréotypes. Les conditions et motivations permettent cependant de déterminer les profils des hommes et des femmes.

¹ Elisabeth Aiguier, Insee, cellule Démographie et études sur l'immigration ; Mathieu Dupuy, Insee, unité de la migration, bureau démographie et famille.

² Les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse et l'Agence nationale d'accueil des migrants et des migrations (ANMAM) et sont donc exclues de ce dossier.

Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées

Élisabeth Algava et Marilyne Bèque*

Aujourd'hui, les migrations féminines prennent de plus en plus d'importance dans les circulations migratoires. Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour, les femmes sont nettement majoritaires (54 %). Les nouveaux migrants forment une population très hétérogène. Selon qu'ils vivent ou non en couple au moment de la migration puis de l'installation en France, les profils des hommes et des femmes migrants varient fortement. Les femmes viennent plus souvent rejoindre leur conjoint étranger installé en France, alors que les hommes sont plus souvent régularisés ou bénéficiaires de l'asile. Au moment de l'obtention du titre de séjour, les femmes ont une moins bonne maîtrise du français, ce qui contribue à expliquer leur insertion plus difficile sur le marché de l'emploi français. Au sein des couples, la décision de migrer est rarement prise unilatéralement même si les femmes en sont un peu moins souvent partie prenante. Par ailleurs, l'insertion professionnelle en France est un moment où l'assistance entre conjoints joue un rôle important. Les personnes célibataires et venues seules en France constituent une relative exception dans le flux des nouveaux migrants. Hommes et femmes dans cette situation se ressemblent nettement plus qu'hommes et femmes migrants en couple, qu'il s'agisse des motivations de leur venue ou de leurs caractéristiques personnelles.

En France comme dans le reste du monde, la proportion de femmes parmi les migrants a augmenté et leur visibilité s'est accrue : « Pendant longtemps et bien que les femmes n'étaient pas beaucoup moins représentées que de nos jours dans les flux migratoires mondiaux – elles constituaient 47 % des migrants en 1960 contre 49 % en 2000 – Zlotnik (2003) –, le genre fut ignoré, le neutre au masculin fut considéré comme suffisamment légitime pour représenter tous les migrants » (Catarino et Morokvasic, 2005). En France, la hausse de la proportion de femmes a été plus marquée, mais le constat est le même : les statistiques sur les flux migratoires ne distinguent que tardivement et de façon incomplète les migrants selon leur sexe, notamment pour les catégories où les stéréotypes de genre sont les plus prégnants : le réfugié serait un homme, les bénéficiaires du regroupement familial des « femmes avec enfants ». Il est donc difficile de mesurer l'évolution de la part des femmes au sein des flux de nouveaux migrants alors que, parmi l'ensemble des immigrés recensés en 2004-2005, la moitié sont des femmes, « majoritaires parmi les immigrés résidant en France depuis moins de trente ans, mais minoritaires parmi ceux qui sont arrivés depuis plus longtemps » (Borrel, 2006). Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour¹, sujets de cette étude (*encadré 1*), les femmes sont nettement majoritaires (54 %). Les caractéristiques des migrants sont très diversifiées, empêchant de dresser un portrait type du migrant, au masculin comme au féminin et démontrant ainsi le peu de pertinence des stéréotypes. Les conditions et modalités de migrations permettent cependant de déterminer les profils des hommes et des femmes migrants.

*Élisabeth Algava, Insee, cellule statistiques et études sur l'immigration ; Marilyne Bèque, Drees, sous-direction observation de la solidarité, bureau démographie et famille.

1. Les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse ne passent pas devant l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et sont donc exclus du champ de cette étude.

L'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France »

L'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » de la Drees est une enquête quantitative en deux vagues réalisée en face à face auprès d'un échantillon représentatif¹ de 6 280 migrants venant d'obtenir un titre de séjour d'un an au minimum, comme conjoints de Français, autres parents de Français, bénéficiaires du regroupement familial, réfugiés ou membres de leur famille, personnes régularisées du fait de liens personnels et familiaux en France ou travailleurs permanents. Cet ensemble, souvent désigné comme immigration à caractère permanent, représente pour l'année 2006 environ 120 000 personnes, soit la moitié des migrants qui obtiennent un titre de séjour. L'autre moitié est composée des visiteurs, travailleurs saisonniers et étudiants qui sont considérés comme des migrants temporaires. Enfin, certaines catégories de migrants ne sont pas étudiées ici, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile, des migrants irréguliers ou des ressortissants de l'Espace économique européen (l'ensemble des États membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).

L'ensemble de ces migrants « permanents » sont passés par une plate-forme de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), ce qui a permis de constituer une base d'échantillonnage. Leur point commun est qu'il leur a été proposé de signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI), dont la signature est devenue depuis obligatoire. Ce contrat

a pour objectif de faciliter l'accueil et l'insertion des migrants en leur proposant notamment des formations linguistiques (Bègue, 2007). La première vague a ainsi été réalisée entre septembre 2006 et janvier 2007 auprès des personnes qui ont obtenu leur premier titre entre juin et octobre 2006. La seconde vague a réinterrogé les mêmes personnes entre septembre et novembre 2007. Les entretiens ont été réalisés le cas échéant par des enquêteurs-interprètes dans les 13 langues étrangères les plus fréquentes. Ces langues permettent de couvrir 86 % des besoins de traduction. Les entretiens ont été effectués au plus tard deux mois après le passage sur les plates-formes ANAEM.

Cette enquête vise à mieux connaître les parcours, les différentes trajectoires (résidentielles, professionnelles, familiales) et le recours aux services sociaux des personnes qui viennent d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an qui ont vocation à s'installer durablement en France. Au-delà, elle interroge également sur la vision et les attentes que ces migrants ont de la France et comment ces éléments influent sur leurs trajectoires en France. Il s'agit tout particulièrement d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, comment il est modelé par les institutions et les catégories administratives auxquelles le migrant est confronté.

L'interrogation en deux vagues permet d'introduire une temporalité dans l'appréhension du processus d'intégration et de percevoir d'éventuels liens entre l'évolution du projet migratoire et les conditions de vie rencontrées au cours de la première année avec un titre de séjour.

1. Plus précisément, la population enquêtée est représentative de 91,5% des migrants éligibles au contrat d'accueil et d'intégration (CAI). En effet les départements où moins de 25 étrangers sont accueillis chaque mois ont été exclus du champ, ce qui représente moins de 5 % des migrants. D'autre part, 3,5% des migrants n'ont pu être interrogés car ils parlaient une langue trop rare, l'enquête étant réalisée dans 13 langues étrangères.

À nouveaux pays d'origine, nouvelles conditions d'arrivée

Du point de vue législatif (*encadré 2*), la majorité des titres de séjour délivrés en France aujourd'hui le sont au motif de la situation familiale, que l'immigré soit le conjoint d'un Français, bénéficie du regroupement familial ou ait des liens personnels et familiaux en France (*figure 1*). Une fraction minoritaire des migrants a obtenu le statut de réfugié ou a été

régularisée après un long séjour en France. Date d'arrivée en France² et motif de délivrance du titre de séjour sont cohérents (Bègue, 2007) et forment avec les modalités concrètes de la migration³ (avec qui ont-ils voyagé et pourquoi sont-ils partis ?) le contexte d'arrivée en France. Celui-ci est évidemment déterminant pour comprendre les conditions d'installation en France : la majorité des migrants sont venus rejoindre leur conjoint ou d'autres membres de leur famille, mais certains sont venus seuls comme c'est fréquemment le cas pour

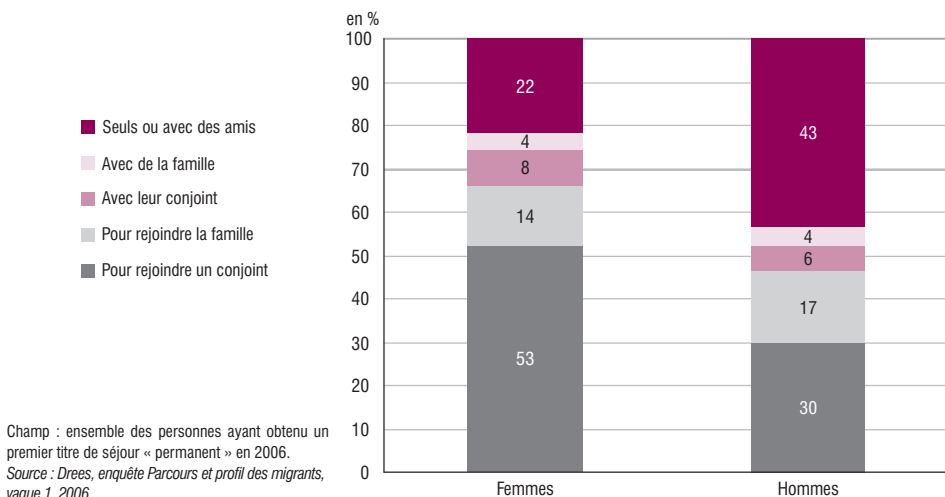
1. Répartition des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour selon le motif d'obtention

Type de titre	Femmes	Hommes
Conjoint de Français (carte temporaire le plus souvent, parfois de résident)	37	42
Conjoint d'étranger résidant en France (regroupement familial, plus rarement conjoint de réfugié...)	16	5
Enfant (regroupement familial, résidence en France avant 18 ans...)	4	6
Parent de Français (régularisations ou autres procédures)	12	11
Liens personnels et familiaux (régularisations)	22	19
Autre régularisé (résidence habituelle plus de 10 ou 15 ans en France)	1	3
Réfugié ou apatride	6	9
Autres	2	5
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

2. Conditions d'arrivée en France selon le sexe



Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

2. Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour, un tiers est arrivé en 2006, un tiers entre 2002 et 2005 et un tiers avant 2002.
 3. Pour synthétiser les modalités d'arrivée, compte tenu de la complexité des situations, nous avons choisi de retenir la réponse à deux questions : « pourquoi êtes-vous parti(e) de votre pays d'origine ? » puis pour ceux qui ne mettaient pas en avant de motif familial (pour accompagner ou rejoindre un conjoint ou un membre de la famille), « Avec qui avez-vous voyagé ? ». Ce mode opératoire permet de construire une information synthétique sur les conditions de la migration, qui révèle des différences importantes entre hommes et femmes. Ainsi, 53 % des femmes sont venues pour rejoindre ou accompagner un conjoint contre 30 % des hommes, tandis que 19 % des femmes et 43 % des hommes sont venus seuls ou avec des amis.

L'immigration à caractère permanent : les différents titres

Les enquêtés représentent les personnes qui viennent d'obtenir un premier titre de séjour d'au moins un an en France, en dehors des étudiants. Ils peuvent cependant être arrivés depuis longtemps en France : environ un tiers sont arrivés en 2006, un tiers entre 2002 et 2005 et un tiers avant 2002.

Comme ils ont obtenu leur titre de séjour au deuxième trimestre de 2006, ils ne sont pas concernés par les modifications introduites par la loi du 21 novembre 2007 relative à « la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ». Les titres dont ils ont bénéficié peuvent être regroupés en cinq catégories principales¹ :

1. Les bénéficiaires d'un titre de « **conjoint de Français** » (41 %).

Ce sont les étrangers mariés avec un ressortissant de nationalité française. Le mariage a pu être célébré en France ou à l'étranger.

2. Les bénéficiaires du **regroupement familial** (11 %).

Cette procédure s'adresse à tous les conjoints et enfants mineurs résidant hors de France des étrangers vivant régulièrement en France depuis au moins un an. C'est l'étranger installé en France qui fait la demande. Il doit pouvoir justifier de ressources suffisantes et stables ainsi que d'un logement permettant d'accueillir sa famille. Les membres de la famille doivent absolument résider hors de France.

3. Les **réfugiés et leur famille** (8 %).

Le statut de réfugié est octroyé par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) aux personnes exposées dans leur pays à des menaces graves émanant soit d'auteurs étatiques, et on parle alors d'asile conventionnel (convention de Genève), soit non étatiques, et il s'agit de la protection subsidiaire qui a remplacé l'asile territorial (un an). Les conjoints et enfants de réfugiés peuvent également solliciter un titre de séjour en France au motif de membre de famille de réfugiés, tout comme les apatrides et leur famille.

4. Les **personnes régularisées** peuvent l'être pour différents motifs (36 %) :

- résider habituellement depuis plus de 10 ans en France ;
- être né en France et y résider pendant 8 ans ;
- justifier de liens personnels et familiaux en France (parents d'enfants français, ou autres liens personnels et familiaux ...)

5. Autres titres (4 %) dont **salariés, les scientifiques et leurs familles**.

Depuis 2007, la carte « compétences et talents » a été mise en place. Les bénéficiaires de cette carte sont éligibles au CAI.

Il y a deux grands types de titres délivrés actuellement : les cartes de résident qui permettent de rester 10 ans en France et concernent les réfugiés et les conjoints de Français mariés depuis au moins deux ans ; les cartes dites temporaires qui permettent de rester un an sur le territoire français.

Année d'arrivée en France selon le motif d'obtention du premier titre de séjour

en %

Année d'arrivée en France	Conjoint de français	Regroupement familial	Réfugiés	Régularisation		Ensemble
				Résidence de plus de 10 ans en France	Liens personnels et familiaux	
1960-1998	2	14	5	74	17	11
1999-2001	11		9	22	43	21
2002-2003	11		23	4	23	16
2004-2005	19		50		14	17
2006	57	86	12		3	35
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Note : il s'agit des dates d'arrivées déclarées, qui peuvent être parfois incohérentes par rapport au titre obtenu.

Par exemple le regroupement familial ne peut être le motif d'obtention d'un titre que si la personne vit à l'étranger, mais le bénéficiaire peut avoir déjà vécu auparavant en France et déclarer son premier séjour.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

1. Dans le fil du texte, nous avons privilégié le statut familial plutôt que les distinctions juridiques : ainsi les enfants d'immigrés sont regroupés qu'il s'agisse d'enfants de réfugiés ou de bénéficiaires du regroupement familial.

ceux qui ont obtenu l'asile ou ont été régularisés après une longue période de résidence en France (*figures 1 et 2*). Par ailleurs, il n'est pas rare que la vie familiale des migrants soit partagée entre le pays d'origine et la France : parmi les hommes comme parmi les femmes, un enquêté sur dix a des enfants de moins de 18 ans qui vivent à l'étranger et 4 % ont un époux à l'étranger.

Les contextes d'arrivée en France des hommes et des femmes sont assez contrastés. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à obtenir un titre de séjour au motif que leur conjoint est un étranger résidant en France. Les hommes sont plus fréquemment régularisés au titre d'un séjour de longue durée en France ou comme bénéficiaires de l'asile ; ils sont aussi un peu plus souvent enfants d'un immigré ou arrivés enfants en France.

Les écarts entre hommes et femmes sont encore plus marqués si l'on s'intéresse uniquement aux modalités d'arrivée (*figure 2*). Les femmes sont plus représentées dans les catégories de titres où les personnes sont fréquemment arrivées en famille ou pour rejoindre un membre de leur famille. À statut identique, on note cependant aussi des différences importantes : 70 % des hommes réfugiés sont venus seuls et 14 % sont venus avec leur conjoint alors que 35 % des femmes réfugiées sont venues seules et 32 % avec un conjoint.

Plus l'origine correspond à une vague d'immigration récente, plus les femmes sont nombreuses et plus les profils masculins et féminins sont proches. Deux groupes de pays se distinguent : d'un côté les pays d'immigration récente comme l'Asie du Sud-Est et l'Afrique centrale, de l'autre les pays ayant une plus longue tradition d'immigration en France comme ceux du Maghreb et du Sahel occidental ainsi que la Turquie. Ainsi, les deux tiers des migrants en provenance du Sud-Est asiatique sont des femmes. Hommes comme femmes en provenance de cette zone sont le plus souvent venus seuls ou en couple, assez rarement pour rejoindre un conjoint ; ils ont obtenu leur titre de séjour par régularisation et surtout pour liens personnels et familiaux (43 %). Les femmes sont également plus nombreuses (68 %) au sein des migrations en provenance d'Europe de l'Est et de la CEI (Communauté des États indépendants, issue de l'éclatement de l'ex URSS), qui sont souvent familiales : 31 % sont venus avec leur conjoint, 10 % avec leur famille, même si c'est parmi ces migrants qu'on compte aussi le plus de réfugiés (24 %). Enfin, les femmes représentent 60 % des migrants d'Afrique centrale et du golfe de Guinée. Hommes et femmes de ces régions sont souvent venus seuls, rarement pour rejoindre un conjoint ; ils sont souvent réfugiés, ils ont parfois été régularisés comme parents d'enfants français. Le profil des personnes en provenance d'Amérique centrale et latine est à peu près le même. Au contraire, pour les ressortissants des pays ayant une tradition plus longue d'immigration en France, les flux sont aujourd'hui équilibrés entre hommes et femmes, à l'exception des hommes tunisiens qui constituent 63 % des migrants de ce pays. Cependant, les modalités d'arrivée des hommes et des femmes originaires de ces pays sont très différentes. Environ sept fois sur dix, les femmes en provenance du Maghreb, de Turquie ou du Sahel occidental sont venues rejoindre leur conjoint. Pour les femmes arrivées d'Algérie ou du Sahel occidental, le conjoint est le plus souvent français ; en revanche, près d'un tiers des femmes nées au Maroc, en Tunisie ou en Turquie ont rejoint un conjoint étranger vivant en France dans le cadre du regroupement familial.

Plus du tiers des hommes en provenance des pays du Maghreb sont arrivés seuls. Lorsqu'ils viennent rejoindre leur conjointe, cette dernière est le plus souvent française, surtout pour les Algériens et Tunisiens. Les hommes venus du Sahel occidental ou d'Asie méridionale sont pour leur part venus seuls et rarement pour rejoindre une conjointe ; ils sont particulièrement nombreux à obtenir une régularisation pour longue durée de résidence en France ou parce qu'ils ont un enfant français. Ils ont parfois le statut de réfugié.

Au moment où elles obtiennent leur premier titre de séjour, les nouvelles migrantes maîtrisent moins bien le français et ont un niveau de formation plus faible que les hommes

Au moment de l'obtention de leur premier titre de séjour, les femmes maîtrisent moins bien le français⁴ que les hommes : 41 % des femmes estiment ne pas très bien ou pas du tout parler le français, contre 27 % des hommes (*figure 3*). Cet écart s'explique par des différences de pays d'origine, d'ancienneté de résidence en France et de conditions d'arrivée : les femmes sont nettement majoritaires parmi les conjoints bénéficiaires du regroupement familial arrivés récemment en France.

Les niveaux de formation sont assez semblables entre hommes et femmes, avec un léger désavantage pour ces dernières (*figure 4*). Il est malaisé de réaliser une comparaison des niveaux de formation entre les nouveaux migrants et l'ensemble de la population, l'indicateur retenu étant spécifique à l'enquête. On peut noter que les niveaux sont très hétérogènes entre migrants : un sur cinq a fait des études supérieures, mais 30 % des femmes et 23 % des hommes n'ont pas dépassé l'école primaire ; 8 % des femmes et 3 % des hommes sont illettrés, n'ayant

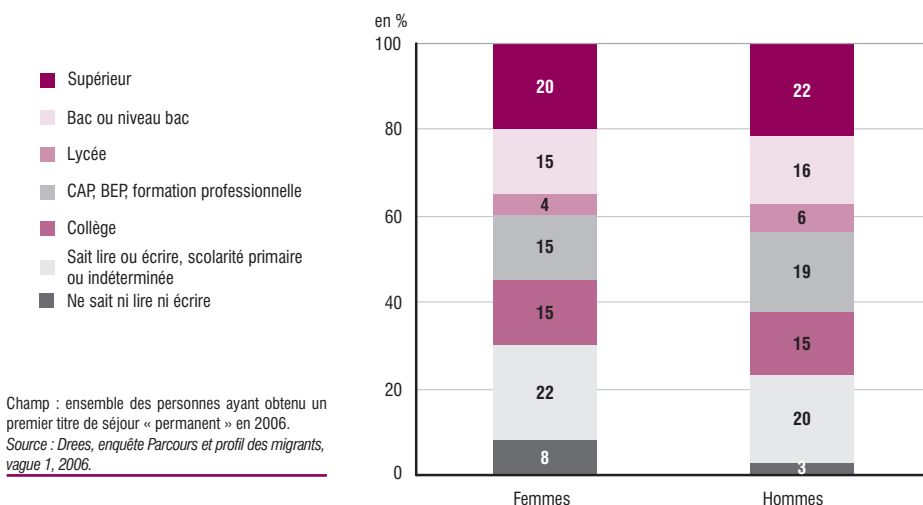
3. Auto-évaluation du niveau de français selon le sexe

	en %	
Pense parler le français	Femmes	Hommes
Peu ou pas du tout	18	10
Pas très bien	23	17
Plutôt bien	32	38
Très bien	22	30
Le français est sa langue maternelle	5	5
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

4. Niveau de scolarité selon le sexe



4. Plusieurs évaluations du niveau de français sont disponibles : celle réalisée au moment du passage sur les plates-formes de l'ANAEM, celle réalisée par les enquêteurs (si l'entretien s'est réalisé dans une langue étrangère) et enfin une auto-évaluation. Les trois sont tout à fait convergentes et expliquées par les mêmes critères. Nous avons donc privilégié l'auto-évaluation.

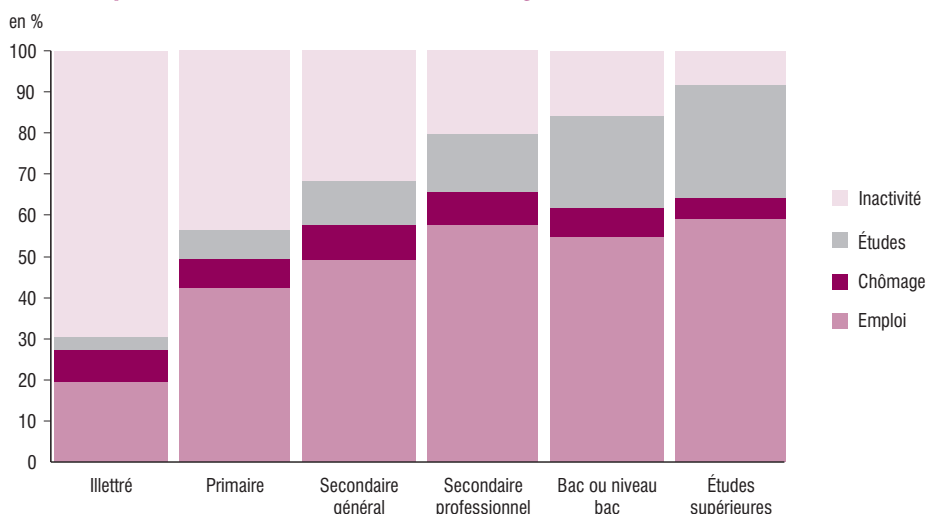
jamais fréquenté l'école et ne sachant ni lire ni écrire. Le pays d'origine est ici fortement déterminant, plus que les conditions d'arrivée : les personnes venues du Sahel occidental ont ainsi un faible niveau de formation, au contraire des personnes venues d'Europe (hors Union européenne) ou d'Amérique. Les hommes venus d'Afrique centrale et du golfe de Guinée ou d'Asie méridionale ont des niveaux de formation élevés, nettement plus que les femmes venues des mêmes régions. Enfin, de forts contrastes existent parmi les migrants venus du Maghreb : environ un tiers des hommes comme des femmes ont fait des études jusqu'au baccalauréat ou au-delà, mais une part non négligeable des femmes de ces trois pays sont illettrées (16 % des Marocaines, 11 % des Algériennes et 9 % des Tunisiennes), au contraire des hommes (environ 2 %). La maîtrise du français est très liée au niveau d'études : 48 % de ceux qui ont fait des études supérieures disent très bien parler le français, contre 17 % de ceux qui savent lire et écrire mais n'ont pas dépassé le primaire, et seulement 7 % de ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes

Parmi les migrants âgés de 20 à 59 ans lors de leur arrivée en France, 74 % des hommes et 50 % des femmes travaillaient à l'étranger l'année précédant leur venue. Mais tandis que chez les hommes, le taux d'emploi varie peu avec le niveau de formation, chez les femmes ce sont surtout les plus formées qui travaillent avant la migration (figure 5). De ce fait, lorsqu'elles se présentent sur le marché du travail français, les femmes les moins formées sont aussi celles ayant le moins d'expérience professionnelle.

Dans la mesure où 35 % des personnes enquêtées sont arrivées en 2006, soit l'année de l'enquête, il est logique de constater que les taux d'emploi des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour sont faibles⁵ (figure 6), alors même que la majorité d'entre eux sont en âge d'être actifs (pour les hommes comme pour les femmes, l'âge médian au moment de l'arrivée

5. Situation professionnelle des femmes avant la migration selon le niveau d'études



Champ : ensemble des femmes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

5. Pour une étude des facteurs d'entrée dans l'emploi, voir Bègue (2007). Nous ne décrivons ici que les principales différences entre hommes et femmes.

en France est de 26 ans et l'âge au moment de l'enquête de 30 ans). La probabilité d'occuper un emploi dépend en effet principalement de l'ancienneté d'arrivée en France : 26 % des femmes et 67 % des hommes qui viennent d'obtenir un titre de séjour à vocation permanente ont un emploi, mais seulement respectivement 11 % et 55 % de ceux arrivés en 2006.

Par ailleurs, à l'arrivée en France, l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes migrants est bien supérieur à celui qui existe au sein des immigrés dans leur ensemble⁶, et à celui constaté avant l'arrivée en France. Si l'on ajoute que, pour les migrants, détenir un emploi n'a aucun lien avec le niveau d'études, ni pour les hommes, ni pour les femmes⁷, on comprend que pour ces dernières la migration soit très fréquemment associée à une transition de l'emploi vers le non-emploi : c'est le cas pour 36 % de celles arrivées en 2006, et même de 48 % de celles qui ont fait des études supérieures.

Ce renforcement des écarts d'emploi entre hommes et femmes à l'arrivée en France s'explique en premier lieu par des contraintes familiales : 27 % des femmes et 22 % des hommes vivent avec un enfant de moins de 3 ans (*figure 7*). Les femmes sont plus souvent seules avec des enfants que les hommes tandis que les hommes sont plus souvent soit enfant d'une famille, soit seuls dans leur logement ou avec des amis.

6. Activité des personnes de 20 à 59 ans selon le sexe

	en %	
	Femmes	Hommes
Emploi	26	67
dont : emploi à temps complet	13	57
emploi temps partiel long	7	7
emploi de moins de 20 heures	6	3
Pas d'emploi mais quelques heures d'appoint	1	0
Chômage	38	29
Études	3	1
Inactivité	32	3
Total	100	100

Champ : personnes de 20 à 59 ans ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

7. Répartition des femmes et des hommes dans les différentes configurations familiales

Type de famille	Âge du plus jeune enfant	en %	
		Hommes	Femmes
Couple avec enfant(s)	Moins de 3 ans	20	21
	Entre 3 et 17 ans	16	15
	18 ans ou plus	6	3
Famille monoparentale	Moins de 3 ans	7	1
	Entre 3 et 17 ans	4	1
	18 ans ou plus	4	7
Couple sans enfant		31	31
Sans conjoint ni enfants	Avec leur(s) parent(s)	6	9
		Autres	6
Ensemble		100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

6. D'après les enquêtes annuelles du recensement, début 2005, 69 % des hommes immigrés de 20 à 59 ans et 49 % des femmes ont un emploi (Borrel C., Perrin-Haynes J., à paraître en 2008).

7. En effet, le niveau d'études n'a pas d'impact significatif sur l'activité dans l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui montre que les principaux déterminants de la situation professionnelle au moment de l'obtention du titre sont la maîtrise du français, l'ancienneté de présence en France et la situation familiale.

Or, le fait d'avoir un jeune enfant réduit davantage les chances de travailler des femmes que des hommes : 19 % des femmes ayant un enfant de moins de 3 ans ont un emploi, contre 28 % des autres femmes.

Les femmes migrantes inactives vivent leur situation comme transitoire : rares sont celles qui s'imaginent durablement femmes au foyer puisque les trois quarts se voient travailler d'ici un an ou plus. La seconde interrogation de l'enquête, réalisée fin 2007, permettra de voir si leur insertion sur le marché du travail a été conforme à leurs espérances. Cependant, F. Houseaux et C. Tavan (2005) notaient, pour des générations de migrantes précédant celles étudiées ici et avec une approche rétrospective, les mêmes écarts à l'arrivée et surtout leur persistance : « les écarts importants qui se créent entre immigrées et non-immigrées sur le fait d'avoir accédé à un emploi stable persistent dans le temps. Dix ans après leur entrée sur le marché du travail français, les immigrées arrivées en France après la fin de leurs études et sans expérience professionnelle ont encore deux fois moins souvent que les non-immigrées, ou même que les immigrées arrivées avant la fin de leurs études, accédé à un emploi ».

La proportion de femmes au chômage (sans emploi et qui en recherchent un) est très élevée chez les nouvelles migrantes, ainsi que celle des femmes à temps partiel qui recherchent un autre emploi (les trois quarts de celles qui travaillent moins de 20 heures, 58 % de celles qui travaillent entre 20 et 34 heures, un tiers des autres). L'absence d'emploi n'est donc pas généralement liée à un retrait volontaire du marché du travail mais plutôt à des difficultés à trouver du travail et au fait que ces femmes se voient proposer plus souvent des emplois courts, parfois peut-être au noir (17 % des femmes en emploi n'ont pas de contrat contre 7 % des hommes)⁸, ou quelques heures en appoint.

Les emplois occupés par les hommes comme par les femmes sont généralement des emplois d'ouvriers ou d'employés (86 %) et un tiers seulement avec un contrat à durée indéterminée. Leur rémunération est peu élevée, en particulier pour les femmes du fait du temps partiel : 27 % des femmes et 11 % des hommes perçoivent un salaire mensuel inférieur à 500 euros. Même à temps complet, les salaires sont très concentrés autour du Smic. Les secteurs d'activité où travaillent les nouveaux migrants sont à la fois très sexués et très concentrés : 33 % des hommes travaillent dans le secteur du bâtiment et 27 % dans le secteur des commerces, cafés, hôtels. Les femmes sont quant à elles 40 % à travailler dans le secteur des commerces, cafés, hôtels, 26 % sont employées chez des particuliers (contre 1 % des hommes) et 12 % dans les secteurs de l'éducation ou de la santé, contre 5 % des hommes. Les caractéristiques individuelles, notamment le niveau de formation, ne permettent pas d'échapper à ces « emplois de migrants » : les deux tiers de ceux qui ont fait des études supérieures, hommes comme femmes, occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés. Pourtant, les trois quarts d'entre eux se déclarent tout à fait ou plutôt satisfaits de leur emploi, même si 45 % en cherchent un autre (38 % parmi ceux qui travaillent à temps complet). Les motifs d'insatisfaction les plus fréquents pour ceux qui ont un emploi sont le métier lui-même, cité par 12 %, et un salaire insuffisant, cité par 15 % des femmes et 10 % des hommes en emploi.

Deux moments clés des relations au sein du couple : décider de migrer et s'insérer sur le marché du travail

Deux thèmes permettent dans l'enquête d'aborder les rapports entre homme et femme au sein des couples dont un des deux membres vient d'obtenir un titre de séjour : la décision de migrer d'une part, l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi d'autre part.

8. On demandait à la personne de préciser si elle avait un CDD, un CDI, si elle était stagiaire, apprentie, intérimaire ou si elle n'avait pas de contrat. Il est possible que, outre les personnes travaillant au noir, des personnes vacataires ou rémunérées par des chèques emploi-service aient considéré qu'elles n'avaient pas de contrat.

Un projet migratoire le plus souvent élaboré en couple ... surtout aux dires des femmes

Rygiel (2007) souligne que la décision de migrer au sein d'un couple peut provenir « de négociations contextualisées et éventuellement conflictuelles entre des agents dont les positions sont pour partie structurées par le genre et l'âge ». Dans l'enquête, ce thème est abordé de façon subjective et rétrospective à partir de la question : « Qui a décidé de venir en France ? – Vous même ; – Vous et votre conjoint ; – Votre conjoint ; – Vos parents ; – Autres... ». Cette question constitue un indicateur parmi d'autres de la construction du projet migratoire et de la participation plus ou moins active du migrant à ce projet.

57 % des femmes et 40 % des hommes interrogés étaient en couple avant de quitter leur pays d'origine et sont toujours en couple actuellement ; à quoi s'ajoutent 4 % des hommes comme des femmes dont le mariage est antérieur à la migration mais dont le conjoint vit à l'étranger (figure 8) ; un peu plus de la moitié de ces couples avaient déjà un enfant. Pour ces personnes en couple, la décision de migrer a le plus souvent été conjointe, même si des différences liées au genre apparaissent : les femmes sont 64 % à attribuer cette décision au couple, alors que les hommes ne sont que 58 % dans ce cas (figure 9). Les personnes ayant laissé leur conjoint dans leur pays d'origine sont les plus nombreuses à avoir décidé seules de partir. Les femmes rejoignant un conjoint français ont plus souvent décidé elles-mêmes (26 %) que les femmes rejoignant un conjoint étranger (18 %). Rares sont ceux ou celles qui disent que la décision a été prise uniquement par leur conjoint (une sur huit), mais cela est plus fréquent pour les femmes qui rejoignent un conjoint (16 % de celles qui rejoignent un conjoint étranger, 9 % lorsqu'il est français) que lorsque les deux membres du couple migrent en même temps.

8. Vie de couple avant et après la migration selon le sexe

	en %	
	Femmes	Hommes
Vit avec un conjoint et l'union est postérieure à la migration, dont :	16	30
– conjoint immigré	10	13
– conjoint non immigré	6	17
Vit avec un conjoint et l'union est antérieure à la migration, dont :	57	40
– conjoint non immigré	18	17
– conjoint immigré, arrivé avant l'enquête	30	14
– conjoint immigré, arrivé après ou en même temps que l'enquête	9	9
Vit sans conjoint mais marié avec un conjoint vivant à l'étranger	4	4
Vit sans conjoint et non marié	23	26
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

9. La prise de la décision de migrer selon le sexe

	en %	
Qui a décidé de venir en France ?	Femmes	Hommes
Vous-même	21	33
Vous et votre conjoint	64	58
Votre conjoint	12	6
Vos parents	1	1
Autres	1	2
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes dont l'union actuelle a débuté avant la migration.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

Les migrants originaires du Maghreb sont les plus nombreux à décrire la décision comme commune. C'est parmi les personnes dont l'origine correspond aux flux migratoires les plus récents que la décision est le plus souvent individuelle : un tiers des femmes originaires d'Afrique centrale sont dans ce cas. La proportion est voisine pour les femmes venues de la CEI ou du Sud-Est asiatique. Pour les hommes, ceux venant d'Afrique centrale, d'Amérique ou du Maroc déclarent davantage avoir pris eux-mêmes la décision. Les femmes originaires du Sahel occidental sont les plus nombreuses (35 %) à déclarer que leur conjoint a pris seul la décision de migrer.

Outre l'origine géographique, d'autres facteurs⁹, indicateurs d'un capital culturel et d'une capacité d'autonomie plus ou moins importants, influent sur l'implication des femmes dans le projet migratoire. Leur influence sur la façon dont les hommes décrivent la prise de décision est en revanche très faible. Les femmes qui ont une bonne maîtrise du français, un niveau d'études élevé ou qui ont travaillé dans leur pays d'origine déclarent ainsi plus souvent avoir décidé seules de partir. Au contraire, les femmes dont le niveau d'éducation est faible, déclarent plus souvent que leur conjoint a décidé de façon unilatérale : c'est par exemple le cas d'un quart des femmes qui ne savent ni lire ni écrire, contre 11 % des autres.

La présence d'un enfant avant la migration a peu d'impact sur le fait de décider seul(e) ou avec son conjoint, même si les femmes ayant des enfants imputent un peu plus souvent la décision de la migration au conjoint seul (15 % d'entre elles).

Les motivations du départ du pays d'origine sont fortement liées à la prise de décision. Les hommes en couple sont plus nombreux que les femmes à venir en France pour trouver un travail ou échapper à l'insécurité (figure 10). Ceux venus pour ces raisons ont plus fréquemment pris leur décision seuls surtout lorsque ce sont des femmes.

Pour la majorité cependant, le projet migratoire est motivé par des raisons familiales (pour accompagner ou rejoindre son conjoint, parce qu'il y avait dans leur pays d'origine peu de possibilités de formation, peu d'avenir pour eux ou leur(s) enfant(s)). Il se décide alors généralement à deux : 67 % des femmes et 62 % des hommes venus en France pour accompagner ou rejoindre leur conjoint déclarent avoir pris cette décision ensemble tout comme 72 % des femmes et 68 % des hommes qui disent être venus en France parce qu'il y avait dans leur pays d'origine « peu de possibilités de formation, peu d'avenir pour eux ou leur(s) enfant(s) » (motivation souvent citée par les personnes ayant des enfants).

Alors que la décision de migrer laisse transparaître une inégalité entre hommes et femmes au sein des couples, les migrants déclarent dans leur très grande majorité qu'ils prendront de façon commune la décision de rester en France ou d'aller dans un autre pays (85 %) et ce quelle que soit la façon dont la décision de partir du pays d'origine a été prise auparavant.

10. Motivations de la décision de migrer parmi les personnes en couple selon leur sexe

Pour quelles raisons êtes-vous parti(e) de votre pays d'origine ? Plusieurs réponses possibles	en %	
	Femmes	Hommes
Accompagner, rejoindre le conjoint	79	61
Accompagner, rejoindre d'autres personnes de la famille	5	10
Études, formations	3	4
Travail	11	25
Échapper à l'insécurité	11	18
Peu de possibilités de formation pour les enfants	10	18

Champ : ensemble des personnes dont l'union actuelle a débuté avant la migration.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

9. Des modèles logistiques ont été réalisés pour contrôler les effets de structure, en introduisant comme variables explicatives à la fois les caractéristiques socio-démographiques du migrant, le type de titre de séjour détenu et des variables indicatrices du capital culturel et social comme la maîtrise du français, l'activité antérieure à la migration et le niveau

Partage de l'activité au sein des couples et assistance entre conjoints

Analyser le partage de l'activité au sein des couples dont l'un des deux membres au moins est nouveau détenteur d'un titre de séjour permet de mettre en évidence un éventuel rôle de transmission de savoirs et d'expériences du conjoint non immigré ou arrivé en France depuis longtemps. On se limite ici aux personnes qui partagent leur logement avec un conjoint au moment de l'enquête, que l'union soit ou non antérieure à la migration : c'est le cas de 73 % des femmes et 70 % des hommes enquêtés.

Les hommes migrants qui ont un conjoint ont plus souvent un emploi que ceux qui n'en ont pas (66 % contre 55 %). Cependant, 16 % d'entre eux sont sans emploi alors que leur conjointe travaille, et même 19 % d'entre eux lorsque celle-ci est née en France ou arrivée avant eux.

Quant aux femmes migrantes qui vivent en couple, elles sont un peu moins souvent en emploi que les autres (respectivement 23 % contre 26 %) et les deux tiers vivent dans un couple où seul leur conjoint travaille. Cette différence d'activité est cependant liée à d'autres caractéristiques : les femmes en couple ont plus souvent de jeunes enfants et sont en moyenne plus récemment arrivées. Une fois les autres caractéristiques familiales prises en compte, la vie de couple n'a pas d'influence déterminante. Seulement 1 % des femmes inactives mettent d'ailleurs en avant une opposition de leur entourage pour expliquer leur non-recherche d'emploi¹⁰.

Au contraire, le fait d'avoir un(e) conjoint(e) en emploi augmente la probabilité d'avoir soi-même un emploi, et ce notamment pour les hommes. Cela peut s'expliquer par des formes d'endogamie sociale et culturelle qui font que les deux conjoints ont en commun des atouts ou des handicaps à leur insertion professionnelle (origine sociale et géographique, niveau de formation et ancienneté en France lorsque la migration est conjointe) mais aussi par le rôle d'appui du conjoint dont plusieurs formes transparaissent dans l'enquête.

L'assistance entre conjoints dans l'insertion professionnelle est de rigueur et va de « l'inséré(e) » vers le ou la moins « inséré(e) »

Une première forme d'assistance entre conjoints est le travail en commun, globalement assez rare puisque 9 % des femmes en emploi travaillent avec leur conjoint et 4 % des hommes, mais beaucoup plus fréquente parmi les migrants dont le conjoint est aussi un immigré arrivé en même temps ou après eux et en emploi (21 % des femmes et 16 % des hommes)¹¹. Il s'agit d'emplois indépendants ou, cas le plus fréquent, d'emplois salariés dans des entreprises privées, un des conjoints ayant pu recommander l'autre.

Une seconde forme d'assistance est l'aide dans la recherche d'emploi. 95 % des hommes qui se déclarent chômeurs et 78 % des femmes qui se déclarent chômeuses vivant en couple ont fait des démarches pour trouver un emploi, l'absence de démarche active de recherche s'expliquant dans la majeure partie des cas par le délai dans l'obtention du titre définitif ou une grossesse en cours. Parmi eux, la forme d'aide la plus fréquemment citée est celle de l'ANPE (61 %) mais la seconde est celle du conjoint (45 %) alors que la famille et les amis sont cités par respectivement 13 et 14 %. L'aide du conjoint est notamment importante lorsque le niveau de français est peu élevé ou lorsque l'arrivée en France est récente, signes d'une insertion professionnelle potentiellement plus difficile, ainsi que lorsque le conjoint est arrivé avant l'enquêté, en emploi, et donc mieux inséré. Par contre, si 47 % des femmes et 41 % des hommes

10. Ce qui pour une partie des femmes révèle sans doute aussi l'intégration d'une norme de valorisation de l'égalité entre hommes et femmes.

11. Dans la mesure où l'enquêté est lui-même nouveau détenteur d'un titre de séjour, il est rare que son conjoint soit arrivé beaucoup plus récemment que lui. Notamment, il n'a pas pu venir au titre du regroupement familial, la procédure excédant largement les quatre mois passés entre l'obtention du titre et l'enquête.

bénéficient de cette aide, le sexe n'a pas d'impact une fois contrôlées les autres variables, ni le niveau de formation ou le pays d'origine.

Le constat est identique pour les personnes actuellement salariées du privé, pour lesquelles les modalités de recherche de l'emploi occupé sont détaillées. L'appui des conjoints est de moindre ampleur (24 % des femmes et 20 % des hommes). Mais il est plus fréquent lorsque le conjoint est né en France et a un emploi (38 % des femmes, 30 % des hommes). Au contraire, ceux dont le conjoint est immigré et arrivé en même temps qu'eux (ou après) ont reçu moins d'aide, mais travaillent très fréquemment avec leur conjoint lorsque celui a un emploi. Le rôle d'appui dans l'insertion professionnelle des conjoint(e)s non immigré(e)s ou immigré(e)s arrivé(e)s depuis plus longtemps est donc manifeste.

Venir seul(e) en France

Les personnes célibataires au moment de la migration et venues seules en France constituent une situation minoritaire dans un contexte où les migrations familiales sont les plus nombreuses : elles représentent 35 % des hommes et 18 % des femmes enquêtés. Les motivations de la venue en France ou les caractéristiques des hommes et femmes dans cette situation sont plus proches que celles des hommes et femmes migrants en couple.

N'ayant ni accompagné ni rejoint un conjoint ou leurs parents, leurs projets et motivations sont peu différenciés selon le sexe ou le niveau d'étude. Les objectifs avancés sont avant tout d'échapper à l'insécurité (un tiers d'entre eux), de trouver un travail (un tiers également) ou encore d'avoir de meilleures possibilités de formations, d'avenir pour eux ou leurs enfants (un sur cinq).

38 % des femmes venues seules sont originaires d'Afrique centrale et 12 % d'Asie du Sud-Est. Les origines des hommes sont plus diversifiées : 21 % viennent d'Afrique centrale, 13 % du Sahel occidental et 20 % d'Algérie¹². Ces migrants venus seuls étaient le plus souvent de jeunes urbains juste avant leur arrivée en France, arrivée relativement plus ancienne (avant 2001 pour près de la moitié des hommes comme des femmes). Ils ne sont pas davantage diplômés mais ont un meilleur niveau de français : 75 % des femmes et 82 % des hommes parlent bien ou très bien le français, ce qui a d'ailleurs motivé la moitié d'entre eux à venir en France.

Les femmes venues seules étaient plus souvent actives (52 %) dans leur pays d'origine que les autres migrantes (40 %), alors que pour les hommes le contraire est observé (52 % contre 67 % des autres).

Parmi ces migrants, rares sont ceux qui ne connaissaient personne en France à leur arrivée et les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être dans ce cas (respectivement 26 % et 12 %). C'est d'ailleurs souvent une des raisons pour lesquelles ils ont choisi de venir en France. Après quelques années passées en France, ils y ont tissé des liens comme le montre le motif du titre de séjour qui leur a été accordé en 2006 : les hommes sont surtout des conjoints de français (34 %), les femmes des parents d'enfants français (36 %).

Leurs situations familiales reflètent en partie la nature de leur titre et les liens qu'ils ont pu développer depuis leur arrivée : 63 % des hommes et 48 % des femmes vivent aujourd'hui en couple, 40 % des femmes et 13 % des hommes en famille monoparentale. Enfin, 30 % des femmes et 13 % des hommes ont de plus des enfants qui vivent à l'étranger, la plupart du temps de moins de 18 ans. Dans ce cas, les envois d'argent au pays d'origine sont assez fréquents pour les hommes comme pour les femmes et ce indépendamment de la situation matrimoniale en France (*figure 11*).

12. Cependant, les hommes algériens représentent 23 % de l'ensemble des migrants, ils n'ont donc pas plus tendance que les autres à venir seuls.

11. Envoi d'argent à la famille à l'étranger selon que la personne a des enfants de moins de 18 ans qui vivent à l'étranger ou non

	Ensemble des femmes	Femmes venues seules	Ensemble des hommes	Hommes venus seuls
Aucun enfant de moins de 18 ans	15	25	21	30
Un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans	48	43	58	60
Ensemble	18	30	25	34

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

Cependant en dépit de l'ancienneté de leur arrivée en France, des relations nouées en France et d'une expérience professionnelle dans le pays d'origine similaire à celle des hommes, l'insertion des femmes venues seules en France sur le marché du travail français semble difficile : 38 % sont en emploi et 46 % sont au chômage alors que leurs homologues masculins sont à 75 % en emploi, le reste au chômage. Si 44 % ont un enfant de moins de 3 ans à charge en France, très peu sont pourtant inactives (11 %). Leur difficulté à trouver un emploi renvoie peut-être pour partie à des phénomènes de double discrimination.

Les situations des migrants venus seuls en France sont très peu différenciées selon le sexe, les femmes ayant des profils plus atypiques que celles en couple et se rapprochant des hommes dans la même situation. Cependant, leurs difficultés à l'arrivée en France, notamment sur le marché du travail, rendent leur recherche d'autonomie plus compliquée que pour les hommes. ■

Pour en savoir plus

Bègue M., « Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats* n° 612, Drees, décembre 2007.

Borrel C., « Enquêtes annuelles de recensement 2004-2005, Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.

Borrel C., Perrin-Haynes J., « L'activité des immigrés », *Insee Première*, à paraître en 2008.

Catarino C., Morokvasic M., Introduction au numéro spécial « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005 (21) 1, p. 7-27.

Houseaux F., Tavan C., « Quels liens aujourd'hui entre l'emploi et l'intégration pour les populations issues de l'immigration ? », *Revue Économique*, vol 56, n° 2, mars 2005.

Régnard C., « Immigration et présence étrangère en France en 2005 », Rapport annuel de la DPM, *La documentation française*, Paris, 2007.

Rouilleau-Berger L., « Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe », *Presses universitaires du Mirail*, Toulouse, 2007.

Rygiel P., Lillon N., *Rapports sociaux de sexe et immigration. Mondes atlantiques XIX - XX^e siècles*, Paris, Publibook Université, 2007.

Risques professionnels : les femmes sont-elles à l'abri ?

Nicole Guignon*

Si l'on ne considère que les pénibilités physiques du travail ouvrier, les femmes semblent moins exposées aux risques professionnels que les hommes. Elles sont en effet minoritaires parmi les ouvriers, car surtout présentes dans le secteur des services. Pourtant, les femmes représentent 58 % des cas de troubles musculo-squelettiques (TMS) reconnus comme maladies professionnelles en 2003. Ces pathologies, d'origine multifactorielle, sont dues à des facteurs physiques (travail sur écran, postures pénibles ...), organisationnels (travail répétitif ...) et psycho-sociaux, notamment le ressenti de la charge mentale, de la latitude décisionnelle et du soutien social. Si globalement femmes et hommes semblent exposés de façon comparable aux facteurs de risques de TMS, en revanche au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle les femmes y sont surexposées du fait de leurs conditions particulières de travail. La répartition sexuée des tâches au sein des métiers se reflète dans les contraintes et pénibilités subies par les salarié(e)s.

Les conditions de travail et les risques professionnels (*encadré 1*) des femmes sont souvent jugés moins « visibles » que ceux des hommes. Ainsi « les femmes sont souvent exclues des emplois visiblement exigeants ou dangereux mais leurs emplois peuvent les exposer à des dangers moins visibles : travail très répétitif, postures contraignantes, manque d'autonomie dans le travail, contact avec le public (danger d'exposition aux infections, à la violence, aux agressions verbales), exposition à certains produits chimiques nocifs (coiffure, nettoyage, photocopie, manucure, établissements de santé), horaires qui rentrent en conflit avec les obligations familiales » (Messing, 2002). Longtemps les tâches des infirmières sont apparues sans risque pour les femmes, de telle sorte que devoir souvent soulever les patients n'était pas perçu

Encadré 1

Conditions de travail, pénibilité, danger, exposition, risque

Le terme **conditions de travail** est neutre et regroupe l'ensemble des caractéristiques de la situation de travail tant matérielles qu'organisationnelles (horaire, mode de prescription, latitude, etc.). Celui de **pénibilités** désigne des situations dont on sait *a priori* qu'elles peuvent être dommageables pour la santé, ainsi la station debout prolongée ou le travail en horaires alternants.

Le **danger** est la propriété que possède un produit chimique, un virus, une vibration, une

caractéristique du travail (comme la répétitivité), d'affecter la santé du travailleur. L'**exposition** est le contact entre un salarié et la source du danger. On peut la qualifier par sa durée, son intensité, l'existence ou non de protection. Le **risque** est l'effet néfaste possible sur la santé du salarié résultant de l'exposition selon ses caractéristiques.

Le consensus de Saltsa établit que lorsqu'au moins deux des **expositions** appartenant à une liste concernent un salarié, celui-ci est en **fort risque de TMS** (*encadré 4*).

*Nicole Guignon, Dares, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

comme une pénibilité par les infirmières elles-mêmes. Dans les enquêtes sur les conditions de travail, il a fallu un mouvement social de grande ampleur (les grèves de 1989) pour que les infirmières commencent à déclarer majoritairement porter des « charges lourdes » dans leur travail (Gollac, 1998). D'autres professions, par exemple dans l'accueil ou le commerce, demandent aux femmes d'utiliser leurs qualités « naturelles » pour faire un « travail émotionnel », c'est-à-dire « gérer des sentiments afin d'afficher en public certaines expressions et attitudes contre un salaire » (Messing, 2000).

Pour une même profession, le travail des femmes est très différent de celui des hommes. On demande plus souvent aux hommes des efforts brefs et intenses et aux femmes de la minutie, de la rapidité, de l'acuité visuelle et de la concentration (Messing 1996). Ces deux types de tâches sont fréquemment étiquetées « lourdes » pour les hommes et « légères » pour les femmes. Ainsi, les hommes nettoyeurs conduisent les machines (17 % contre 2 % de leurs homologues féminines) et portent les sacs (15 % contre 4 %), tandis que les femmes lavent les toilettes et passent le chiffon. Dans le découpage de viande, les hommes découpent les carcasses à la tronçonneuse et portent plus souvent des charges tandis que les femmes découpent plutôt les filets de poulet au couteau : 42% d'entre elles effectuent des gestes répétitifs avec un temps de cycle de moins d'une minute contre 27 % des hommes.

Les risques les plus souvent associés au travail dans les représentations sociales traditionnelles – efforts physiques intenses, expositions au bruit, aux intempéries, aux produits chimiques ... – concernent majoritairement des hommes. Mais les femmes sont en revanche en première ligne en ce qui concerne les divers risques organisationnels et psychosociaux au travail. De ce fait, loin d'être protégées, les femmes sont majoritaires parmi les salariés atteints de troubles musculo-squelettiques, qui, aujourd'hui, constituent de loin la principale cause de maladies professionnelles.

Moins d'expositions aux nuisances et de pénibilités physiques

Les femmes salariées du champ de l'enquête Sumer (*encadré 2*) sont moins souvent exposées que les hommes à certaines nuisances physiques spécifiques au monde industriel : bruit nocif¹, nuisances thermiques, travail sur outils vibrants, etc. L'écart entre femmes et hommes

Encadré 2

L'enquête Sumer 2002-2003

L'enquête Sumer, lancée et gérée conjointement par la direction générale du travail (inspection médicale du travail) et la Dares, dresse un état des lieux des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France.

La force de cette enquête repose d'une part sur l'expertise du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique, et d'autre part sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions à des risques relativement rares. L'enquête s'est déroulée sur le terrain de juin 2002 à fin 2003 ; 1 792 médecins du travail, soit plus de

20 % des médecins du travail en exercice, ont tiré au sort 56 314 salariés, dont 49 984 ont répondu. Le champ couvre l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail du régime général et de la Mutualité sociale agricole, les salariés des hôpitaux publics, d'EDF-GDF, de La Poste, de la SNCF et d'Air France. Ce champ ne couvre pas les fonctions publiques d'État et territoriale, une partie des transports (régions urbaines et transport par eau), les mines, la pêche, France Télécom et la recherche publique.

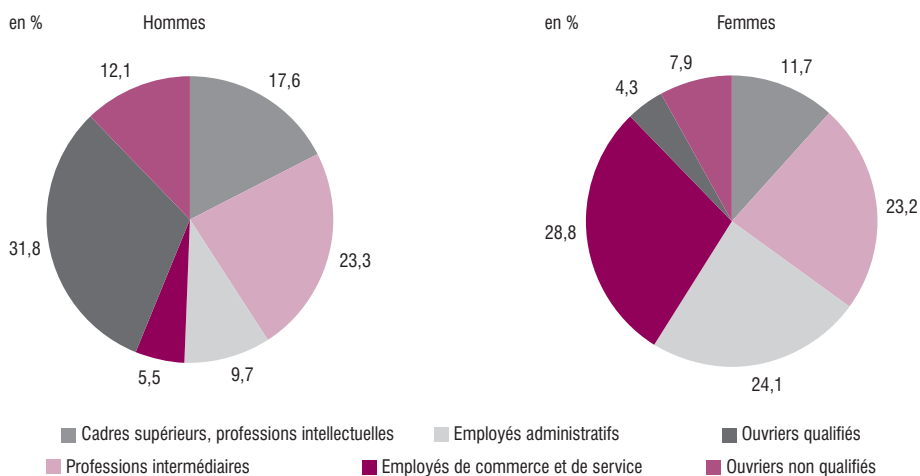
Parmi les 21,7 millions de salariés, 17,5 millions sont représentés dans le cadre de l'enquête Sumer 2003.

1. Est dit « nocif » un bruit supérieur à 85 dB A ou comportant des chocs ou impulsions pendant plus de 20 heures par semaine qui peut entraîner une surdité.

est moindre concernant la conduite de véhicule sur la voie publique et d'autres pénibilités physiques, comme la station debout prolongée ou la manutention manuelle de charges. En revanche, les femmes exécutent plus souvent des gestes répétitifs plus de 10 heures par semaine, dans toutes les catégories sauf les employés administratifs ; en particulier, les ouvrières y sont 2 fois plus exposées que les ouvriers. Les femmes travaillent plus souvent sur écran plus de 20 heures par semaine, sauf les employés de commerce et de service.

Ces résultats globaux sont bien sûr liés à la structure de l'emploi. 87 % des femmes travaillent dans le tertiaire et seulement 11 % dans l'industrie : les femmes représentent 18 % des ouvriers en 2005 contre 70 % des employés administratifs et 81% des employés de commerce ou de service (figure 1). Cependant 40 % des femmes appartiennent à des catégories, ouvrières et employées de commerce ou de service, dont les conditions de travail se sont plutôt détériorées entre 1994 et 2003 (Arnaudo et alii, 2004).

1. Catégories socioprofessionnelles des hommes et des femmes



Champ : tous salariés.

Source : Insee, enquête Emploi 2002.

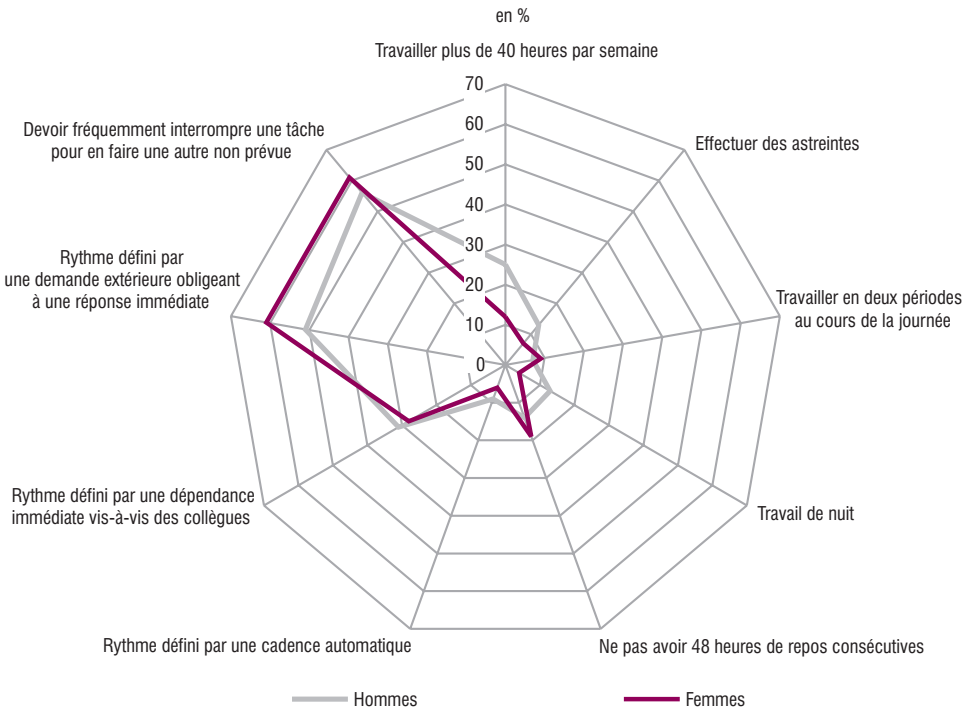
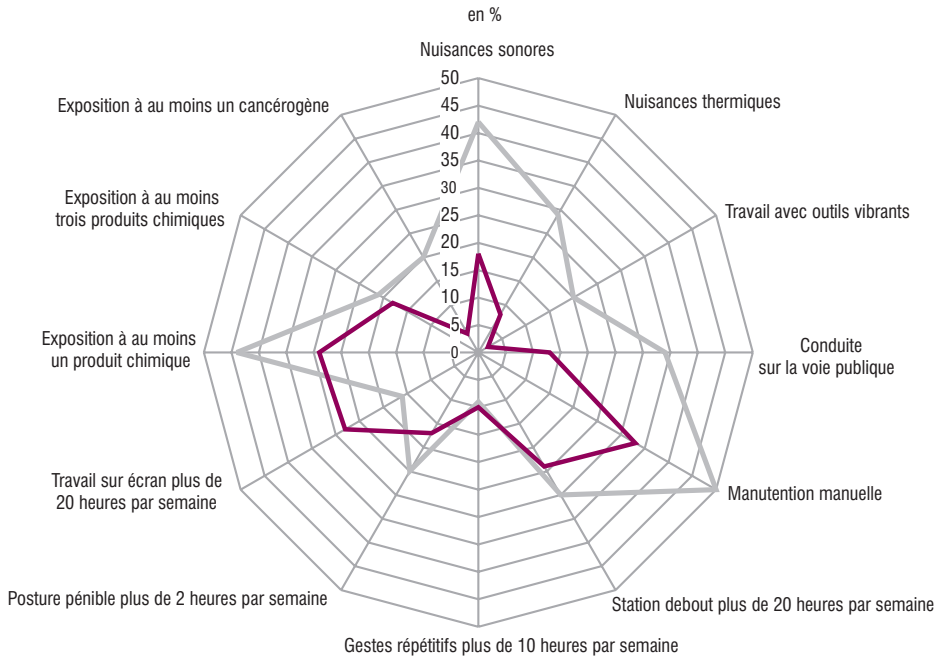
Quelques professions exposant à des pénibilités spécifiques sont de fait très investies par les femmes. Ainsi les femmes représentent trois quarts des professions intermédiaires de la santé et du travail social et 89 % des employées de services divers aux particuliers, toutes professions particulièrement exposées à de longues stations debout, au port de charge, à des postures pénibles.

Les femmes sont en revanche moins exposées aux produits chimiques que les hommes, y compris chez les ouvriers (66 % contre 51 %). L'écart s'accroît encore si l'on s'intéresse à des expositions longues, mais aussi aux multi-expositions. Les femmes sont néanmoins davantage exposées aux tensioactifs (agents nettoyants), ainsi qu'à divers produits liés au nettoyage et à la stérilisation, souvent utilisés dans le secteur de la santé.

Le temps de travail des femmes

Les femmes travaillent moins souvent de longues durées hebdomadaires (plus de 40 heures par semaine), sont moins soumises à des astreintes ou au travail de nuit que les hommes (figure 2),

2. Les expositions professionnelles selon le sexe



Lecture : 42 % des hommes ont été exposés à une nuisance sonore au cours de la semaine précédant l'enquête.

Champ : tous salariés du champ Sumer.

Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.

ces différences tenant aussi à la structure de l'emploi. Le travail de nuit pour les femmes² est surtout répandu dans les domaines de la santé, des transports, du service, mais au cours des dix dernières années il s'est surtout développé pour les ouvrières.

Les femmes connaissent plus souvent une absence de repos de 48 heures consécutives au cours d'une semaine ou une journée de travail éclatée en deux périodes. Ces contraintes sont en effet caractéristiques des secteurs de la santé et des activités de service, commerce, nettoyage, ainsi que des contrats à temps partiel pour ce qui concerne la journée éclatée.

Des contraintes organisationnelles spécifiques pour les femmes

Les femmes voient moins souvent que les hommes leur rythme de travail défini par une cadence automatique ou par la dépendance immédiate des collègues. En revanche, comme elles travaillent plus souvent en contact avec le public, elles sont plus nombreuses que les hommes à devoir répondre sans délai à une demande extérieure. Leur travail est plus morcelé : 61 % des femmes, contre 56 % des hommes, doivent souvent « abandonner une tâche pour une autre plus urgente ».

En ce qui concerne les facteurs psychosociaux (*encadré 3*), les femmes de toutes les catégories socioprofessionnelles, à l'exception des cadres, sont plus nombreuses à subir une très forte demande psychologique³. Les femmes manquent plus souvent de latitude décisionnelle⁴ que les hommes, à l'exception de la catégorie des employés administratifs. Quant au soutien social, qui diffère en moyenne assez peu d'une catégorie à l'autre, les femmes cadres et les ouvrières en manquent plus souvent que leurs collègues masculins (*figure 3*).

Encadré 3

Les facteurs psychosociaux

Ils sont ici mesurés par le questionnaire de Karasek, outil internationalement reconnu et validé scientifiquement. Cet outil comporte 26 questions pour évaluer trois dimensions de l'environnement psychosocial au travail : la demande psychologique (la charge mentale de travail dans ses différents aspects), la latitude décisionnelle (place des compétences et marges de manœuvre) et le soutien social (relations avec les collègues et les supérieurs). Pour chacune de ces dimensions, les réponses des

enquêtés permettent de calculer un score qui mesure leur exposition aux différents facteurs de risques psychosociaux. Le modèle de Karasek énonce que les situations à risque pour la santé, notamment cardiovasculaire, sont celles dites de « job strain », où le salarié est confronté à une forte demande psychologique (score supérieur à la médiane des scores) et dispose d'une faible latitude décisionnelle (score inférieur à la médiane). D'autres indicateurs peuvent être retenus, ce qui est le cas dans le modèle de Saltsa (*encadré 4*).

2. Le travail de nuit était interdit aux femmes dans l'industrie jusqu'à la loi du 19 juin 1987 qui l'autorise sous la double condition d'un accord de branche étendu et d'un accord d'entreprise. Seul l'accord national sur l'aménagement du temps de travail dans la métallurgie signé le 17 juillet 1986 a été étendu.

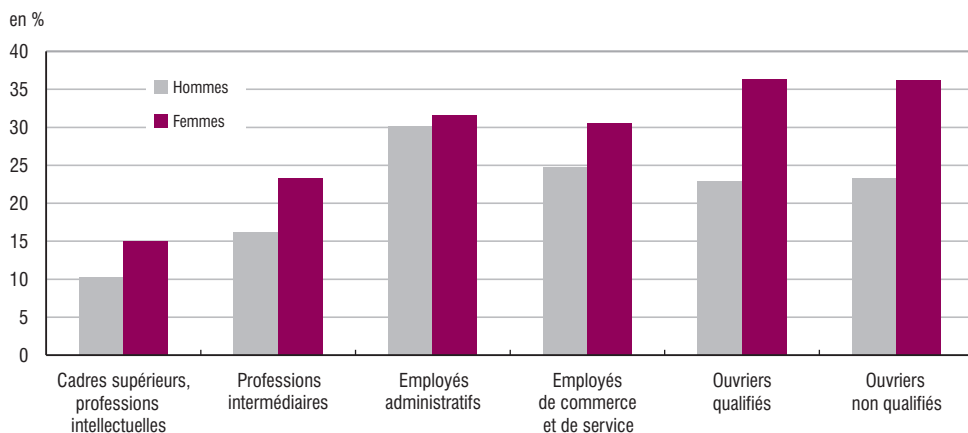
Le 25 juillet 1991, la Cour de justice des communautés européennes a considéré qu'une interdiction du travail de nuit des femmes était discriminatoire et contraire au principe d'égalité professionnelle. Pour se mettre en conformité avec le droit communautaire, un amendement à la loi sur l'égalité professionnelle a été adopté le 28 novembre 2000 supprimant le principe d'interdiction. La loi du 9 mai 2001 a fixé une réglementation relative au travail de nuit pour les salariés femmes et hommes, jusqu'alors inexistante.

3. Une très forte demande psychologique est définie par un score supérieur au troisième quartile de la distribution, c'est-à-dire tel que 25 % des salariés ont un score supérieur.

4. Une très faible latitude décisionnelle est définie par un score inférieur au premier quartile de la distribution, c'est-à-dire tel que 25 % des salariés ont un score inférieur.

Globalement ce sont les employés et les ouvriers qui sont le plus souvent soumis à une situation de « jobstrain » (*encadré 3*) réputée pour avoir des répercussions néfastes sur la santé. Le « job strain », caractérisé par une forte demande psychologique et une faible latitude décisionnelle, est très différent de la notion courante de stress souvent invoquée par les cadres, ici les moins touchés.

3. Proportion de salariés en situation de « jobstrain » par sexe et catégorie socioprofessionnelle



Champ : tous salariés du champ Sumer.
Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.

Les femmes plus touchées par les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Du fait de leurs expositions spécifiques aux risques du travail, les femmes sont donc beaucoup moins concernées que les hommes par les cancers professionnels, mais nettement plus sujettes à des troubles musculo-squelettiques (TMS), terme qui recouvre un ensemble de pathologies articulaires ou péri-articulaires touchant le dos et les membres. Les TMS ont provoqué (avec les maladies liées à l'amiante) la très forte augmentation du nombre de maladies professionnelles reconnues⁵ au cours des dernières années. Les « affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » représentent 68 % des maladies professionnelles avec arrêt reconnues en 2003, et les femmes sont majoritaires parmi les victimes de ces pathologies (58 % des TMS reconnus concernent des femmes).

En France, un réseau de surveillance épidémiologique, établi à titre expérimental par l'Institut de veille sanitaire dans la région Pays de la Loire en 2002, a établi que 12 % des hommes et 15 % des femmes sont atteints d'au moins un des six principaux TMS des membres supérieurs (Roquelaure et alii, 2005). Si l'on extrapolait ce taux à la population salariée française, on obtiendrait une estimation du nombre de personnes atteintes avoisinant 3 millions.

5. La reconnaissance des maladies professionnelles est faite par les caisses primaires d'assurance maladie sur la base de tableaux de maladies professionnelles (les TMS sont regroupés dans le tableau sous les termes « affections péri-articulaires » provoquées par certains gestes et postures de travail).

Les facteurs de risques de TMS

L'origine des TMS est plurifactorielle : ergonomes, médecins du travail et épidémiologistes ont identifié un certain nombre de ces facteurs de risques, qu'on peut répartir en trois types (Roquelaure et alii, 2005) : physiques (contraintes posturales, travail sur écran ...), organisationnels (gestes répétitifs ...) et psychosociaux (demande psychologique, soutien social et latitude décisionnelle). En fonction des données disponibles dans l'enquête *Sumer 2003*, nous avons retenu neuf facteurs de risques dont le cumul est un indicateur du niveau de risque de TMS (*encadré 4*).

Encadré 4

Construire un indicateur de risque de TMS

Pour construire un indicateur synthétique de risque de TMS à partir d'un questionnaire sur les expositions, on s'est appuyé, en l'adaptant aux données disponibles dans *Sumer 2003*, sur le modèle élaboré par un réseau de chercheurs suédois, nommé « consensus de Saltsa » (Meyer et alii, 2002 ; Sluiter et alii, 2001). Par rapport au questionnaire original, il manque des questions sur des gestes très spécifiques, par exemple « utilisation de la pince pouce index plus de quatre heures par jour » ou « travail bras éloignés du corps plus de quatre heures par jour », et l'indication sur l'existence d'une pause. L'indicateur ici présenté sous-estime donc l'indicateur synthétique Saltsa mais reflète à peu près correctement la structure du risque. Il est probablement perfectible : ainsi, l'indicateur rendrait mieux compte de la plus grande morbidité des femmes concernant les TMS s'il prenait en compte le manque de latitude décisionnelle, qui affecte davantage les femmes et est un facteur de risque déterminant dans le modèle de Karasek.

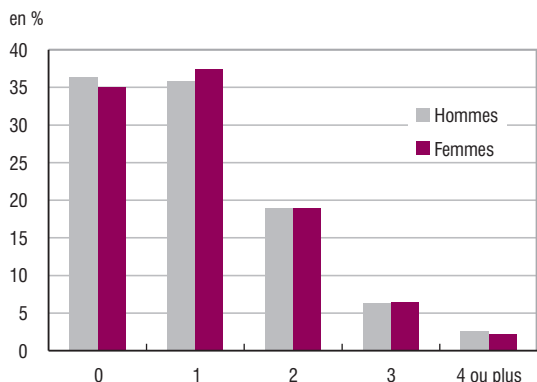
Les expositions retenues dans l'indicateur sont :

- le travail répétitif à cadence élevée plus de 20 heures par semaine ;
- la manutention manuelle de charges plus de 20 heures par semaine ;
- le travail avec contrainte visuelle plus de 20 heures par semaine ;
- le travail au froid (moins de 15° C) pendant plus de 20 heures par semaine ;
- le travail bras en l'air plus de 10 heures par semaine ;
- le travail dans une autre position pénible plus de 10 heures par semaine ;
- l'utilisation d'outils vibrants pendant plus de 2 heures par semaine ;
- une demande psychologique (mesurée par le questionnaire de Karasek) supérieure au troisième quartile ;
- un soutien social (mesuré par le questionnaire de Karasek) inférieur au premier quartile.

Selon la littérature épidémiologique, un salarié qui cumule deux de ces facteurs de risque ou plus, est dans une situation de fort risque de TMS (Sluiter et alii, 2001). Hommes ou femmes, 28 % des salariés apparaissent concernés par cette situation (*figure 4*). Les expositions qui

4. Nombre de facteurs de risque de TMS par sexe

Lecture : 37,4 % des femmes salariées sont exposées à un facteur de risques de TMS dans la liste de l'encadré 4.
Champ : tous salariés du champ *Sumer*.
Source : Dares-DGT, enquête *Sumer 2003*.



contribuent le plus au cumul de facteurs de risques sont le travail bras en l'air ou dans une autre posture pénible, le travail répétitif et le travail au froid (figure 5).

5. Proportion de salariés exposés à chaque facteur de risque

en %

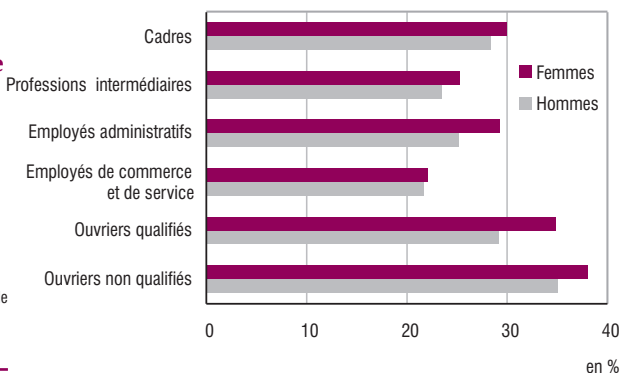
Facteur de risque	Taux pour les salariés en fort risque de TMS		Rapport au taux moyen	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail répétitif à cadence élevée plus de 20 heures par semaine	17,6	21,6	2,7	2,8
Manutention manuelle de charges plus de 20 heures par semaine	24,7	14,3	2,4	2,7
Travail avec contrainte visuelle (écran) plus de 20 heures par semaine	36,7	58,0	1,7	1,8
Travail au froid (moins de 15°C) pendant plus de 20 heures par semaine	6,4	3,4	2,4	2,9
Travail bras en l'air plus de 10 heures par semaine	10,1	5,5	3,0	2,7
Travail dans une autre position pénible plus de 10 heures par semaine	22,9	16,3	2,7	2,7
Utilisation d'outils vibrants pendant plus de 2 heures par semaine	22,1	2,5	2,0	2,4
Très forte demande psychologique	55,9	64,4	2,1	2,3
Très faible soutien social	48,8	54,6	2,0	2,2

Lecture : 17,6 % des hommes en situation de fort risque TMS effectuent un travail répétitif à cadence élevée pendant plus de 20 heures par semaine. Cette proportion est 2,7 fois supérieure à celle observée pour l'ensemble des hommes.

Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.

Si les femmes n'apparaissent globalement pas plus exposées que les hommes au risque de TMS, c'est parce qu'elles sont concentrées dans les professions d'employés, relativement moins exposées que les métiers ouvriers plus masculins. Mais, si on les compare aux hommes de la même catégorie socioprofessionnelle, elles sont systématiquement plus exposées (figure 6).

6. Proportion de salariés en fort risque de TMS selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe



Lecture : 30 % des femmes cadres sont en situation de fort risque de TMS, contre 28 % des hommes cadres.

Champ : tous salariés du champ Sumer.

Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.

De même, si l'on compare hommes et femmes selon la fonction principale qu'ils exercent, les femmes sont généralement plus exposées sauf dans les fonctions de direction générale ou d'installation-réparation-réglage où elles sont très peu représentées (figure 7).

Des facteurs de risques différents selon les professions

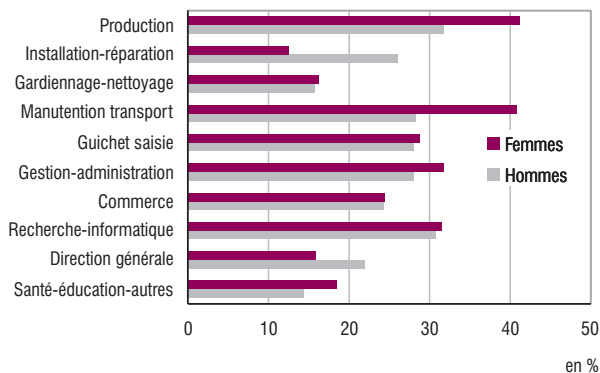
Les facteurs qui contribuent le plus aux risques de TMS ne sont pas les mêmes selon la catégorie socioprofessionnelle (figure 8).

7. Proportion de salariés en fort risque de TMS selon la fonction principale exercée et le sexe

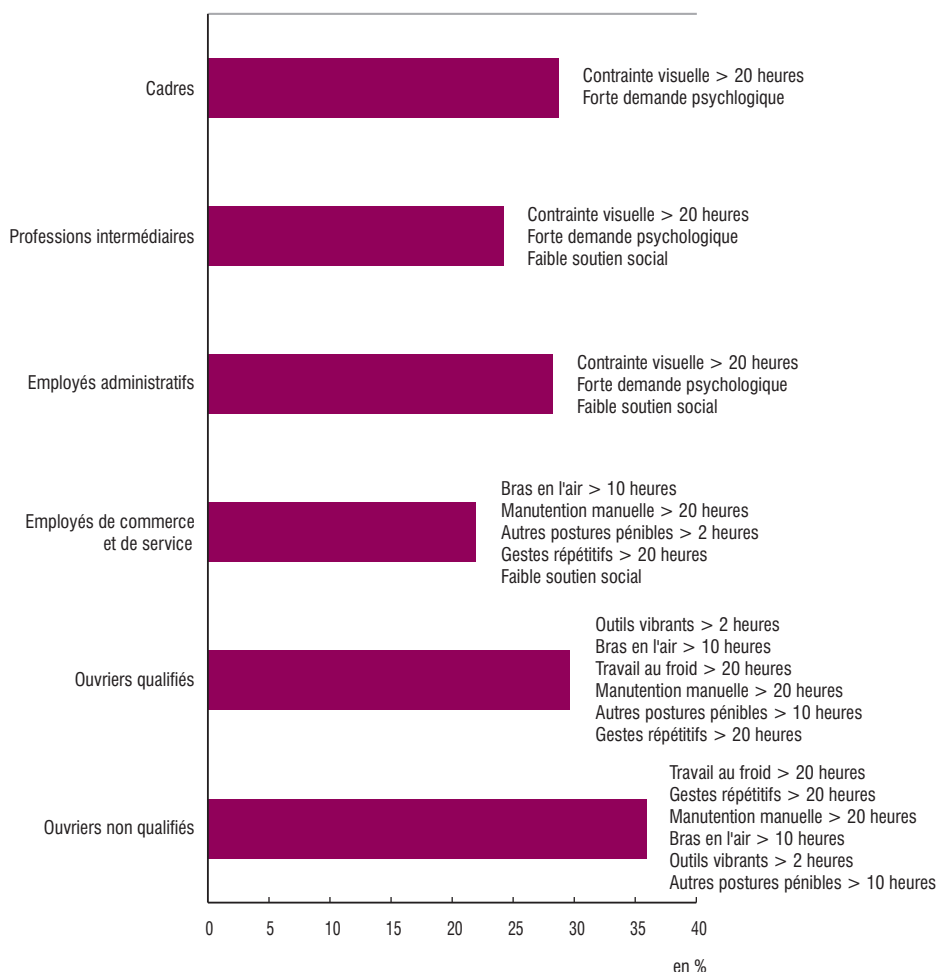
Lecture : 18,5 % des femmes dont la fonction principale exercée est la santé ou l'éducation sont en situation de fort risque de TMS contre 15 % des hommes.

Champ : tous salariés du champ Sumer.

Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.



8. Facteurs caractérisant les situations de fort risque de TMS selon la catégorie socioprofessionnelle



Lecture : 29 % des cadres sont en situation de fort risque de TMS. Les facteurs les affectant plus que la moyenne des salariés dans cette situation sont la contrainte visuelle (travail sur écran) plus de 20 heures par semaine et la forte demande psychologique.

Champ : sous salariés du champ Sumer.

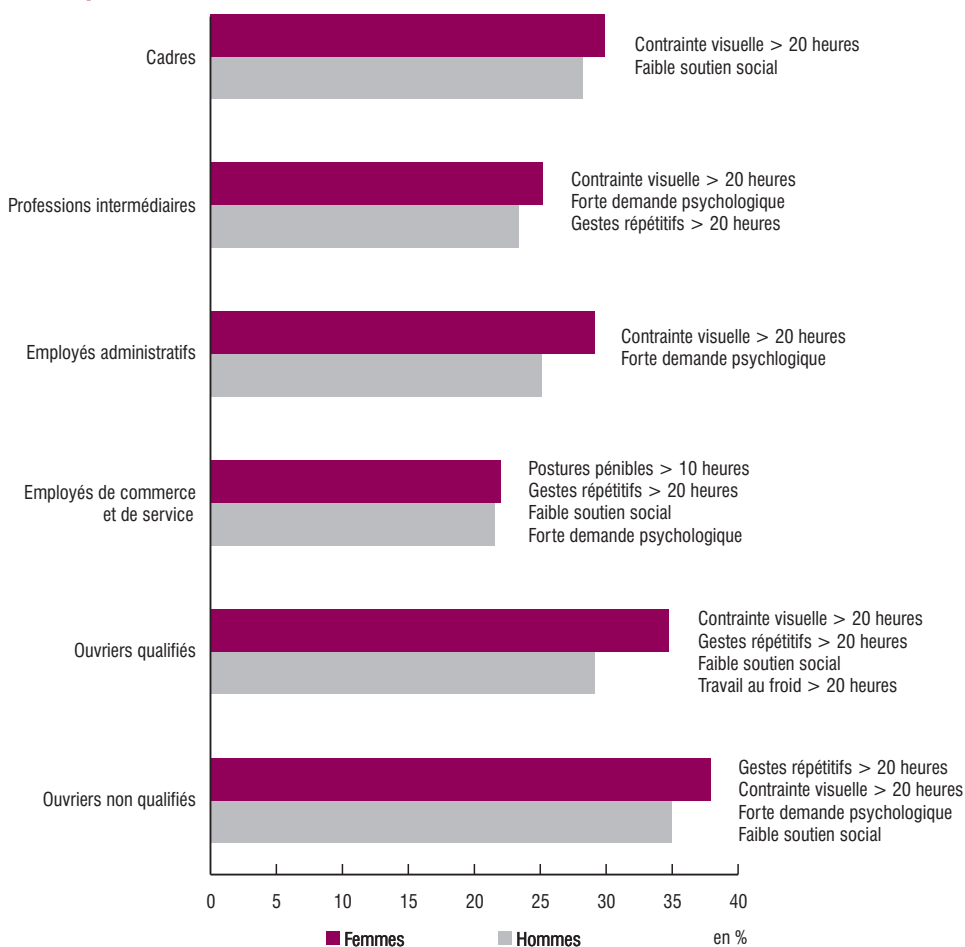
Source : Dares-DGT, Sumer 2003.

Pour les cadres, employés administratifs et professions intermédiaires qui connaissent un risque important de TMS, ce sont la forte demande psychologique et le travail sur écran plus de 20 heures par semaine qui dominent. Pour les professions intermédiaires, s'y ajoute le faible soutien social. Les autres catégories sont surtout fragilisées par les positions physiquement pénibles, les gestes répétitifs, l'utilisation d'outils vibrants, ainsi qu'un faible soutien social dans le cas des employés de commerce et de service.

Des facteurs de risques différents selon le sexe

Les femmes cadres qui connaissent un fort risque de TMS manquent plus souvent de soutien social que leurs collègues hommes (*figure 9*). Pour les femmes des professions intermédiaires,

9. Facteurs principaux de risques plus présents chez les femmes que chez les hommes en fort risque de TMS



Lecture : au sein de la catégorie cadres, 28,2 % des hommes et 29,9 % des femmes sont en fort risque de TMS. Les facteurs plus fréquents pour les femmes que pour les hommes sont la contrainte visuelle plus de 20 heures par semaine et le faible soutien social.

Champ : salariés en fort risque de TMS.

Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.

à la forte demande psychologique et au travail sur écran, s'ajoutent les gestes répétitifs. Parmi les employés administratifs soumis à un risque de TMS, les femmes subissent 1,4 fois plus souvent le travail sur écran (+ de 20 h par semaine) que les hommes. Chez les employés de commerce et de service, on retrouve beaucoup plus fréquemment chez les femmes les postures pénibles, accroupie, en torsion ... (positions typiques des activités de nettoyage) et aussi, dans une moindre mesure, les gestes répétitifs, le faible soutien social, la forte demande psychologique. Parmi les ouvriers qui risquent des TMS, les femmes se distinguent par une surexposition aux contraintes visuelles et aux gestes répétitifs avec en outre, pour les ouvrières non qualifiées, un surcroît de demande psychologique et un moindre soutien social relativement aux hommes.

À caractéristiques comparables, les femmes sont nettement surexposées au risque de TMS

Si l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à ancienneté, âge, taille d'établissement et famille professionnelle⁶ identiques (*figure 10*), la probabilité d'être exposé au risque de TMS est de 22 % supérieure pour les femmes par rapport aux hommes. En fait, sous un même intitulé de catégorie socioprofessionnelle, les tâches à effectuer et l'organisation du travail sont différentes pour les hommes et pour les femmes, et donc les conditions de travail et les risques professionnels qui en découlent (Gollac et Volkoff, 2002).

Cette division sexuée du travail repose largement sur des stéréotypes renvoyant aux aptitudes physiques et psychologiques respectives des hommes et des femmes et à leur influence supposée dans le fonctionnement des collectifs de travail. C'est ce qu'illustre bien un guide syndical⁷ qui vise à élaborer, avec des salariés hommes et femmes travaillant ensemble, une analyse partagée des questions de santé et de sécurité au travail. Aux préjugés qui déterminent la répartition des tâches au sein du collectif de travail s'ajoutent des problèmes dus à la variabilité des morphologies face à des outils de travail standardisés pour un être humain moyen et le plus souvent adaptés à un homme moyen mais pas à une femme moyenne.

La pénibilité réelle, notamment pour les femmes, s'avère parfois bien différente de l'idée *a priori* qu'en ont les personnes en charge d'organiser le travail, et même des représentations spontanées des salariés. Les facteurs de risques liés au travail des femmes doivent être concrètement décrits et leur importance mieux appréhendée, pour que les démarches de prévention gagnent en efficacité. ■

6. Les « familles professionnelles » (FAP) sont une des principales nomenclatures de métier. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Insee dans les sources sur l'emploi et le « répertoire opérationnel des métiers et des emplois » (Rome) utilisé par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises. Les FAP regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches.

7. « Ciel, un hippopotame dans mon milieu de travail ! » Guide de sensibilisation aux impacts sur la santé au travail des rapports hommes-femmes difficiles - Confédération des syndicats nationaux du Québec.

10. Probabilité d'être en fort risque de TMS

Modèle explicatif de la variable « Être en fort risque de TMS »	Odd ratio
Sexe	
Femme	1,22
<i>Réf : homme</i>	-1-
Intérimaire	1,29
Moins d'un an dans l'établissement	0,73
Trois ans ou plus dans l'établissement	1,17
<i>Réf : 2 ans dans l'établissement</i>	-1-
Fonction principale	
Installation, réparation, réglage	0,77
Nettoyage, gardiennage	0,62
Manutention magasinage transport	1,32
Direction générale	0,62
Santé, éducation, information, autres	0,65
<i>Réf : guichet, saisie, standard</i>	-1-
Âge	non significatif
Taille de l'établissement	
Moins de 10 salariés	0,65
10 à 50 salariés	0,88
Plus de 500 salariés	0,90
<i>Réf : 50 à 199 salariés</i>	-1-
Famille professionnelle	
Ouvriers non qualifiés du BTP	1,85
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	3,03
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	1,65
Ouvriers qualifiés travaillant par formage du métal	1,84
Ouvriers qualifiés de la mécanique	1,63
Ouvriers non qualifiés des industries de process	1,88
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	2,26
Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	2,44
Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	3,75
Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	1,74
Ouvriers de la réparation automobile	2,52
Conducteurs de véhicule	0,45
Agent d'exploitation des transports	0,55
Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	1,36
Cadres de la Fonction publique	1,70
Employés et techniciens de la banque	1,60
Vendeurs	0,70
Cuisiniers	0,62
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration	0,65
Coiffeurs	1,56
Aides à domicile	0,41
Agents de gardiennage et de sécurité	0,48
Employés de service divers	0,34
Professionnels de l'information et de la communication	1,78
Professionnels des arts et du spectacle	1,54
Infirmiers, sage femmes	0,52
Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	0,34
Enseignants du privé	0,14
<i>Réf : cadres administratifs, comptables et financiers</i>	-1-

Note : les *odds ratios* comparent le risque d'être en fort risque de TMS plutôt que de ne pas l'être de chaque catégorie par rapport à la catégorie de référence : plus il est élevé, plus la probabilité que la catégorie concernée soit en fort risque de TMS est élevée. Ils résultent d'un modèle logit comprenant toutes les variables du tableau. Tous les *odds ratios* ici présentés sont significatifs au seuil de 5 %.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs une femme a 22 % de chance de plus qu'un homme d'être en fort risque de TMS.

Champ : tous salariés du champ Sumer.

Source : Dares-DGT, enquête Sumer 2003.

Pour en savoir plus

- Arnaudo B. et alii, « L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003 - Premiers résultats de l'enquête Sumer 2003 », *Premières Synthèses* n° 52.1, décembre 2004.
- Messing K., « La santé des travailleuses. La science est-elle aveugle ? » Les éditions du Remue-Ménage, Montréal et Octarès, Toulouse, 2000.
- Messing K., « La place des femmes dans les priorités de recherche sur la santé au travail au Québec », *Relations Industrielles / Industrial Relations*, vol. 57 n°4, automne 2002.
- Messing K., « Le genre des » opérateurs « : un paramètre pertinent pour l'analyse ergonomique ? », *Les cahiers du Mage* n° 4, p. 45-60, 1996.
- Meyer J.-P. et alii, « Troubles musculo-squelettiques du membre supérieur liés au travail - Consensus clinique pour le repérage des formes précoces de TMS », *Archives de maladies professionnelles* n° 1, Masson, 2002.
- Roquelaure Y., Ha C., Sauteron M., « Réseau expérimental de surveillance épidémiologique des troubles musculo-squelettiques dans les Pays de la Loire : surveillance en entreprises en 2002 » - Institut de veille sanitaire, 2005.
- Gollac M. et Volkoff S., « La mise au travail des stéréotypes de genre. Les conditions de travail des ouvrières », *Travail, Genre et Sociétés* n° 8, p. 25-53, août 2002.
- Gollac M., « Donner un sens aux données : l'exemple des enquêtes statistiques sur les conditions de travail », *Dossiers du Centre d'étude de l'emploi*, 1998.
- Sluiter et alii, « Criteria document for evaluation of the work-relatedness of upper extremity musculoskeletal disorders », *Scandinavian Journal of Work, Environment and Health*, 27 suppl. 1:1-102, 2001.
-

Le rôle du milieu social dans les usages de substances psychoactives des hommes et des femmes

*François Beck, Stéphane Legleye, Florence Maillouchon, Gaël de Peretti**

Explorer les modes de consommation de différentes substances psychoactives permet de montrer que le rapport au produit ne se résume pas à une simple caractéristique sexuelle. Si certains produits sont plus consommés par les hommes (alcool et cannabis) et d'autres par les femmes (médicaments psychotropes), ces tendances peuvent varier suivant l'âge, le niveau d'éducation et le milieu social des personnes. Les modes de consommation apparaissent moins liés au sexe des individus qu'aux rôles sociaux qui modèlent les rapports entre hommes et femmes. Les différences de comportements entre hommes et femmes sont moins marquées dans les milieux favorisés que dans les milieux populaires, suggérant que la prévention, si elle a à gagner à prendre le genre en considération, ne peut faire l'économie d'accorder une place importante aux contextes sociaux de consommation.

Les approches prenant en compte les rapports sociaux de sexe dans la prévention et la réduction des risques liés aux usages de substances psychoactives se révèlent beaucoup plus limitées en France que dans la plupart des pays anglo-saxons et que dans certains pays en partie francophones comme le Canada ou la Suisse. Elles reposent principalement sur l'observation des seules consommations d'alcool et de tabac et sont encore souvent empreintes d'une vision stéréotypée de la « nature des femmes » qui, à ce jour, n'a toujours pas complètement disparu du champ de l'alcoologie française.

L'objectif de ce travail est également de faire le point sur les données les plus récentes en matière d'usages de drogues et d'explorer les différences entre hommes et femmes à leur égard. Les consommations de drogues, licites ou non, revêtent souvent des significations différenciées selon le sexe, mais il convient de mesurer à quel point ces divergences sont modulées par le milieu culturel, économique et social. Les écarts de niveaux de consommations entre hommes et femmes, variables suivant leur âge, leur niveau d'instruction et leur milieu social, invitent à faire du genre¹ une question importante dans la compréhension de ces pratiques comme dans la conception des actions de prévention et de gestion des addictions.

*François Beck, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), Centre de recherche psychotropes, santé mentale, société (Cesames), CNRS UMR 8136, Inserm U611, université René Descartes Paris V ; Stéphane Legleye, Observatoire des drogues et des toxicomanies (OFDT), Inserm U669 et université Paris XI ; Florence Maillouchon, université Paris XI, CNRS, Centre Maurice Halbwachs et Gaël de Peretti, Institut national des statistiques et des études économiques (Insee), Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes), Centre d'études des programmes économiques (Cepe).

1. Le terme « genre » tel qu'il est utilisé dans cette étude est à rapprocher du terme anglo-saxon « *gender* ». Il doit ainsi être entendu comme la construction sociale et culturelle des identités féminine et masculine, et non comme la dimension biologique de l'identité sexuelle. L'idée sous-jacente est que le statut de femme ou d'homme se trouve davantage déterminé par les rôles sociaux, les activités sociales et professionnelles ou la personnalité que par des critères naturels génétiques et morphologiques liés au sexe.

Les hommes, principaux consommateurs et expérimentateurs de produits psychoactifs

Une enquête en population générale récente, le Baromètre santé, permet d'illustrer et de quantifier les niveaux d'usage des différents produits (encadré 1).

Encadré 1

Les baromètres santé

Les baromètres santé de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sont des enquêtes en population générale réalisées suivant un sondage à deux degrés (ménage puis individu) à l'aide du système de collecte assistée par téléphone et informatique (Cati). Les numéros de téléphone sont générés aléatoirement à partir de l'annuaire, le dernier chiffre étant incrémenté de 1, ce qui permet d'interroger les ménages en liste rouge. L'annuaire inversé est utilisé pour envoyer une lettre-annonce de l'enquête aux ménages sur liste blanche (les listes rouges se la voient proposer *a posteriori*). Si les numéros de téléphone ne répondent pas ou sont occupés, ils sont alors recomposés automatiquement jusqu'à douze fois à des horaires et des jours différents, le système abandonnant l'appel après huit sonneries. Pour être éligible, un ménage doit comporter au moins une personne âgée de 12 à 75 ans et parlant le français. À l'intérieur du foyer, l'individu sélectionné est celui dont l'anniversaire est le

plus proche à venir. En cas d'indisponibilité, un rendez-vous téléphonique est proposé, et en cas de refus de participation, le ménage est abandonné sans remplacement. L'anonymat et le respect de la confidentialité sont garantis par une procédure d'effacement du numéro de téléphone ayant reçu l'aval de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil). En moyenne, l'enquête de 2005 a duré 40 minutes, avec des écarts parfois importants en fonction du profil des répondants. Au terme de la collecte sur le terrain, les données sont pondérées par la probabilité de tirage au sein du ménage (pour compenser le fait qu'un individu d'un ménage nombreux a moins de chances d'être tiré au sort) et calées sur les données du recensement de la population de 1999. Ce redressement porte sur l'âge, le sexe, le type de l'agglomération de résidence et la région. La taille de l'échantillon est de 30 514 personnes, dont plus de 4 000 sont issues de ménages ne disposant plus d'une ligne téléphonique fixe, mais seulement d'un portable.

Ainsi, l'usage régulier de substances psychoactives, quel qu'en soit le statut légal, est davantage un comportement masculin. Seule exception à cette règle, la consommation de médicaments psychotropes s'avère majoritairement féminine (ratio hommes/femmes = 0,6, figure 1). Les écarts entre hommes et femmes sont très importants pour la consommation régulière d'alcool et de cannabis et sont plus réduits pour celle de tabac qui est aussi de loin la plus fréquente.

1. Consommations de produits psychoactifs suivant le sexe parmi les personnes âgées de 18 à 64 ans

	Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %	Ratio Hommes/Femmes
Tabac (usage régulier)	33,5	25,6	29,5	1,3***
Alcool (usage régulier)	28,6	9,7	18,9	3,0***
Médicaments psychotropes (usage récent)	13,8	24,3	19,3	0,6***
Cannabis (usage régulier)	4,2	1,2	2,7	3,5***

*** Signalent une différence entre les sexes significative ($p < 0,001$).

Lecture : usages réguliers : au moins trois consommations d'alcool dans la semaine, tabagisme quotidien, au moins dix consommations de cannabis dans le mois. L'usage récent de médicaments psychotropes correspond à la consommation de somnifères, de tranquillisants ou d'antidépresseurs au cours de l'année.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.

Il est aussi plus fréquent pour les hommes que pour les femmes d'avoir déjà expérimenté des drogues, c'est-à-dire en avoir consommé au moins une fois au cours de leur vie (figure 2). Les ratios bruts présentés à la figure 2 ne tiennent pas compte des éventuelles différences d'âge des expérimentateurs hommes et femmes. L'étude des *odds ratio* (OR, voir encadré 2), confirme toutefois qu'à âge donné toutes les substances illicites ou détournées de leur usage (encadré 3) examinées sont plus souvent consommées par les hommes que par les femmes. Les produits les moins masculins sont les amphétamines (les hommes étant, à âge donné, 1,8 fois plus nombreux que les femmes à les avoir expérimentées, OR = 1,8), le cannabis (2,1) et les produits inhalés tels que les colles et les solvants (2,6) ou le poppers (2,7). Pour tous les autres produits, le risque relatif de les consommer est très supérieur pour les hommes, en particulier pour les substances hallucinogènes, LSD (3,8) et champignons hallucinogènes (3,0). Certaines études ethnographiques confirment que la modification de l'état de conscience fournie par différents produits est une expérience plus recherchée par les hommes que par les femmes (Fontaine *et al.*, 2001). Pour les amphétamines, il est vraisemblable que leur possible utilisation comme coupe-faim soit une pratique plutôt féminine, tendant de fait à minimiser

Encadré 2

La régression logistique et les *odds ratios* ou « rapport des chances »

Une régression vise à analyser une variable « expliquée » en fonction de variables « explicatives » (ou covariables). Si la variable expliquée est qualitative, et en particulier dichotomique (deux modalités), le modèle linéaire doit être aménagé.

Ici, on modélise plus précisément la probabilité P qu'un individu consomme une substance psychoactive, en supposant qu'elle dépend d'une combinaison linéaire de ses caractéristiques individuelles (les covariables). Comme cette combinaison est numérique, et peut prendre n'importe quelle valeur, on ne modélise pas P , qui varie de 0 à 1, mais le logarithme du rapport $P/(1-P)$, qui prend ses valeurs dans l'ensemble des nombres réels.

Les résultats sont interprétés en termes d'*odds ratios*. Cette notion consiste à caractériser un événement aléatoire non par sa probabilité P , mais par le rapport entre cette probabilité et sa complémentaire, soit $P/(1-P)$, autrement dit son *odds ratio* ou « rapport des chances ». En lançant un dé à six faces, un joueur a une chance sur six de faire 6, et cinq chances de ne pas faire 6 : l'*odds ratio* vaut $(1/6)/(5/6) = 1/5$. S'il doit faire un 6 pour gagner, on dira qu'il a une chance de gagner contre cinq de perdre.

Dans une régression logistique, pour évaluer l'impact d'une covariable sur la probabilité de se déclarer consommateur d'une substance psychoactive, on compare les *odds ratios* de

deux individus identiques, sauf pour cette covariable. Si i et j sont du même sexe, ont la même situation professionnelle et le même âge, mais différent par leur niveau d'études (inférieur au baccalauréat pour i , et un diplôme de l'enseignement supérieur pour j), l'*odds ratio* de i par rapport à j mesure l'impact du diplôme sur sa consommation d'une substance psychoactive. Si la covariable est qualitative, on choisit une modalité de référence à laquelle les autres modalités sont comparées (pour le diplôme, la modalité de référence est dans cette étude « niveau inférieur au baccalauréat »).

Les modalités comparées n'ont le même impact sur la probabilité expliquée que si l'*odds ratio* est proche de 1. Ainsi, chez les femmes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, l'*odds ratio* relatif à une consommation régulière d'alcool vaut 1,7, significativement différent de 1. La consommation d'alcool varie donc selon le niveau de diplôme. Pour voir si un *odds ratio* est significativement différent de 1, on construit un « intervalle de confiance » à 95 % : si la valeur 1 est dans l'intervalle, l'*odds ratio* n'est pas significativement différent de 1 au seuil de 5 %. Sinon, on dira au contraire que l'*odds ratio* est significativement différent de 1 au seuil de 5 %. Dans cette étude, les *odds ratios* significativement différents de 1 sont mis en gras dans les tableaux.

Par commodité, dans le corps du texte, le terme *odds ratio* est remplacé par risque relatif ou chance relative.

Les drogues illicites ou détournées de leur usage : principales caractéristiques et cadre légal

Le cannabis

est une plante (*cannabis sativa indica*) dont est extraite la marijuana (herbe) et la résine de cannabis (haschisch). La teneur en principe actif (essentiellement le THC) s'avère variable selon les zones de production, les parties de la plante utilisées, la fraîcheur du produit et le degré de « coupe ». Le plus souvent fumé sous forme de cigarette (joint, bédou, tonj), le cannabis peut être fumé avec une pipe à eau (bang, douille), consommé sous forme de gâteau (space-cake) ou d'infusion, ces modes de consommation restant assez marginaux. Le cannabis possède des effets euphorisants, désinhibants, relaxants mais peut provoquer un phénomène de décompensation psychique. Il peut également induire une dépendance psychique chez les consommateurs quotidiens. Ce produit est classé parmi les stupéfiants.

Le poppers

est un solvant contenant des dérivés de nitrite d'amyle. Son effet désinhibiteur et vasodilatateur est bref et intense, provoquant le rire et une euphorie avec accélération du rythme cardiaque. Le poppers désigne une famille de composés synthétiques volatils nitrités (nitrite d'amyle – interdit en France –, de propyle ou d'isopropyle et de butyle ou d'isobutyle), qui ont des propriétés vasodilatatrices. Certains composés font partie de la pharmacopée. En vente dans certains commerces (sex-shop surtout) il peut exposer, rarement, à certains problèmes sanguins graves.

L'héroïne

est un dérivé de la morphine, elle-même dérivée de l'opium. Elle se présente sous la forme d'une poudre blanche ou brune. Elle est consommée pour ses propriétés euphorisantes et relaxantes. Son administration par voie intraveineuse en a fait une cause majeure de transmission des virus des hépatites et du VIH. Elle peut également être sniffée ou fumée. Son utilisation induit une très forte dépendance physique et psychique avec état de manque en cas de sevrage. Ce produit est classé parmi les stupéfiants.

L'ecstasy

désigne des produits synthétiques contenant du MDMA (méthylènedioxyamphétamine),

dont la composition et surtout le dosage peuvent être d'une grande variété (mélange avec des médicaments ou autres substances). Le plus souvent sous forme de comprimés, elle peut aussi se présenter en poudre. Appelée, lors de son apparition en France, vers la fin des années quatre-vingt, « drogue de l'amour » pour ses effets aphrodisiaques, son utilisation s'est largement étendue au cours des années quatre-vingt-dix, notamment avec l'essor du mouvement techno, et dépasse désormais largement ce cadre. Ce produit est classé parmi les stupéfiants.

Le LSD

parfois appelé « acide » ou « buvard », est un hallucinogène provoquant des distorsions de la perception visuelle, spatiale et temporelle qui peuvent aller jusqu'aux hallucinations. Il se présente le plus souvent sous la forme d'un buvard qui est sucé ou avalé, mais aussi sous forme de micro-pointes. Sa consommation peut occasionner crises de panique, angoisse, paranoïa et autres troubles psychiatriques (« bad trip »), de manière plus ou moins durable. Ce produit est classé parmi les stupéfiants.

La cocaïne

est un dérivé de la feuille de coca qui se présente sous la forme d'une fine poudre blanche. La cocaïne se consomme le plus souvent en sniff. Elle concernait il y a quelques années, des milieux sociaux favorisés, proches du monde du spectacle, ainsi que des populations marginalisées mais se trouve désormais dans de nombreux espaces. Elle provoque une euphorie immédiate, une stimulation intellectuelle et physique mais n'engendre pas de dépendance physique. La dépendance psychique peut être extrêmement forte. Ce produit est classé parmi les stupéfiants.

Les amphétamines

sont des produits de synthèse stimulants qui trouvent leur origine dans l'éphédra. Le plus souvent en comprimés, elles peuvent aussi se présenter en gélules, en poudre (speed). Leur usage festif est relativement proche de celui de l'ecstasy. Certains les utilisent comme dopant ou comme coupe-faim. Les amphétamines sont récemment sorties de la pharmacopée et sont classées parmi les stupéfiants.

Encadré 3 (suite)

Les champignons hallucinogènes et les autres hallucinogènes végétaux

sont des produits d'origine naturelle, issus des champignons de type psilocybe contenant des principes actifs hallucinogènes comme la psilocyne et la psilocybine, mais aussi les champignons mexicains, hawaïens, colombiens, etc. Ingérés secs, crus ou cuits, ils provoquent des distorsions de la perception visuelle, spatiale et temporelle. Leur consommation peut occasionner crises de panique, angoisse, paranoïa et autres troubles psychiatriques de manière plus ou moins durable. Ces produits sont classés parmi les stupéfiants.

Parmi les autres hallucinogènes se trouvent la mescaline, le datura, la *Salvia divinorum*, etc. Ces produits sont pour la plupart classés parmi les stupéfiants.

Les produits pris par inhalation

constituent une catégorie assez variée : colles, solvants, détachants, vernis, protoxyde d'azote, air sec, dérivés du pétrole, etc. Les principes actifs les plus connus sont le protoxyde d'azote (ou gaz hilarant), l'éther, le trichloréthylène et

l'acétone. Ces trois derniers provoquent des distorsions auditives et visuelles. Les principaux utilisateurs sont les adolescents car ils sont pour la plupart d'accès facile et de prix très bas. Les troubles engendrés peuvent être assez graves, tant sur le plan physique que psychique. Ces produits sont en vente libre ou à usage hospitalier (protoxyde d'azote, éther).

Les **indicateurs** de consommations utilisés correspondent à des standards internationaux. Ils ne concernent que la fréquence de consommation et non les quantités consommées. L'**expérimentation** désigne le fait d'avoir consommé un produit au moins une fois dans sa vie. La **consommation régulière** désigne :

- **Cannabis** : au moins 10 consommations par mois ;
 - **Tabac** : consommation quotidienne (au moins une cigarette par jour actuellement) ;
 - **Alcool** : au moins trois consommations d'alcool par semaine au cours des douze derniers mois.
- L'expérimentation englobe l'ensemble des individus ayant déjà au moins essayé un produit qu'ils soient ensuite devenus consommateurs ou non.

2. Expérimentation des principales drogues illicites ou détournées de leur usage suivant le sexe parmi les personnes âgées de 18 à 64 ans

	Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %	Ratio Hommes/Femmes
Cannabis	38,5	23,3	30,7	1,7***
Poppers	6,0	4,1	2,0	1,5***
Cocaïne	4,1	1,6	2,8	2,6***
Champignons hallucinogènes	4,3	1,4	2,8	3,1***
Ecstasy	3,1	1,0	2,0	3,1***
Colles et solvants	2,6	1,0	1,8	2,6***
LSD	2,6	0,6	1,6	4,3***
Amphétamines	2,0	1,0	1,5	2,0***
Héroïne	1,3	0,4	0,9	3,3***

*** Signalent une différence entre les sexes significative ($p < 0,001$).

Lecture : 38,5 % des hommes et 23,3 % des femmes déclarent avoir consommé au moins une fois dans leur vie (= expérimenté) du cannabis. Les hommes sont donc 1,7 fois plus nombreux que les femmes à déclarer avoir eu une telle expérience.

Source : *Baromètre santé 2005, INPES.*

l'écart hommes / femmes par rapport aux autres substances². Pour le cannabis, le ratio s'élève avec l'augmentation de la fréquence de l'usage, montrant que si les hommes sont d'emblée plus expérimentateurs que les femmes, l'écart croît au fur et à mesure que cette pratique se maintient et s'intensifie.

Hommes et femmes : des usages différenciés des principaux produits suivant l'âge

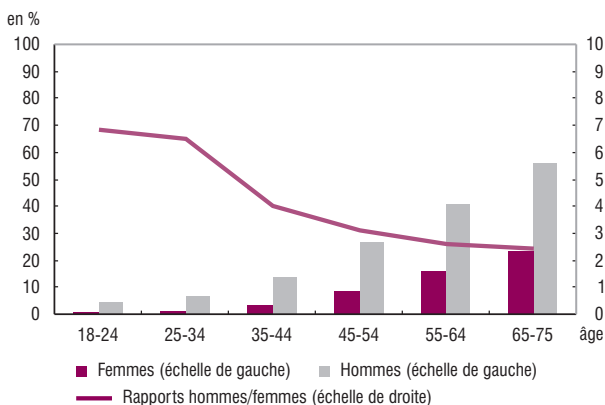
Consommation régulière d'alcool : une pratique plutôt masculine mais qui est plus fréquente et plus féminine pour les plus âgés

Dans un contexte où la consommation d'alcool par habitant a fortement diminué en France depuis la fin des années cinquante (bien que le pays reste un des plus gros consommateurs d'Europe), les hommes s'avèrent nettement plus consommateurs que les femmes. Ainsi, parmi les 18-75 ans, ceux-ci apparaissent en 2005 presque trois fois plus nombreux que les femmes à consommer de l'alcool plusieurs fois par semaine (33,4 % vs 12,1 %, soit un ratio hommes/femmes de 2,8) ou quotidiennement (22,6 % vs 8,0 %, soit un ratio hommes/femmes de 2,8) et l'écart s'avère plus important encore dans les plus jeunes générations, pourtant moins consommatrices (*figure 3*).

3. Usage quotidien d'alcool au cours de l'année 2005 selon le sexe et l'âge

Lecture : 13,7 % des hommes de 35 à 44 ans et 3,4 % des femmes du même âge déclarent avoir consommé quotidiennement de l'alcool en 2005. Pour cette tranche d'âge, les hommes sont donc 4 fois plus souvent consommateurs quotidiens d'alcool que les femmes.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.



L'écart entre hommes et femmes se révèle aussi nettement marqué en termes de quantités bues : en moyenne, les hommes qui déclarent consommer de l'alcool ont bu 2,6 verres d'alcool lors de la dernière journée de consommation, contre 1,8 pour les femmes. C'est également parmi les jeunes adultes que l'écart s'avère maximal (à 18-24 ans, 3,6 verres en moyenne pour les hommes contre 2,4 pour les femmes).

La différence entre les sexes se traduit également dans la fréquence des ivresses alcooliques (*figure 4*). En 2005, 14,6 % des adultes déclarent avoir connu au moins un épisode d'ivresse au cours des douze derniers mois. L'ivresse au cours de l'année s'avère trois fois plus fréquente parmi les hommes (22,4 %) que parmi les femmes (7,2 %) et varie significativement avec l'âge,

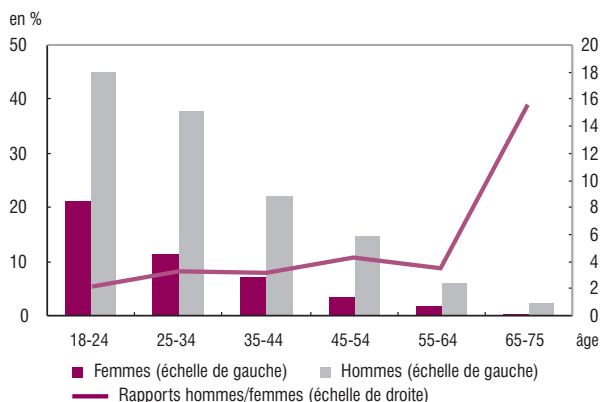
2. Ceci reste vrai, bien que ces produits soient devenus illégaux et aient été retirés de la pharmacopée il y a quelques années.

le pic se situant entre 18 et 24 ans (45,0 % des hommes et 21,2 % des femmes). Pour l'ivresse, contrairement à la consommation régulière d'alcool, l'écart entre hommes et femmes a tendance à augmenter avec l'âge, et devient très important au-delà de 65 ans, même s'il faut souligner qu'à cet âge, ce comportement est devenu particulièrement rare. Les femmes ont donc des comportements face à l'alcool assez radicalement différents suivant leur âge, au point que les jeunes femmes se distinguent davantage de leurs homologues les plus âgées que les hommes des leurs.

4. Proportion de personnes déclarant avoir été ivres au cours des douze derniers mois par sexe et âge en 2005

Lecture : 22,1 % des hommes de 35 à 44 ans et 6,9 % des femmes du même âge déclarent avoir été ivres au cours des douze derniers mois. Pour cette tranche d'âge, une telle situation est donc 3,2 fois plus fréquente pour les hommes que les femmes.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.



Bien que les données disponibles soient de nature transversale (elles mesurent la consommation au moment de l'enquête et n'offrent pas de description du passé de consommation des répondants) et ne permettent donc pas *stricto sensu* d'analyse en termes de cycles de vie, les différences entre hommes et femmes qui se dessinent au cours de la vie offrent d'utiles points de repère. Il semble que la consommation d'alcool s'inscrive dans le quotidien à des âges inférieurs pour les hommes. Les consommations importantes menant à l'ivresse sont davantage partagées entre les deux sexes durant l'adolescence et le début de l'âge adulte, vraisemblablement en raison du caractère collectif et festif de ces consommations. Lorsque l'on observe des générations plus âgées, la décline du nombre d'ivresses est plus forte pour les femmes que pour les hommes. La convergence des comportements entre hommes et femmes n'est pas réalisée dans les mêmes générations selon qu'on considère la consommation quotidienne ou la consommation ponctuellement abusive d'alcool : ce sont les jeunes hommes et jeunes filles qui se ressemblent le plus dans leur recherche fréquente d'ivresses et à l'opposé, les hommes et femmes âgés dans leur consommation quotidienne. Toutefois, ces résultats doivent être nuancés du fait d'un possible effet générationnel que peut laisser supposer la baisse tendancielle de la consommation d'alcool en France depuis une cinquantaine d'années (environ 25 litres d'alcool pur par habitant de plus de 15 ans au début des années soixante contre moins de 13 litres en 2005 [OFDT, 2007]).

Tabac : une consommation jeune dont le caractère masculin est plus marqué parmi les générations âgées

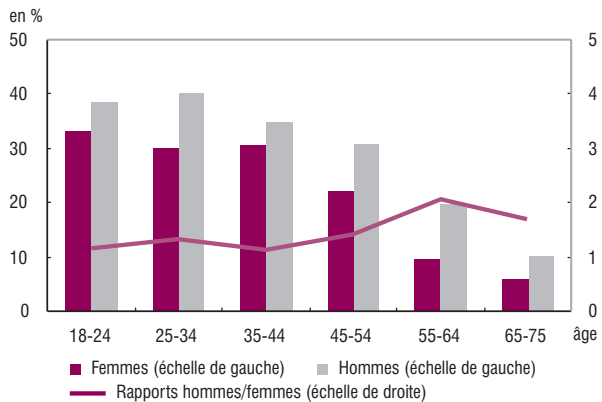
Le tabac s'avère être la substance pour laquelle la différence sexuelle est la moins marquée, le niveau de consommation des femmes s'étant progressivement rapproché de celui des hommes au cours des dernières décennies. Bien que le tabagisme masculin soit en recul depuis les années soixante-dix, soit depuis plus longtemps que celui des femmes (qui n'apparaît en

baisse que depuis le début des années quatre-vingt-dix), les hommes restent plus souvent fumeurs que les femmes. Environ un tiers d'entre eux déclarent fumer quotidiennement contre un quart des femmes.

Les écarts entre hommes et femmes sont plus faibles dans les jeunes générations (*figure 5*) ; ce résultat est confirmé par les données recueillies auprès d'adolescents de 17 ans en 2005 (Beck *et al.*, 2006), au sein desquels l'écart est presque nul (33,6 % de fumeurs quotidiens parmi les garçons contre 32,3 % parmi les filles).

Si la prévalence du tabagisme se rapproche entre hommes et femmes, certaines formes d'usage restent différenciées. Les fumeuses se servent plus souvent de leur tabagisme pour faire face au stress, à l'anxiété ou à une humeur dépressive que les fumeurs (Waldron, 1991). Par ailleurs, parmi les facteurs responsables de la difficulté à réussir un sevrage tabagique, la prise de poids et l'apparition de troubles anxieux ou dépressifs sont, par exemple, deux fois plus fréquents parmi les femmes (Lagrué, 2004). Soulignons enfin que les campagnes menées contre le tabac ces dernières années ont parfois joué sur certains leviers considérés comme *a priori* liés au genre comme le risque pour la grossesse ou la contradiction entre séduction et effets sur la beauté.

5. Proportion de fumeurs quotidiens parmi les 18-75 ans selon l'âge et le sexe en 2005



Lecture : 34,9 % des hommes de 35 à 44 ans et 30,5 % des femmes du même âge déclarent fumer quotidiennement. Pour cette tranche d'âge, fumer quotidiennement est donc 1,1 fois plus fréquent chez les hommes que chez les femmes.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.

Médicaments psychotropes : une consommation féminine plus fréquente surtout parmi les générations âgées

Parmi les 18-75 ans, les femmes s'avèrent deux fois plus nombreuses que les hommes à recourir aux médicaments psychotropes, que ce soit dans un cadre médicalisé ou pas : 24,3 % en ont pris au moins une fois au cours de l'année contre 13,8 % parmi les hommes (*figure 6*). Dans les trois quarts des cas, ces médicaments sont consommés suite à une prescription médicale. Le détail par classe pharmaceutique montre que 6 % des hommes et 12 % des femmes déclarent avoir fait usage d'anti-dépresseurs au cours de l'année, ces proportions étant respectivement de 12 % et 20 % pour la catégorie comprenant les tranquillisants (anxiolytiques) et les somnifères (hypnotiques).

La consommation de médicaments psychotropes s'intensifie avec l'âge des personnes interrogées, pour les deux sexes, mais sans notable différentiel entre les sexes.

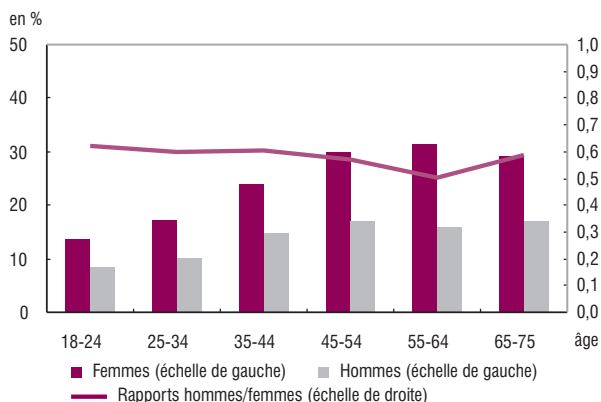
Cette surconsommation féminine de médicaments psychotropes n'est pas une spécificité française (Graham et Vidal-Zeballos, 1998). Des études suggèrent qu'elle est fortement induite par une approche sexuée des problèmes de santé. Entre les hommes et les femmes, les troubles et les diagnostics apparaissent en effet fortement différenciés (Lovell, 2004) de même que, d'un point de vue clinique, les stratégies thérapeutiques peuvent également s'avérer très

variables. Des études épidémiologiques montrent qu'en dépit d'une vulnérabilité psychologique à l'alcool, les femmes souffrent moins souvent de troubles nerveux d'origine alcoolique que les hommes. En revanche, les femmes sont diagnostiquées comme dépressives nettement plus souvent que les hommes (Plant, 1997). Ainsi, hommes et femmes exprimeraient différemment leurs angoisses : consommation importante d'alcool chez les hommes, dépression et recours aux médicaments psychotropes chez les femmes. Notons toutefois que la situation face à l'emploi (et sa perte éventuelle) semble toutefois être le facteur socio-économique le plus fortement lié à la dépression, chez les hommes comme chez les femmes (Lovell, 2004).

6. Proportion de consommateurs de médicaments psychotropes au cours des douze derniers mois parmi les 18-75 ans

Lecture : 14,6 % des hommes de 35 à 44 ans et 24,1 % des femmes du même âge déclarent avoir consommé des médicaments psychotropes au cours des douze derniers mois. Pour cette tranche d'âge, ce comportement est donc 0,6 fois moins fréquent chez les hommes que chez les femmes.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.

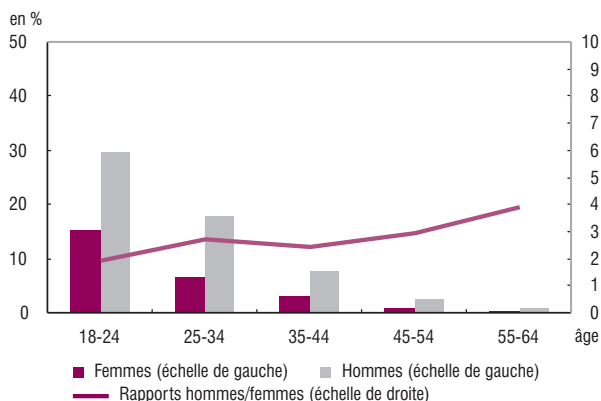


Cette surconsommation féminine peut être rapprochée d'une plus grande anxiété déclarée. En effet, interrogées dans le cadre d'enquêtes sur la santé, elles s'avèrent plus nombreuses que les hommes à se déclarer anxieuses ou stressées dans leur vie quotidienne et déclarent aussi plus fréquemment avoir des problèmes de sommeil (Aliaga, 2002). Il faut souligner le poids des représentations sexuellement différenciées pour expliquer l'écart entre hommes et femmes : il est souvent plus admissible pour les femmes que pour les hommes de reconnaître un malaise d'ordre psychologique. Les médecins ont plus volontiers tendance à diagnostiquer chez elles une origine psychologique à certains désordres physiques, de même qu'elles investissent plus fréquemment le rôle de patient là où les hommes tenteraient volontiers de nier une souffrance psychologique ou de la gérer différemment, hors cadre médical, souvent en ayant recours à d'autres substances psychoactives (Le Moigne, 1999).

7. Usage de cannabis au cours de l'année selon le sexe et l'âge en 2005

Lecture : 7,6 % des hommes de 35 à 44 ans et 3,2 % des femmes du même âge déclarent avoir consommé du cannabis au cours de l'année. Pour cette tranche d'âge, ce comportement est donc 2,4 fois plus fréquent chez les hommes que chez les femmes.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.



Le cannabis : une consommation jeune et masculine

L'usage de cannabis est surtout le fait des jeunes et devient plus masculin chez les plus âgés (figure 7). Comme pour l'ivresse alcoolique, les prévalences de consommation diminuent avec l'âge tandis que l'écart entre les sexes augmente.

Le rôle de la situation socioprofessionnelle

Les consommations de substances psychoactives varient avec l'âge et le sexe, mais également avec le milieu social, l'activité professionnelle, le niveau de formation scolaire, etc. Or, les écarts entre hommes et femmes sont susceptibles d'être modulés par ces différents facteurs. Pour mesurer ces écarts toutes choses égales par ailleurs, nous recourons ici encore à l'*odds ratio* (OR). En effet, prendre le sexe comme catégorie d'analyse ne doit pas conduire à une lecture réductrice qui reviendrait à identifier une « spécificité féminine » dans les usages de drogues. Il importe ainsi de tenir compte de la part de social dans la construction des représentations du féminin et du masculin, notamment de leurs qualités respectives, et dans la légitimation des rôles sociaux (Lowy and Gardey, 2000).

La consommation régulière d'alcool associée à l'entrée dans le travail pour les plus jeunes et au chômage pour les plus âgés

La consommation régulière d'alcool varie avec le statut d'activité, mais aussi avec le type d'activité professionnelle (figures 8 et 9). Avant 25 ans, ce sont surtout les actifs occupés qui se distinguent des autres (étudiants, chômeurs), avec un usage régulier d'alcool plus fréquent

8. Risques relatifs pour les différentes situations professionnelles de consommer des produits psychoactifs, par sexe, parmi les 18-25 ans et 26-54 ans en 2005

	Consommation régulière d'alcool			Ivresse au cours des 12 derniers mois			Usage quotidien de tabac			Usage de médicaments psychotropes au cours des 12 derniers mois			Usage de cannabis au cours des 12 derniers mois			Usage régulier de cannabis		
	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF
18-25 ans																		
Actifs occupés	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-
Étudiants	0,7	0,6	1,3	1,2	1,0	1,4	0,5	0,4	0,6	1,4	1,6	1,3	1,2	1,1	1,5	0,9	0,8	1,0
Chômeurs	0,7	0,6	1,2	0,8	0,9	0,8	1,2	1,3	1,2	1,9	2,3	1,8	1,0	1,0	0,9	1,3	1,6	0,9
26-54 ans																		
Actifs occupés	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-
Chômeurs	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,1	1,9	2,0	1,7	1,4	1,9	1,2	2,0	2,4	1,4	3,1	3,1	3,0
Inactifs	1,0	0,9	1,1	0,7	0,8	0,7	1,2	2,0	1,1	1,3	5,0	1,0	0,9	1,2	0,8	1,4	1,6	1,2

Note : la colonne OR compare, au sein de chaque tranche d'âge et pour chaque produit, les usages des répondants à ceux des actifs occupés, à âge et sexe contrôlés. Les colonnes ORH et ORF présentent les mêmes analyses restreintes respectivement aux hommes et aux femmes.

Les modèles pour les 18-25 ans et pour les 26-54 ans sont estimés séparément, les modalités de référence sont les actifs occupés.

En gras figurent les OR significatifs au seuil 0,05 (test de Wald).

Lecture : parmi les 18-25 ans, la proportion de consommateurs réguliers d'alcool est 0,7 fois plus faible parmi les étudiants (ou les chômeurs) que parmi les actifs occupés ; ces différences sont significatives au seuil 0,05. Parmi les hommes, les OR valent respectivement 0,6 et 0,6 et sont significatifs au seuil 0,05.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.

(figure 8). Leurs ivresses ne sont en revanche ni plus ni moins fréquentes que celles des autres jeunes. À un âge où la consommation est irrégulière et souvent tournée vers l'ivresse, l'entrée dans la vie active semble fournir des occasions de boire plus souvent sans augmenter la fréquence des ivresses. Au-delà de 25 ans, l'alcoolisation régulière ou l'ivresse sont relativement plus fréquentes chez les chômeurs que chez les autres actifs ou inactifs.

Des rapports différents à l'alcool apparaissent également suivant la catégorie professionnelle des actifs (figure 9). Les agriculteurs ont ainsi un risque relatif de consommer régulièrement de l'alcool 1,7 fois supérieur à celui des ouvriers, tandis que les employés s'avèrent au contraire relativement moins nombreux à le faire (OR = 0,8) ; les autres grandes catégories de professions ne se distinguent pas significativement des ouvriers dans leur propension à boire régulièrement de l'alcool.

En revanche, le niveau de diplôme ne semble pas lié à la fréquence de consommation d'alcool ni à celle des ivresses une fois l'âge et le sexe contrôlés (figure 9).

9. Risques relatifs des différentes catégories (PCS et niveaux de diplôme) de consommer des produits psychoactifs, par sexe, parmi les 18-64 ans

	Consommation régulière d'alcool			Ivresse au cours des 12 derniers mois			Usage quotidien de tabac			Usage de médicaments psychotropes au cours des 12 derniers mois			Usage de cannabis au cours des 12 derniers mois			Usage régulier de cannabis		
	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF	OR	ORH	ORF
PCS (actifs occupés)																		
Agriculteurs	1,7	1,7	2,1	0,8	0,7	1,2	0,3	0,3	0,1	0,5	0,3	0,3	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	3,9
Artisans, commerçants, chefs d'entrepr.	1,1	1,0	2,1	0,9	0,8	1,5	0,9	0,8	1,1	0,8	0,7	1,0	1,4	1,3	2,1	1,0	0,9	3,1
Cadres	1,0	0,9	1,8	0,9	0,8	1,6	0,5	0,4	0,6	1,0	1,1	0,9	1,2	1,2	1,3	0,7	0,6	1,8
Prof. intermédiaires	0,9	0,9	1,3	0,9	0,9	1,3	0,6	0,6	0,6	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	0,8	0,9	1,0
Employés	0,8	0,8	1,0	0,8	0,8	1,2	0,7	0,7	0,8	1,1	1,0	1,1	0,8	0,7	0,9	0,7	0,7	1,2
Ouvriers	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-
Diplôme (18-64 ans)																		
<Bac (référence)	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-	-1-
Bac	1,0	0,9	1,4	1,0	1,0	1,2	0,7	0,7	0,7	1,0	0,9	1,1	1,1	1,0	1,3	0,8	0,7	1,4
>Bac	1,0	0,9	1,7	1,0	1,0	1,4	0,6	0,6	0,6	0,8	0,9	0,8	1,3	1,2	1,4	0,7	0,6	1,1

OR : *odds ratio* calculé pour l'ensemble des 18-64 ans, ajusté sur le sexe et l'âge (en variable continue) pour la PCS (relativement aux ouvriers) ou le niveau de diplôme (relativement à l'absence de diplôme ou à la possession d'un diplôme inférieur au bac). Il compare le niveau de consommation de chaque catégorie à la catégorie de référence : plus il est élevé, plus la catégorie concernée consomme relativement à la référence.

ORH et ORF : *odds ratio* calculé parmi les hommes (respectivement les femmes), ajusté sur l'âge (en variable continue) pour la PCS (relativement aux ouvriers) ou le niveau de diplôme (relativement à l'absence de diplôme ou à la possession d'un diplôme inférieur au bac). ORH et ORF comparent, pour chaque sexe pris séparément, le niveau de consommation de chaque catégorie à la catégorie de référence : plus il est élevé, plus la catégorie concernée consomme relativement à la référence.

Les modèles pour la PCS et le diplôme sont estimés séparément, les modalités de référence sont respectivement les ouvriers et les titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat.

En gras figurent les OR significatifs au seuil 0.05 (test de Wald).

N. B. : aucun ORF n'apparaît significativement différent de 1 pour l'usage régulier de cannabis, très probablement en raison du faible nombre de consommatrices régulières de ce produit.

Source : Baromètre santé 2005, INPES.

L'élévation du niveau de diplôme et de la catégorie sociale rapproche la consommation régulière d'alcool des hommes et des femmes

Les manières de boire diffèrent de manière importante suivant le sexe et le milieu social qui n'exercent pas nécessairement les mêmes pressions et contrôle social sur les uns et les autres. Chez les hommes, l'usage régulier d'alcool tend à être un peu plus rare chez les plus instruits. Il est au contraire beaucoup plus fréquent chez les femmes diplômées de l'enseignement supérieur que chez les moins diplômées. Le statut d'emploi semble avoir une plus grande incidence sur la manière de boire des hommes que sur celle des femmes. Après 25 ans, le chômage est, pour les hommes plus que pour les femmes (*figure 8*), une situation où l'on consomme plus régulièrement – et éventuellement plus souvent jusqu'à l'ivresse – que dans les autres situations (activité ou même inactivité).

Au sein des actifs occupés, les agriculteurs ont, pour les deux sexes, un risque relatif de consommer régulièrement de l'alcool supérieur à celui des ouvriers. Mais, tandis que cet effet est restreint aux agriculteurs parmi les hommes, il concerne aussi les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou cadres parmi les femmes (*figure 9*). Pour les femmes, la consommation régulière paraît donc moins spécifiquement liée au monde agricole.

L'élévation dans l'échelle sociale se traduit donc globalement par une diminution de la consommation régulière d'alcool pour les hommes, et par une augmentation pour les femmes. De ce fait, plus le niveau d'instruction est élevé ou la catégorie sociale aisée (*figure 9*), plus les modes de consommations d'alcool des hommes et des femmes convergent. En effet, le risque relatif des hommes (par rapport aux femmes) décroît quand le niveau de diplôme augmente, passant de 5,5 chez les personnes n'ayant pas le baccalauréat à 3,2 chez celles qui l'ont (*figure 11*). Parmi ces dernières, il tombe même à 2,7 chez les personnes dotées d'un diplôme de niveau V (Bac + 5 ou supérieur)³. De même, chez les actifs occupés, le risque relatif des hommes varie de 3,0 chez les cadres à 6,4 chez les ouvriers.

10. Risques relatifs des hommes d'être consommateurs de produits psychoactifs par rapport aux femmes, suivant le statut face à l'emploi

	Consommation régulière d'alcool	Ivresse au cours des 12 derniers mois	Consommation quotidienne d'alcool	Usage de médicaments psychotropes au cours des 12 derniers mois	Usage de cannabis au cours des 12 derniers mois	Usage régulier de cannabis
18-25 ans						
Actifs occupés	7,3	3,6	1,9	0,4	2,5	2,8
Étudiants	4,0	3,1	0,7	0,6	2,4	2,2
Chômeurs	4,2	3,1	2,4	0,9	2,5	4,3
26-54 ans						
Actifs occupés	4,4	4,4	1,3	0,5	2,6	3,8
Chômeurs	5,4	5,6	2,6	0,9	6,3	11,9
Inactifs	3,9	3,4	2,6	2,2	3,0	6,2

Lecture : *odds ratios* ajustés sur l'âge (en variable continue) pour le sexe masculin dans chaque catégorie. Il indique le caractère plus ou moins masculin de l'usage dans chaque catégorie : plus il est élevé, plus la proportion de consommateurs parmi les hommes est importante relativement à celle des femmes et inversement. En gras figurent les OR significatifs au seuil 0.05 (test de Wald).

Source : Baromètre santé 2005, INPES.

3. Il existe une interaction entre les variables « sexe » et « niveau de diplôme » à âge contrôlé : $p < 0.001$.

Pour le statut face à l'emploi, les résultats sont moins nets : les écarts hommes / femmes sont plus marqués parmi les actifs occupés de 18-25 ans que les inactifs (étudiants ou chômeurs), alors que c'est parmi les chômeurs qu'ils sont les plus marqués au-delà de 25 ans. Alors que l'activité professionnelle creuse les écarts entre les sexes parmi les jeunes générations, c'est surtout l'exclusion subie du monde du travail qui marque les écarts parmi les plus âgés, le fait d'être inactif réduisant au contraire les écarts (*figure 10*).

L'ivresse, une pratique socialement mais pas sexuellement partagée sauf pour les femmes des milieux les plus favorisés

Les contraintes sociales ne semblent pas peser de la même manière pour les hommes et pour les femmes face à une éventuelle alcoolisation excessive, mais les écarts se réduisent dans les milieux les plus favorisés. L'ivresse alcoolique est plus fréquente chez les femmes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat que chez les autres femmes, sans qu'on observe de relation similaire parmi les hommes. Pour les moins de 25 ans, elle est principalement associée au statut d'étudiante (et pas d'étudiant). Parmi les actives occupées, elle est également plus fréquente chez les femmes cadres que chez les femmes d'autres catégories sociales alors que c'est le contraire parmi les hommes (*figure 9*). En conséquence, les écarts de comportement entre les sexes sont variables suivant les catégories de diplôme ou d'emploi. Chez les personnes sans diplôme, le risque relatif des hommes (relativement aux femmes) d'avoir été ivre au cours de l'année vaut 4,8, mais il tombe à 3,4 chez les diplômés de l'enseignement supérieur (*figure 11*). Le détail montre même que parmi les titulaires d'un diplôme de niveau V, le risque relatif est encore plus faible (3,1).

11. Risques relatifs des hommes d'être consommateurs de produits psychoactifs par rapport aux femmes, parmi les 18-64 ans suivant le niveau de diplôme et la catégorie sociale

	Consommation régulière d'alcool	Ivresse au cours des 12 derniers mois	Consommation quotidienne d'alcool	Usage de médicaments psychotropes au cours des 12 derniers mois	Usage de cannabis au cours des 12 derniers mois	Usage régulier de cannabis
PCS (actifs occupés)						
Agriculteurs	5,1	4,2	3,7	0,2	3,6	0,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,1	3,5	1,1	0,3	1,7	1,7
Cadres	3	3,2	1,1	0,6	2,5	2,1
Prof. intermédiaires	4,4	4,3	1,5	0,5	2,9	5,5
Employés	4,8	4,1	1,3	0,5	2,4	3,3
Ouvriers	6,4	6,2	1,5	0,5	2,8	5,8
Diplôme (18-64 ans)						
<Bac (référence)	5,5	4,8	1,5	0,5	3,0	5,1
Bac	4,1	4,1	1,3	0,4	2,3	2,3
>Bac	3,2	3,4	1,4	0,5	2,6	2,9

Lecture : *odds ratios* ajustés sur l'âge (en variable continue) pour le sexe masculin dans chaque catégorie. Il indique le caractère plus ou moins masculin de l'usage dans chaque catégorie : plus il est élevé, plus la proportion de consommateurs parmi les hommes est importante relativement à celle des femmes et inversement.

Les modèles pour la PCS et le diplôme sont estimés séparément.

En gras figurent les OR significatifs au seuil 0,05 (test de Wald).

Source : *Baromètre santé 2005, INPES.*

Au sein des actifs occupés, les écarts entre les catégories sociales apparaissent relativement réduits pour l'ivresse au cours des douze derniers mois. Néanmoins, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les cadres, catégories dont le capital socio-économique est parmi les plus élevés, déclarent pour l'ivresse alcoolique des comportements moins différenciés entre hommes et femmes que les agriculteurs, les employés ou les ouvriers.

Pour ce qui est du statut face à l'emploi, les résultats observés pour l'ivresse sont très proches de ceux observés pour la consommation régulière (*figure 10*) : au sein des jeunes, les écarts hommes/femmes sont plus prononcés parmi les actifs occupés, tandis qu'ils sont majorés parmi les chômeurs au sein des générations plus âgées, le fait d'être personne au foyer ayant même tendance à les réduire.

Des données internationales suggèrent que ces observations ne sont pas propres à la France et que des approches plus larges sont nécessaires à la compréhension du phénomène. À partir des données provenant de la plupart des pays européens, une étude a récemment permis de montrer que plus l'égalité des sexes (en termes de parité politique, économique et sociale) est respectée dans un pays, moins les différences de genre sur l'alcoolisation s'avèrent importantes. C'est particulièrement le cas dans les pays nordiques. Globalement, l'étude montre que le ratio hommes/femmes de l'usage d'alcool évolue peu avec l'âge pour les différents indicateurs (usage occasionnel, régulier, ivresse, etc.), à l'exception des fortes consommations ponctuelles pour lesquelles les pratiques des jeunes femmes s'avèrent relativement proches de celles des jeunes hommes (Bloomfield *et al.*, 2005). D'autres travaux internationaux montrent que les écarts hommes/femmes ont tendance à se réduire depuis quelques années sur l'alcool (Roche et Deehan, 2002).

Un tabagisme surtout populaire, mais plus unisexe parmi les catégories d'emplois favorisées

Globalement, dans la population adulte, le tabagisme quotidien concerne en premier lieu les milieux populaires ou défavorisés : il est plus répandu parmi les personnes possédant un faible niveau d'instruction scolaire, parmi les chômeurs (et dans une moindre mesure les inactifs) et plus rare parmi les étudiants que les actifs du même âge, occupés ou non. Au sein des actifs occupés, il est plus commun parmi les ouvriers que dans les autres catégories d'emploi (*figures 8 et 9*).

Hommes et femmes sont d'autant moins nombreux à fumer tous les jours qu'ils sont davantage diplômés. De même, pour les femmes comme pour les hommes, le chômage augmente le risque relatif de fumer quotidiennement, par rapport à l'emploi. En revanche, la catégorie sociale module différemment la consommation de tabac des hommes et des femmes : si les hommes de toutes les catégories sociales déclarent des consommations inférieures à celles des ouvriers, les artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise consomment autant que les ouvrières (*figure 9*).

Par conséquent, les écarts hommes/femmes apparaissent importants parmi les actifs occupés et surtout les chômeurs au sein des 18-25 ans, alors qu'ils sont inversés et réduits parmi les étudiants. Au-delà de 25 ans, l'activité professionnelle rapproche les usages des hommes et des femmes, alors que l'inactivité subie ou non les écarte (*figure 10*).

De la même façon, parmi les actifs occupés, les écarts de consommation entre hommes et femmes varient peu entre catégories sociales (*figure 11*). Le comportement tabagique des cadres et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise paraît cependant un peu plus unisexe que celui des employés et ouvriers, et surtout que celui des agriculteurs, très masculin. De même, on ne note aucune variation significative de l'écart entre hommes et femmes suivant le niveau de diplôme : l'élévation du niveau d'instruction semble jouer de façon similaire sur les comportements de consommation des deux sexes dans le sens d'une diminution du tabagisme.

Globalement, la consommation de tabac des catégories sociales les plus favorisées est donc à la fois faible et unisexe alors que celle des catégories sociales les moins favorisées est plus forte et plus masculine.

Surconsommation de médicaments psychotropes en situation de chômage et sous-consommation dans le milieu de l'agriculture

La consommation de médicaments psychotropes varie avec le niveau d'instruction scolaire, le statut ou la catégorie d'emploi : alors que le niveau d'étude semble à peine modifier à la baisse leur consommation (*figure 9*), le chômage l'augmente très nettement (*figure 8*) et l'appartenance à la catégorie des agriculteurs la réduit par rapport au reste de la population (*figure 9*).

Si le type d'activité professionnelle ou le niveau de diplôme module de façon similaire les usages des hommes et des femmes, l'exclusion du monde du travail affecte davantage les hommes que les femmes. En effet, la situation de chômage ou l'inactivité professionnelle (au-delà de 25 ans) augmente nettement le risque qu'ont les hommes de consommer des médicaments et moins celui des femmes (*figure 8*).

Par conséquent, l'écart de consommation hommes/femmes apparaît négatif (les hommes consommant moins que les femmes) et très prononcé parmi les actifs occupés, moins parmi les étudiants et quasi nul parmi les chômeurs au sein de la tranche d'âge 18-25 ans. Au-delà, il reste inférieur à un et prononcé parmi les actifs occupés, quasi nul parmi les chômeurs et très supérieur à un parmi les personnes au foyer (*figure 10*). Ce dernier résultat semble suggérer que les hommes subissent plus que les femmes l'exclusion, subie ou non, du monde du travail et que leur consommation de médicaments psychotropes augmente en conséquence.

De façon similaire, quel que soit le niveau de diplôme, les hommes ont entre 0,4 et 0,5 fois moins de risque relatif que les femmes d'avoir consommé des médicaments psychotropes au cours de l'année. Ce risque relatif est en revanche plus sensible à la catégorie socioprofessionnelle : c'est chez les travailleurs indépendants, et en particulier les agriculteurs exploitants, catégories où la consommation de médicaments psychotropes est la plus faible, que les différences de comportement entre hommes et femmes sont les plus marquées (OR = 0,2, *figure 11*).

Une consommation régulière de cannabis présente dans toutes les catégories sociales malgré une expérimentation socialement marquée

Avant 25 ans, l'usage de cannabis au cours de l'année est un peu plus fréquent parmi les étudiants que pour les actifs, occupés ou non, bien que cet effet soit surtout dû aux femmes ; après 25 ans, il est au contraire plus fréquent parmi les chômeurs (*figure 8*). Au sein des actifs occupés, les catégories sociales se distinguent peu par leur propension à avoir usé de cannabis au cours de l'année, même si cette propension est un peu plus forte, pour les femmes, chez les artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise, et un peu moins forte, pour les hommes, chez les employés (*figure 9*).

Pour les hommes comme pour les femmes, l'élévation du niveau d'instruction scolaire va de pair avec une consommation de cannabis au cours des douze derniers mois plus répandue. Toutefois, alors que ce phénomène est sensible dès la possession du baccalauréat parmi les femmes, il ne l'est qu'au niveau des études supérieures parmi les hommes, et reste d'ampleur un peu plus modérée (*figure 9*).

Globalement, les écarts hommes/femmes pour la consommation de cannabis dans l'année s'avèrent donc relativement indépendants de la situation face à l'emploi parmi les jeunes de 18-25 ans. Au-delà, ils apparaissent très marqués parmi les chômeurs (*figure 10*). Ces écarts apparaissent de plus globalement diminuer avec l'élévation du niveau d'instruction scolaire et, parmi les actifs occupés, varier assez peu suivant la catégorie sociale (*figure 11*).

L'image est quelque peu différente si l'on observe l'usage régulier. Ainsi, les étudiants n'apparaissent plus surconsommateurs relativement aux actifs occupés du même âge, tandis que l'élévation du niveau d'usage parmi les chômeurs se voit largement confirmé, en particulier parmi les hommes (*figure 8*). Parmi les actifs occupés, la catégorie sociale apparaît encore peu jouer sur les niveaux d'usage, même si parmi les hommes, les cadres s'avèrent nettement

sous-consommateurs relativement aux ouvriers. Enfin, il existe une relation négative liant le niveau de diplôme à l'usage : les plus diplômés présentent un usage nettement inférieur aux personnes n'ayant pas le baccalauréat, surtout les hommes (*figure 9*). Les personnes dont le parcours scolaire est le plus long semblent donc plus souvent que les autres goûter épisodiquement au cannabis, mais s'engagent plus rarement dans des consommations fréquentes. Ceci pourrait résulter à la fois d'une valorisation des expériences et d'une attention plus grande portée à la santé et au corps. Ces variations diffèrent toutefois légèrement : l'élévation du diplôme va de pair avec une raréfaction des usagers réguliers parmi les hommes, alors que ce n'est pas le cas parmi les femmes.

L'élévation du niveau d'instruction et surtout de la catégorie d'emploi contribue à rapprocher les comportements d'usage de cannabis des hommes et des femmes

Globalement, les différences observées par sexe vont dans le sens d'une convergence des usages masculins et féminins avec l'élévation du niveau social ou de diplôme. Ainsi, entre 18 et 25 ans, ce sont les étudiants du supérieur qui présentent le plus faible *odds ratio* associé au sexe masculin pour l'usage régulier, les chômeurs s'avérant de loin la catégorie où ces usages sont les plus masculins. Entre 26 et 54 ans, les écarts hommes/femmes sont beaucoup plus réduits parmi les actifs occupés que chez les chômeurs et dans une moindre mesure chez les inactifs (*figure 10*). Parmi les actifs occupés, les écarts les plus réduits sont observés pour les cadres et les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ; ils sont au contraire particulièrement élevés parmi les employés et les ouvriers. De même, globalement, les écarts sont plus marqués pour les personnes qui ne possèdent pas le baccalauréat (*figure 11*).

Globalement, l'inactivité professionnelle s'accompagne plus souvent de consommations de produits psychoactifs chez les hommes

Au sein des 18-25 ans, à âge et sexe donnés, les différences entre les actifs occupés, les étudiants et les chômeurs sont faibles (*figure 8*). Relativement aux actifs occupés, les étudiants se montrent moins consommateurs d'alcool et de tabac, mais déclarent un peu plus souvent avoir fumé du cannabis au cours des douze derniers mois ; les chômeurs de leur côté se montrent moins portés sur la consommation d'alcool, mais fument autant de tabac que les actifs, et surtout, consomment plus souvent des médicaments psychotropes. Sur cette tranche d'âge, l'activité professionnelle n'est donc pas un statut qui éloigne des consommations de produits psychoactifs, en particulier pas de l'alcool. Ce constat se vérifie globalement pour les femmes comme pour les hommes. Cependant, les étudiantes se distinguent plus des femmes actives que ne le font leurs homologues masculins en ce qui concerne les ivresses ; à l'inverse, la situation de chômage est plus fortement associée à des consommations de produits psychoactifs chez les hommes que chez les femmes.

Parmi les 26-54 ans, les chômeurs s'avèrent en revanche très nettement surconsommateurs de tous les produits étudiés. De leur côté, relativement aux actifs occupés, les inactifs déclarent un peu plus souvent fumer du tabac ou consommer des médicaments psychotropes, mais un peu moins souvent avoir été ivres au cours des douze derniers mois. Chômage et consommation de produits psychoactifs apparaissent donc très fortement associés. Ce constat est particulièrement net parmi les hommes.

Des niveaux de consommation différents qui participent des inégalités de santé et suggèrent de différencier les stratégies de prévention entre hommes et femmes

Hommes et femmes consomment donc différemment suivant leur âge, leur situation professionnelle et leur milieu social. Les hommes associent plus souvent que les femmes une inactivité professionnelle, en particulier lorsqu'elle est subie comme dans le cas du chômage, à des consommations plus importantes d'alcool, mais aussi de tabac et de médicaments psychotropes. La seule exception notable est celle des étudiantes du supérieur (destinées *a priori* à occuper des positions sociales plutôt favorables à l'avenir) qui, en termes d'ivresses se distinguent plus des femmes actives que ne le font leurs homologues masculins.

Il se dessine ainsi un certain rapprochement des usages de substances psychoactives entre hommes et femmes, qui semble aller de pair avec une dynamique d'uniformisation des rôles sociaux, plus importante dans les classes favorisées que dans les classes populaires (Anxo *et al.*, 2002). L'élévation du milieu socioculturel s'accompagne pour les femmes d'un rapport plus étroit aux produits ce qui, de leur point de vue, peut être considéré comme une forme d'émancipation tout en étant la conséquence. En effet, pour les femmes de milieux favorisés, un alignement de leur comportement sur celui des hommes signifie pour la plupart des produits, une augmentation de leur consommation : c'est le cas en particulier pour l'alcool pris de façon régulière ou ponctuelle et excessive (Beck *et al.*, 2006), mais aussi pour le cannabis. Pour le tabac au contraire, les femmes et les hommes cadres se retrouvent autour d'attitudes de modération par rapport aux ouvriers en particulier. Enfin, le rapprochement des consommations de médicaments psychotropes des hommes et des femmes parmi les classes les plus aisées se manifeste par une augmentation relative de la consommation des hommes cadres.

L'inégale distribution des usages de produits psychoactifs licites ou illicites dans la population, selon l'âge, les catégories sociales et le genre, suggère de développer des approches préventives différencielles. Les hommes apparaissent globalement plus exposés au risque de consommer de tels produits et de souffrir des problèmes de santé qui en découlent que les femmes (Thun *et al.*, 1997 ; Peto *et al.*, 2004), et ce, d'autant plus que l'on observe des sous-populations peu favorisées en termes socio-économiques. Au contraire, les femmes consomment en moyenne moins de produits psychoactifs que les hommes (à l'exception des médicaments psychotropes), mais les cadres et, dans une moindre mesure les artisanes, commerçantes, et femmes chef d'entreprise s'exposent relativement plus à ce risque que les femmes de catégorie sociale plus modeste.

Il est clair que les seules consommations de drogues, fussent-elles licites, ne peuvent expliquer les différences de morbidité et de mortalité entre hommes et femmes. Toutefois, elles y contribuent : 40 000 décès sont liés à l'alcool par an, et 60 000 au tabac, ces deux causes concernant dans plus des trois quarts des cas des hommes (Peto *et al.*, 2004). Les risques évitables pour la santé auxquels s'exposent les hommes et les femmes en consommant des drogues participent des inégalités générales de santé. Comme le montre la convergence des modes de consommation des hommes et des femmes avec l'élévation de la catégorie sociale ou du niveau d'instruction, les préjudices pour la santé sont plus importants au bas de l'échelle sociale pour les hommes, mais pourraient bien le devenir aussi en haut pour les femmes. ■

Pour en savoir plus

- Aliaga C., « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », *Insee Première* n° 869, octobre 2002.
- Anxo D., Flood L., Kocoglu Y., « Offre de travail et répartition des activités domestiques parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède », *Économie et Statistique* n° 352-353, p. 127-150, septembre 2002.
- Beck F., De Peretti G., Legleye S., « L'alcool donne-t-il un genre ? », *Travail, genre et sociétés* n° 15, p. 141-160, 2006.
- Beck F., Legleye S., Spilka S., « Les drogues à 17 ans, évolutions, contextes d'usage et prises de risque », *Tendances* n° 49, 2006.
- Bloomfield K., et al., « Gender, culture and alcohol problems. A multi-national study », Charité Universitätsmedizin, Institute for Medical Informatics, Biometrics & Epidemiology, Berlin, 2005.
- Douglas M., « Constructive Drinking. Perspective on drink from anthropology », Cambridge University Press, New York, 2005.
- Fontaine A., Fontana C., Verchere C., Vischi R., « Pratiques et représentations émergentes dans le champ de l'usage de drogues en France, juin 1999 - juillet 2000 », *LIRESS, OFDT*, 272 p., 2001.
- Graham K., Vidal-Zeballos. D., « Analyses of use of tranquilizers and sleeping pills across five surveys of the same population (1985-1991): The relationship with gender, age and use of other substances. », *Social Science and Medicine*, 46(3), 381-395, 1998.
- Laguerre G., « Pourquoi l'arrêt du tabac est-il plus difficile chez la femme ? », *Le courrier des addictions* 6, (2), 51, 2004.
- Le Moigne P., « Anxiolytiques, hypnotiques : les facteurs sociaux de la consommation », *documents du groupement de recherche psychotropes, politique et société*, vol., n° 1, p. 50, 1999.
- Lovell A., « État sur la surveillance dans le champ de la santé mentale », *Rapport final*, Institut de veille sanitaire, Paris, p. 72, 2004.
- Lowy I., Gardey D., « L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin », Paris, 2000.
- Membrado M., Clement S., « Des alcooliques pas comme les autres ? La consommation d'une catégorie sexuée » In *Femmes et Hommes dans le champ de la santé. Aspects sociologiques*, Aïach Pierre, Cèbe Dominique, Cresson Geneviève, Philippe Claudine (dir.), éditions ENSP, Paris.
- OFDT, « Séries statistiques, alcool », disponible sur <http://www.ofdt.fr/>.
- Peto R., Lopez A.D., Boreham J., Thun M., Heath C.J., « Mortality from smoking in developed countries 1950-2000: indirect estimates from national vital statistics. », *Oxford University Press*, 1994. (2004 update on www.otsu.ox.ac.uk).
- Plant M., « Women and alcohol. Contemporary and historical perspectives », *Free Association Books*, London, 1997.
- Roche, Deehan, « Women's alcohol consumption: Emerging patterns, problems and public health implications », *Drug and Alcohol Review*, 21(2), 169-178, 2002.
- Thun M.J., Peto R., Lopez A.D., Monaco J.H., Henley J., Heath C.W., et al., « Alcohol consumption and mortality among middle-aged and elderly US adults. » *N Engl J Med* 1997; 337:1705-14.
- Waldron I., « Patterns and causes of gender differences in smoking », *Social Science and Medicine*, 32: 989-1005, 1991.
-

FICHES THÉMATIQUES

Population

Famille

Santé

1.1 Le portrait démographique

Au 1^{er} janvier 2008, la population française (y compris Dom) compte 63,8 millions de personnes ; 51,4 % d'entre elles sont des femmes. En métropole, la population s'élève à 61,9 millions de personnes dont 31,8 millions de femmes (*figure 1*) et 30,1 millions d'hommes. L'écart entre population féminine et population masculine, plus élevé au milieu du XX^e siècle, s'est réduit dans les années soixante en raison des courants migratoires à dominante masculine et de la disparition des classes d'âge touchées par la 1^{re} guerre mondiale. Depuis, l'accroissement plus rapide de la population féminine s'explique par une baisse plus importante de la mortalité chez les femmes. L'**accroissement total de la population** métropolitaine en un an est de 337 000 personnes : 170 000 femmes et 167 000 hommes.

À la naissance, les garçons sont plus nombreux que les filles et, jusque 35 ans, les hommes sont majoritaires (*figure 2*). Les femmes, qui disposent toujours d'une **espérance de vie à la naissance** plus longue que celle des hommes, sont en revanche nettement plus nombreuses aux âges élevés : au 1^{er} janvier 2008, 63 % des personnes âgées de 75 ans ou

plus sont des femmes. Signe du vieillissement de la population, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses : en 2008, 11 % des femmes et 6 % des hommes sont âgées de 75 ans ou plus contre respectivement 9 et 5 % en 1990.

En 2050, si les tendances démographiques récentes (en termes de fécondité, d'espérance de vie et de solde migratoire) se maintiennent, la France métropolitaine comptera, d'après les **projections de population** établies par l'Insee, 70,0 millions d'habitants. L'écart entre les espérances de vie des hommes et des femmes, toujours en faveur de ces dernières, se réduirait progressivement pour atteindre cinq années en 2050 (86 ans pour les femmes, 81 ans pour les hommes). Selon les mêmes hypothèses de stabilité des tendances démographiques, les femmes constitueraient 51 % de la population française. Le vieillissement de la population française continuerait et, aux âges élevés, les femmes seraient toujours beaucoup plus nombreuses que les hommes : près de 18 % de la population féminine et 13 % de la population masculine seraient âgés de 75 ans ou plus en 2050. ■

Définitions

Accroissement total de la population : variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année), du solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année), et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources de ces statistiques.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année.

Projections de population : les projections de population 2005-2050 établies par l'Insee pour la France métropolitaine ont pour point de départ la population par sexe et âge au 1^{er} janvier 2005. Elles simulent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes des variations de population : fécondité, mortalité et migrations.

Pour en savoir plus

- Pla A., « Bilan démographique 2007 : des naissances toujours très nombreuses », *Insee Première* n° 1170, janvier 2008.
- Robert-Bobée I., « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 - La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », *Insee Première* n° 1089, juillet 2006.
- Robert-Bobée I., « Projections de population 2005-2050, pour la France métropolitaine », *Insee Résultats* n° 57 soc., septembre 2006.

Le portrait démographique 1.1

1. Évolution du nombre de femmes et d'hommes @

	en milliers	
	Femmes	Hommes
1946	21 007	19 128
1954	22 236	20 664
1962	23 899	22 560
1968	25 458	24 197
1975	26 855	25 744
1982	27 808	26 488
1990	29 087	27 565
1999	30 101	28 419
2008(p)	31 801	30 075

(p) : données provisoires.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population, état civil et enquête Villes.

2. Structure par âge des populations féminine et masculine @

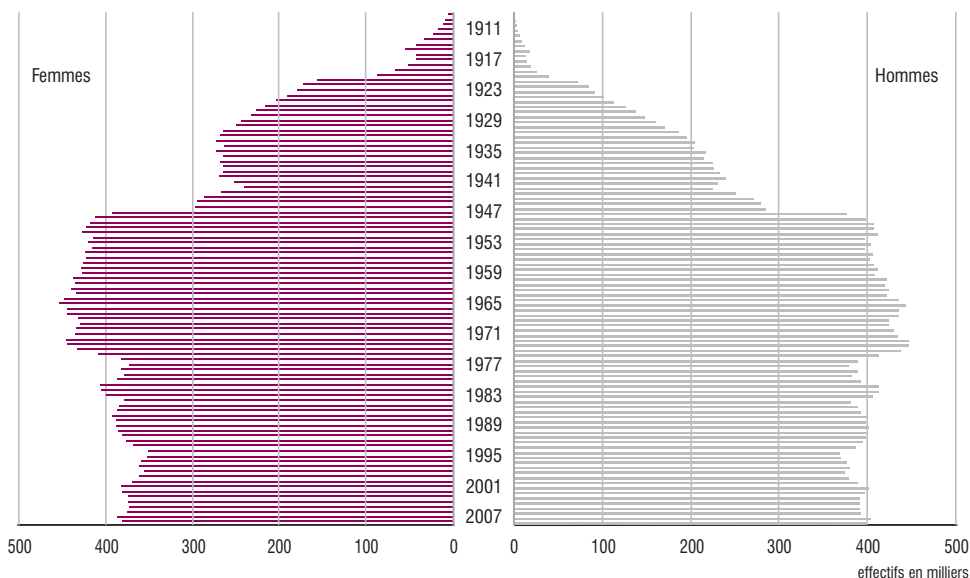
	en %			
	1990		2008 (p)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 15 ans	18,1	20,0	17,4	19,3
15-24 ans	14,4	15,7	12,0	13,1
25-34 ans	14,8	15,5	12,4	13,3
35-44 ans	14,7	15,8	13,9	14,5
45-54 ans	10,0	10,6	13,5	13,7
55-64 ans	10,6	10,4	11,9	12,1
65-74 ans	8,3	6,9	8,3	7,5
75 ans ou plus	9,1	5,1	10,6	6,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(p) : données provisoires.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population, état civil et enquête Villes.

3. Population totale par année de naissance au 1^{er} janvier 2008



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'État civil et enquête Villes.

1.2 Le couple

En 2007, 266 500 mariages ont été célébrés en France. Depuis le pic de l'an 2000 avec plus de 300 000 mariages, le nombre de mariages a diminué et passe sous le niveau des années 1995-1996 (*figure 1*). Poursuivant un mouvement à l'œuvre depuis plus de trente ans, l'âge moyen au premier mariage continue de reculer en France, pour les femmes comme pour les hommes. Entre 1976 et 2006, il passe ainsi, pour la France métropolitaine, de 22,6 ans à 29,3 ans pour les femmes et de 24,7 ans à 31,3 ans pour les hommes. Les remariages, en hausse depuis 1990, concernent 20,5 % des époux et 19,4 % des épouses. Plus précisément, 19,0 % des hommes qui se sont mariés en 2006 étaient divorcés et 1,5 %, veufs. Ces proportions sont respectivement de 17,8 % et 1,6 % pour les femmes. Le nombre de divorces a progressé depuis les années soixante. Après une stabilisation autour de 115 000 par an de 1991 à 2002, il augmente de nouveau depuis 2003. En 2005, 155 300 divorces ont été prononcés en France, soit 15,3 % de plus qu'en 2004. Cette hausse exceptionnelle s'explique par la mise en œuvre d'une procédure simplifiée de divorce. En 2006, le nombre de divorces redevient proche de celui de 2004. Le taux de divorce est maximal après 4 ans de mariage. Le nombre de divorces connaît un pic entre 34 et 38 ans pour les femmes et entre 39 et 42 ans pour les hommes (*figure 2*). Les femmes étant plus jeunes lorsqu'elles se marient, elles le sont également lorsqu'elles divorcent : avant 40 ans, la majorité des divorcés sont des femmes.

Depuis la loi du 15 novembre 1999 instaurant le **pacte civil de solidarité** (Pacs) et jusqu'au 31 décembre 2006, 282 900 pacs ont été signés dans les tribunaux d'instance de la France métropolitaine et des Dom. Leur croissance s'est fortement accélérée depuis leur création. Ainsi, 22 300 pacs ont été conclus en 2000, 25 300 en 2002, 40 100 en 2004 et 77 400 en 2006. Le nombre de dissolutions de pacs augmente également : 36 300 ont été enregistrées entre 1999 et 2006, ce qui représente 12,8 % du stock des pacs contractés. Les personnes en couple, mariées ou non, se séparent plus souvent : 14 % des unions commencées à la fin des années quatre-vingts ont été rompues dans les cinq ans suivant, contre moins de 2 % de celles formées dans les années cinquante (*figure 3*). Quelle que soit la durée de vie commune du couple, la proportion d'unions rompues est plus élevée dans les générations récentes que dans celles qui les ont précédées. Pour autant, les ruptures ne surviennent pas forcément plus tôt dans la vie des couples : les unions formées dans les années cinquante et rompues dans les vingt ans ont duré en moyenne onze ans, contre dix pour celles formées à la fin des années soixante-dix. Le mariage favorise la stabilité de l'union, de même que la présence de jeunes enfants. Par ailleurs, les femmes n'ayant jamais travaillé ou ayant cessé leur activité professionnelle depuis au moins deux ans se séparent nettement moins souvent de leur conjoint que les femmes actives. ■

Définitions

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Promulgué par la loi du 15 novembre 1999, il établit des droits et des obligations entre les deux contractants. À la différence du mariage, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Aucune information statistique n'est disponible sur le sexe ou l'âge de la personne qui contracte un pacs.

Pour en savoir plus

- Pla A., « Bilan démographique 2007 : des naissances toujours plus nombreuses », *Insee Première* n° 1170, janvier 2008.
- Carasco V., « Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise », ministère de la Justice, *Infostat Justice* n° 97, octobre 2007.
- Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2006 - un excédent naturel record », *Insee Première* n° 1118, janvier 2007.
- Vanderschelden M., « Les ruptures d'unions : plus fréquentes mais pas plus précoces », *Insee Première* n° 1107, novembre 2006.

1. Mariages et divorces @

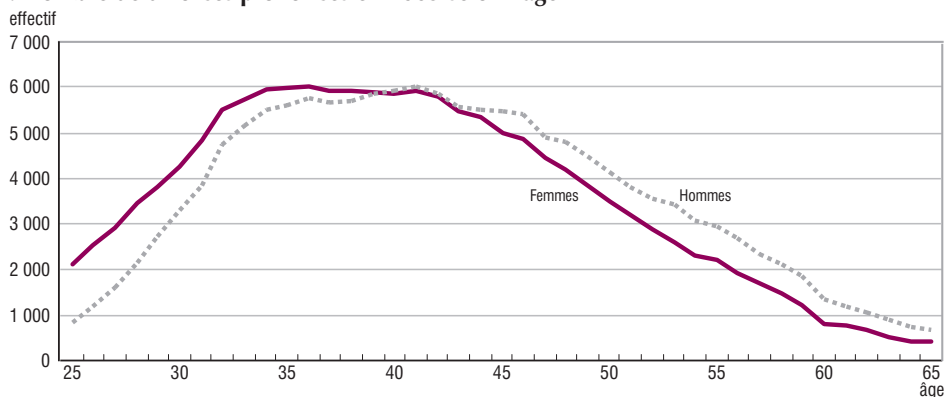
	Nombre de mariages	Proportion de mariages de célibataires (en %)		Âge moyen au mariage des célibataires		Nombre de divorces prononcés
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
1996	287 308	82,6	81,4	27,4	29,5	119 699
1997	291 319	82,8	81,4	27,6	29,7	118 284
1998	278 679	83,0	81,8	27,7	29,8	118 884
1999	293 717	83,2	81,9	27,8	29,9	119 549
2000	305 385	82,5	81,4	28,1	30,2	116 723
2001	295 882	83,4	82,3	28,1	30,2	115 388
2002	286 320	82,9	81,8	28,3	30,4	118 686
2003	282 927	82,6	81,4	28,5	30,6	127 966
2004	278 602	81,8	80,7	28,8	30,9	134 601
2005	283 194	81,0	79,7	29,1	31,1	155 253
2006	274 084	80,6	79,5	29,3	31,3	135 910
2007	266 500 (p)	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

(p) : provisoire.

Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Sources : Insee, état civil et ministère de la Justice.

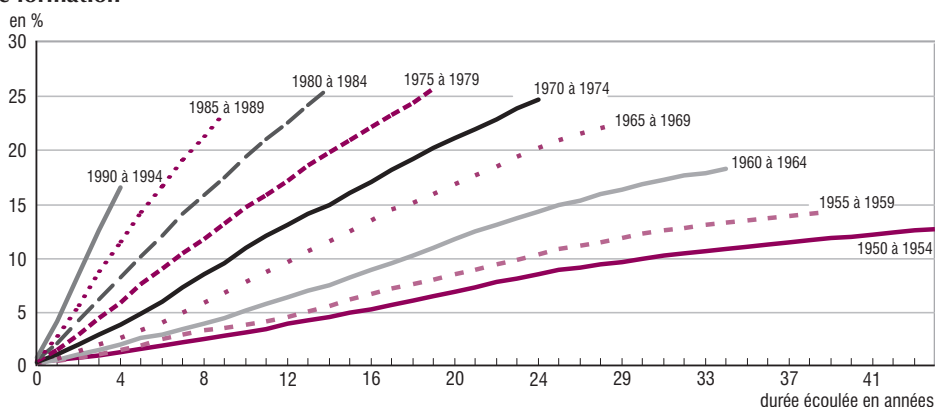
2. Nombre de divorces prononcés en 2005 selon l'âge



Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Source : ministère de la Justice.

3. Proportion d'unions rompues selon la durée écoulée depuis la mise en couple et la période de formation



Champ : personnes de 18 ans ou plus en 1999, vivant en ménages ordinaires et ayant déjà vécu en couple.

Lecture : 21 % des unions formées entre 1970 et 1974 étaient rompues 20 ans après la mise en couple.

Source : Insee, enquête sur l'Étude de l'histoire familiale de 1999.

1.3 Les naissances

Même si elles enregistrent une légère baisse par rapport à 2006, les **naissances** sont toujours très nombreuses en 2007 (*figure 1*) : 816 500 ont été enregistrées en France dont 783 500 en métropole. Depuis le pic de l'an 2000 culminant à 808 200 naissances, la natalité est très élevée puisque le nombre de nouveau-nés a dépassé 800 000 chaque année hormis en 2002 et en 2003. Il naît plus de garçons que de filles. Parmi les enfants nés vivants, le nombre de garçons pour 100 filles, ou rapport de masculinité, est autour de 105, soit un peu plus de 51 % de naissances masculines.

Le nombre de femmes en âge de procréer dans la population diminue : les femmes de 20 à 40 ans, qui mettent au monde 96 % des bébés, sont de moins en moins nombreuses. Les femmes nées à la fin des années cinquante et au début des années soixante, c'est-à-dire pendant le « baby-boom », sont progressivement remplacées par les générations moins nombreuses de la fin des années soixante-dix et du début des années quatre-vingts, nées après la fin du baby-boom. La baisse du nombre de femmes de 20 à 40 ans a commencé en 1994 et se

poursuit depuis. Leur nombre a diminué de 28 000 entre 2005 et 2006 soit - 0,3 %.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** atteint en 2007 198 enfants pour 100 femmes contre 200 en 2006. Malgré ce léger recul, la fécondité est globalement en hausse depuis dix ans puisque l'indicateur conjoncturel valait 175 en 1997.

La proportion de femmes qui ont donné naissance à des enfants en 2006 a uniquement augmenté parmi les femmes de plus de 30 ans (*figure 2*). La baisse observée en 2002 chez les jeunes femmes se poursuit. La tendance à avoir des enfants de plus en plus tard se confirme : les femmes qui ont eu des enfants en 2007 avaient 29,8 ans en moyenne.

Pour la première fois en 2006, plus d'un enfant sur deux est né de parents non mariés. La progression de la part de ces enfants est très rapide : 40 % en 1996, 45 % en 2001, 50 % en 2006. En conséquence, le nombre de reconnaissances d'enfants augmente également (*figure 3*). En 2005, 390 700 enfants ont été reconnus dont 55,7 % par leurs deux parents conjointement. 56,9 % des enfants reconnus l'ont été avant leur naissance. ■

Définitions

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. L'enregistrement est effectué dans la commune de l'accouchement. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille. L'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie.

Indicateur conjoncturel de fécondité ou somme des naissances réduites : il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeureraient inchangés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

Pour en savoir plus

- Pla A., « Bilan démographique 2007 : des naissances toujours très nombreuses », *Insee Première* n° 1170, janvier 2008.
- Beaumel C., Richet-Mastain L., Vatan M., « La situation démographique en 2005 - Mouvement de la population », *Insee Résultats série Société* n° 66, juin 2007.
- Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2006 - un excédent naturel record », *Insee Première* n° 1118, janvier 2007.
- Germé P., Richet-Mastain L., « Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée », *Insee Première* n° 1105, octobre 2006.

1. Nombre de naissances et âge moyen des mères à la naissance @

	Nombre de naissances			Âge moyen des mères à la naissance
	Ensemble	Filles	Garçons	
1994	741 499	361 692	379 807	28,8
1995	759 694	370 993	388 701	28,9
1996	764 682	372 177	392 505	29,0
1997	758 114	369 058	389 056	29,1
1998	768 581	375 007	393 574	29,3
1999	776 548	378 289	398 259	29,3
2000	808 249	393 767	414 482	29,3
2001	804 052	392 914	411 138	29,3
2002	793 606	387 534	406 072	29,4
2003	793 893	387 983	405 910	29,5
2004	800 240	390 018	410 222	29,5
2005	807 787	394 367	413 420	29,7
2006	830 288	405 358	424 930	29,7
2007	816 500(p)	n. d.	n. d.	29,8(p)

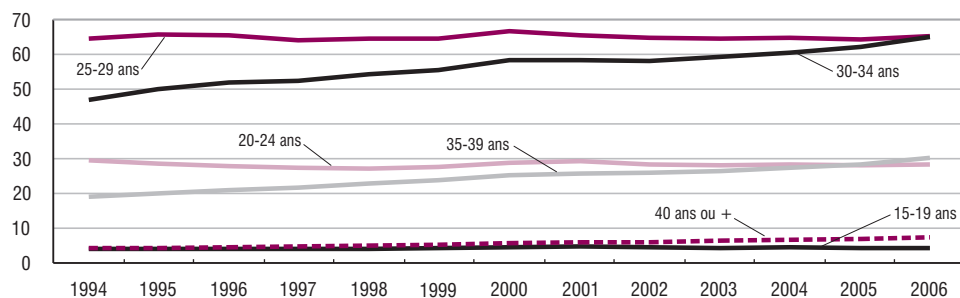
Lecture : (p) : provisoire.

Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Source : Insee, état civil.

2. Évolution de la fécondité par groupe d'âges @

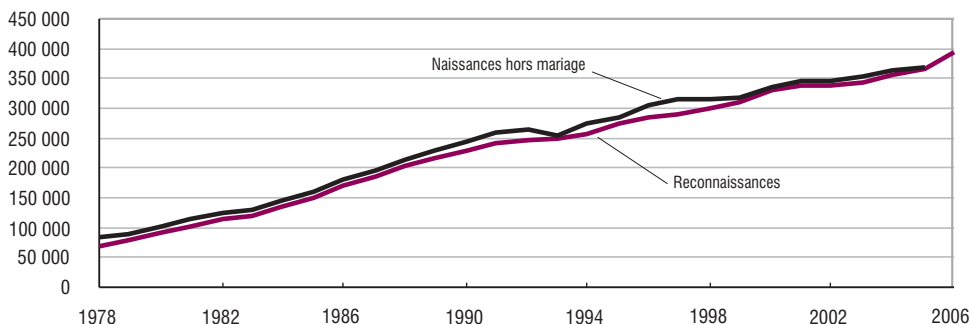
nombre de naissances pour 100 femmes de chaque âge



Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Source : Insee, état civil.

3. Évolution du nombre de naissances hors mariage et du nombre de reconnaissances



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, état civil.

1.4 L'espérance de vie

En 2007, l'**espérance de vie** à la naissance est de 84,4 ans pour une femme et de 77,5 ans pour un homme (*figure 1*). Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, cette espérance de vie à la naissance a augmenté de 2,6 ans pour les femmes et de 3,9 ans pour les hommes. Le léger recul constaté pour les femmes entre 2002 et 2003 s'explique en partie par la canicule qui a sévi en France au mois d'août 2003 ; ce sont surtout les personnes de plus de 75 ans, population très majoritairement féminine, qui ont subi la surmortalité consécutive à ces conditions climatiques exceptionnelles. Tout en restant plus élevées pour les femmes, les espérances de vie des femmes et des hommes se rapprochent : en 1994, 8,2 années les séparaient. En 2007, l'espérance de vie des femmes ne dépasse plus celle des hommes que de 6,9 ans. L'espérance de vie des hommes et des femmes n'est pas indépendante de la catégorie sociale. Une étude a ainsi montré que les différences de mortalité selon ce critère sont plus marquées chez les hommes que chez les femmes. Pour la période 1991-1999, le rapport d'espérance de vie à 35 ans entre un cadre et un ouvrier était de 1,2 chez les hommes et de 1,1 chez les femmes (*figure 2*). En comparant les cadres et les inactifs n'ayant jamais travaillé, ce ratio est de 1,6 chez les hommes et de 1,1 chez les femmes. L'inactivité tout au long de la vie est cependant très rare chez les hommes et masque des situations particulières (problèmes graves de santé par exemple) alors

que cette situation est plus fréquente chez les femmes. Pour toutes les catégories sociales, l'espérance de vie à 35 ans est plus élevée pour les femmes que pour les hommes. La baisse de la mortalité a bénéficié à toutes les catégories socioprofessionnelles. On constate cependant que les écarts de mortalité entre les milieux sociaux sont stables chez les femmes alors qu'ils se sont accrus au fil du temps chez les hommes.

L'espérance de vie est également différente selon la situation conjugale des personnes. À âge donné, celles qui ne vivent pas en couple ont une plus grande mortalité que celles qui vivent en couple et cela quel que soit leur âge. Entre 40 et 50 ans, le **taux de mortalité annuel moyen** des hommes qui vivent seuls est ainsi 3 fois plus élevé que celui des hommes qui vivent en couple (*figure 3*). L'écart se réduit cependant avec l'avancée en âge. Bien que présentant de moindres disparités, la situation est sensiblement la même pour les femmes. La mortalité diffère également selon la raison pour laquelle les personnes ne vivent pas en couple. À tous les âges, les personnes qui vivent seules suite à une rupture d'union (veuvage ou séparation) présentent ainsi une surmortalité avérée. Celle-ci est plus élevée pour les hommes que pour les femmes, surtout entre 40 et 70 ans. En revanche, après 80 ans, les personnes qui ont toujours vécu seules, et en particulier les hommes, ont un taux annuel de décès inférieur à celui observé pour les personnes en couple. ■

Définitions

Espérance de vie : l'espérance de vie à l'âge x représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année là au même âge.

Taux de mortalité annuel moyen : le taux de mortalité rapporte le nombre de décès intervenu sur une période donnée à la population moyenne sur la période. Ici, le taux de mortalité annuel est calculé pour des groupes d'individus de même genre, de même groupe d'âges et ayant la même situation conjugale. Ces taux sont calculés sur la période 2000-2004, et ramenés en taux annuels.

Pour en savoir plus

- Pla A., « Bilan démographique 2007 : des naissances toujours très nombreuses », *Insee Première* n° 1170, janvier 2008.
- Bouhia R., « Les personnes en couple vivent plus longtemps », *Insee Première* n° 1155, août 2007.
- Monteil C., Robert-Bobée I., « Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes », *Insee Première* n° 1025, juin 2005.

L'espérance de vie 1.4

1. Espérance de vie à divers âges @

	À la naissance		À 20 ans		À 60 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1994	81,8	73,6	62,6	54,6	25,0	19,7
1996	82,0	74,1	62,6	54,9	25,0	19,7
1998	82,4	74,7	63,0	55,5	25,3	20,0
2000	82,8	75,3	63,3	56,0	25,6	20,4
2001	82,9	75,4	63,5	56,2	25,7	20,6
2002	83,0	75,7	63,5	56,4	25,8	20,8
2003	82,9	75,8	63,4	56,5	25,6	20,8
2004	83,8	76,7	64,3	57,4	26,5	21,5
2005	83,7	76,7	64,2	57,4	26,3	21,5
2006	84,1	77,2	64,6	57,8	26,7	21,8
2007(p)	84,4	77,5	64,8	58,1	26,9	22,0

(p) : données provisoires.

nd : non disponible.

Champ : Frande métropolitaine et Dom.

Source : Insee, état civil et enquête Villes.

2. Espérance de vie à 35 ans selon la période et la catégorie sociale¹

Catégorie sociale	Hommes			Femmes		
	1976-1984	1983-1991	1991-1999	1976-1984	1983-1991	1991-1999
Professions intermédiaires	40,5	41,5	43,0	46,5	48,0	49,5
Agriculteurs	40,5	41,5	43,5	45,5	47,0	48,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	39,5	41,0	43,0	46,0	47,5	49,0
Employés	37,0	38,5	40,0	45,5	47,5	48,5
Ouvriers	35,5	37,5	39,0	44,5	46,5	47,0
Inactifs non retraités	27,5	27,5	28,5	44,5	45,5	47,0
Ensemble	38,0	39,0	41,0	45,0	46,5	48,0
Rapport cadres/inactifs non retraités	1,5	1,6	1,6	1,1	1,1	1,1
Rapport cadres/ouvriers	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1

1. La catégorie sociale est celle repérée aux dates des recensements (1975, 1982, 1990).

Source : Insee, échantillon démographique permanent et statistiques de l'état civil, Insee Première n° 1025.

3. Taux de mortalité annuels moyens par sexe, groupe d'âge et situation conjugale

en %

	Situation conjugale				Vit en couple
	Ne vit pas en couple				
	N'a jamais vécu en couple	Dernière conjointe décédée	Séparé	Ensemble	
Hommes					
40-50 ans	5	–	7	6	2
50-60 ans	10	10	10	10	5
60-70 ans	15	22	23	20	12
70-80 ans	38	40	38	38	33
80-90 ans	77	107	104	100	88
Femmes					
40-50 ans	2	2	2	2	1
50-60 ans	5	3	3	3	2
60-70 ans	7	6	7	7	5
70-80 ans	16	18	20	18	14
80-90 ans	47	52	54	51	50

Lecture : pour 1 000 hommes âgés de 40 à 50 ans n'ayant jamais vécu en couple, on observe en moyenne 5 décès par an sur la période 2000-2004.

Source : Insee, enquête Etude de l'histoire familiale et échantillon de mortalité, 1999, Insee Première n° 1155.

1.5 Les immigrés

Historiquement, la population **immigrée** a toujours comporté une majorité d'hommes. Jusque dans les années soixante, les flux d'immigration étaient essentiellement composés d'hommes venant répondre aux besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction, puis de la croissance. La part des femmes dans la population immigrée ne dépassait pas alors 44 % (*figure 1*). Avec le frein mis à l'immigration de main-d'œuvre en 1974, les migrations pour raisons familiales (regroupement familial ou familles de Français) ont pris une part croissante et se sont traduites par une féminisation progressive de la population immigrée. De 1975 à 1999, l'augmentation de la population immigrée est entièrement le fait des femmes : pendant cette période, l'effectif masculin est resté stable tandis que celui des femmes a progressé de 26 %, passant de 1,7 à 2,1 millions. Depuis 1999, au sein de la population immigrée, l'équilibre se maintient entre hommes et femmes.

Début 2005, les femmes immigrées sont plus nombreuses que les hommes aux âges les plus avancés de la vie, après 75 ans. Elles sont aussi un peu plus nombreuses entre 20 et 40 ans tandis que les hommes sont majoritaires entre 50 et 75 ans. La structure par âge de la population immigrée diffère de celle de l'ensemble de la population (*figure 2*). Les jeunes y sont peu nombreux puisque, par définition, les immigrés ne naissent pas en France, et assez peu d'enfants ont été concernés par la

procédure du regroupement familial. Les immigrés sont aussi moins nombreux aux âges élevés. Entre 40 et 57 ans, la pyramide des âges des hommes immigrés présente un creux. En effet, les hommes nés à partir de la fin des années quarante, dont le souhait de migration s'est probablement exprimé à partir du milieu des années soixante-dix ont vu leurs possibilités d'immigration limitées par l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre intervenu en 1974.

Début 2005, alors que le taux d'activité des hommes immigrés âgés de 15 à 64 ans est très voisin de celui des hommes non immigrés (76,0 % contre 76,2 %), celui des femmes immigrées reste sensiblement inférieur à celui des femmes non immigrées (59,9 % contre 67,2 %). Le comportement d'activité des femmes immigrées varie nettement en fonction de leur pays de naissance. Les femmes nées au Portugal, en Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) et celles nées dans un pays d'Afrique hors Maghreb ont un taux d'activité supérieur ou proche de celui des femmes non immigrées. À l'opposé, les femmes nées en Turquie sont moins présentes sur le marché du travail. Quel que soit leur pays de naissance, les femmes immigrées sont au fil du temps de plus en plus présentes sur le marché du travail (*figure 3*). Par ailleurs, l'écart de taux d'activité entre les femmes immigrées et les autres diminue : il était supérieur à 10 points en 1990 au lieu de 7,3 en 2005. ■

Définitions

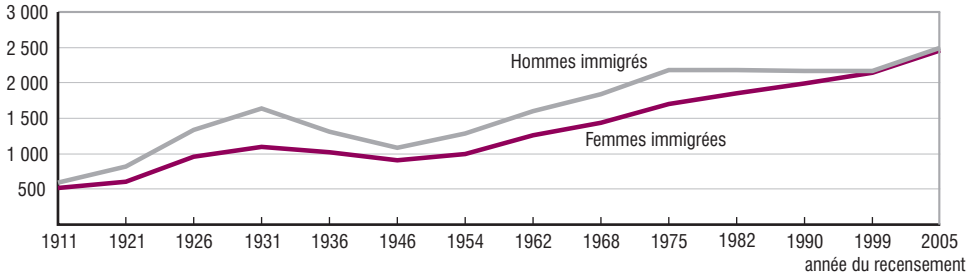
Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne font donc pas partie des immigrés. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des enfants). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Pour en savoir plus

- Algava E., Bègue M., « Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées », Femmes et Hommes - Regards sur la parité, *Insee Références*, édition 2008.
- Borrel C., « Près de cinq millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.
- « Les immigrés en France », *Insee Références*, édition 2005.

1. Effectif des immigrés par sexe depuis 1911

en milliers



Lecture : en 2005, on comptait 2,50 millions de femmes immigrées.

Champ : ensemble des immigrés.

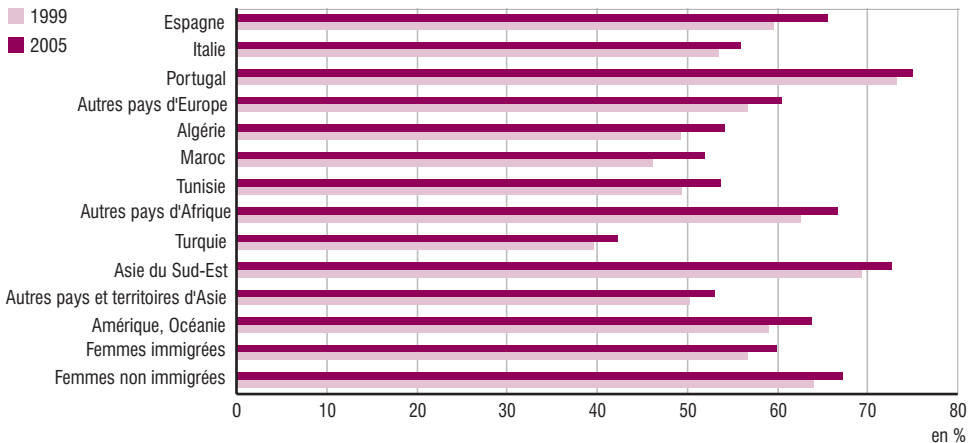
Sources : Insee, recensements de la population 1911-1999 et enquêtes annuelles du recensement 2004, 2005 et 2006.

2. Structure par âge de la population immigrée et de l'ensemble de la population en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006.

3. Taux d'activité des femmes immigrées selon le pays d'origine en 1999 et 2005



Champ : immigrés de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, recensement de la population 1999 et enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006.

1.6 Cadrage européen : la population

En 2005, dans l'Union européenne à 25 pays (UE25), l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) s'élève en moyenne à 1,52 enfant par femme (*figure 1*). La France et l'Irlande présentent les ICF les plus élevés (supérieurs à 1,80). Tous les pays entrés dans l'Union en 2004 ont un ICF inférieur à la moyenne européenne, les plus bas étant observés en Slovaquie, en Pologne. Dans la majorité des pays, les ICF ont diminué entre 1980 et 2005, et les baisses ont généralement été d'autant plus fortes que l'ICF de 1980 était élevé. Seuls le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède ont vu leur ICF augmenter sur la période. Au total, l'écart maximal entre les ICF nationaux de l'UE25 est sensiblement plus faible en 2005 qu'en 1980.

En 2004, dans l'UE25, l'âge moyen des femmes à la première maternité est d'environ 28 ans, soit 3 ans de plus que celui observé en 1980. Cependant, tandis que dans les trois pays baltes, les femmes ont en moyenne moins de 25 ans quand elles donnent naissance à leur premier enfant, les Britanniques et les Espagnoles ont plus de 29 ans.

En 2005, l'UE25 a enregistré en moyenne 4,8 mariages et 2,0 divorces pour 1 000 habitants. Le nombre de mariages a fortement baissé depuis quelques décennies : en 1970, on comptait environ 8 mariages pour 1 000 habitants. Sur la même période, le nombre de divorces a en revanche été multiplié par 2. En 2003, l'**indicateur conjoncturel de divortialité** atteignait 35 % de sorte qu'un tiers environ des mariages européens actuellement en cours pourraient se terminer par un divorce.

La Slovaquie et l'Italie présentent à la fois des **taux de divortialité et de nuptialité** inférieurs à la moyenne européenne. L'Irlande, l'Espagne, la Grèce ainsi que la Pologne ont également une divortialité inférieure à la moyenne mais leur nuptialité la dépasse. Compte tenu de sa législation qui interdit le divorce, Malte est également dans cette situation. La France compte, comme les pays du Benelux, l'Autriche, le Portugal, l'Allemagne, la Hongrie et l'Estonie, un nombre de divorces par habitants supérieur à la moyenne européenne alors que le nombre de mariages lui est inférieur.

En 2005, dans l'UE25, l'**espérance de vie à la naissance** des femmes est supérieure de plus de 6 ans (*figure 2*) à celle des hommes (75,8 ans). Depuis la seconde moitié de la décennie des années quatre-vingt-dix, l'espérance de vie des hommes progresse plus vite de sorte que les écarts d'espérance de vie entre sexes se réduisent. Quel que soit le sexe, les espérances de vie les plus élevées sont observées en Espagne, en France, en Italie et en Suède (plus de 80 ans) et les plus faibles en Lettonie et en Lituanie (moins de 72 ans). L'écart entre les espérances de vie des hommes et des femmes varie de 3,7 ans à Malte à plus de 10 ans dans les trois pays baltes.

Du fait de cette espérance de vie féminine supérieure, la population âgée compte davantage de femmes et leur âge moyen est supérieur de 2,9 ans à celui des hommes. Cet écart varie de manière sensible entre les États membres ; il va de 1,6 en Irlande à 5,4 en Estonie et en Lettonie. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité ou somme des naissances réduites : nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indicateur conjoncturel de divortialité ou somme des divorces réduits : nombre de divorces dans une promotion fictive de 1 000 mariages dont les taux de divorce seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée.

Taux brut de nuptialité/divortialité : nombre de mariages/divorces par millier d'habitants.

Espérance de vie à la naissance : voir *fiche 1.5*.

Pour en savoir plus

- Lanzieni G., « Premières estimations démographiques pour 2006 », *Statistiques en bref* n° 41/2007, Eurostat, avril 2007.
- Statistiques de population, *Tableaux détaillés - thème Population et conditions sociales*, Eurostat, édition 2006.
- Lanzieni G., « La population en Europe en 2005 : les premiers résultats », *Statistiques en bref* n° 16/2007, Eurostat, octobre 2006.

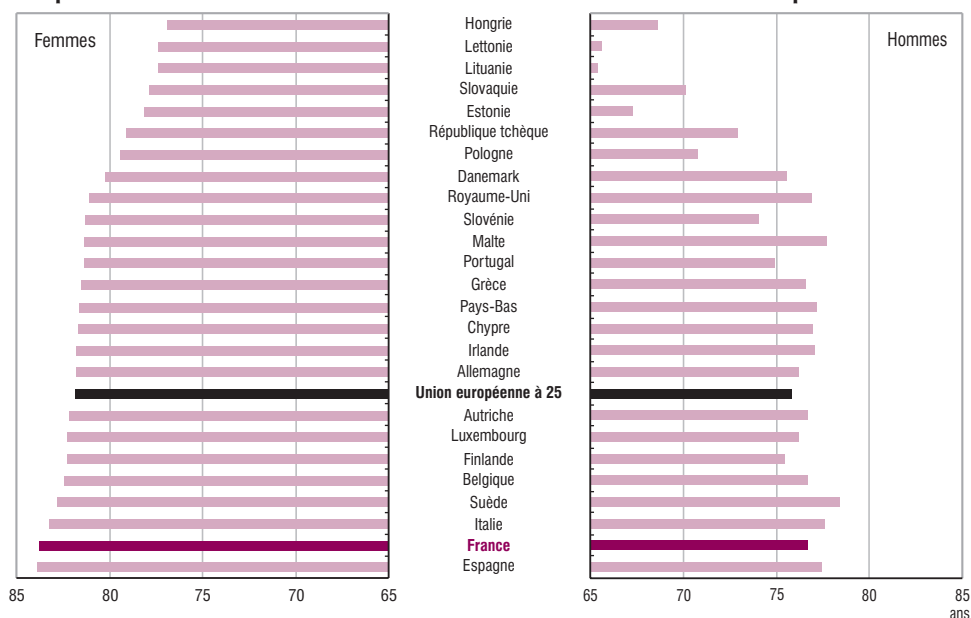
Cadrage européen : la population 1.6

1. Indicateur conjoncturel de fécondité, taux de nuptialité et taux de divortialité dans l'Union européenne en 2005

	Indicateur conjoncturel de fécondité	Taux de nuptialité	Taux de divortialité
France	1,94	4,5	2,2
Irlande	1,88	5,0	0,8
Danemark	1,80	6,7	2,8
Finlande	1,80	5,6	2,6
Royaume-Uni	1,80	5,2	2,6
Suède	1,77	4,9	2,2
Pays-Bas	1,73	4,5	2,0
Belgique	1,72	4,1	2,9
Luxembourg	1,70	4,4	2,3
Union européenne à 25	1,52	4,8	2,0
Estonie	1,50	4,6	3,0
Chypre	1,42	7,8	2,0
Autriche	1,41	4,8	2,4
Portugal	1,40	4,6	2,2
Malte	1,37	5,9	0,0
Allemagne	1,34	4,7	2,7
Espagne	1,34	4,8	1,1
Italie	1,34	4,3	0,8
Hongrie	1,32	4,4	2,5
Lettonie	1,31	5,5	2,8
Grèce	1,28	5,5	1,2
République tchèque	1,28	5,1	3,1
Lituanie	1,27	5,8	3,3
Slovénie	1,26	2,9	1,3
Slovaquie	1,25	4,9	2,1
Pologne	1,24	5,4	1,8

Source : Eurostat.

2. Espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes dans l'Union européenne en 2005



Source : Eurostat.

2.1 Les structures familiales

En 2005, les 59,4 millions de personnes résidant en France métropolitaine vivent dans 25,7 millions de **ménages ordinaires**. Les ménages se répartissent ainsi : 32,8 % sont constitués d'une seule personne, 7,5 % sont des **familles monoparentales**, 26,0 % des couples sans enfant au domicile et 28,3 % des couples avec enfant(s) au domicile (*figure 1*). Depuis les années 1960, la taille moyenne des ménages continue à diminuer : 3,1 personnes par ménage en 1962, 2,7 en 1982, 2,4 en 1999 et 2,3 en 2005. En effet, les personnes seules et les couples sans enfant sont de plus en plus nombreux (respectivement + 14,5 % et + 13,2 % entre 1999 et 2005) alors que les individus vivant au sein de couples avec enfant(s) sont moins nombreux (- 3,8 %). C'est en particulier le cas des familles nombreuses : en 2005, on recense 1,7 million de familles avec au moins 3 enfants alors qu'elles étaient 1,9 million en 1990. Les projections réalisées par l'Insee montrent que, sous l'hypothèse d'une évolution tendancielle de la natalité, de la mortalité, des migrations et des comportements de cohabitation, la taille moyenne des ménages devrait continuer à baisser, notamment grâce au vieillissement de la population, et qu'en 2030 elle atteindrait 2,08 personnes en moyenne.

Les jeunes filles quittent le foyer parental plus tôt que les garçons ; jusqu'à 23 ans elles logent donc plus souvent seules (*figure 2*). Les femmes se mettent également en couple plus jeunes que les hommes, si bien que, jusqu'à 40 ans, elles vivent plus souvent qu'eux en couple, avec ou sans enfant (*figure 3*). Après 40 ans, la proportion de femmes seules augmente très nettement. En effet, les femmes se remettent moins souvent en couple que les hommes après une séparation ou un veuvage. Par ailleurs, du fait de leur durée de vie plus longue, ce sont souvent elles qui survivent à leur conjoint. Ainsi, à 80 ans, 52 % des femmes vivent seules contre 20 % des hommes. Mais à partir de 80 ans, de moins en moins de femmes vivent seules chez elles au profit de celles qui vivent en institution, la plupart du temps dans un établissement pour personnes âgées : c'est le cas de 13 % des femmes de 80 ans et de 23 % de celles de 85 ans. Près de 20 % des familles avec enfant(s) ont des familles monoparentales. Pour 85 % d'entre elles, le parent présent est la mère. Si avant 25 ans moins de 5 % des femmes sont mères d'une famille monoparentale, à 44 ans 15 % d'entre elles sont dans ce cas. À partir de 45 ans, certainement parce que les enfants commencent à quitter le domicile familial, cette situation devient de moins en moins fréquente. ■

Définitions

Ménages ordinaires : un ménage ordinaire est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages ordinaires les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention ...).

Famille monoparentale : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). En cas de résidence alternée, l'enfant est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le jour où il a été recensé.

Pour en savoir plus

- Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006. Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », *Insee Première* n° 1153, juillet 2007.
- Jacquot A., « Des ménages toujours plus petits. Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », *Insee Première* n° 1106, octobre 2006.
- Jacquot A., Minodier C., « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 – 31,3 millions de logements au 1^{er} janvier 2005 », *Insee Première* n° 1060, janvier 2006.

Les structures familiales 2.1

1. Les ménages en 1999 et 2005

Type de ménage	2005			1999			Évolution entre 1999 et 2005 en %	
	Nombre de ménages (en milliers)	Répartition (en %)	Population (en milliers)	Nombre de personnes par ménage	Répartition (en %)	Nombre de personnes par ménage	du nombre de ménages	de la population des ménages
Ensemble des ménages	25 730	100,0	59 419	2,3	100,0	2,4	+ 8,1	+ 3,8
Ménage d'une seule personne	8 449	32,8	8 449	1,0	31,0	1,0	+ 14,5	+ 14,5
<i>dont : homme seul</i>	3 433	13,3	3 433	1,0	12,4	1,0	+ 15,8	+ 15,8
<i>femme seule</i>	5 016	19,5	5 016	1,0	18,5	1,0	+ 13,6	+ 13,6
Ménage d'une seule famille sans isolé	15 896	61,8	46 361	2,9	63,7	3,0	+ 4,9	+ 2,1
<i>dont : famille monoparentale</i>	1 937	7,5	4 944	2,6	7,4	2,5	+ 10,5	+ 11,0
<i>couple sans enfant au domicile</i>	6 685	26,0	13 369	2,0	24,8	2,0	+ 13,2	+ 13,2
<i>couple avec enfant(s) au domicile</i>	7 275	28,3	28 048	3,9	31,5	3,9	- 3,0	- 3,8
Ménages complexes	1 385	5,4	4 609	3,3	5,3	3,5	(*)	(*)

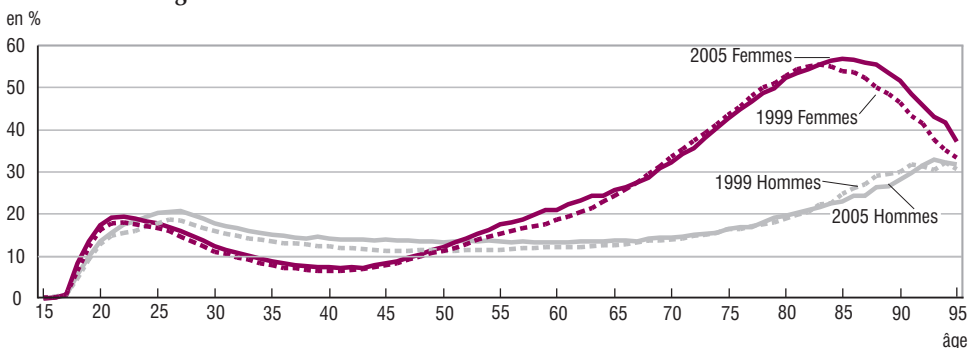
(*) Les évolutions ne sont pas publiées en raison d'un problème de codage pour 2004.

Note : les enfants sont comptabilisés sans limite d'âge.

Champ : France métropolitaine.

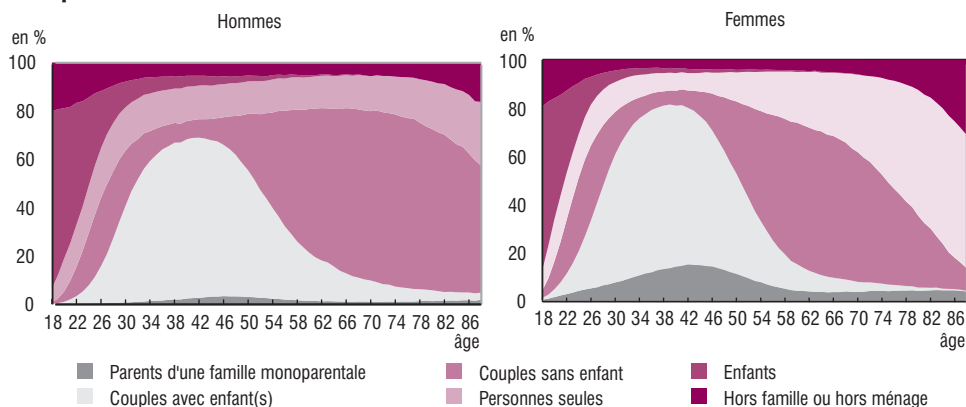
Source : Insee, Recensement de la population de 1999, enquêtes annuelles de Recensement de 2004 à 2006.

2. Part selon l'âge des hommes et des femmes vivant seuls en 1999 et 2005



Source : Insee, Recensement de la population de 1999, enquêtes annuelles de Recensement de 2004 à 2006.

3. Répartition des hommes et des femmes selon leur mode de cohabitation



Source : Insee, enquêtes annuelles de Recensement de 2004 à 2006.

2.2 Les familles monoparentales

Sur les quelques 8,7 millions de familles avec enfants de moins de 25 ans résidant en France métropolitaine en 2005, 1,7 million sont des **familles monoparentales** où cohabitent un parent isolé et un ou plusieurs enfants (*figure 1*). Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans a plus que doublé entre 1975 et 1999 puis a connu une croissance de 13 % entre 1999 et 2005. Le nombre de couples avec enfant(s) de moins de 25 ans a en revanche crû moins rapidement jusqu'en 1999 et a même connu une baisse de près de 3 % entre 1999 et 2005. Décennie après décennie, la place des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans devient de plus en plus importante : 9 % en 1975, 10 % en 1982, 13 % en 1990, 17 % en 1999 et près de 20 % en 2005.

Dans 85 % des cas, ce sont des femmes qui sont à la tête de ces familles. Les familles monoparentales se constituent généralement à la suite d'une rupture de la vie de couple ; après un tel événement familial, la garde des enfants est le plus souvent confiée à la mère. Comme les hommes se mettent en couple et rompent plus tardivement que les femmes, ils sont plus âgés qu'elles quand ils deviennent parents d'une famille monoparentale. C'est en effet entre 40 et 50 ans que les hommes sont le plus souvent pères de familles monoparentales alors que pour les femmes le pic se situe plutôt entre 35 et 45 ans (*figure 2*).

Les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants que les autres familles. En 2005, le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,6 dans les familles monoparentales et de 3,9 dans les couples avec enfant(s). Plus de la moitié des familles monoparentales ne sont composées que de un parent et de un enfant. En revanche, 61 % des couples avec enfant(s) ont au moins 2 enfants à leur charge (*figure 3*). Selon le sexe du parent qui élève seul ses enfants, la taille de la famille est plus ou moins importante. Les familles monoparentales ayant un homme à leur tête sont plus petites que celles où le parent est la mère : dans la première situation, 63 % des familles ont un seul enfant contre 55 % des familles mère-enfant(s). La constitution de ces familles étant souvent consécutives à une rupture, les enfants qui y vivent sont sensiblement plus âgés que ceux des autres familles. Les familles monoparentales rassemblent ainsi 10 % des enfants de 0 à 2 ans, 14 % des 3-6 ans et 19 % des 17-24 ans (*figure 4*). Enfin, 34 % des jeunes de 25 ans ou plus qui ne vivent pas de manière indépendante habitent avec leur mère et 6 % avec leur père. Plusieurs arguments pourraient être avancés pour expliquer ce phénomène : plus grandes difficultés pour les enfants issus de familles monoparentales à prendre une indépendance ou nécessité pour les parents de familles monoparentales d'être assistés de leurs enfants adultes par exemple. ■

Définitions

Famille monoparentale : voir fiche 2.1.

Pour en savoir plus

- Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006. Seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », *Insee Première* n° 1153, juillet 2007.
- Algava E., Le Minez S., Bressé S., Pla A., « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et Résultats* n° 385, Drees, avril 2005.

Les familles monoparentales 2.2

1. Évolution du nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

	en milliers					
	Âge atteint dans l'année				Âge révolu	
	1975	1982	1990	1999	1999	2005
Nombre de familles (en milliers)						
Familles monoparentales	776,3	887,0	1 175,4	1 493,7	1 527	1 725,5
Couples avec enfants	7 523,4	7 812,2	7 731,4	7 110,8	7 201	7 003,1
Ensemble	8 299,7	8 699,2	8 906,8	8 604,5	8 728	8 728,5
Familles monoparentales dans l'ensemble des familles (%)	9,4	10,2	13,2	17,4	17,5	19,8
Familles mère-enfant(s) dans l'ensemble des familles (%) monoparentales	80,6	85,4	86,2	85,6	n.d.	84,7

Note : pour être « enfant d'une famille », donc « enfant d'un couple » ou « enfant d'une famille monoparentale », les conditions suivantes doivent être remplies : vivre avec au moins un de ses parents, être célibataire (état matrimonial légal), ne vivre ni avec un conjoint ni avec un de ses enfants éventuels dans le logement.

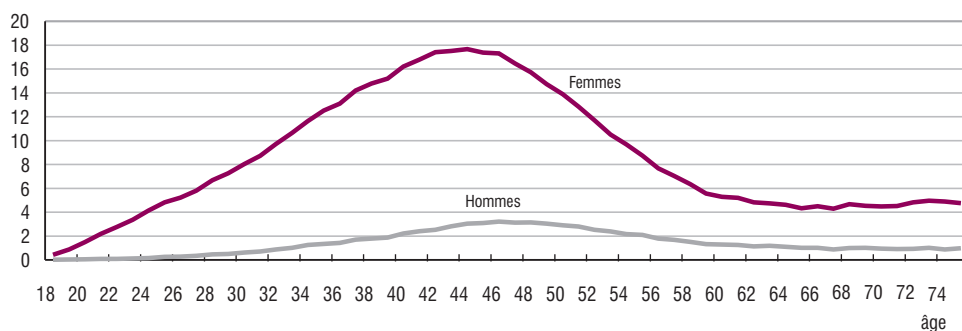
Depuis 2004, l'âge en années révolues est privilégié, plutôt que l'âge atteint dans l'année (ou différence de millésimes).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population 1975 à 1999 et enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006.

2. Proportions d'hommes et de femmes parents d'une famille monoparentale en 2005.

en %



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006.

3. Les familles avec enfants par type et par nombre d'enfants en 2005

Type de famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Total
Ensemble (milliers)	3 714	3 369	1 236	409	8 729
Ensemble (%)	42,6	38,6	14,2	4,7	100
Couples (%)	39,1	40,6	15,3	5,0	100
Familles monoparentales (%)	56,4	30,3	9,7	3,6	100
dont : père à la tête (%)	62,9	27,4	7,4	2,2	100
dont : mère à la tête (%)	55,3	30,8	10,1	3,8	100

Note : enfants de 0 à 24 ans. L'âge est en années révolues à la date du recensement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006.

4. Répartition des enfants selon leur âge et le type de famille

Type de famille	0-2 ans	3-6 ans	7-16 ans	17-24 ans	Total 0-24 ans	25 ans ou plus	Total
Ensemble (milliers)	2 175	2 965	7 308	3 527	15 975	1 323	17 298
Ensemble (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Couples (%)	90,1	85,8	81,3	77,6	82,5	59,9	80,8
Fam. monoparentale (%)	9,9	14,2	18,7	22,4	17,5	40,1	19,2
dont : père (%)	0,8	1,5	2,6	4,1	2,5	6,2	2,8
dont : mère (%)	9,1	12,7	16,1	18,3	15,0	33,9	16,5

Note : l'âge est en années révolues à la date du recensement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006.

2.3 Les modes de vie des personnes âgées

Après 60 ans, les situations familiales des personnes vivant en **ménages ordinaires** évoluent de façon différente pour les hommes et pour les femmes. La proportion de personnes seules augmente avec l'âge pour les uns comme pour les autres (*figure 1*). Mais les hommes, à tout âge, continuent en majorité à vivre en couple sans enfant, la fréquence de cette situation ne s'infléchissant qu'à partir de 75 ans. Pour les femmes, en revanche, la vie en couple devient de moins en moins fréquente dès 60 ans : alors qu'avant 65 ans moins d'un quart d'entre elles vivent seules, plus de la moitié sont dans ce cas après 80 ans. En effet, les hommes décédant en moyenne plus jeunes, elles survivent plus fréquemment à leur conjoint que le contraire. Par ailleurs, plus les personnes, et en particulier les femmes, sont âgées, plus il est fréquent qu'elles cohabitent avec leur(s) descendant(s). Outre les personnes âgées vivant à leur domicile, 644 000 personnes âgées résident en 2006 en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : maisons de retraite, unités de soins de longue durée (établissements accueillant les personnes les plus dépendantes) et logements-foyers (structures plus souvent non médicalisées, essentiellement constituées de logements autonomes), soit 7 % de plus qu'en 1994. Les femmes constituent les trois quarts des résidents des EHPA (*figure 2*). En effet, elles survivent souvent à leur conjoint et sont alors

seules quand une aide devient nécessaire pour les actes de la vie quotidienne, ce qui constitue un élément déterminant de l'entrée en institution. Non seulement l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes mais leur espérance de vie « en bonne santé » ou sans incapacité est également plus élevée. De ce fait, les femmes entrent en moyenne en institution plus tard (84 ans et 3 mois contre 80 ans et 6 mois pour les hommes). Elles y demeurent également plus longtemps (3 ans et 1 mois contre 2 ans et 5 mois pour les hommes). Compte tenu de cet âge plus élevé, les femmes vivant en EHPA sont également plus souvent en situation de forte dépendance. Ainsi, 45 % des femmes résidant en maison de retraite sont classées dans les groupes 1 et 2 de la **grille AGGIR** contre 32 % des hommes. L'écart est un peu plus faible dans les unités de soins de longue durée où une grande majorité des personnes accueillies est très dépendante (83 % des femmes, 78 % des hommes).

Avant 75 ans, la majorité des hommes et des femmes vivant en ménage ordinaire indiquent que leur état de santé est bon ou très bon ; au-delà de cet âge, les états de santé « moyen » sont les plus souvent cités (*figure 3*). À tous les âges, les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes que leur état de santé est moyen, mauvais ou très mauvais. Les différences entre sexes tendent cependant à se résorber avec le vieillissement. ■

Définitions

Ménages ordinaires : voir fiche 2.1.

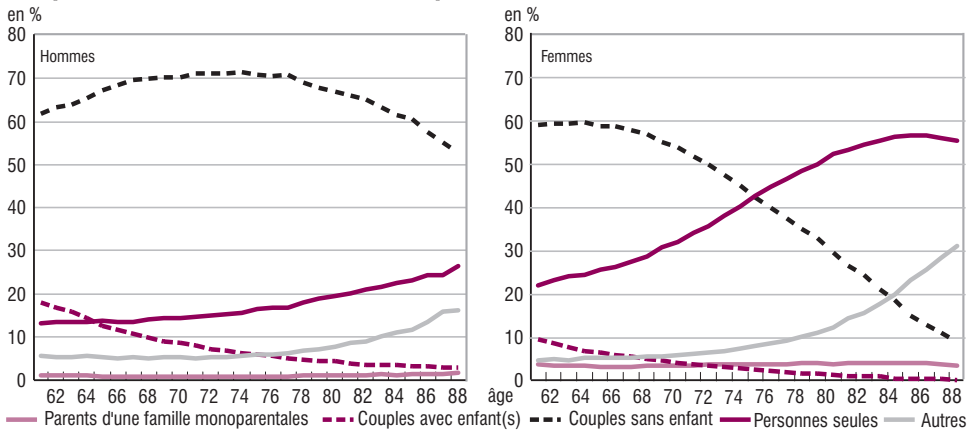
Grille AGGIR : la grille AGGIR (autonomie groupes iso-ressources) constitue un outil destiné à évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance. Les groupes 1 et 2 de la grille AGGIR regroupent les personnes les plus dépendantes.

Pour en savoir plus

- Tugores F., « La clientèle des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Situation au 31 décembre 2003 », *Études et Résultats* n° 485, Drees, avril 2006.
- Dutheil N., Scheidegger S., « Pathologies et perte d'autonomie des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées », *Études et résultats* n° 515, Drees, août 2006.
- Mormiche P., « Les personnes dépendantes en institution », *Insee Première* n° 669, août 1999.

Les modes de vie des personnes âgées 2.3

1. Répartition des hommes et des femmes de plus de 60 ans selon leur mode de cohabitation en 2005



Champ : ensemble des personnes de 60 ans et plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes annuelles de Recensement de 2004 à 2006.

2. La clientèle présente en établissement d'hébergement pour personnes âgées au 31 décembre 2003

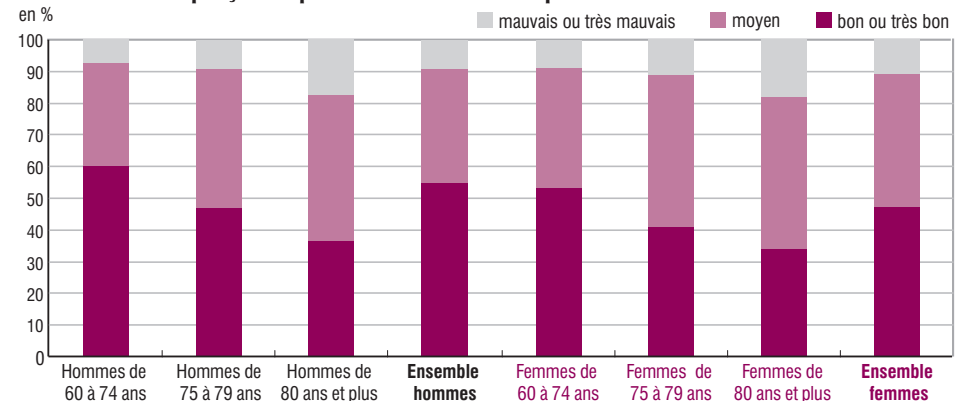
	Logement-foyers	Maisons de retraites	USLD	Autres	Total
Effectifs	149 810	415 513	76 705	2 033	644 061
Proportion de femmes (%)	77	74	74	72	75
Âge moyen :					
des femmes	83 ans	85 ans	85 ans	85 ans	85 ans
des hommes	79 ans	79 ans	78 ans	82 ans	79 ans
GIR 1-2 ¹ (%)					
des femmes	8 ²	44	84	n.d.	40
des hommes	7	32	78	n.d.	32

1. Le premier groupe (GIR 1) comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants. Le GIR 2 est composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillement ne sont pas faits ou sont faits partiellement.

2. Dans les logements-foyers, l'évaluation du GIR n'est pas systématique. Ce pourcentage ne représente donc que les résidents dont le GIR est connu.

Source : Drees, EHPA 2003.

3. L'état de santé perçu des personnes de 60 ans et plus en 2003



Champ : personnes de 60 ans et plus.

Lecture : 60,3 % des hommes de 60 à 74 ans jugent leur état de santé bon ou très bon.

Source : Insee, enquête Santé 2003.

2.4 Les contacts avec la famille

Alors que par le passé il était fréquent de voir plusieurs générations cohabiter sous le même toit, les ménages d'une seule personne sont de plus en plus nombreux : en 2005, ils représentaient un tiers de l'ensemble des ménages contre un sur cinq en 1968, soit 8,4 millions de personnes. Les femmes représentaient 59 % de cette population, en raison notamment d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Mais on est loin d'une uniformité familiale : vieillissement et augmentation des divorces ou séparations ont conduit à une diversification des configurations familiales. Les relations au sein de la famille en ont été bouleversées, mais elles restent dans l'ensemble assez fortes : deux personnes, âgées de 18 à 79 ans et ne vivant pas avec leurs parents, sur cinq disent voir leurs parents au moins une fois par semaine.

Toutefois, lorsque les parents ne vivent plus ensemble (suite à une séparation ou un veuvage), la fréquence des rencontres avec eux en est largement affectée, principalement les relations avec le père : seuls 26 % des fils et 24 % des filles voient leur père de manière hebdomadaire contre 46 % lorsque les parents vivent ensemble (figures 1 et 2). Les relations des fils avec leur mère sont également distendues lorsque les parents ne sont plus ensemble, mais dans une moindre mesure que celles avec le père. Les liens mère-fille sont cependant préservés (45 % des filles voient leur mère chaque semaine) et apparaissent même plus denses après 45 ans. Enfin, après 45 ans, les relations entre les filles et leurs parents se resserrent quelle que soit la situation conjugale des parents, âge à partir duquel la probabilité d'avoir un parent veuf ou dépendant

augmente. Ce resserrement des contacts fille-parents traduit probablement le fait qu'elles sont les principales pourvoyeuses de l'aide aux parents âgés, devenus dépendants.

La fréquence des contacts entre parents et enfants dépend également de la taille de la fratrie. Les pères et mères d'un enfant unique le voient plus fréquemment que les parents de plusieurs enfants ne les voient en moyenne (figure 3). Ainsi, 58 % des femmes n'ayant qu'un enfant déclarent le voir au moins une fois par semaine alors que 47 % de celles qui ont plusieurs enfants voient chacun d'eux à la même fréquence. Pour les hommes, l'écart moyen est moins marqué, ces proportions étant respectivement de 46 % et 40 %. La composition de la fratrie en termes de sexes joue également. À taille de fratrie donnée, les femmes qui n'ont que des frères voient plus souvent leur mère et leur père que celles qui ont au moins une sœur.

L'arrivée de petits-enfants modifie également les relations familiales. Femmes et hommes voient davantage leurs enfants lorsque ceux-ci sont parents (figures 4 et 5), du moins jusqu'à 65 ans. Au-delà, la parentalité des enfants n'a plus d'incidence sur la fréquence des rencontres hebdomadaires, les petits-enfants étant plus grands, voire ayant eux-mêmes quitté leurs parents. Le phénomène est particulièrement net pour les femmes. Tandis que chez les femmes âgées de 50 à 54 ans 63 % de celles dont l'enfant est parent et 52 % de celles dont l'enfant n'est pas parent le voient chaque semaine, chez les femmes âgées de 60 à 64 ans ces proportions se rapprochent, respectivement de 47 % et 41 %. Les écarts sont moins marqués chez les hommes. ■

Définitions

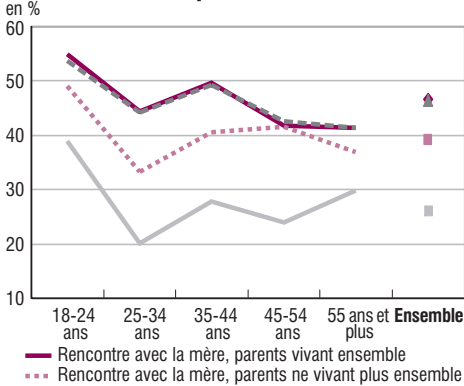
Enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi-GGS) : cette enquête est la déclinaison française de l'enquête internationale Generations and Gender Survey. Elle a été réalisée en France par l'Ined et l'Insee en 2005 auprès de 10 079 femmes et hommes âgés de 18 à 79 ans. Pour plus de détails sur cette enquête : www-erfi.ined.fr

Pour en savoir plus

- Vivas E., « La séparation ou le décès de la mère distendent les relations avec le père », *Insee Première* n° 1157, octobre 2007.
- Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 : seul un tiers des ménages compte plus de deux personnes », *Insee Première* n° 1153, juillet 2007.
- Régnier-Loilier A., « À quelle fréquence voit-on ses parents ? », *Population & Sociétés* n° 427, Ined, octobre 2006.
- Attias-Donfut C., « Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, État », collection « *Essais et Recherches* » série *Sciences Sociales*, Nathan, .

Les contacts avec la famille 2.4

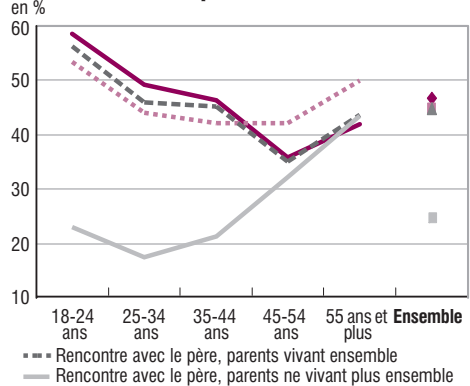
1. Proportions de fils voyant leurs parents au moins une fois par semaine



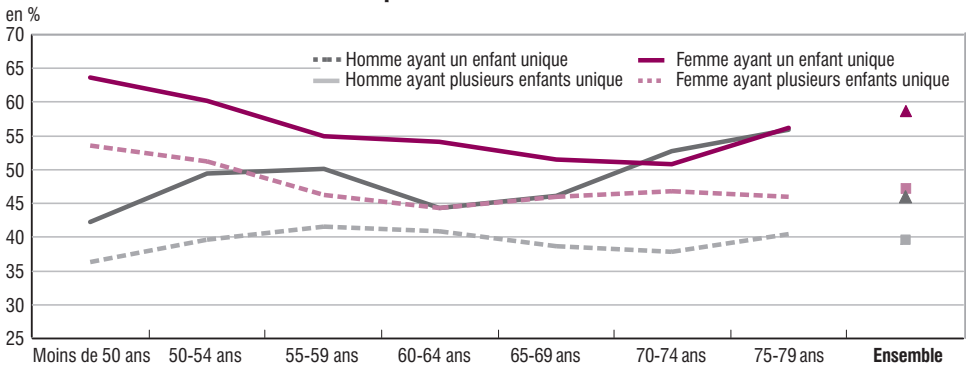
Champ : personnes de 18 à 79 ans ayant au moins un parent en vie vivant dans un autre logement.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS), 2005.

2. Proportions de filles voyant leurs parents au moins une fois par semaine



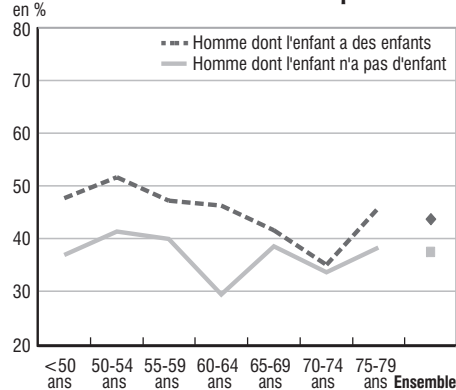
3. Proportion d'hommes et de femmes voyant leurs enfants au moins par semaine selon que ceux-ci sont ou non des enfants uniques*



* Les proportions d'hommes et de femmes voyant leurs enfants au moins une fois par semaine sont présentées ici en "moyenne mobile" c'est-à-dire en lissant la série avec les valeurs des classes d'âges précédente et suivante.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS), 2005.

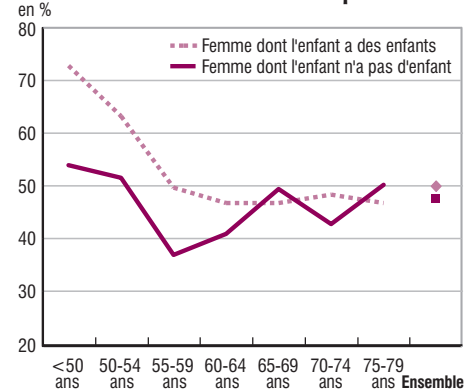
4. Proportions d'hommes voyant leurs enfants non cohabitants au moins une fois par semaine



Champ : personnes ayant au moins un enfant vivant en dehors du ménage.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS), 2005.

5. Proportions de femmes voyant leurs enfants non cohabitants au moins une fois par semaine



2.5 Cadrage européen : la famille

En Europe, la vie en couple hors du mariage est de plus en plus fréquente. Dans de nombreux pays, en particulier dans les pays méditerranéens, les premières mises en couple sont plus tardives que par le passé. Les couples européens n'attendent plus d'être mariés pour vivre ensemble et partager le même logement de sorte que la première mise en couple prend de moins en moins souvent la forme d'un mariage. Les contrastes européens sont cependant importants : les **mariages directs**, en forte diminution dans le nord et le centre de l'Europe, restent majoritaires dans les pays du sud de l'Europe et en Pologne. La diffusion de la cohabitation pré-nuptiale ne diminue pas la fréquence des divorces : dans la majorité des pays européens, le taux de divortialité, nombre de divorces par millier d'habitants, a augmenté au cours des dix dernières années. Vivre plusieurs unions devient également plus fréquent avec là-aussi des différences entre pays européens : c'est dans les pays du sud de l'Europe et en Pologne que la proportion de femmes ayant vécu au moins deux unions cohabitantes est la plus faible alors que c'est en Suède, au Royaume-Uni, en Lettonie, en Allemagne et en Finlande qu'elle est la plus élevée.

En 2005, au sein de l'Union européenne formée de 25 pays, 67 % des ménages n'ont pas d'enfant (*figure 1*), il peut s'agir de personnes seules (29 %), de couples sans enfant (24 %) ou d'autres types de ménages d'adultes (14 %). Le Danemark, la Finlande, l'Allemagne et l'Autriche sont les pays où la proportion de ménages sans enfant est la plus importante (au delà de 70 %). En revanche, moins de 55 % des ménages sont sans enfant à Chypre, à

Malte, en Pologne et en Slovaquie. La proportion de ménages sans enfant peut cependant être liée à la part des personnes âgées, plus souvent seules : or, 15 à 17 % des populations allemande, danoise, finlandaise et autrichienne ont plus de 75 ans alors que cette proportion est de 11 à 12 % à Chypre, à Malte, en Pologne et en Slovaquie. Environ 16 % des ménages européens ont un seul enfant et cette proportion s'échelonne de 10 % en Finlande à 24 % au Portugal. Environ 10 % des ménages chypriotes ont 3 enfants ou plus ce qui est nettement plus élevé que la moyenne européenne (4 %). 13 % des ménages avec enfant(s) sont des **familles monoparentales** ; dans ces ménages, la personne de référence est souvent une femme, divorcée ou séparée la plupart du temps. La proportion de ménages monoparentaux est particulièrement élevée au Royaume-Uni où cette configuration familiale concerne près d'un ménage avec enfant(s) sur quatre.

En 2006, si les femmes européennes âgées de 25 à 39 ans sont mères d'environ 1,4 enfant en moyenne, elles décrivent en moyenne la famille idéale comme ayant un peu plus de 2 enfants (*figure 2*). Cet idéal est plutôt bien partagé dans les pays européens. Seules les femmes autrichiennes déclarent un idéal inférieur à 2 enfants. L'idéal des femmes des pays nordiques mais aussi d'Irlande et de Chypre porte sur au moins 2,5 enfants en moyenne. Les femmes danoises, suédoises, finlandaises, irlandaises et chypriotes se distinguent par un écart important (supérieur à 1) entre la moyenne du nombre actuel d'enfants et la moyenne du nombre « idéal » d'enfants qu'elles imaginent. ■

Définitions

Mariage direct : unions où le couple attend d'être marié pour partager le même logement.

Famille monoparentale : voir fiche 2.1.

Pour en savoir plus

- « Europe's demographic future : facts and figures », Commission of the European Communities, *Commission staff working document* n° SEC(2007) 538, mai 2007.
- « La famille dans l'UE à 25 à travers les chiffres », Eurostat, *Communiqué de presse* n° 59/2006, mai 2006.
- Prioux F., « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », Ined, *Population et Sociétés* n° 422, avril 2006.
- Testa M.-R., « Childbearing preferences and family size issues in Europe », Commission européenne, *Special Eurobarometer*, octobre 2006.
- « Les familles monoparentales en Europe », CNAF, *Dossiers d'études* n° 54, mars 2004.
- Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », Drees, *Études et Résultats* n° 66, juin 2000.

1. Composition des ménages dans l'Union européenne en 2005

	Ménages selon le nombre d'enfants ¹				Ménages monoparentaux en % des ménages avec enfants ¹
	Sans enfant	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants ou plus	
Union européenne à 25²	67	16	13	4	13
Belgique	66	14	14	6	18
République tchèque	64	17	16	3	13
Danemark ³	74	11	12	4	16
Allemagne	75	13	9	3	16
Estonie	60	20	16	4	17
Grèce	68	15	14	3	5
Espagne	61	20	16	3	6
France	66	14	13	6	14
Irlande	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	68	17	13	3	6
Chypre	55	16	19	10	6
Lettonie	59	23	13	4	15
Lituanie	54	22	18	6	11
Luxembourg	64	14	15	7	9
Hongrie	64	17	14	5	11
Malte	55	20	19	7	4
Pays-Bas	69	12	14	6	13
Autriche	70	15	11	4	12
Pologne	53	22	18	8	9
Portugal	58	24	14	3	7
Slovénie	63	18	16	4	8
Slovaquie	54	19	19	8	6
Finlande ^{3 et 4}	76	10	9	5	10
Suède	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume-Uni	68	14	12	5	24

1. Enfants de moins de 15 ans, ou âgés de 15 à 24 ans et encore à charge (inactifs et ayant au moins un des parents faisant partie du ménage).

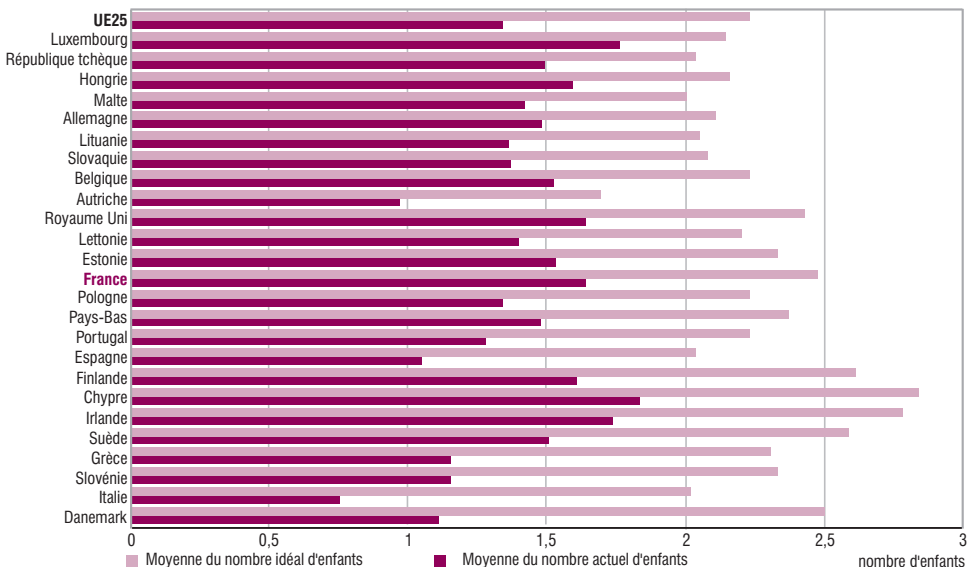
2. À l'exclusion de l'Irlande et de la Suède

3. Danemark et Finlande : moyenne annuelle.

4. 2004.

Source : Eurostat, enquête communautaire sur les forces de travail, résultats de printemps.

2. Nombre moyen d'enfants et nombre idéal d'enfants des femmes âgées de 25 à 39 ans



Source : Commission européenne, eurobaromètre 2006 sur la fécondité et le vieillissement.

3.1 Le recours au système de soins

En médecine de ville, les hommes de 25 à 64 ans consultent d'abord pour des problèmes respiratoires ou cardio-vasculaires (figure 1). Les femmes du même âge vont voir leur médecin plus fréquemment pour des actes de prévention et des problèmes psychiques. Avant 25 ans, les premières causes de consultations sont les maladies de l'appareil respiratoire pour les garçons et les actes de prévention pour les filles. Au-delà de 65 ans, pour les hommes comme pour les femmes, les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de visite chez le médecin de ville.

Avant 25 ans, les hospitalisations ont comme première cause les problèmes du système digestif pour les filles et les traumatismes et empoisonnements pour les garçons (figure 2). Entre 15 et 24 ans, les séjours motivés par la grossesse et l'accouchement représentent 37 % des séjours féminins tandis que les causes accidentelles sont à l'origine de 24 % des séjours masculins. Entre 25 et 64 ans, les femmes effectuent beaucoup plus de séjours à l'hôpital. Un certain nombre de ces séjours sont motivés par la maternité. Hors causes liées à la maternité, les principales différences de motifs d'hospitalisation entre hommes et femmes concernent les maladies de l'appareil génito-urinaire, plus fréquentes chez les femmes, et celles de l'appareil circulatoire, plus

fréquentes chez les hommes. À partir de 65 ans, pour les deux sexes, les maladies de l'appareil circulatoire représentent le principal motif d'hospitalisation. À ces âges, les hospitalisations pour tumeurs ou pour maladies de l'appareil circulatoire sont par ailleurs plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes tandis que les femmes sont plus souvent hospitalisées suite à des traumatismes ou à des empoisonnements.

Le nombre de **séjours dans les services de soins de courte durée** est au total beaucoup plus important pour les femmes que pour les hommes (figure 3). Cette apparente surfréquentation féminine des hôpitaux a une double origine. La première tient à l'importance des séjours motivés par la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. La seconde tient au fait que la population féminine est en moyenne plus âgée, et que c'est aux âges élevés que les taux d'hospitalisation sont les plus importants. En neutralisant ces deux effets, le recours hospitalier des femmes est nettement moins élevé que celui des hommes. À partir de 50 ans, le **taux d'hospitalisation** des femmes est déjà, à âge donné, nettement plus faible que celui des hommes. Entre 10 et 50 ans, il lui est supérieur mais, en neutralisant les hospitalisations liées à la grossesse, les écarts s'atténuent nettement. ■

Définitions

Séjours dans les services de soins de courte durée : séjours faits en services de médecine générale et spécialités médicales, de chirurgie générale et spécialités chirurgicales et de gynécologie obstétrique. Sont comptabilisées les hospitalisations supérieures ou égales à 24 heures (y compris pour des traitements itératifs) et les hospitalisations inférieures à 24 heures pour des motifs autres que traitement itératif (dialyse, chimiothérapie, radiothérapie...).

Taux d'hospitalisation : nombre de séjours à l'hôpital de résidents en France métropolitaine pour 1 000 habitants de France métropolitaine.

Pour en savoir plus

- Drees, « *L'état de santé de la population en France en 2007 - Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique* », La documentation française, à paraître en 2008.
- Drees, « *L'état de santé de la population en France en 2006 - Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique* », La documentation française, 2007.

Le recours au système de soins 3.1

1. Principaux motifs de recours et/ou diagnostics pour 100 séances de médecins selon l'âge @

Du 01/09/2005 au 31/08/2006

	Moins de 25 ans		25 à 64 ans		65 ans ou plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des pathologies	128,5	132,7	154,6	155,7	223,4	229,9
dont : maladies de l'appareil respiratoire	35,5	29,7	16,5	13,6	12,9	9,7
prévention et motifs administratifs	26,3	30,7	12,2	21,6	12,4	11,2
symptômes et états morbides mal définis	14,7	15,7	15,6	16,5	26,2	27,8
troubles mentaux	3,0	3,6	16,3	18,1	8,6	14,4
maladies cardio-vasculaires	///	///	19,9	15,0	63,1	59,8

Note : une même séance chez le médecin peut renvoyer à plusieurs diagnostics.

Champ : France métropolitaine - Médecine libérale.

Source : IMS HEALTH, étude permanente de la prescription médicale, exploitation Drees.

2. Répartition des principales causes¹ d'hospitalisation dans les services de soins de courte durée en 2005

	Moins de 25 ans		25 à 64 ans		65 ans ou plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Œil et annexes	1,0	0,9	2,2	1,7	7,7	11,8
Grossesses, accouchements compliqués	0,0	13,4	0,0	13,1	0,0	0,0
Appareil génito-urinaire	7,2	4,3	4,8	7,3	5,5	3,9
Système ostéo-articulaire	3,7	2,8	8,7	6,7	4,5	7,5
Appareil respiratoire	12,4	9,1	3,6	2,0	6,1	4,6
Tumeurs	1,8	2,1	9,6	8,3	13,6	9,1
Appareil circulatoire	1,0	0,7	9,5	4,6	16,8	13,5
Traumatismes et empoisonnements	14,6	7,4	8,7	4,5	4,1	8,0
Appareil digestif	13,3	14,6	14,7	10,8	10,1	10,3
Codes Z ²	10,8	9,4	18,3	16,2	14,6	12,5
Accouchement unique et spontané	0,0	6,1	0,0	8,5	0,0	0,0
Nombre total de séjours (en milliers)	1 374,9	1 416,5	3 440,1	4 387,5	2 593,8	2 812,3

1. Diagnostic principal regroupé selon les chapitres de la CIM de l'OMS 10^e révision.

2. Motifs de recours aux services de santé autres que maladie ou traumatisme tels que surveillance, prévention, motifs sociaux ...

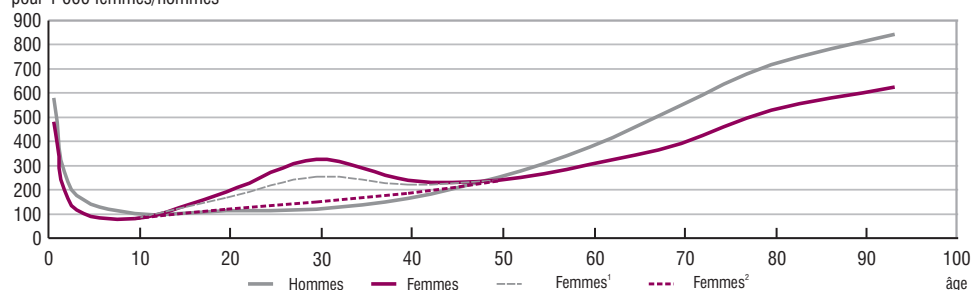
Lecture : parmi les 1 374 900 hospitalisations de courte durée d'hommes de moins de 25 ans en 2005, 14,6 % ont comme cause principale un traumatisme ou un empoisonnement.

Champ : établissements publics et privés - résidents en France métropolitaine.

Source : base nationale PMSI-MCO, exploitation Drees.

3. Taux d'hospitalisation dans les services de soins de courte durée en 2005

pour 1 000 femmes/hommes



1. Non compris accouchement unique et spontané (code O80 de la CIM de l'OMS 10^e révision).

2. Non compris grossesse, accouchement et puerpéralité (chapitre XV de la CIM de l'OMS 10^e révision).

Champ : établissements publics et privés - résidents en France métropolitaine.

Source : base nationale PMSI-MCO, exploitation Drees.

3.2 La contraception et l'IVG

La contraception est aujourd'hui largement utilisée en France. Elle est encore aujourd'hui essentiellement féminine. Ainsi, en 2005, 72 % de l'ensemble des femmes de 20 à 44 ans disaient utiliser une méthode contraceptive au moment de l'enquête dont 87 % une méthode féminine (*figure 1*). Les non-utilisatrices sont quasi exclusivement des femmes qui ne sont pas concernées par une grossesse non prévue (stériles, sans partenaire, déjà enceinte ...); moins de 2 % des femmes de 20 à 44 ans concernées n'utilisent aucune méthode de contraception.

L'utilisation des différentes méthodes a varié au cours du temps. La pilule a connu une phase d'expansion rapide dans les années soixante-dix, et progresse régulièrement depuis. En 2005, un peu moins d'une femme sur deux utilise cette méthode. L'utilisation du stérilet, seconde méthode la plus utilisée en France, n'augmente plus depuis la fin des années quatre-vingts. L'utilisation des préservatifs à des fins préventives (infections sexuellement transmissibles) a connu une progression spectaculaire dans les années quatre-vingt-dix. Son utilisation comme méthode de contraception se stabilise autour de 7 % depuis 2000. Son utilisation à visée contraceptive concerne essentiellement les jeunes et les personnes ne vivant pas en couple. Enfin, les méthodes dites « naturelles »

ne concernent plus que 2 % de la population en 2005.

Depuis juin 1999, date à laquelle la contraception d'urgence est devenue accessible en pharmacie sans prescription médicale, l'utilisation de ce mode de contraception s'est fortement développée : 1,1 million de comprimés ont été vendus en 2006 (*figure 2*). En 2005, la quasi-totalité (99,8 %) des femmes de 15 à 54 ans ont déjà entendu parler de cette pilule et 13,7 % y ont déjà eu recours. Les trois principales causes de recours à cette contraception d'urgence sont : un problème de préservatif (32,5 % des cas), un problème de pilule (24,9 %) et un rapport non protégé (21,8 %).

En 2005, on évalue à 205 000 le nombre d'**interruptions volontaires de grossesse** (IVG). Il était du même ordre en 2004 (210 664 IVG). Le recours aux IVG, de même que la fécondité et quoique de manière différente, varie avec l'âge des femmes (*figure 3*). Avant 25 ans, et en particulier avant 18 ans, les femmes ont plus souvent recours à l'IVG qu'elles ne donnent naissance à des enfants. Entre 25 et 29 ans, les femmes recourent également plus souvent que la moyenne aux IVG (22,8 IVG pour 1 000 femmes) mais sont aussi particulièrement fécondes (123 naissances pour 1 000 femmes). Au-delà de 40 ans, les IVG, de même que les naissances, deviennent nettement moins nombreuses. ■

Définitions

Interruption volontaire de grossesse : autorisée en France depuis 1975, elle est pratiquée à la demande d'une femme enceinte que son état place « dans une situation de détresse », par un médecin, dans un établissement public ou privé. Elle doit être pratiquée avant la douzième semaine de grossesse. La loi de juillet 2001 et ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de recourir à une IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville. Cet acte doit être effectué sous la surveillance d'un gynécologue ou d'un médecin généraliste justifiant d'une expérience professionnelle adaptée et travaillant en réseau avec un établissement de santé avec lequel il a passé convention. Ces IVG peuvent être pratiquées jusqu'à sept semaines d'aménorrhée.

Pour en savoir plus

- Moreau C., Lydié N., Bajos N., « Activité sexuelle, IST, contraception : une situation stabilisée » dans *Résultats du Baromètre santé 2005*, éditions INPES, à paraître en 2008.
- Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2005 », *Études et Résultats*, Drees, à paraître en 2008.
- « Baromètre santé 2005 - Premiers résultats », éditions INPES, 2006.
- Bajos N., Leridon H., Job-Spira N., « La contraception et le recours à l'avortement en France dans les années 2000 », *Population* n° 3/4, vol. 59 Ined, 2004.
- De Guilbert-lantoine C., Leridon H., « La contraception en France : un bilan après 30 ans de libéralisation », *Population* n° 4, Ined, 1998.

La contraception et l'IVG 3.2

1. Méthode contraceptive principale¹

pour 100 femmes âgées de 20 à 44 ans

Proportions de femmes	2005
Utilisant une méthode actuellement	72,2
dont : pilule	44,5
implant patch ou anneau vaginal	1,1
stérilet	17,0
abstinence	0,6
préservatifs	7,6
retrait	0,9
autres méthodes ²	0,5
Femme ou partenaire stérilisé (à but contraceptif ou non)	0,9
N'utilisant pas de méthode	26,9
dont : stériles	3,1
enceintes	3,8
sans partenaire ³	11,3
veulent un enfant ⁴⁻⁵	6,7
ne veulent plus d'enfant	2,0
Ensemble	100,0

1. Les femmes sont classées selon leur méthode principale de contraception, la méthode la plus efficace l'emporte sur les autres quand plusieurs méthodes sont utilisées.

2. Méthodes féminines locales ou méthode non précisée.

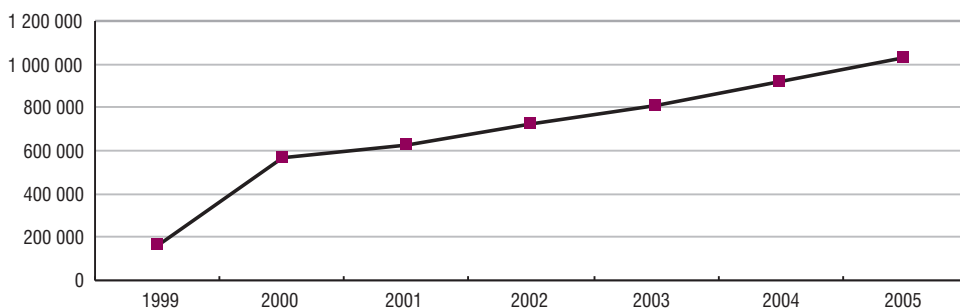
3. Femmes n'ayant pas de partenaire masculin au moment de l'enquête (inclut les femmes ayant des rapports sexuels uniquement avec des femmes).

4. Maintenant ou plus tard, y compris les réponses « Ne sait pas ».

5. Femmes recherchant une grossesse au moment de l'enquête.

Source : Ined, enquête Baromètre Santé 2005.

2. Évolution des ventes de Norlevo®¹



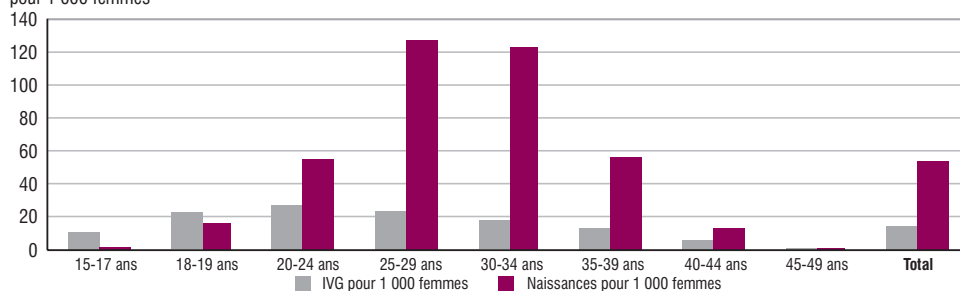
Note : le Norlevo® est un contraceptif d'urgence à utiliser dans un délai de 72 heures après un rapport sexuel non protégé ou en cas d'échec d'une méthode contraceptive.

1. Équivalent en nombre de boîtes d'un comprimé de 1,5 mg.

Source : Drees, GERS-VILLE.

3. Les interruptions volontaires de grossesse en 2005

pour 1 000 femmes



Champ : France métropolitaine.

Sources : DHOS-Drees, BIG, PMSI-MCO, SAE ; Insee, état civil.

3.3 Le handicap

Les femmes et les hommes déclarent souffrir aussi fréquemment de **déficiences** ; les écarts, modestes, sont notamment imputables au plus grand nombre de femmes très âgées. Mais la nature des lésions diffère. À tout âge, les déficiences motrices et les déficiences diverses (douleurs, usure de l'âge ...) touchent plus les femmes ; en revanche, elles relatent moins de déficiences sensorielles (vue, ouïe, parole). Enfin, les déficiences intellectuelles ou mentales sont plus souvent masculines avant 30 ans et féminines au-delà (*figure 1*).

La reconnaissance du handicap peut être observée par le biais des allocations attribuées aux personnes reconnues comme handicapées. L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une des allocations les plus attribuées ; elle bénéficie aux personnes de plus de 20 ans dont le taux reconnu d'incapacité permanente est au moins de 80 % ou ayant un taux d'incapacité de 50 % à 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. La majorité des bénéficiaires de l'AAH sont des hommes (51 %) surtout entre 18 et 29 ans (59 %). Les femmes, elles, sont plus nombreuses à percevoir l'AAH après 60 ans : à l'âge de la retraite, les femmes ont, du fait de leur moindre activité professionnelle passée, moins d'opportunités de basculer vers le régime de retraite pour inaptitude au travail (*figure 2*). Avant 20 ans, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est attribuée, sans condition de ressources, aux enfants ayant une incapacité permanente d'au moins 80 % ; 64 % des bénéficiaires sont des garçons.

Lorsque leur état le demande, les personnes handicapées peuvent être orientées vers des

établissements médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés. La population accueillie par ces établissements est majoritairement masculine (*figure 3*). Parmi les établissements pour enfants et adolescents handicapés, la répartition par sexe est particulièrement déséquilibrée au sein des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, qui accueillent des jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement : moins de 20 % de filles parmi la clientèle. La situation est moins déséquilibrée ailleurs. Les filles représentent 43 % des jeunes fréquentant les établissements pour déficients sensoriels et 39 % de ceux accueillis dans les établissements pour enfants déficients moteurs et intellectuels. Pour ces derniers établissements, la proportion de filles augmente avec l'âge. Les établissements pour jeunes polyhandicapés – individus souffrant d'une déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante – accueillent plus de 45 % de filles. Dans les établissements pour adultes, les hommes sont également majoritaires, en particulier au sein des structures proposant une activité professionnelle adaptée : la proportion de femmes est de 33 % dans les entreprises adaptées, de 40 % dans les établissements et services d'aide par le travail et de 41 % dans les foyers d'hébergement (dont la mission est d'héberger et d'apporter un soutien médico-social aux travailleurs handicapés). Les foyers occupationnels, qui ont la charge de personnes incapables de travailler mais disposant d'une relative autonomie et les établissements pour personnes lourdement handicapées accueillent quant à eux 44 à 45 % de femmes. ■

Définitions

Déficiences : ce sont les lésions à caractère durable laissées dans le corps ou l'esprit de l'individu par les « heurts de la vie » : lésions congénitales, conséquences de maladies ou d'accidents, stress, usure des ans. En fonction de la nature de l'environnement, elles peuvent handicaper la personne qui les porte dans l'accomplissement de ses activités, des plus élémentaires aux plus sociales. Elles sont donc l'un des éléments constitutifs du handicap.

Pour en savoir plus

- Chanut J.-M., Michaudon H., avec la collaboration de Pla A., « L'AAH, un minimum social destiné aux adultes handicapés », *Études et Résultats* n° 344, Drees, octobre 2004.
- Vanovermeir S., « Les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001 », *Études et Résultats* n° 308, Drees, mai 2004.
- Monteil C., « Les établissements pour enfants et adolescents handicapés au 31 décembre 2001 », *Études et Résultats* n° 288, Drees, février 2004.
- Cambois E., Désesquelles A., Ravaud J.-F., « Femmes et hommes ne sont pas égaux face au handicap », *Population et Sociétés* n° 386, Ined, janvier 2003.

1. Prévalence des différents types de déficiences par groupe d'âge

en %

Déficiences	Femmes			Hommes			Ensemble
	de 0 à 29 ans	de 30 à 59 ans	60 ans et plus	de 0 à 29 ans	de 30 à 59 ans	60 ans et plus	
Motrices	4,3	16,4	47,1	2,7	15,6	36,1	16,7
Sensorielles	5,1	8,0	35,7	7,1	11,0	43,3	14,3
Viscérales ou organiques ¹	6,1	12,2	38,2	7,7	9,7	39,1	15,1
Intellectuelles ou mentales ²	10,5	18,2	27,1	14,1	14,0	19,4	16,2
Autres, diverses	4,6	9,2	23,3	2,2	5,1	12,2	8,1
Toutes déficiences	24,4	38,2	77,7	26,1	35,5	74,0	40,5

1. Les déficiences viscérales ou organiques touchent des organes internes (par exemple : reins, tube digestifs, système cardio-vasculaire, etc.).

2. Les déficiences intellectuelles ou mentales concernent les troubles de la mémoire, de compréhension, de comportement, etc.

Lecture : 4,3 % des femmes de moins de 29 ans déclarent une ou plusieurs déficiences motrices.

Source : Insee, enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance, 1998-1999.

2. Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés du régime général au 31 décembre 2006

	Taux d'incapacité permanente des femmes			Taux d'incapacité permanente des hommes			Total
	50 à 80 %	80 % et plus	Inconnu	50 à 80 %	80 % et plus	Inconnu	
Moins de 30 ans	14 107	33 282	3	22 102	46 818	2	116 314
30-59 ans	104 344	199 909	84	95 290	217 431	72	617 130
60 ans et plus	800	28 148	489	391	8 633	292	38 753
Âge inconnu	11	26	0	19	43	0	99
Total	119 262	261 365	576	117 802	272 925	366	772 296

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf.

3. Proportion de femmes selon l'âge dans les principaux établissements pour personnes handicapées en 2001

en %

	Établissements pour enfants et adolescents handicapés				
	Établissements pour enfants déficients intellectuels	Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques	Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Établissements pour déficients sensoriels
Moins de 6 ans	36,8	17,4	45,0	38,2	42,9
6 à 11 ans	38,2	18,7	41,9	39,0	41,5
12 à 17 ans	38,8	18,5	46,5	39,5	43,2
18 ans et plus	42,5	23,7	49,0	39,3	44,4
Ensemble	39,3	18,7	45,4	39,2	42,9

	Établissements pour adultes handicapés				
	Établissements et services d'aide par le travail	Entreprises adaptées	Foyers d'hébergement	Foyers occupationnels	Établissements pour personne lourdement handicapées ¹
Moins de 20 ans	39,1	36,1	36,9	43,8	40,4
20-29 ans	41,1	38,4	43,0	42,2	42,6
30-39 ans	40,4	33,5	41,6	43,2	43,7
40-49 ans	40,4	31,0	39,8	45,9	43,4
50 ans et plus	37,6	27,1	40,3	49,6	45,2
Ensemble	40,3	33,2	41,2	45,0	43,5

1. Il s'agit des maisons d'accueil spécialisé et des foyers d'accueil médicalisé.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Drees, enquête Établissements sociaux (ES) 2001.

3.4 Les pratiques addictives

L'usage des principales substances psychoactives, qu'elles soient licites ou pas, est davantage le fait des hommes que des femmes. Seule exception à cette règle, la consommation de médicaments psychotropes est majoritairement féminine.

La consommation d'alcool a fortement diminué en France depuis la fin des années cinquante mais son niveau y reste l'un des plus importants d'Europe, de même que la mortalité qui lui est imputable. Les hommes sont nettement plus consommateurs que les femmes : ils boivent avec une fréquence plus importante et de plus grandes quantités, et sont aussi plus souvent ivres. Chez les 18-75 ans, les hommes ont trois fois plus souvent que les femmes une **consommation régulière** (30,1 % en 2005 contre 10,1 %), ou quotidienne d'alcool (20,3 % contre 7,3 %). Ce différentiel homme/femme a tendance à être plus faible pour les générations les plus âgées (figure 1). Par ailleurs, les pathologies liées à l'imprégnation éthylique chronique sont à l'origine de presque quatre fois plus de décès chez les hommes que chez les femmes. Bien que le tabagisme masculin soit en léger recul et que celui des femmes ait tendance à augmenter, les hommes restent plus souvent fumeurs que les femmes (28,2 % contre 21,7 % parmi les 18-75 ans). En outre, les jeunes hommes, âgés de 18 à 24 ans, fument

sensiblement moins que les 25-34 ans alors que la proportion de fumeuses atteint son maximum chez les plus jeunes et qu'elle décroît ensuite (figure 2).

L'usage régulier du cannabis reste globalement marginal et fortement masculin : 3,6 % des hommes de 18 à 75 ans disent en avoir consommé plus de 10 fois dans le mois contre 1,1% des femmes du même âge. Cette consommation est surtout répandue parmi les jeunes générations et tout particulièrement celle des 18-24 ans : 12,5 % des hommes contre 4,8 % des femmes. Au contraire de ce qui est observé pour l'alcool, les écarts entre les sexes sont plus importants dans les générations les plus âgées (figure 3).

Les femmes sont près de deux fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir pris des médicaments psychotropes au cours de l'année (24,3 % contre 13,8 % des hommes). Toutefois, il s'agit de produits particuliers en raison de leur grande variété d'usages et du fait qu'ils sont consommés, dans les trois quarts des cas, suite à une prescription médicale. Enfin, comme pour l'alcool, les générations les plus âgées consomment plus souvent ces produits que les générations les plus jeunes (figure 4). Pour ces produits, le rapport des proportions de consommateurs parmi les hommes et les femmes reste stable avec l'âge. ■

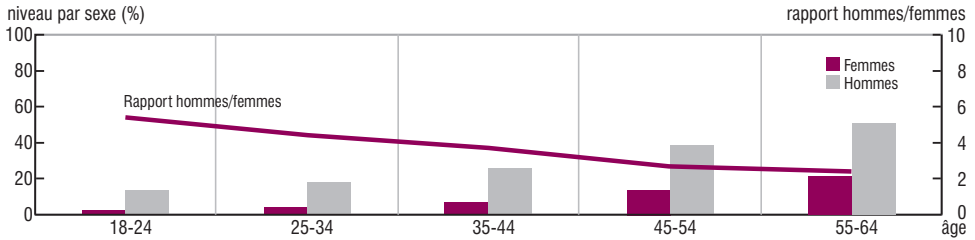
Définitions

Consommation régulière : les seuils utilisés varient selon les substances. Un consommateur régulier d'alcool en boit trois jours par semaine ou plus, un fumeur régulier fume au moins une cigarette par jour et un consommateur de cannabis est considéré comme régulier à partir de dix usages dans le mois.

Pour en savoir plus

- Beck F., Legleye S., Maillolochon F., de Peretti G., « Le rôle du milieu social dans les usages de substances psychoactives des hommes et des femmes », Femmes et hommes, regards sur la parité, *Insee Références*, édition 2008.
- Beck F., Legleye S., Spilka S., Briffault X., Gautier A., Lamboy B., Léon C., Wilquin J.-L., « Les niveaux d'usage de drogues en France en 2005, exploitation des données du baromètre santé relatives aux pratiques d'usages de substances psychoactives en population adulte », *Tendances* n° 48, OFDT, mai 2006.
- Legleye S., Beck F., Peretti-Watel P., « Tabagisme en France. Impact des hausses des prix : transitoire », *Revue du Praticien*, février 2007.
- Beck F., de Peretti G., Legleye S., 2006, « L'alcool donne-t-il un genre ? », *Travail, genre et sociétés* n° 15, CNRS, 2006.

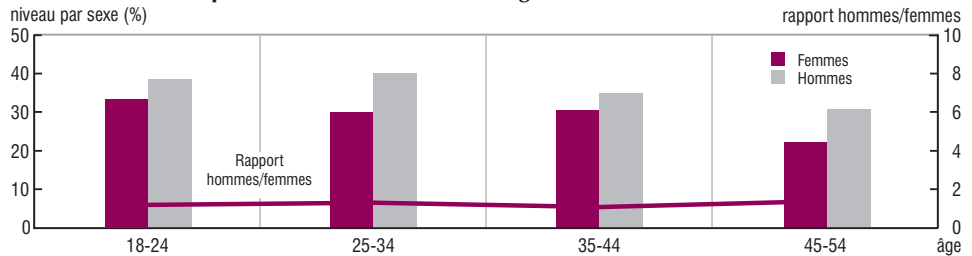
1. Consommation régulière d'alcool suivant l'âge et le sexe



Lecture : au cours des 12 derniers mois, 2,6 % des femmes et 13,9 % des hommes âgés de 18 à 24 ans étaient des consommateurs réguliers d'alcool (en boire 3 jours par semaine ou plus). À cet âge, le rapport entre la proportion d'hommes et de femmes consommateurs réguliers d'alcool est de 5,4.

Source : baromètre santé 2005, Inpes, exploitation OFDT.

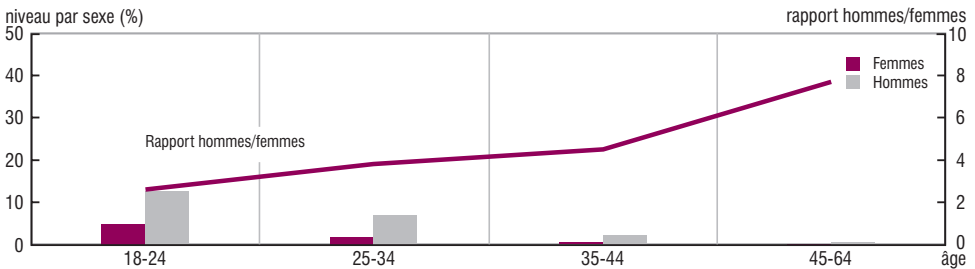
2. Consommation quotidienne de tabac selon l'âge et le sexe



Lecture : au cours des 12 derniers mois, 33,0 % des hommes et 38,3 % des femmes âgés de 18 à 24 ans étaient des fumeurs réguliers (au moins une cigarette par jour). Le rapport entre la proportion d'hommes et de femmes fumeurs réguliers est de 1,2.

Source : baromètre santé 2005, Inpes, exploitation OFDT.

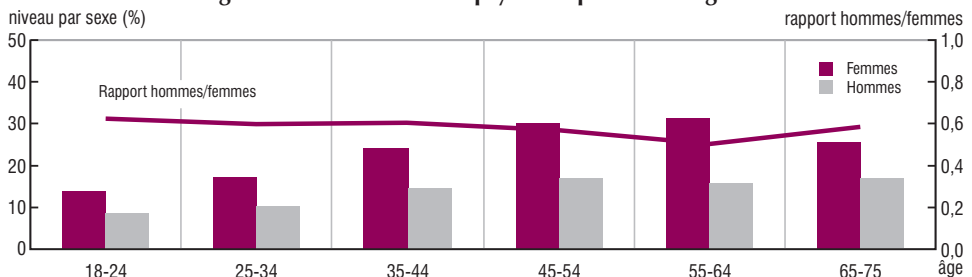
3. Consommation régulière de cannabis selon l'âge et le sexe



Lecture : au cours des 30 derniers jours, 4,8 % des femmes et 12,5 % des hommes âgés de 18 à 24 ans étaient des consommateurs réguliers de cannabis (à partir de 10 usages dans le mois). Le rapport entre la proportion d'hommes et de femmes consommateurs réguliers de cannabis est de 2,6.

Source : baromètre santé 2005, Inpes, exploitation OFDT.

4. Consommation régulière de médicaments psychotropes selon l'âge et le sexe



Lecture : au cours des 12 derniers mois, 13,7 % des femmes et 8,5 % des hommes âgés de 18 à 24 ans ont consommé des médicaments psychotropes. Le rapport entre la proportion d'hommes et de femmes consommateurs de ces produits est de 0,6.

Source : baromètre santé 2005, Inpes, exploitation OFDT.

3.5 Les principales causes de décès

En 2004, les **principales causes de décès** (figure 1) sont les maladies de l'appareil circulatoire (29 % des décès) et les tumeurs (30 %), dans cet ordre pour les femmes et dans l'ordre inverse pour les hommes. Parmi les maladies de l'appareil circulatoire, les infarctus tuent davantage d'hommes et les maladies cérébro-vasculaires de femmes. Les tumeurs sont responsables de 34 % des décès masculins et de 25 % des décès féminins. 4 % des femmes meurent d'un cancer du sein, dans 62 % des cas après 65 ans. Les cancers de la prostate sont responsables de 3 % des décès masculins, plus de 9 fois sur 10 après 65 ans. En 2004, 4 fois plus d'hommes que de femmes sont décédés d'un cancer du poumon. Les maladies des appareils respiratoire et digestif sont responsables, pour les deux sexes, d'environ 1 décès sur 10. Mais les maladies chroniques du foie tuent deux fois plus d'hommes que de femmes, davantage touchées par les autres maladies digestives. Les hommes sont plus concernés que les femmes par les morts violentes. Dans 7 cas de suicides sur 10, la personne décédée est un homme. En 2005, plus de 5 300 personnes ont été **tuées sur la route** : un quart sont des femmes (figure 2). À distance parcourue identique, les femmes ont 3,7 fois moins de risques d'être tuées sur la route mais leurs déplacements s'effectuent plus souvent en milieu urbain où les accidents graves sont moins fréquents. La majorité des femmes sont tuées en étant

piétonnes ou passagères d'un véhicule alors que les hommes décèdent plus fréquemment en étant utilisateurs actifs d'un véhicule. Les catégories d'utilisateurs tués varient aussi en fonction de l'âge. Ils sont principalement piétons ou passagers d'un véhicule avant 18 ans et conducteurs de voitures entre 18 et 65 ans. Après 65 ans, ce sont surtout des piétons et des passagers pour les femmes et des conducteurs de voitures pour les hommes. Des différences s'observent aussi aux âges les plus jeunes : un tiers des décès de garçons de moins de 18 ans fait suite à l'utilisation de deux-roues alors que 70 % des filles victimes étaient passagères d'un véhicule. À moto, la plupart des décès sont masculins ; c'est en particulier le cas pour les jeunes adultes : entre 18 et 24 ans, pour 1 décès féminin à moto, on relève 66 décès masculins. La surmortalité masculine s'observe dès la naissance. En 2004, le **taux de mortalité infantile** était ainsi de 3,5 pour les garçons et de 3,0 pour les filles. Quoique rare, le **syndrome de mort subite du nourrisson** touche davantage les garçons que les filles (figure 3). Malgré la baisse importante entre 1993 et 2002 de la mortalité liée à ce syndrome (baisse consécutive à une importante campagne d'éducation sanitaire), le différentiel entre les garçons et les filles reste stable entre les années 1980 et le début des années 2000. ■

Définitions

Principales causes de décès : les statistiques des causes de décès sont élaborées à partir de la confrontation des certificats médicaux de décès adressés à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) avec les données sociodémographiques, transmises par l'Insee. Toute déclaration est accompagnée par une déclaration de la principale cause de décès sur bulletin anonyme. L'importance de certaines maladies « impliquées » dans le décès peut donc être sous-estimée si elles n'en sont pas la cause immédiate.

Personnes tuées sur la route : jusqu'au 1^{er} janvier 2005, une personne était considérée comme « tuée » sur la route si elle avait été « tuée sur le coup ou dans les six jours après l'accident ». Dans un objectif de comparabilité européenne, la définition est désormais la suivante : « personne tuée sur le coup ou dans les trente jours après l'accident ».

Taux de mortalité infantile : nombre d'enfants de moins de 1 an décédés pour 1 000 enfants nés vivants.

Syndrome de mort subite du nourrisson : décès soudain et imprévu d'un jeune enfant et qui demeure inexplicable malgré les examens réalisés après la mort.

Pour en savoir plus

- Institut national de santé et de recherche médicale (Inserm), Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) : <http://www.cephdc.vesinet.inserm.fr/>
- Observatoire national interministériel de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/infos-ref/observatoire/index.html>
- Observatoire national interministériel de sécurité routière, « Les grandes données de l'accidentologie : caractéristiques et causes des accidents de la route », septembre 2006.

Les principales causes de décès 3.5

1. Principales causes de décès en 2004 @

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	69 337	26,4	77 986	31,7	147 323	28,9
<i>dont : infarctus</i>	23 122	8,8	17 534	7,1	40 656	8,0
<i>maladies cérébro-vasculaires</i>	13 985	5,3	19 502	7,9	33 487	6,6
Tumeurs	90 688	34,5	62 020	25,2	152 708	30,0
<i>dont : cancer du poumon</i>	22 773	8,7	5 619	2,3	28 392	5,6
<i>cancer du colon, du rectum et de l'anus</i>	8 817	3,4	7 641	3,1	16 458	3,2
<i>cancer du sein</i>	205	0,1	11 199	4,5	11 404	2,2
Morts violentes	22 481	8,5	14 947	6,1	37 428	7,3
<i>dont : accidents de transport</i>	4 035	1,5	1 354	0,5	5 389	1,1
<i>suicides</i>	7 853	3,0	2 944	1,2	10 797	2,1
Maladies de l'appareil respiratoire	15 944	6,1	14 342	5,8	30 286	5,9
Maladies de l'appareil digestif	12 272	4,7	10 633	4,3	22 905	4,5
Maladies endocriniennes	8 141	3,1	10 715	4,3	18 856	3,7
Autres causes	44 207	16,8	55 695	22,6	99 902	19,6
Toutes causes	263 070	100,0	246 338	100,0	509 408	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDc - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

2. Répartition des tués sur la route en 2005 par catégories d'usagers

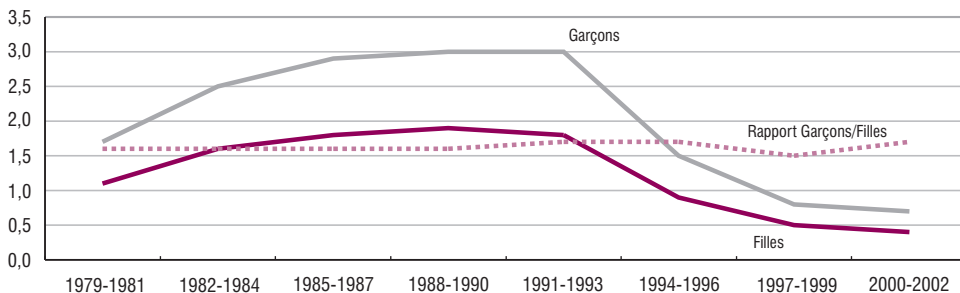
	Bicyclette	Cyclomoteur	Voiture	Motocyclette	Piéton	Autres véhicules	Passagers	Effectifs tués
Ensemble des femmes	2,4	3,0	36,3	1,8	20,2	1,1	35,2	1 314
moins de 18 ans	2,5	9,0	0,8	1,6	16,4	0,0	69,7	122
18 à 24 ans	2,3	4,1	45,7	1,4	5,5	1,4	39,7	219
25 à 64 ans	1,9	3,0	51,9	3,3	11,7	1,4	26,8	574
65 ans et plus	3,3	0,5	19,0	0,0	42,1	0,8	34,3	394
Ensemble des hommes	3,6	7,3	43,7	19,7	9,2	3,5	13,0	4 004
moins de 18 ans	7,1	33,5	3,9	6,4	10,0	0,0	39,1	281
18 à 24 ans	0,8	9,4	45,7	19,6	4,6	1,5	18,4	1 003
25 à 64 ans	3,0	4,2	45,5	26,6	6,7	5,2	8,8	2 105
65 ans et plus	8,8	2,5	52,2	2,0	25,8	2,0	6,7	600
Ensemble¹	3,3	6,2	41,9	15,3	11,9	2,9	18,5	5 318

1. L'âge de 5 femmes et 15 hommes tués sur la route n'est pas déterminé.

Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière, fichier des accidents 2005.

3. Évolution des décès par syndrome de mort subite du nourrisson

taux de mortalité pour 100 000 habitants



Note : taux de mortalité standardisés par âge pour 100 000 habitants.

Source : Inserm, CépiDc - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

3.6 Cadrage européen : la santé

Les hommes européens ont globalement une perception plus positive de leur état de santé que les femmes. Au total, selon l'enquête européenne **EU-SILC**, 10 % des hommes et 13 % des femmes (soit 11 % de l'ensemble de la population) des 21 pays européens étudiés, déclarent se sentir en mauvaise ou en très mauvaise santé (*figure 1*). Le fait qu'il y ait plus de femmes âgées ne suffit pas à expliquer ce phénomène. Les situations sont toutefois très variables selon les pays. Ainsi, moins de 7 % des Irlandais, des Néerlandais, des Suédois et des Britanniques se déclarent en mauvaise ou en très mauvaise santé contre plus de 16 % des Hongrois, des Polonais, des Portugais, des Slovaques et des habitants des trois pays Baltes. Par ailleurs, les écarts entre hommes et femmes sont maximum au Portugal, en Espagne, au Danemark et en Lituanie, mais également à Chypre et en Belgique si on tient compte des différences de structure par âge des populations. En Grèce, au Royaume-Uni, en Estonie et en Irlande, la probabilité de déclarer se sentir en mauvaise ou en très mauvaise santé est, à âge donné, la même pour les hommes et pour les femmes. En Finlande en revanche, alors que l'appréciation moyenne des hommes et des femmes sur leur santé est sensiblement équivalente, à âge donné ce sont les hommes qui se déclarent le plus souvent en mauvaise ou très mauvaise santé.

L'accès aux soins fournit également un indicateur des conditions sanitaires où se trouvent les populations. 7 % des Européens des

21 pays étudiés indiquent ainsi avoir renoncé à voir un médecin pour des examens ou des soins médicaux alors qu'ils en ressentent le besoin. Ils sont particulièrement nombreux en Pologne et en Suède (plus de 15 % de la population), en Hongrie (17 %) et surtout en Lettonie (près de 30 %). Avec moins de 2 % de leur population ayant renoncé au moins une fois à des soins médicaux au cours des douze derniers mois, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark sont les pays où ces situations sont les plus rares. Dans la plupart des pays, les femmes déclarent légèrement plus souvent que les hommes subir ce type de situation. Les différences entre hommes et femmes sont importantes en Finlande, en Irlande et au Portugal (en défaveur des femmes) ainsi qu'au Luxembourg et au Danemark (en défaveur des hommes).

Renoncer à se faire soigner est certes parfois signe de difficultés dans l'accès aux soins, mais peut aussi être révélateur d'autres phénomènes (évaluation de la réelle nécessité de voir un médecin, temps pris par l'activité professionnelle ...). Pour l'ensemble des pays étudiés, les principales raisons invoquées par les femmes et les hommes pour expliquer ce non-recours aux soins (*figure 2*) sont globalement les mêmes. Les femmes avancent cependant plus souvent que les hommes les raisons financières et les délais ou listes d'attente et moins fréquemment le manque de temps lié aux obligations professionnelles ou familiales, la peur de voir un médecin ou de faire faire des examens. ■

Définitions

EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions) : dispositif de statistiques communautaires dont la déclinaison pour la France est le panel de statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Ce dispositif interroge annuellement un panel d'individus (suivis en France pendant neuf années successives), sur leurs revenus et conditions de vie (logement, activité, santé, ...).

Pour en savoir plus

- Clark A., Vicard A., « Conditions de collecte et santé subjective : une analyse sur données européennes », *Économie et Statistique* n° 403-404, décembre 2007.
- Petrasova A., « La protection sociale dans l'Union européenne », *Statistiques en bref* n° 99/2007, Eurostat, août 2007.
- Niederlaender E., « Les causes de mortalité dans l'UE », *Statistiques en bref* n° 10/2006, Eurostat, octobre 2006.

Cadrage européen : la santé 3.6

1. Personnes déclarant se sentir en mauvaise ou en très mauvaise santé en 2005

en %

	Pourcentage de la population déclarant se sentir en mauvaise ou en très mauvaise santé			Différence hommes/femmes
	Homme	Femme	Ensemble	
Autriche	7,2	9,4	8,3	30,4
Belgique	6,7	9,5	8,2	42,0
Chypre	8,1	11,4	9,8	40,9
Danemark	6,3	9,4	7,9	49,6
Espagne	10,1	14,9	12,5	47,5
Estonie	14,0	17,8	16,1	27,1
Finlande	10,7	11,6	11,2	8,1
France	8,7	11,0	9,9	25,5
Grèce	8,4	9,4	8,9	11,8
Hongrie	18,6	24,4	21,7	30,9
Irlande	3,7	3,5	3,6	-4,6
Italie	8,2	11,3	9,8	38,7
Lettonie	17,7	25,2	21,9	42,6
Lituanie	15,3	23,0	19,5	49,7
Luxembourg	6,9	8,8	7,8	28,0
Pays-Bas	4,9	7,0	6,0	42,2
Pologne	16,7	20,5	18,6	22,9
Portugal	15,8	24,9	20,6	57,2
Royaume-Uni	6,6	7,1	6,8	7,3
Slovaquie	14,8	20,0	17,6	35,0
Suède	5,4	8,0	6,8	47,3
Ensemble des pays	9,8	12,8	11,4	30,6

Lecture : 8,2 % de la population belge déclare se sentir en mauvaise ou en très mauvaise santé, cette proportion est de 6,7 % pour les hommes et de 9,5 % pour les femmes, soit une proportion supérieure de 42 %.

Source : Insee, EU-SILC 2005.

2. Renoncer à voir un médecin pour des examens dont on a besoin : principales raisons évoquées

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
N'en avait pas les moyens, trop cher	27,1	35,1	31,4
Délai pour le rendez vous trop long, file d'attente trop importante	15,4	16,9	16,2
Pas de temps en raison des obligations professionnelles ou familiales	16,4	12,1	14,0
Médecin trop éloigné, difficultés de transport pour s'y rendre	1,4	2,8	2,2
Peur d'aller voir un médecin, de faire faire des examens ou de se soigner	6,4	4,7	5,5
A préféré attendre de voir si les choses iraient mieux d'elles-mêmes	18,3	13,2	15,5
Ne connaissait pas de bon médecin	1,7	1,7	1,7
Autres raisons	13,4	13,5	13,5

Source : Insee, EU-SILC 2005.

FICHES THÉMATIQUES

Éducation
Activité
Revenus

4.1 Les taux de scolarisation

À tous les âges, les filles sont plus souvent scolarisées que les garçons (*figures 1 et 2*). La diffusion de la scolarisation a en effet davantage touché les filles que les garçons : tandis qu'en 1946, à 20 ans 3 % des filles et 6,5 % des garçons étaient scolarisés, ils sont en 2005 respectivement 57 % et 49 % dans ce cas.

Les filles sont moins souvent en situation de retard scolaire que les garçons. Ainsi, parmi les écoliers entrés en cours préparatoire en 1997, 85 % des filles contre 80 % des garçons sont parvenus en sixième sans redoubler (*figure 3*). Cette meilleure réussite des filles, commune à tous les milieux sociaux, est particulièrement prononcée chez les enfants d'agriculteurs. De même, 41 % des garçons ont en fin de troisième au moins un an de retard contre 33 % des filles (*figure 4*).

Les filles et les garçons se répartissent dans les différentes filières et lieux de scolarisation de façon nettement différenciée. Les premières se montrent plus précoces et s'orientent plus souvent vers les filières générales et technologiques, les seconds se retrouvent plus souvent en filières professionnelles après la troisième et font plus que les filles le choix de l'appren-

tissage. Ainsi à 18 ans, 11 % des garçons sont apprentis en 2005-2006 contre 4 % des filles. Par contre, un tiers des filles sont dans l'enseignement supérieur contre moins d'un quart des garçons. Enfin, 23 % de ces derniers ne sont plus scolarisés contre 19 % des filles.

Ces écarts en terme de taux de scolarisation se traduisent en **espérance de scolarisation**. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2005-2006 permettent d'espérer, pour une fille entrant alors en maternelle, 19,1 années de formation initiale et pour un garçon 18,6 années, soit un écart de 0,5 année. Il y a vingt ans l'espérance de scolarisation était respectivement de 17,2 ans pour les filles et de 17 pour les garçons, soit un écart de 0,2 année. L'accroissement de l'écart sur vingt ans s'explique par deux mouvements. Les filles ont plus profité que les garçons de l'allongement des études vers l'enseignement supérieur. Ces derniers, qui sont plus touchés par les retards scolaires, ont par contre bénéficié de la baisse des redoublements qui a réduit les durées de parcours pour un même diplôme et les a donc fait sortir plus tôt de l'enseignement secondaire. ■

Définitions

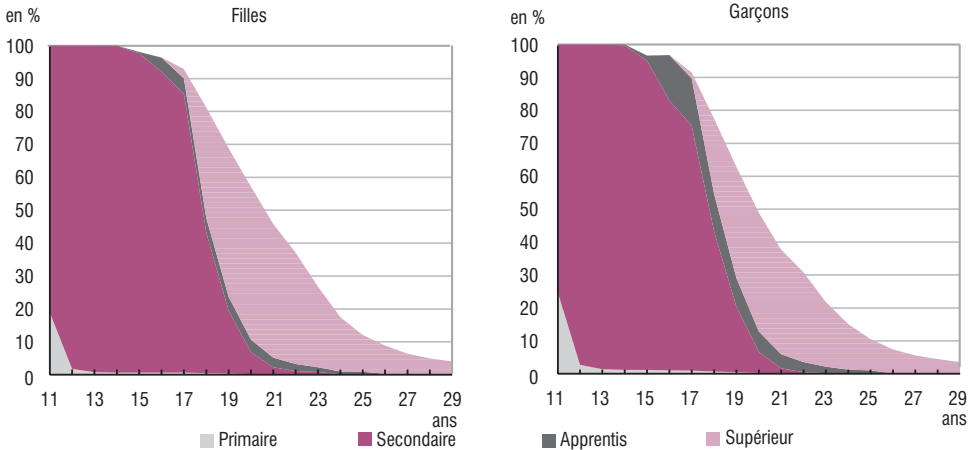
Espérance de scolarisation : une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », France Portrait Social, *Insee Références*, édition 2006.
- Durier S., « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information* n° 06-06, DEPP, février 2006.
- *L'état de l'École*, DEPP, édition 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

Les taux de scolarisation 4.1

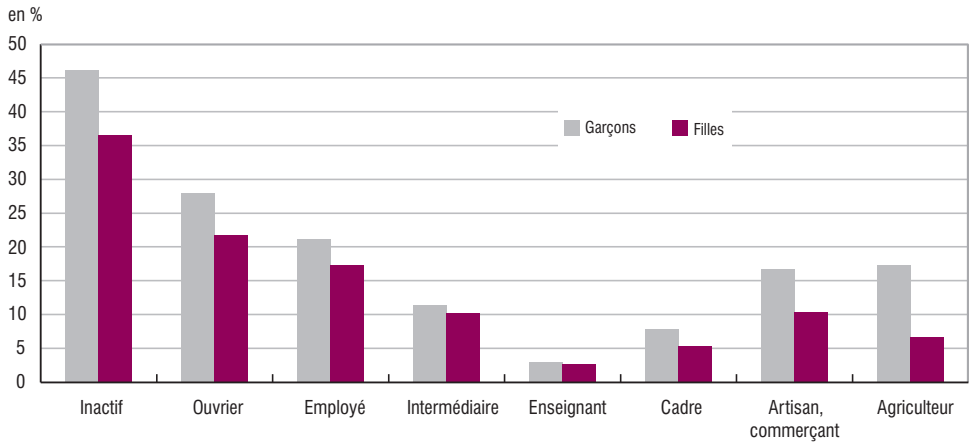
1 et 2. Taux de scolarisation des filles ou des garçons @



Champ : France métropolitaine, tous ministères.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Proportions d'élèves de CP ayant redoublé en primaire selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : écoliers entrés en CP en 1997, France métropolitaine, enseignement public et privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4. Avance ou retard des élèves de troisième @

	rentrée 2006				
	En avance	À l'heure	1 an de retard	2 ans et plus de retard	Ensemble
Effectifs					
Filles	12 088	255 459	112 275	19 719	399 541
Garçons	11 289	227 795	144 493	23 963	407 540
Ensemble	23 377	483 254	256 768	43 682	807 081
Proportions (en %)					
Filles	3,0	63,9	28,1	4,9	100,0
Garçons	2,8	55,9	35,5	5,9	100,0
Ensemble	2,9	59,9	31,8	5,4	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom - enseignements public et privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.2 L'enseignement professionnel

En fin de troisième les filles s'orientent moins fréquemment que les garçons vers le second cycle professionnel, ce qui s'explique par leurs meilleurs résultats scolaires au collège. Aussi, à la rentrée 2006, sur les 720 000 élèves que compte le second cycle professionnel, seuls 46 % sont des filles (*figure 1*). Les garçons sont notamment sur-représentés dans les préparations au **BEP** et au baccalauréat professionnel, qui rassemblent l'essentiel des effectifs de l'enseignement professionnel. En revanche, les filles sont majoritaires dans les **CAP** du fait des **spécialités de formation** davantage tertiaires qui y sont proposées. Elles sont également majoritaires dans l'ensemble des préparations du secteur privé, qui forme essentiellement à des métiers du tertiaire. En effet, les filles qui s'orientent vers le cycle professionnel choisissent beaucoup plus souvent que les garçons des filières débouchant sur des métiers de services : elles y représentent 70 % des effectifs. Deux groupes de spécialités en BEP s'opposent : si 25 % des filles sont dans le groupe secrétariat-bureautique ce n'est le cas que de 2 % des garçons alors que 23 % de ces derniers se trouvent dans le groupe électricité-électronique contre seulement 0,7 % des filles (*figure 2*). Seuls deux groupes de spécialités échappent à ce clivage

garçons-filles : hôtellerie-tourisme et comptabilité-gestion où les deux sexes sont équitablement représentés.

Les filles suivant une filière de l'enseignement professionnel se répartissent entre un faible nombre de spécialités. Ainsi quatre groupes de spécialités regroupent près de huit filles suivant un BEP sur dix. Ce sont des spécialités des services : secrétariat-bureautique, comptabilité-gestion, commerce vente et spécialités plurivalentes sanitaires et sociales. Ces mêmes spécialités ne regroupent que deux garçons sur dix. L'offre pour les garçons est plus diversifiée : pour regrouper huit garçons sur dix, il faut neuf spécialités.

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans une logique de poursuite d'études après un CAP ou un BEP. Aussi, l'analyse faite sur les CAP et BEP en termes de répartition par spécialité de formation (production/services) reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels et les **sections de techniciens supérieurs** (STS). Conséquence de ce caractère très sexué du choix de spécialités, la mixité existe rarement au sein des classes de l'enseignement professionnel. Cette situation est d'une remarquable constance au cours du temps. ■

Définitions

Les spécialités de formation : les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

Mention complémentaire (MC) : il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation possible à partir de certains CAP et BEP, et qui est sanctionnée par un diplôme.

Formations complémentaires (FC) : compléments de formation initiale à finalité professionnelle donnés pour au moins un tiers du temps dans les établissements et destinés à des diplômés de niveau IV ou V (*voir fiche 4.4* pour les définitions des niveaux).

Brevets des métiers d'art (BMA) : ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième (seconde professionnelle et terminale BEP).

Section de techniciens supérieurs (STS) : ce sont des classes préparant après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS, diplôme de l'enseignement supérieur, en deux ans).

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Lemaire S., « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation et Formation*, n° 63, DEPP, 2002.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'Information*, n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans » Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2006.
- *Repères et références statistiques* sur les enseignements et la formation, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

L'enseignement professionnel 4.2

1. Répartition des élèves du second cycle professionnel par section

rentrée 2006

	Public		Privé		Public + Privé	
	Effectifs	% de filles	Effectifs	% de filles	Effectifs	% de filles
CAP en 1 an	1 974	35,3	4 065	88,6	6 039	71,2
1 ^{re} année CAP en 2 ans	37 091	44,1	13 365	68,2	50 456	50,5
2 ^e année CAP en 2 ans	30 117	45,9	10 947	70,4	41 064	52,4
Total CAP en 2 ans	67 208	44,9	24 312	69,2	91 520	51,3
1 ^{re} année CAP en 3 ans	50	30,0	101	98,0	151	75,5
2 ^e année CAP en 3 ans	78	41,0	64	93,8	142	64,8
3 ^e année CAP en 3 ans	93	35,5	54	90,7	147	55,8
Total CAP en 3 ans	221	36,2	219	95,0	440	65,5
BEP en 1 an	3 655	49,5	662	57,7	4 317	50,8
2 ^{nde} professionnelle	171 716	42,4	42 483	50,6	214 199	44,1
Terminale BEP	161 646	42,8	39 912	50,8	201 558	44,4
Total BEP en 2 ans	333 362	42,6	82 395	50,7	415 757	44,2
Première professionnelle ¹	82 301	42,5	21 585	48,1	103 886	43,7
Terminale professionnelle ²	70 368	43,3	18 945	48,2	89 313	44,3
Total baccalauréat professionnel	152 669	42,9	40 530	48,1	193 199	44,0
Mentions complémentaires	4 737	57,8	1 547	79,8	6 284	63,2
FC post CAP BEP	840	76,1	65	75,4	905	76,0
FC post BT bac pro	91	58,2	232	83,2	323	76,2

1. Y compris 1^{re} et 2^e années de bac professionnel en 3 ans, 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

2. Y compris 3^e année de bac professionnel et BMA en 3 ans, 2^e année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Principales spécialités suivies par les élèves en BEP à l'issue d'une classe de troisième @

rentrée 2006

Groupes de spécialités	Filles		Groupes de spécialités	Garçons	
	Effectifs	%		Effectifs	%
Secrétariat, bureautique	19 679	25,1	Électricité, électronique	23 105	23,1
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	18 503	23,6	Commerce, vente	10 408	10,4
Commerce, vente	14 144	18,1	Comptabilité, gestion	8 229	8,2
Comptabilité, gestion	10 945	14,0	Moteurs et mécanique auto	9 235	9,2
Habillement	4 308	5,5	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	7 751	7,8
Accueil, hôtellerie, tourisme	4 064	5,2	Mécanique générale et de précision, usinage	5 643	5,6
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 389	3,0	Accueil, hôtellerie, tourisme	5 652	5,7
Transport, manutention, magasinage	650	0,8	Structures métalliques	4 779	4,8
Électricité, électronique	586	0,7	Travail du bois et de l'ameublement	4 923	4,9
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	592	0,8	Énergie, génie climatique	4 163	4,2
			Transport, manutention, magasinage	3 184	3,2
			Bâtiment : finitions	1 870	1,9
			Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 776	1,8
			Secrétariat, bureautique	1 535	1,5
			Bâtiment : construction et couverture	1 582	1,6
			Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 187	1,2
			Mines et carrières, génie civil, topographie	1 047	1,0
Autres spécialités	2 485	3,2	Autres spécialités	3 921	3,9
Ensemble	78 345	100,0	Ensemble	99 990	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.3 L'enseignement général et technologique

À résultats scolaires comparables les filles choisissent et accèdent aussi souvent que les garçons à la seconde générale et technologique. Toutefois, leurs performances scolaires étant meilleures, la part des filles scolarisées dans le second **cycle général et technologique** est supérieure à celle des garçons (55 % en 2006). Toutefois, les parcours des filles et des garçons divergent également à l'issue de la classe de seconde : six filles sur dix accèdent en effet alors à une première générale contre cinq garçons sur dix, les garçons s'orientant plus souvent vers une première technologique, 26 % contre 22 % des filles (*figure 1*).

Les choix de séries en terminale divergent nettement : quels que soient leurs résultats scolaires, les garçons optent plus souvent pour la voie scientifique alors que les filles privilégient les voies littéraire et économique. La répartition entre filles et garçons apparaît ainsi très variable selon les séries : la proportion de filles dépasse 80 % en lettres et approche les deux tiers en technologie tertiaire (95 % en SMS) ; mais les garçons sont

toujours majoritaires en série générale scientifique (54 %) et nettement surreprésentés dans les spécialités industrielles (91 % en STI). Au total, sur l'ensemble des séries scientifiques (S, STI et STL), la part des filles est de 39 %. Dans le cadre des indicateurs de performance mis en place avec la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'objectif a été fixé de porter cette proportion à 45 % d'ici 2010 (*figure 2*).

En première littéraire (L), les choix des filles et des garçons en termes d'options ne sont pas significativement différents. En première économique et sociale (ES), si les filles se répartissent de façon équilibrée entre sciences économiques et sociales (SES) (36 %), mathématiques (32 %) et langues vivantes (32 %), les garçons choisissent plus souvent SES et moins souvent les langues. En revanche, en terminale S (scientifique), l'écart entre les choix des filles et des garçons s'accroît : 16 % des garçons suivent les cours de sciences de l'ingénieur contre seulement 3 % des filles, qui choisissent plus souvent l'option sciences de la vie et de la terre (47 % contre 28 % des garçons, *figure 3*). ■

Définitions

Classes de première générale et technologique :

- S : première scientifique ;
- L : première littéraire ;
- ES : première économique et sociale ;
- STG : première technologique, sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- SMS : première technologique, sciences médico-sociales ;
- STL : première technologique, sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, techniques de la musique et de la danse.

Options en classes de première et terminale générale et technologique :

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en première et terminale, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialités de la figure 3) ou des enseignements facultatifs.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Lemaire S., « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation et Formation*, n° 63, DEPP, 2002.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information*, n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française*, Insee Références, édition 2006.
- *L'état de l'École*, DEPP, édition 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

L'enseignement général et technologique 4.3

1. Formation suivie à l'issue d'une classe de seconde générale et technologique @

rentrée 2006

Formation suivie	Filles		Garçons		Part des filles (en %)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
2 nd e générale et technologique	39 650	14,1	36 443	15,6	52,1
1 ^{re} générale (séries L, ES, S)	168 866	60,0	125 385	53,8	57,4
1 ^{re} technologique	61 373	21,8	60 164	25,8	50,5
<i>dont séries STI, STL, STG¹, SMS</i>	<i>59 087</i>	<i>21,0</i>	<i>57 848</i>	<i>24,8</i>	<i>50,5</i>
CAP ou BEP	11 167	4,0	10 793	4,6	50,9
<i>dont BEP</i>	<i>10 241</i>	<i>3,6</i>	<i>10 274</i>	<i>4,4</i>	<i>49,9</i>
Autres	251	0,1	435	0,2	36,6
Ensemble	281 307	100,0	233 220	100,0	54,7

1. La série STG (sciences et technologies de la gestion) remplace la série STT en classe de première depuis la rentrée 2005.

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat, ministère de l'Éducation nationale.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Séries du baccalauréat général et technologique préparées par les élèves de terminale @

rentrée 2006

	Filles		Garçons		Part des filles (en %)
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Séries générales	181 956	68,5	131 421	62,0	58,1
Littéraire	46 070	17,3	11 181	5,3	80,5
Sciences économiques et sociales	63 563	23,9	36 471	17,2	63,5
Scientifique	72 323	27,2	83 769	39,5	46,3
Séries technologiques	83 605	31,5	80 571	38,0	50,9
Sciences et technologies industrielles	3 710	1,4	38 298	18,1	8,8
Sciences et technologies de laboratoire	4 474	1,7	3 341	1,6	57,2
Sciences et technologies de la gestion ¹	50 702	19,1	35 987	17,0	58,5
Sciences médico-sociales	23 383	8,8	1 370	0,6	94,5
Autres bacs techno (hôtellerie, musique et danse, ...)	1 336	0,5	1 575	0,7	45,9

1. La série sciences et technologies de la gestion (STG) remplace la série sciences et technologies tertiaires (STT) en classe de terminale à la rentrée 2006.

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat, ministère de l'Éducation nationale.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Enseignement de spécialité suivi par les lycéens en terminale des séries générales du baccalauréat @

rentrée 2006

Série	Dominante	Filles		Garçons		Part des filles (en %)
		Effectifs	%	Effectifs	%	
Littéraire	Langues vivantes	29 763	64,6	7 001	62,6	81,0
	Langues anciennes	1 014	2,2	270	2,4	79,0
	Arts	10 001	21,7	2 740	24,5	78,5
	Mathématiques	5 292	11,5	1 170	10,5	81,9
	Total terminale L	46 070	100,0	11 181	100,0	80,5
Économique et sociale	Langues vivantes	20 581	32,4	9 358	25,7	68,7
	Sc. économiques et sociales	22 964	36,1	15 202	41,7	60,2
	Mathématiques	20 018	31,5	11 911	32,7	62,7
	Total terminale ES	63 563	100,0	36 471	100,0	63,5
Scientifique	SVT	32 986	45,6	23 264	27,8	58,6
	Physique-Chimie	23 871	33,0	27 611	33,0	46,4
	Mathématiques	13 376	18,5	19 308	23,0	40,9
	Sc. ingénieur	2 090	2,9	13 586	16,2	13,3
	Total terminale S	72 323	100,0	83 769	100,0	46,3

Champ : France métropolitaine et Dom - Enseignement public et privé sous contrat, ministère de l'Éducation nationale.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.4 L'apprentissage

L'**apprentissage** rassemble aujourd'hui près de 30 % de l'ensemble des effectifs des formations professionnelles du second degré. Dans les filières professionnelles, après la troisième ou plus tard dans la scolarité, les modalités de scolarisation (en établissement scolaire ou en centre de formation des apprentis) diffèrent fortement pour les filles ou pour les garçons. Ainsi, seules 16 % des filles préparant un diplôme professionnel de **niveau V** le font en **CFA** alors que c'est le cas de 35 % des garçons. Au **niveau IV**, le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré est de 26 % pour les filles et de 31 % pour les garçons (*figure 1*). Les filles sont largement minoritaires dans l'apprentissage : seuls 30 % des apprentis sont des filles. Toutefois, leur part varie fortement en fonction du niveau de diplôme préparé. Plus le niveau est élevé plus les filles sont présentes ; elles ne représentent que 24 % des apprentis au niveau V, mais 38 % au niveau IV, 42 % au **niveau III** et 50 % au **niveau II**. Par contre, leur part est seulement de 26 % pour les préparations de diplômes de **niveau I**, qui regroupe essentiellement des diplômes d'ingénieur vers lesquels les filles se

dirigent moins que les garçons. Ces proportions n'ont pas globalement beaucoup évolué depuis 1995, même si les effectifs des filles en apprentissage ont augmenté de 37 % et ceux des garçons de 27 % (*figure 2*). Le poids des filles s'est renforcé dans les apprentissages du supérieur qui rassemblent 24,3 % des filles et 15,1 % des apprentis en 2005 contre respectivement 8,9 % en 1995 et 5,7 % en 1995. Ces constats s'expliquent en grande partie par l'offre de formation plus orientée vers la production au niveau V alors que les spécialités de niveau III relèvent plus fréquemment du domaine des services. La part des filles et des garçons dépend en effet des spécialités de formation. Les garçons sont surreprésentés dans les domaines de la production. Dans les filières professionnelles qui préparent aux diplômes de commerce, de la santé et de la coiffure, les filles sont majoritaires. Ainsi trois groupes de spécialités regroupent près de six filles sur dix parmi celles en première année d'apprentissage et ce sont des spécialités des services : commerce-vente, coiffure, esthétique et accueil, hôtellerie et tourisme. Ces mêmes spécialités ne regroupent qu'un garçon sur dix (*figure 3*). ■

Définitions

Apprentis : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat en alternance associant une formation en entreprise et un enseignement dispensé dans un CFA.

Centres de formation d'apprentis (CFA). Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. Ils sont placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture.

Niveau V : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel.

Niveau IV : préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

Niveau III : préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

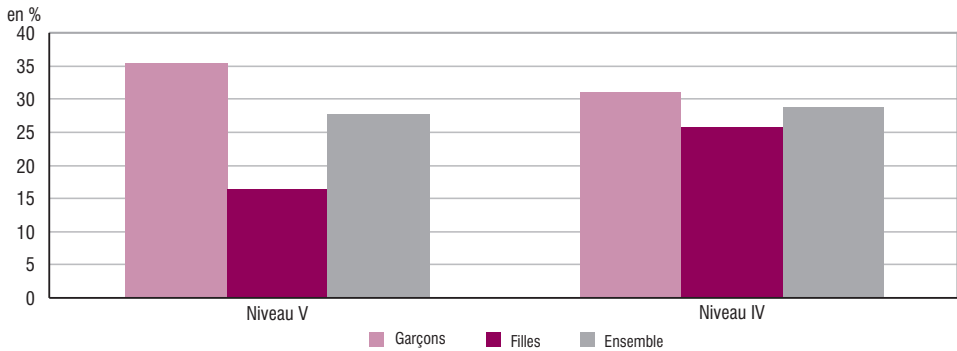
Niveaux II et I : préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

Second cycle professionnel : il rassemble pour le niveau V les élèves réparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire (MC) dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ; et pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts (BMA) en 1, 2 ou 3 ans.

Pour en savoir plus

- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information*, n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française*, Insee *Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2007, DEPP.
- www.education.gouv.fr.

1. Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel en 2005/2006



Champ : France métropolitaine et Dom, tous types de CFA.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis @

	1995/1996		2005/2006	
	Ensemble	Part des filles en %	Ensemble	Part des filles en %
CAP et autre diplôme niveau V	189 591	26,5	177 140	23,6
BEP	36 129	26,9	46 554	26,6
Mention complémentaire (MC)	6 432	53,2	4 919	24,1
BP et autre diplôme niveau IV	25 678	38,5	46 789	49,6
Bac professionnel	15 632	28,2	39 820	24,6
BTS	12 539	39,1	35 345	40,9
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	38,2	35 292	40,8
CPA/CLIPA	10 409	16,1	9 718	19,5
Total	303 921	28,7	395 577	30,1

Champ : France métropolitaine et Dom, tous types de CFA.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Principaux groupes de spécialités des apprentis de 1^{re} année en 2005/2006* @

Groupe de spécialité	Filles répartition (en %)	Groupe de spécialité	Garçons répartition (en %)
Commerce, vente	26,6	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14,7
Coiffure, esthétique et autres soins	21,4	Bâtiment : finitions	9,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	9,1	Moteurs et mécanique auto	9,0
Agroalimentaire, alimentation, cuisine	6,3	Bâtiment : construction et couverture	7,7
Santé	6,2	Électricité, électronique	7,2
Comptabilité, gestion	5,7	Commerce, vente	6,3
Secrétariat, bureautique	3,0	Travail du bois et de l'ameublement	5,6
Finances, banques, assurances	2,2	Structures métalliques	5,4
Spécialités plurivalentes, échanges et gestion	2,2	Aménagement paysager	3,8
Productions animales, élevage spécialisé	2,0	Accueil, hôtellerie, tourisme	3,8
Autres	15,3	Autres	26,8
Ensemble filles	100,0	Ensemble garçons	100,0

* Tous niveaux de formation : 1^{re} année de cursus 2 et 3 ans, 1^{re} année de formation supérieure.

Champ : France métropolitaine et Dom, tous types de CFA.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.5 L'enseignement supérieur

La scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des garçons (*figure 1*). Jusqu'en 1990, les garçons étaient proportionnellement plus nombreux au-delà de 25 ans ; depuis, la scolarisation des filles s'est fortement développée, ce qui est significatif du rattrapage qu'elles ont réalisé aux niveaux de formation les plus élevés.

En 2005, 11,6 % des filles de 25 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 10,1 % des garçons, soit un écart de 1,5 point en faveur des filles. En 1990 les taux respectifs étaient de 6,5 % et 6,7 %, soit une légère avance des garçons. En 15 ans les filles ont gagné 5 points contre 3,4 pour les garçons. Cependant, les parcours des filles dans l'enseignement supérieur ne reflètent pas leurs meilleurs résultats scolaires dans le secondaire. Le caractère très sexué des séries empruntées par les lycéens a bien sûr une incidence très forte sur le type d'études supérieures dans lesquelles les uns et les autres s'engagent mais cela ne suffit pas à expliquer les différences d'orientation entre garçons et filles après le baccalauréat. Après le baccalauréat, le choix d'intégrer ou non une **CPGE** diffère selon le sexe. La plus faible demande des filles est systématique, quelle que soient leur origine sociale et leurs performances scolaires. De façon plus générale elles se dirigent plus souvent vers des études longues à l'université et les garçons vers les filières sélectives. À la rentrée 2006, les filles sont surreprésentées dans les

filières littéraires du supérieur, dans les filières professionnelles des services, dans les **IUFM** (69,9 % des effectifs) et dans les écoles paramédicales et sociales (83,3 % des effectifs). Les garçons le sont dans les filières scientifiques et industrielles, et notamment dans les **IUT** (61,6 % des effectifs) et les écoles d'ingénieurs (74,3 % des effectifs). Dans les écoles de commerce et d'architecture, les proportions de filles et de garçons sont en revanche sensiblement identiques (*figure 2*).

Jusqu'à dans les années quatre-vingt-dix, les évolutions ont cependant été très fortes. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Dans les années quatre-vingt-dix, il continue à progresser deux fois plus vite que celui des étudiants. Ainsi, en 2006 un élève-ingénieur sur quatre est une fille contre un sur cinq en 2000.

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 56,7 % de la population étudiante (*figure 3*). Elles sont majoritaires en cursus licence (57,4 %) et en cursus master (56,7 %), mais ne sont plus que 46,9 % en cursus doctorat. C'est également dans les disciplines plus « littéraires » que la part des femmes est plus élevée : en langues (75 %) ou en lettres-sciences du langage-arts (72 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,3 %). Les femmes représentent désormais 59,9 % des étudiants de médecine-odontologie. ■

Définitions

CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles.

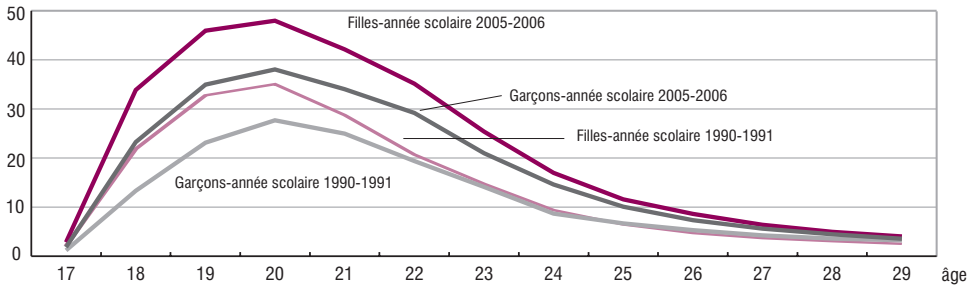
IUFM : institut universitaire de formation des maîtres.

IUT : institut universitaire de technologie.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Lemaire S. « Filles et garçons face à l'orientation », *Éducation et Formation* n° 63, DEPP, 2002.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information* n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- Durier S., « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

1. Taux de scolarisation des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur¹ @



1. Y compris les apprentis.

Champ : France métropolitaine, tous ministères.

Sources : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Les étudiants dans l'enseignement supérieur

Type d'établissement	Effectifs			Part des femmes (en %)		
	1990-1991	2000-2001	2006-2007	1990-1991	2000-2001	2006-2007
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)	1 075 064	1 254 288	1 259 425	55,8	57,7	59,0
Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	///	80 184	74 161	///	69,5	69,9
Instituts universitaires de technologie (IUT)	74 328	119 244	113 769	36,9	39,7	38,4
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64 427	70 263	76 160	35,0	39,5	42,0
Sections de techniciens supérieurs (STS)	199 333	238 894	228 329	50,5	51,0	50,0
Écoles d'ingénieurs	57 653	96 487	108 846	19,9	22,2	25,7
Écoles de commerce	46 128	63 392	87 333	44,4	46,2	48,1
Écoles d'architecture	15 702	15 997	19 836	38,2	44,7	51,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	23 363	32 872	39 791	58,6	57,4	59,9
Écoles paramédicales et sociales hors université	74 435	93 386	131 654	81,4	81,2	83,3
Autres écoles	86 627	95 246	115 082	57,6	52,7	53,7
Ensemble du supérieur	1 717 060	2 160 253	2 254 386	53,2	54,6	55,9

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp.

3. Répartition des étudiants en université par cursus et discipline en 2006-2007

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)
Droit sciences politiques	105 774	65,5	63 842	66,0	8 749	48,2	178 365	64,8
Sciences économiques, gestion	73 364	50,9	56 575	52,3	4 789	42,9	134 728	51,2
Administration économie et sociale	33 883	59,5	7 485	58,5	///	///	41 368	59,3
Lettres sciences du langage	71 689	73,0	25 173	75,3	7 287	65,1	104 149	73,0
Langues	88 063	75,0	17 914	78,0	2 852	66,1	108 829	75,2
Sciences humaines sociales	149 596	69,7	67 080	67,3	15 824	52,0	232 500	67,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines ¹	2 541	71,4	2 996	73,1	39	51,3	5 576	72,2
Sciences fondamentales et application	83 604	28,5	66 180	25,8	15 593	27,5	165 377	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 120	60,7	19 961	56,4	10 239	50,7	71 320	58,0
STAPS ²	29 509	31,7	6 608	31,9	524	35,1	36 641	31,7
Pluri-sciences ¹	19 941	40,9	1 113	43,4	129	31,0	21 183	41,0
Médecine-odontologie	53 545	65,6	98 926	57,1	1 611	50,7	154 082	59,9
Pharmacie	11 655	64,9	19 033	68,3	602	56,3	31 290	66,8
IUT	113 769	38,7	///	///	///	///	113 769	38,7
Total France métropolitaine + Dom	878 053	57,4	452 886	56,7	68 238	46,9	1 399 177³	56,7
Pourcentage par cursus	62,7		32,4		4,9		100	

1. Les disciplines pluri-disciplinaires ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

2. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en universités : 25 983 étudiants.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

4.6 Les diplômes

Dès l'école élémentaire les filles réussissent mieux leur parcours scolaire que les garçons. Ainsi, parmi les écoliers entrés en cours préparatoires en 1997, 85 % des filles contre 80 % des garçons sont parvenus en sixième sans redoubler. Les filles obtiennent en général de meilleurs résultats à tous les examens du secondaire (*figure 1*). Les écarts entre les taux de réussite par sexe sont particulièrement élevés au diplôme national du brevet (6 points) et au brevet d'études professionnelles (7 points). Au baccalauréat, les filles réussissent encore mieux que les garçons (84 % contre 80 %). Cet écart en faveur des filles existe dans toutes les séries, même celles où les filles sont minoritaires comme les sciences et technologies industrielles (STI) où l'écart de réussite atteint 8 points. En 2006 91 % des filles de la série scientifique générale (S) ont réussi contre 88 % des garçons. Aussi, la **proportion de bacheliers par génération** dépasse-t-elle celle des bacheliers de 11 points (*figure 2*). Près de 70 % des filles d'une génération obtiennent leur baccalauréat, principalement via des séries générales, contre moins de 60 % des garçons, qui l'obtiennent proportionnellement plus souvent via l'enseignement professionnel. Cependant, du fait de différences de logiques de parcours, le niveau des diplômes obtenus à la sortie du système éducatif par les jeunes femmes n'est pas à la hauteur de ce que laissait escompter leur réussite scolaire : même si

les filles accèdent plus souvent en licence et master, elles sont relativement peu nombreuses à entamer un doctorat ou à entrer dans une grande école. Sur les 26 000 diplômes d'ingénieur délivrés en 2005, seulement un quart l'ont été à des jeunes femmes. De même, 41 % des 9 300 doctorats délivrés en 2005 l'ont été à des femmes. Par contre 60 % des 6 800 diplômes de docteurs en santé ont été délivrés à des femmes en 2005.

Au total, au fil des générations les femmes accèdent de plus en plus, et même davantage que les hommes aux diplômes de l'enseignement supérieur. En 2006, tandis que chez les personnes ayant entre 55 et 64 ans, la proportion de titulaires de diplômes de niveau supérieur est supérieure pour les hommes que pour les femmes, chez les 45-54 ans, la proportion de femmes ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme de niveau bac + 2 devient légèrement supérieure à celle des hommes ; l'écart reste cependant encore défavorable aux femmes pour les diplômes de niveau supérieur à bac + 2 (*figure 3*). Chez les 25 à 34 ans l'écart s'est inversé : 25 % des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 20 % des hommes du même âge. Pour autant, l'effort consenti par les femmes (mesuré par le diplôme) reste moins valorisé sur le marché du travail, où les femmes sont davantage exposées au chômage et intègrent des filières où les salaires d'embauche sont les plus faibles. ■

Définitions

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour en savoir plus

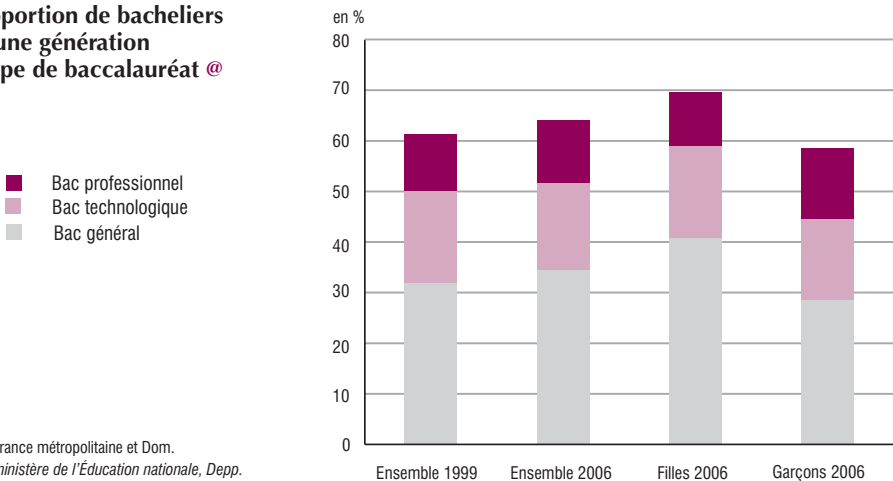
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'Information* n° 06-06, DEPP, février 2006.
- Rosenwald F., « Les filles et les garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, DEPP, édition 2007.
- www.education.gouv.fr.

1. Les principaux diplômes délivrés

	rentrée 2006				
	Filles	Garçons	% de filles	Taux de réussite des filles	Taux de réussite des garçons
Brevet	324 109	296 059	52,3	81,8	75,5
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	56 915	75 277	43,1	78,4	76,6
Brevet d'études professionnelles (BEP)	83 174	98 957	45,7	77,6	70,7
Total baccalauréat général	163 796	118 992	57,9	87,0	85,9
Bac L (littéraire)	41 404	9 388	81,5	83,9	80,6
Bac ES (économique et social)	54 996	30 969	64,0	85,3	82,8
Bac S (scientifique)	67 396	78 635	46,2	90,6	88,0
Total baccalauréat technologique	73 804	66 903	52,5	79,7	74,8
Bac STI (sciences et techno. industrielles)	3 088	30 387	9,2	83,2	75,2
Bac STL (sciences et techno. de laboratoire)	3 713	2 802	57,0	82,5	81,5
Bac SMS (sciences médico-sociales)	19 062	905	95,5	78,9	76,1
Bac STT (sciences et techno. tertiaires)	45 325	28 405	61,5	79,6	73,5
Total baccalauréat professionnel	42 426	58 136	42,2	79,2	76,0
Production	5 097	41 291	11,0	80,3	77,2
Services	37 329	16 845	68,9	79,0	73,4
Total tous baccalauréats	280 026	244 031	53,4	83,7	80,2

Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

2. Proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat @



Champ : France métropolitaine et Dom.
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

3. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge en 2006 @

	en %							
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou CEP	11,0	12,4	19,0	19,8	29,7	27,1	42,7	36,1
BEPC seul	5,0	6,3	8,7	6,6	11,4	8,1	9,5	7,2
CAP, BEP ou équivalent	15,8	21,4	26,5	35,0	23,2	34,2	21,0	28,3
Baccalauréat ou brevet professionnel	21,6	22,8	17,1	12,4	15,2	11,8	11,6	11,4
Baccalauréat + 2 ans	21,5	17,2	14,5	11,9	10,9	7,5	7,9	5,9
Diplôme supérieur	25,0	19,9	14,3	14,3	9,6	11,2	7,3	11,1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% de bacheliers ou plus	68,2	59,9	45,8	38,6	35,6	30,5	26,8	28,4

Note : résultats en moyenne annuelle.
Champ : France métropolitaine, individus de 25 à 54 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

4.7 Les difficultés en lecture des élèves

De nombreuses études, en France et à l'étranger, montrent que les filles obtiennent de meilleurs résultats en lecture que les garçons, quel que soit le niveau scolaire considéré. En 2003, la DEPP a réalisé une « **évaluation-bilan** » afin d'apprécier, en fin d'école primaire, les compétences des élèves en compréhension écrite, et en fin de collège leurs compétences en lecture. Ce dispositif de mesure permet de répartir les élèves en **6 groupes** (notés de 0 à 5) selon leurs performances. Ainsi, en fin d'école primaire, 15 % des élèves sont en difficulté (groupes 0 et 1). Ils ne maîtrisent pas – ou mal – les compétences qui seraient nécessaires à l'entrée en sixième. Ils sont capables de prélever dans un texte des informations facilement repérables, données explicitement, mais sont en difficulté dans des tâches plus complexes. Parmi eux, 3 % sont en grande difficulté (groupe 0). Les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons : 14 % des filles ont des difficultés de lecture contre 16 % des garçons (*figure 1*). En fin de collège, 15 % des collégiens (groupes 0 et 1) présentent des compétences réduites en lecture et sont en difficulté devant un texte complexe ou comprenant un vocabulaire peu courant ou spécifique à une discipline. Parmi

eux, 2 % sont en grande difficulté (groupe 0). À ce niveau de scolarité, les filles ont encore des performances supérieures à celles des garçons : 13 % d'entre elles sont en difficulté contre 17 % des garçons (*figure 2*). Ces résultats corroborent ceux obtenus dans les grandes enquêtes internationales auxquelles la France a participé, qu'il s'agisse de l'enquête du programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) menée auprès d'élèves de CM1 ou de l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (Pisa) auprès d'élèves de 15 ans. Depuis 2000, tous les jeunes Français et Françaises âgés d'environ 17 ans, sont convoqués à la **journée d'appel de préparation à la défense** (JAPD) et sont évalués sur leurs compétences en compréhension de l'écrit. En 2006, 12 % de ces jeunes ont des difficultés réelles de compréhension, dont deux sur cinq (5 % de l'ensemble) présentent des difficultés sévères. Ce pourcentage est de 4 % chez les filles contre 6 % chez les garçons. Ces derniers sont surreprésentés dans les groupes les plus faibles et sous-représentés dans les hauts niveaux de compétences en lecture. L'inégale maîtrise de la lecture entre les jeunes des deux sexes mesurée aux enquêtes précédentes se trouve ainsi confirmée (*figure 3*). ■

Définitions

Les « évaluations-bilans » : depuis 2003, la DEPP a mis en place ce dispositif destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés. La première évaluation portait sur la maîtrise de la langue.

Groupes :

- 0 : élèves qui ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin de CM2 ;
- 1 : élèves en difficulté sur tout support dépassant un court paragraphe ;
- 2 : élèves qui maîtrisent l'aspect global d'un texte et ne rentrent pas dans le détail ;
- 3 : élèves capables d'identifier le thème, le sujet ou l'idée principale d'un texte ;
- 4 : élèves capables de repérer les idées essentielles d'un texte ;
- 5 : élèves qui atteignent une compréhension fine d'un texte.

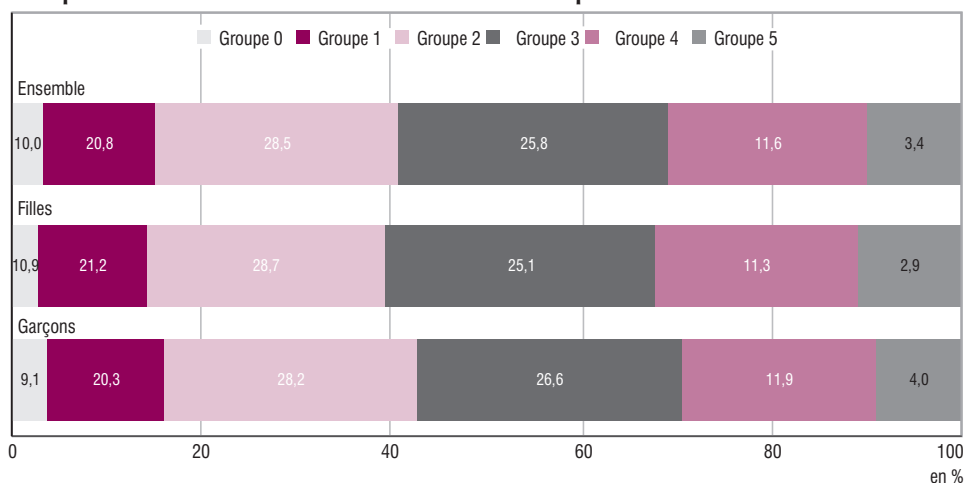
Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) : depuis octobre 1998 (avril 2000 pour les filles), tous les jeunes sont appelés à participer à cette journée, moment d'information sur la Défense et de tests. L'évaluation se déroule en deux temps : le premier permet de détecter les jeunes en difficulté, le second affine ce diagnostic.

Pour en savoir plus

- Gibert F., Levasseur J., Pastor J.-M., « La maîtrise du langage et de la langue française en fin d'école primaire », *Note Évaluation* n° 04.10, DEPP, 2004.
- Dauphin L., Trosseille B., « Les compétences générales des élèves en fin de collège », *Note Évaluation* n° 09.04, DEPP, 2004.
- De La Haye F., Gombert J.-E., Rivière J.-P., Rocher, T., « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense Année 2006 », *Note d'Information* n° 07.25, DEPP, 2007.

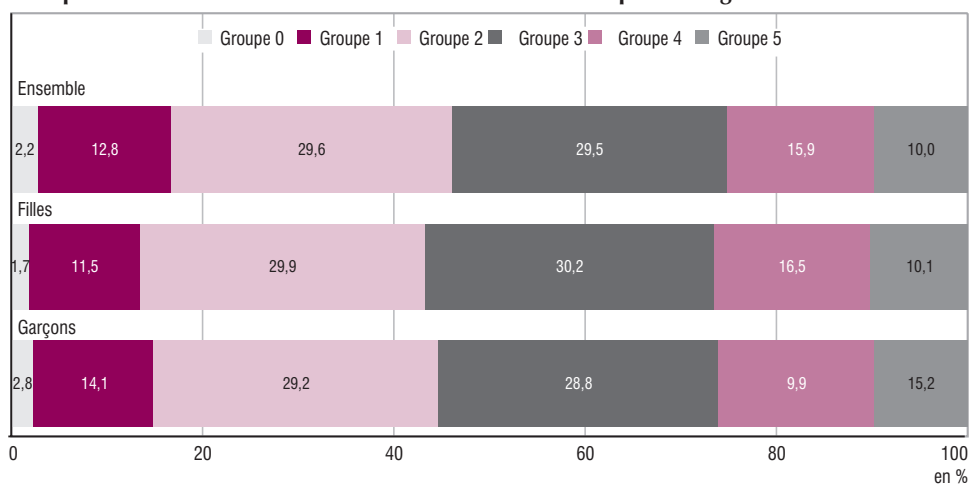
Les difficultés en lecture des élèves 4.7

1. Répartition des élèves de CM2 sur l'échelle de performances en lecture



Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

2. Répartition des élèves de fin de 3^e sur l'échelle de compétences générales



Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

3. Proportion de lecteurs en difficulté à 17 ans

	en %		
	Ensemble	Garçons	Filles
Lecteurs efficaces	78,7	76,0	81,5
Lecteurs médiocres	9,6	9,2	10,0
Très faibles capacités de lecture	6,9	8,9	4,9
Difficultés sévères	4,8	5,9	3,6

Champ : jeunes âgés de 17 ans ayant passé les tests lors des JAPD.

Lecture : 4, 8 % des lecteurs de 17 ans rencontrent des difficultés sévères en lecture. 5,9 % des garçons et 3,6 % des filles sont dans ce cas.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP.

4.8 Le recrutement et la formation dans la Fonction publique

Le recrutement dans la fonction publique d'État se fait le plus souvent par **concours** externe ou interne. En 2005, 67 398 fonctionnaires ont été recrutés, le plus souvent à l'issue de concours mais aussi par procédure de promotion ou de titularisation. Parmi les recrutés sur concours, 61 % sont des femmes. Une partie de ces recrutements s'est faite par voie interne, il ne s'agit donc pas uniquement de l'accueil de nouveaux agents de l'État mais aussi de changements de statut ou de corps d'agents déjà en poste dans l'administration (*figure 1*).

Les postulants à un emploi dans la fonction publique d'État via les concours externes intègrent essentiellement la catégorie A, la plus élevée dans l'échelle du statut des fonctionnaires. Ces postes de catégorie A sont majoritairement des postes d'enseignement, ce qui explique en partie la part élevée des femmes (69 %). À l'inverse, la faible féminisation des recrutements externes de niveau C (35 % de femmes) est due au poids des recrutements dans les corps de la Police nationale et de l'administration pénitentiaire. Sans les recrutements de gardiens de la paix et de surveillants de prison, la part de femmes recrutées passe à 53 % du total des recrutements.

Dans les concours internes, les écarts de féminisation des recrutements selon la catégorie sont peu importants.

Les concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) sont le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères (*figure 2*). Fonctionnaires d'administration générale, les attachés sont chargés de missions variées : gestion des ressources humaines, financières et matérielles, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets ... La part des femmes dans le total des admis aux IRA est en nette progression ces dernières années passant de 48 % en 2004 à 55 % en 2006. Plus nombreuses aux concours externes (57 %) et internes (55 %), elles sont 48 % à y entrer via le 3^e concours.

En moyenne, les agents civils en fonction dans les ministères ont suivi 9,1 jours de **formation** initiale ou continue en 2005 (*figure 3*). C'est un peu plus pour les femmes (9,3 jours) que pour les hommes (8,9 jours), en raison de leur plus forte participation à la formation initiale. La formation continue est en revanche plus fréquemment pratiquée par les hommes (3,4 jours par an) que par les femmes (3,1 jours par an).

Les femmes cadres A sont davantage formées que les hommes, notamment en formation initiale. Au contraire, pour les agents de catégories B et C, ce sont les hommes qui reçoivent plus de journées de formation. ■

Définitions

Concours : les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans condition de diplôme ou de formation. Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers. Le troisième concours est réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Formation : la formation initiale des agents est suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes. La formation continue est constituée de la formation professionnelle à l'initiative de l'administration, de la préparation aux concours ou examens, ou des congés formation.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique » volume 1, Faits et chiffres 2006-2007, *La Documentation française*, septembre 2007, DGAFP.
- Bounakhla N., « Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2004 », DGAFP, *Point stat* n° 10-2006.
- Valette C., « Les concours de recrutements des enseignants du second degré, session 2006 », *Note d'information* n° 07.34, juillet 2006, DEPP.

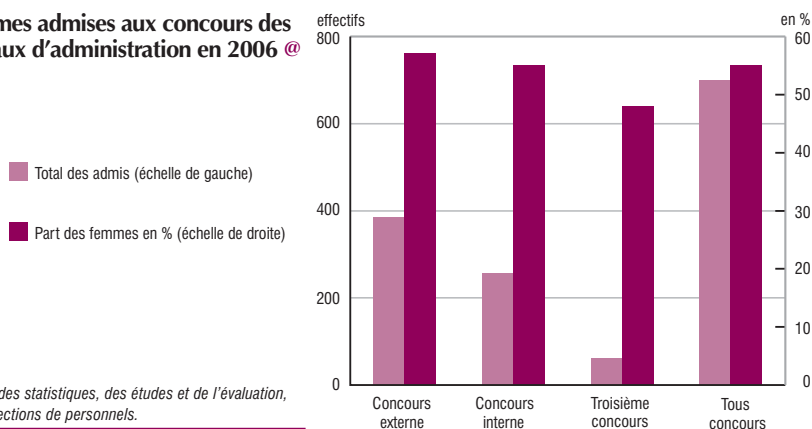
Le recrutement et la formation dans la Fonction publique 4.8

1. Les concours externes et internes par catégorie (A, B, C) en 2005 @

	Présents		Recrutés	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Concours externes	518 170	56,3	42 022	61,3
<i>dont : enseignement</i>	<i>153 440</i>	<i>66,4</i>	<i>27 625</i>	<i>71,5</i>
Catégorie A	251 210	56,4	30 526	69,0
Catégorie B	95 385	59,4	3 762	52,1
Catégorie C	171 575	53,0	7 734	35,1
Concours internes	117 164	60,8	13 980	60,4
<i>dont : enseignement</i>	<i>43 844</i>	<i>57,0</i>	<i>7 072</i>	<i>65,6</i>
Catégorie A	59 264	54,4	8 819	61,2
Catégorie B	27 953	62,8	2 377	57,8
Catégorie C	29 947	71,9	2 784	60,3

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, enquêtes auprès des directions de personnels.

2. Part des femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration en 2006 @



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, enquêtes auprès des directions de personnels.

3. Nombre de jours de formation par agent en fonction en 2005

	Formation initiale			Formation continue (y c. congé de formation et bilan professionnel)			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	5,5	6,2	5,9	3,4	3,1	3,3	8,9	9,3	9,1
Catégorie A	7,9	10,1	9,2	3,4	3,5	3,5	11,2	13,6	12,7
Catégorie B	4,6	2,6	3,3	4,0	3,4	3,6	8,6	6,0	6,9
Catégorie C et ouvriers d'État	3,0	1,2	2,1	3,3	2,3	2,8	6,3	3,5	4,9

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, enquête sur la formation des agents de l'État.

4.9 Cadrage européen : l'éducation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Les cinq questions prioritaires font l'objet d'objectifs chiffrés (*définitions*).

Sur tous ces indicateurs, quel que soit le pays de l'Union européenne, les femmes se positionnent mieux que les hommes sauf pour les diplômés de **l'enseignement supérieur en sciences et technologie** où elles sont minoritaires. En 2006, 78 % des jeunes Européens de 20-24 ans ont un diplôme du second cycle de **l'enseignement secondaire**, la proportion atteignant 81 % pour les femmes contre 75 % pour les hommes soit un ratio de réussite hommes/femmes de 0,93. La cible pour 2010 est d'atteindre 85 % sur l'ensemble de l'Union européenne. La France avec des taux de réussite de 84 % pour les femmes et 80 % pour les hommes présente un ratio hommes/femmes très proche de la moyenne (*figure 1*). Pour la plupart des pays, les écarts de réussite sont relativement proches de la situation moyenne, un groupe se détache toutefois avec des écarts de réussite très forts en défaveur des hommes dans les pays Baltes, Chypre ou la Grèce.

15 % des jeunes de l'Union étaient **sortants précoces** en 2006 (13 % en France). L'objectif est de passer cette proportion sous le seuil de 10 % d'ici 2010. Les jeunes femmes sortent moins souvent précocement du système

scolaire que les jeunes hommes (13 % contre 18 %). En France, 11 % des filles âgées de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont « sortantes précoces ». Cette part s'élève à 15 % chez les garçons (*figure 2*).

En France, 18 % des jeunes âgés de 15 ans présentent des faibles **compétences de lecture**, contre 20 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Les résultats obtenus à partir de l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves réalisée en 2003 (Pisa) montrent également que les performances des filles sont supérieures dans l'ensemble des pays européens : 14 % des filles s'y révèlent en difficulté face à la lecture contre 26 % des garçons. Un écart similaire est observé en France. L'objectif est que la proportion de jeunes ne possédant pas les bases de la lecture baisse de 20 % d'ici 2010, et passe donc en dessous de 16 %. Les filles ont donc déjà atteint cette objectif (*figure 3*). En termes de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie, l'objectif d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés, a été atteint en 2003. Enfin, un autre objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes qui ont suivi un **cours ou une formation** au cours du mois. Actuellement ce sont 11 % des femmes contre 9 % des hommes qui sont dans ce cas. La situation française est plutôt médiocre (7,5 %) avec 7,8 % de femmes et 7,2 % d'hommes (*figure 4*). ■

Définitions

Développement des diplômés de sciences et technologie : évaluation à partir du nombre de diplômés d'enseignement supérieur délivrés dans les spécialités scientifiques et technologiques.

Généralisation de l'enseignement secondaire : évaluation du pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire. En France, c'est le pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans diplômés au moins d'un CAP, BEP ou baccalauréat.

Sortants précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans, ont arrêté en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou, surtout, n'ont pas « réussi » le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme supérieur (numérateur).

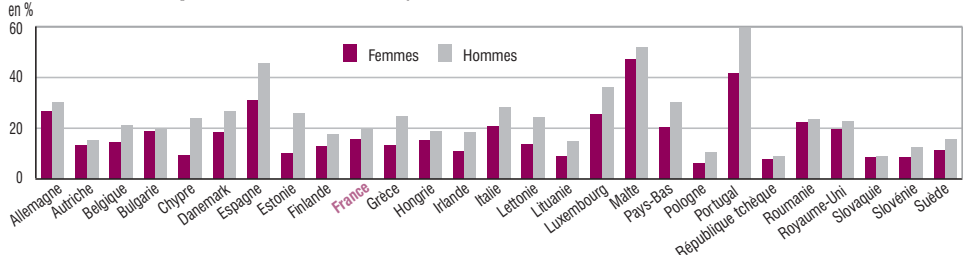
Compétences « de base » en lecture permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante (score d'au moins 458 points aux tests de Pisa).

Participation des adultes à un cours ou à une formation : estimation à partir des poursuites d'études dans les établissements courants d'enseignement ou dans des mairies, entreprises. Cet indicateur porte sur les personnes âgées de 25 à 64 ans.

Pour en savoir plus

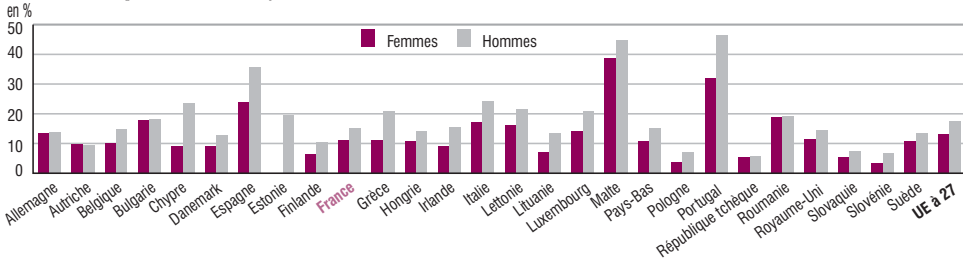
- *L'État de l'École*, édition 2007, DEPP.
- Commission européenne, rapport : « Progress towards the Lisbon objectives in education and training », édition 2006, accès en ligne : http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#measuring

1. Part de non diplômés d'un second cycle du secondaire



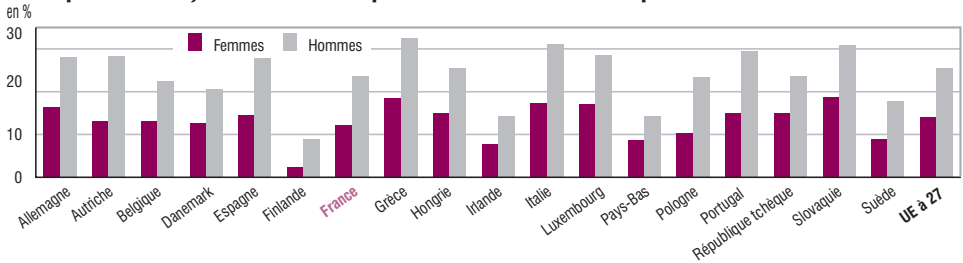
Lecture : en France, 16 % des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans n'ont ni CAP, ni BEP et ni baccalauréat. Cette part s'élève à 20 % chez les jeunes hommes.
 Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Sortants précoces du système éducatif



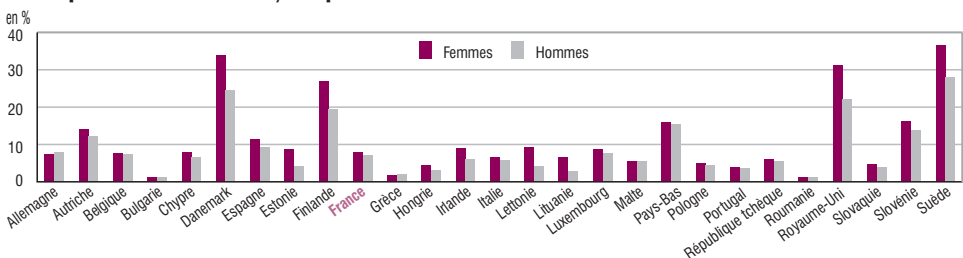
Lecture : en France, 11 % des jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans ne poursuivent pas d'études et n'ont ni CAP, ni BEP et ni baccalauréat et sont « sortantes précoces ». Cette part s'élève à 15 % chez les jeunes hommes.
 Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

3. Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture



Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2003, 6 % des jeunes français de 15 ans sont de très mauvais lecteurs (moins de 358 points) et 11 % sont de mauvais lecteurs (entre 358 et 420 points).
 Source : OCDE, données 2003 du programme international pour l'évaluation des élèves (Pisa).

4. Proportions d'adultes ayant poursuivi une formation au cours du mois



Lecture : en France, 7,8 % des femmes âgées de 25 à 64 ans ont en 2006 suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois contre 7,2 % des hommes de 25 à 64 ans.
 Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

5.1 La population active

En 2006, en moyenne annuelle, la France métropolitaine compte 27,5 millions d'**actifs**, dont 12,9 millions sont des femmes. Le **taux d'activité** de la population en âge de travailler, c'est-à-dire des personnes ayant entre 15 et 64 ans, a connu une augmentation constante entre 1975 et 2003. Il atteint 69,4 % en 2004 et est stable depuis, accusant même un léger recul de 0,1 point en 2006.

Les comportements féminins et masculins se sont nettement rapprochés depuis une trentaine d'années : le taux d'activité des femmes s'est accru tandis que celui des hommes a diminué.

Avec l'allongement de la scolarité, l'activité des jeunes de 15 à 24 ans a reculé, pendant une longue période (*figure 1*). Ce mouvement s'est interrompu au tournant du XXI^e siècle, tant pour les hommes que pour les femmes. En 2006, 31 % des femmes de 15 à 24 ans et 38 % des hommes du même âge sont actifs. C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes a le plus augmenté : depuis 2002, plus de 80 % des femmes de 25 à 49 ans ont une activité professionnelle ou en recherchent une, alors que c'était le cas de 60 % d'entre elles en 1975. Chez les plus de 50 ans l'activité des femmes continue également sa progression, entamée depuis plus d'une décennie sous les effets conjugués d'une réduction des mesures de préretraite et de l'impact démographique de l'arrivée à la cinquantaine des générations issues du baby-boom. En revanche, l'activité des

hommes de plus de 50 ans, qui avait augmenté à la fin des années quatre-vingt-dix, est à nouveau en recul depuis 2003.

L'absence de diplôme constitue, tout spécialement pour les femmes, un obstacle à l'activité. Chez les plus de 50 ans, moins de la moitié (45,5 %) des femmes ne possédant aucun diplôme ou le seul certificat d'études primaires (CEP) sont actives, soit près de 30 points de moins que les femmes les plus diplômées (72,7 % pour les diplômées du supérieur). Chez les plus jeunes (25-49 ans), l'activité des moins diplômés est de 20 points inférieure à celle des diplômées du supérieur (*figure 2*). C'est chez les hommes de moins de 50 ans que les écarts d'activité selon le diplôme sont le moins prononcés.

Selon le scénario tendanciel des projections de population active, la France compterait 28,5 millions d'actifs en 2050, soit environ 900 000 de plus qu'en 2005 (*figure 3*). Pour l'essentiel, la croissance de la population active se produirait dans la première décennie de la période de projection et serait principalement le fait des plus de 50 ans dont le nombre d'actifs progresserait de près de 1,2 million tandis que le nombre d'actifs de 25 à 49 ans serait le même en début et en fin de période. Ainsi, à l'horizon 2050, les seniors resteraient en activité entre un et deux ans de plus. Le taux d'activité des plus de 60 ans retrouverait progressivement son niveau du début des années quatre-vingt pour les hommes et du début des années soixante-dix pour les femmes. ■

Définitions

Actif : personne qui occupe un emploi ou qui est au chômage « au sens du BIT ». Un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé la semaine de référence, qui est disponible pour travailler et a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence plus tard.

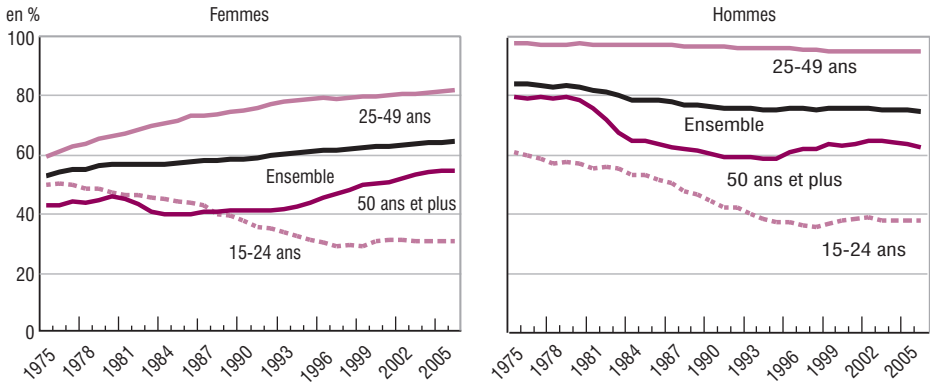
Taux d'activité : rapport entre la population active (personnes en emploi et chômeurs) et la population totale.

Pour en savoir plus

- Durier, S., Gonzalez, L., Macario-Rat, I., Thélot, H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Coudin, E., « Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première* n° 1092, juillet 2006.

La population active 5.1

1. Taux d'activité par tranche d'âge de 1975 à 2006 @



Note : taux d'activité moyens dans l'année, données corrigées de la rupture de série en 2002.

Champ : population des ménages, France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans (âge en fin d'année).

Source : Insee, Insee Résultat « séries longues sur le marché du travail », enquêtes Emploi 1975-2006.

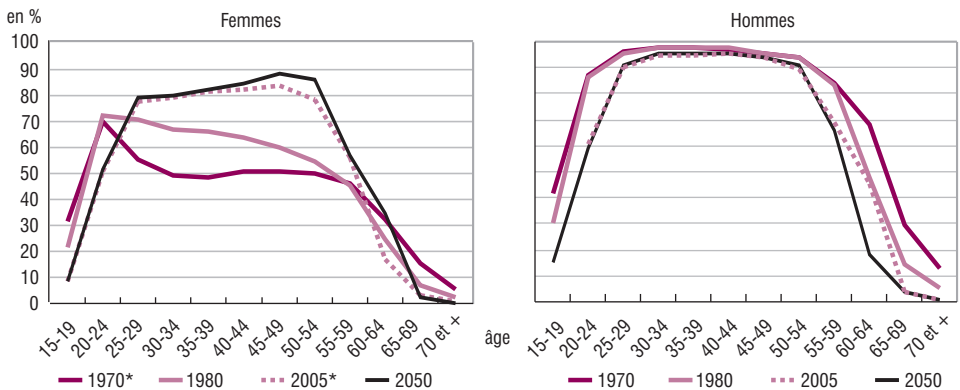
2. Taux d'activité moyens annuels selon le diplôme en 2006

	Femmes		Hommes		en %
	25-49 ans	50-64 ans	25-49 ans	50-64 ans	
Diplôme supérieur	87,3	72,7	95,2	79,3	
Baccalauréat + 2 ans	89,6	64,3	97,3	72,1	
Baccalauréat ou brevet professionnel	85,2	61,3	95,7	67,0	
CAP, BEP ou autre diplôme	83,2	57,9	96,2	63,7	
Brevet des collèges	79,6	56,1	94,8	65,2	
Aucun diplôme ou CEP	67,5	45,5	89,6	52,7	
Ensemble	82,3	54,9	94,8	62,7	

Champ : France métropolitaine, personnes de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

3. Taux d'activité observés et prédits en moyenne annuelle



* Observés.

Note : l'activité considérée ici est une moyenne annuelle, ainsi, un jeune en formation initiale peut aussi contribuer aux ressources en main-d'œuvre le temps de « boulots d'été ».

Source : Insee, enquêtes Emploi, Projection de population active 2006.

5.2 Le statut et le temps de travail

En 2006, selon l'enquête Emploi, 25 millions de personnes ont un emploi dont 11,6 millions de femmes et 13,4 millions d'hommes. 48,4 % des emplois salariés sont par ailleurs occupés par des femmes.

Tous secteurs confondus, elles sont plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois temporaires comme les contrats à durée déterminée, les stages et certaines catégories d'emplois aidés (10,0 % contre 6,4 %). Seule exception, l'intérim reste une forme d'emploi très majoritairement masculine (figure 1).

Alors qu'environ un homme actif occupé sur sept est non salarié, c'est le cas de moins d'une femme sur dix. Bien que la part des emplois à temps partiel connaisse un léger repli, ils concernent encore, en 2006, 30,3 % de la population active féminine occupée contre 6,0 % pour les hommes. Parmi les actifs à

temps partiel, moins d'un tiers a un horaire habituel de travail hebdomadaire supérieur à 30 heures (figure 2) : 30,7 % des femmes actives à temps partiel sont dans ce cas contre 26,9 % des hommes. Une proportion non négligeable (15,3 %) des emplois à temps partiel féminins ne dépassent pas 15 heures de travail hebdomadaire, soit 4,6 % de la population active féminine occupée. Elles sont également près de quatre fois plus nombreuses que les hommes à se trouver dans une situation de **sous-emploi** (figure 3). En effet, 975 000 d'entre elles ayant un emploi à temps partiel, recherchent un emploi ou souhaitent travailler davantage ; 265 000 hommes sont dans ce cas. Hommes ou femmes, ce sont surtout les ouvriers et les employés qui sont à temps partiel contre leur choix. ■

Définitions

Sous-emploi : la population en sous-emploi, au sens du BIT, est constituée de deux groupes de personnes : celles qui travaillent à temps partiel, qui souhaitent travailler plus, qui recherchent un emploi et/ou qui sont disponibles pour travailler plus et celles qui ont involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Pour en savoir plus

- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Bigot J.-F., Goux D., « Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee Première* n° 909, juillet 2003.
- Insee, « Une nouvelle enquête Emploi », *Économie et statistique* n° 362, juillet 2003.

Le statut et le temps de travail 5.2

1. La population active occupée selon le statut des emplois en 2006 @

en milliers

	Femmes		Hommes		Total
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	
Non salariés	689	206	1 816	94	2 805
Salariés	7 436	3 319	10 798	678	22 231
Intérimaires	129	33	360	18	540
Apprentis	75	27	180	45	327
Contrats à durée déterminée (y c. contrats aidés)	682	529	653	186	2 050
Contrats à durée indéterminée ¹ (y c. contrats aidés)	6 551	2 731	9 604	429	19 314
Total	8 125	3 526	12 613	772	25 036

1. Y compris les salariés sans contrats, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. La population active occupée à temps partiel selon la durée du temps partiel en 2006 @

Durée hebdomadaire moyenne de travail	Femmes	Hommes	Part des femmes	Population active féminine occupée
	(en milliers)	(en milliers)	(en %)	(en %)
Moins de 15 heures	540	145	78,9	4,6
De 15 à 29 heures	1 895	414	82,1	16,3
30 heures ou plus	1 084	208	83,9	9,3
Ensemble	3 526	773	82,0	30,3

Champ : population active occupée de 15 ans et plus à temps partiel, sauf pour la colonne « population active féminine occupée ».

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

3. Taux de sous-emploi parmi les actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006 @

Catégorie socioprofessionnelle	Taux de sous-emploi ¹		Effectifs en sous-emploi	
	(en % du nombre total d'emplois)		(en milliers)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadre et profession intellectuelle supérieure	2,8	1,3	40	31
Profession intermédiaire	4,8	2,0	141	60
Employé	12,5	4,6	704	78
Ouvrier	9,0	2,6	91	124
Ensemble	8,6	2,4	997	323

1. Le sous-emploi regroupe les personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus et étant prêtes à le faire (disponibles, ou recherche d'un autre emploi). Sont également incluses les personnes, à temps plein ou à temps partiel, en situation technique.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.3 La structure des emplois

La législation pose pour principe général l'interdiction de discriminations basées sur le genre dans l'accès aux métiers. Pourtant, les structures des emplois occupés par les actifs de chaque sexe restent encore très contrastées. Ces différences se traduisent à la fois dans la répartition des hommes et des femmes par **secteurs** d'activité économique et dans leurs profils socioprofessionnels.

Le secteur tertiaire, principal gisement d'emploi, concentre près de 86 % de la **population active occupée** féminine pour seulement 60 % de l'emploi masculin. Trois femmes sur dix travaillent dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale. L'emploi est particulièrement féminisé dans ces trois domaines : les trois quarts des salariés y sont des femmes. Les femmes sont également très nombreuses à travailler dans les services aux particuliers. À l'inverse, la construction, avec 9 postes sur 10 occupés par des hommes, reste un bastion de l'emploi masculin (*figure 1*).

Les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois : près de la moitié des femmes

sont employées, tandis que plus d'un tiers des hommes sont ouvriers. De fait, les métiers d'ouvriers sont très majoritairement occupés par des hommes : c'est le cas de plus de 82 % d'entre eux. Et les métiers d'employés, si l'on excepte policiers et militaires, sont très majoritairement occupés par des femmes : celles-ci représentent près de 80 % des employés. Les hommes et les femmes occupent à peu près dans les mêmes proportions des postes de niveau de qualification intermédiaire : près d'un des actifs et actives occupés sur quatre est dans cette position. Mais ils n'y exercent pas les mêmes métiers : les hommes sont plutôt techniciens ou agents de maîtrise, les professions intermédiaires de la santé et du travail social restent plus féminines. De même, le secteur de l'éducation compte plus de 65 % de femmes parmi les instituteurs. Les postes de cadres sont encore majoritairement occupés par des hommes (63 % contre 37 %). En outre, parmi les chefs d'entreprise on dénombre cinq fois plus d'hommes que de femmes (*figure 2*). ■

Définitions

Secteur : il regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

Population active occupée : au sens du BIT, elle comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit de travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

Pour en savoir plus

- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n°1164, novembre 2007.
- Meron M., Okba M., Viney X., « Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées », *Données sociales, Insee Références*, édition 2006.

La structure des emplois 5.3

1. Actifs occupés selon le secteur d'activité en 2006 @

	en milliers				
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes en %	Population féminine occupée en %
Agriculture, sylviculture et pêche	259	670	929	27,9	2,2
Industries agricoles	231	380	611	37,8	2,0
Industries des biens de consommation	310	358	668	46,4	2,7
Industrie automobile	53	250	303	17,5	0,5
Industries des biens d'équipement	163	676	839	19,4	1,4
Industries des biens intermédiaires	328	1 019	1 347	24,4	2,8
Énergie	54	217	271	19,9	0,5
Construction	157	1 475	1 632	9,6	1,3
Commerce et réparations	1 523	1 797	3 320	45,9	13,0
Transports	243	802	1 045	23,3	2,1
Activités financières	464	330	794	58,4	4,0
Activités immobilières	192	165	357	53,8	1,6
Services aux entreprises	1 338	1 943	3 281	40,8	11,4
Services aux particuliers	1 343	850	2 193	61,2	11,5
Éducation, santé, action sociale	3 637	1 191	4 828	75,3	31,1
Administrations	1 396	1 329	2 725	51,2	11,9
Total	11 707	13 467	25 174	46,5	100,0

Champ : France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans ou plus.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. Actifs occupés selon la catégorie professionnelle en 2006

	en milliers				
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes en %	Population féminine occupée en %
Agriculteurs	184	451	635	29,0	1,6
Artisans	174	560	734	23,7	1,5
Commerçants et assimilés	267	453	720	37,1	2,3
Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	20	98	118	17,1	0,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 448	2 430	3 878	37,3	12,4
dont : professions libérales	138	222	360	38,4	1,2
<i>cadres de la Fonction publique</i>	157	214	371	42,3	1,3
<i>professeurs, professions scientifiques</i>	409	340	749	54,6	3,5
<i>professions de l'information, des arts et des spectacles</i>	97	129	226	42,8	0,8
<i>cadres administratifs et commerciaux d'entreprises</i>	460	654	1 114	41,3	3,9
<i>ingénieurs et cadres techniques d'entreprises</i>	188	871	1 059	17,8	1,6
Professions intermédiaires	2 928	3 004	5 932	49,4	25,0
dont : instituteurs et assimilés	582	277	859	67,7	5,0
<i>professions intermédiaires de la santé et du travail social</i>	919	244	1 163	79,0	7,8
<i>clergé, religieux</i>	2	10	12	14,3	0,0
<i>prof. intermédiaires adm. de la Fonction publique</i>	265	194	459	57,8	2,3
<i>prof. intermédiaires adm. et commerciales des entreprises</i>	950	837	1 787	53,2	8,1
<i>techniciens</i>	148	929	1 077	13,7	1,3
<i>contremaîtres, agents de maîtrise</i>	63	512	575	11,0	0,5
Employés	5 667	1 716	7 383	76,8	48,4
dont : employés civils et agents de service de la Fonction publique	1 706	459	2 165	78,8	14,6
<i>policiers et militaires</i>	57	460	517	11,1	0,5
<i>employés administratifs d'entreprises</i>	1 492	285	1 777	83,9	12,7
<i>employés de commerce</i>	853	268	1 121	76,1	7,3
<i>personnels des services directs aux particuliers</i>	1 558	243	1 801	86,5	13,3
Ouvriers	1 016	4 752	5 768	17,6	8,7
dont : ouvriers qualifiés de type industriel	203	1 132	1 335	15,2	1,7
<i>ouvriers qualifiés de type artisanal</i>	123	1 313	1 436	8,5	1,0
<i>chauffeurs</i>	48	582	630	7,6	0,4
<i>ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport</i>	48	389	437	11,0	0,4
<i>ouvriers non qualifiés de type industriel</i>	369	708	1 077	34,2	3,2
<i>ouvriers non qualifiés de type artisanal</i>	164	476	640	25,6	1,4
<i>ouvriers agricoles</i>	61	152	213	28,7	0,5
Total	11 707	13 467	25 174	46,5	100,0

Champ : France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans et plus.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.4 Les actifs de la fonction publique d'État

Les emplois de la fonction publique de l'État restent marqués, comme ceux du secteur privé, par une forte spécialisation et des écarts de niveau hiérarchique entre hommes et femmes. Tous ministères confondus le taux de féminisation est de 57 % au 31 décembre 2005 parmi les **agents** civils (*figure 1*). Titulaires et non titulaires, toutes filières professionnelles réunies, comptent une proportion de femmes équivalente (58 %). La faible féminisation des ouvriers d'État fait baisser le taux global d'un point.

Dans les ministères qui relèvent du domaine social, la part des femmes est plus importante. C'est le cas notamment du ministère des Affaires sociales et du ministère de l'Éducation nationale où la part des femmes est respectivement de 71 et 65 % des effectifs. Le métier d'enseignant est en effet très féminisé. Les femmes constituent ainsi la plus grande partie (66 %) des professeurs agrégés, certifiés et assimilés tels les professeurs des écoles (cadres de catégorie A).

Si on exclut les enseignants, la part des femmes parmi l'ensemble des agents civils des ministères diminue mais reste importante, passant de 57 % à 51 %. Les ministères les plus « masculins » sont l'Équipement avec 71 % d'hommes et l'Intérieur avec 68 %.

Alors qu'environ 60 % des postes de **catégories A et B** sont occupés par des femmes,

celles-ci ne représentent que la moitié des agents de **catégorie C**, du moins chez les titulaires. Chez les non-titulaires de catégorie C, les femmes sont en effet largement majoritaires (70 %).

Une partie des différences de féminisation entre ministères s'explique par des structures différentes en termes de catégorie socioprofessionnelle (*figure 2*). Ainsi, 57 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont des femmes mais celles-ci ne représentent que 20 % des ouvriers. À un niveau plus fin, les différences sont encore plus marquées : près de 80 % des employés administratifs sont des femmes. Ce rapport est inversé chez les personnels de la police et des prisons, les militaires et les sous-officiers.

En 2005, 15 % des agents des ministères et établissements publics sont à temps partiel (y compris cessation progressive d'activité et temps incomplet des non-titulaires). C'est un peu moins que dans l'ensemble de la population active (17 %). Parmi les titulaires des ministères (hors établissements publics), 10 % sont à temps partiel : 16 % chez les femmes, 2 % chez les hommes. La modalité la plus répandue est le temps partiel à 80 %. Le travail à mi-temps (50 %) reste choisi par la majorité des enseignants à temps partiel même si les assouplissements de réglementation les concernant leur donnent accès à d'autres modalités. ■

Définitions

Fichiers de paie : l'Insee utilise ces fichiers pour établir des statistiques sur les agents de l'État et leurs rémunérations. Ce dispositif est complété par l'exploitation des DADS (déclarations annuelles des données sociales), notamment pour le recensement de certains non-titulaires et des agents de certains établissements publics.

Agents de l'État : ce terme regroupe les agents titulaires, les militaires, les non-titulaires et les ouvriers d'État qui travaillent dans des ministères (administration centrale, services déconcentrés) ou dans des établissements publics administratifs. Les personnels sont répartis en trois niveaux hiérarchiques :

catégorie A : assurent les fonctions d'études générales, de conception et de direction ;

catégorie B : assurent les fonctions d'application ;

catégorie C : assurent les tâches d'exécution.

Pour en savoir plus

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2006-2007 », volume 1 ; *Faits et chiffres*, La documentation française, 2007.
- Lemerle-Guillaumat S., Verdes O., « Les agents de l'État au 31 décembre 2004 », *Insee Résultats* n° 61, 2007.
- DGAFP, « Peu de femmes dans les emplois dirigeants des trois fonctions publiques en 2003 », *PointStat*, n° 8, 2005.

Les actifs de la fonction publique d'État 5.4

1. Effectifs de la fonction publique d'État par ministère (personnels civils) @

au 31 décembre 2005

Ministère	Titulaires		Non titulaires		Ouvriers d'État		Total	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	9 583	42,3	9 097	44,6			18 680	43,4
Affaires sociales	24 423	71,3	4 381	66,2			28 804	70,5
Agriculture	32 332	52,4	4 564	59,5	24	–	36 920	53,2
Culture	12 192	53,0	1 670	52,3			13 862	52,9
Défense	42 353	56,0	7 691	38,5	38 832	16,9	88 876	37,4
Économie	182 082	59,0	10 791	67,2	543	15,1	193 416	59,3
Éducation nationale ¹	1 102 451	64,9	90 585	60,8	1		1 193 037	64,6
Équipement	97 184	30,0	7 209	43,7	9 439	2,2	113 832	28,6
Intérieur	170 166	31,0	5 410	61,9	1 418	4,7	176 994	31,8
Jeunesse et sports	5 728	41,1	2 108	35,6			7 836	39,6
Justice	69 445	53,2	5 596	62,3			75 041	53,9
Outre-mer	696	57,3	423	42,3	21	23,8	1 140	51,1
Services du Premier ministre	1 590	57,2	1 239	47,2	583	45,1	3 412	51,5
Total non enseignants	891 201	51,9	102 018	61,3	50 861	14,1	1 044 080	51,0
Total	1 750 225	58,0	150 764	57,9	50 861	14,1	1 951 850	56,8
Dont : A	983 161	59,9	58 839	45,6	37	–	1 042 037	59,1
B	241 960	62,3	37 403	67,4	6 055	8,1	285 418	61,8
C	525 104	52,2	35 100	69,5	44 759	14,9	604 963	50,5
Indéterminé	–	–	19 422	56,1	10	–	19 432	56,1

1. Contient l'enseignement supérieur et les allocataires de recherche.

Champ : agents civils, tous ministères, hors établissements publics, hors emplois aidés.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, exploitation des fichiers de paie Insee.

2. Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle (personnels civils et militaires)

au 31 décembre 2005

	Femmes		Hommes		Ensemble		Femmes (en %)
	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	613 982	53,3	457 830	40,4	1 071 812	46,9	57,3
dont : cadres administratifs	40128	3,5	51050	4,5	91 178	4,0	44,0
prof. de l'enseignement sup. chercheurs	26694	2,3	48388	4,3	75 082	3,3	35,6
professeurs agrégés, certifiés et assimilés							
dont professeurs des écoles	496 161	43,1	258 977	22,8	755 138	33,0	65,7
Professions intermédiaires	215 795	18,7	326 914	28,8	542 709	23,7	39,8
dont : instituteurs et assimilés	39 769	3,5	10 315	0,9	50 084	2,2	79,4
maîtres d'internats, surveillants d'externat	16 343	1,4	7 023	0,6	23 366	1,0	69,9
professions intermédiaires administratives	85 220	7,4	38 547	3,4	123 767	5,4	68,9
sous-officiers	23 771	2,1	169 192	14,9	192 963	8,4	12,3
Employés	302 008	26,2	273 464	24,1	575 472	25,2	52,5
dont : employés administratifs	192 556	16,7	47 027	4,1	239 583	10,5	80,4
personnels de service	64 779	5,6	26 173	2,3	90 952	4,0	71,2
personnels de la police et des prisons	18 578	1,6	106 974	9,4	125 552	5,5	14,8
hommes du rang	14 502	1,3	84 112	7,4	98 614	4,3	14,7
Ouvriers	19 292	1,7	76 193	6,7	95 485	4,2	20,2
Ensemble	1 151 077	100,0	1 134 401	100,0	2 285 478	100,0	50,4

Champ : agents civils et militaires de la Fonction publique, hors établissements publics, hors emplois aidés.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, exploitation des fichiers de paie Insee.

5.5 Les non-salariés

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et jusqu'au début des années 2000, l'emploi **non salarié** non agricole ne cesse de diminuer dans la population active. Cette tendance s'inverse à partir de 2002 : le nombre d'artisans, comme le nombre d'indépendants dans les services (commerçants, hôtels-café-restaurants, prestataires de services), ou celui des membres des professions libérales sont en hausse.

Sur longue période, et malgré le ressaut observé ces dernières années, on assiste donc plutôt à une salarisation croissante des emplois féminins et masculins : diminution des effectifs d'agriculteurs, érosion du petit commerce et réduction du travail artisanal. Parmi les emplois féminins non salariés la proportion des **aides familiales** continue de décroître, elle ne représente plus que 1,4 % de l'ensemble des emplois. L'activité d'aide familiale, qui était exercée en l'absence de contrat de travail salarié, était la même que celle du conjoint et était souvent considérée comme une déclinaison du travail domestique ou une aide ponctuelle. La baisse du nombre d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants

indépendants (majoritairement des hommes), explique en partie la diminution du nombre d'aides familiales. Dans le même temps, certaines d'entre elles ont acquis un statut de salariée. La proportion de femmes indépendantes ou employeurs se maintient quant à elle depuis 1990.

De ce fait, en 2006, alors que le nombre de salariés est sensiblement équivalent à celui des salariées, deux non-salariés sur trois sont des hommes (*figure 1*). Ainsi, près de 8 % des femmes actives occupées sont non salariées et 14 % des hommes. Au-delà de ces écarts, leurs statuts sont très différents : huit employeurs sur dix sont des hommes mais trois quarts des personnes se déclarant aide familiale sont des femmes.

Comme pour les activités salariées, on retrouve la plupart des femmes non salariées dans les activités tertiaires (69,4 %). Cependant parmi les non-salariés du commerce ou des services, elles ne représentent qu'un peu plus du tiers des effectifs (*figure 2*). La construction, l'industrie et l'agriculture sont des activités masculines, de façon plus marquée encore que parmi les salariés. ■

Définitions

Non-salariés : cette catégorie regroupe les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Aide familiale : c'est une personne aidant un membre de sa famille non salarié, sans en être salariée. Elle peut participer à l'activité principale ou exercer des fonctions administratives.

Pour en savoir plus

- Beffy M., « Moins d'artisans, des professions libérales en plein essor », France Portrait social, *Insee Références*, édition 2006.
- Beffy M., « En 2005, plus d'un million de salariés ont plusieurs employeurs », *Insee Première* n° 1081, mai 2006.
- Amossé T., « Professions au féminin : représentation statistique, construction sociale », *Travail, Genre et Société*, n° 11, MAGE - CNRS, 2003.
- Estrade M.-A., Missegue N., « Se mettre à son compte et rester indépendant », *Économie et Statistique* n° 337-338, Insee, 2001.
- Marchand O., « Salarier et non-salarier dans une perspective historique », *Économie et Statistique* n° 319-320, Insee, 1998.

1. Population active occupée selon le statut en 2006

	Effectifs (en milliers)	Répartition de la population active occupée (en %)	Part de chaque sexe dans la catégorie (en %)
Femmes	11 707	100,0	46,5
Non-salariées	899	7,7	31,9
<i>Indépendantes</i>	488	4,2	32,8
<i>Employeurs</i>	243	2,1	22,0
<i>Aides familiales</i>	168	1,4	72,7
Salariées	10 808	92,3	48,3
<i>Secteur privé</i>	7 624	65,1	44,5
<i>Secteur public</i>	3 184	27,2	60,8
Hommes	13 467	100,0	53,5
Non-salariés	1 921	14,3	68,1
<i>Indépendants</i>	998	7,4	67,2
<i>Employeurs</i>	860	6,4	78,0
<i>Aides familiaux</i>	63	0,5	27,3
Salariés	11 546	85,7	51,7
<i>Secteur privé</i>	9 490	70,5	55,5
<i>Secteur public</i>	2 056	15,3	39,2
Ensemble	25 174		100,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. Non-salariés selon le secteur d'activité en 2006

	Effectifs (en milliers)	Répartition de la population active occupée (en %)	Part de chaque sexe dans la catégorie (en %)
Femmes	898	100,0	31,9
Agriculture	182	20,3	28,5
Industrie	58	6,5	27,0
Construction	35	3,9	9,6
Tertiaire	623	69,4	39,0
<i>dont : commerce</i>	165	18,4	34,6
<i>services</i>	265	29,5	40,2
Hommes	1 920	100,0	68,1
Agriculture	456	23,8	71,5
Industrie	157	8,2	73,0
Construction	331	17,2	90,4
Tertiaire	976	50,8	61,0
<i>dont : commerce</i>	312	16,3	65,4
<i>services</i>	394	20,5	59,8
Ensemble	2 818		100,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.6 Le chômage

Au troisième trimestre 2007, le nombre de **chômeurs au sens du BIT** s'élevait, en France métropolitaine, à 2 203 000 personnes, soit 7,9 % de la population active. Après avoir légèrement augmenté en 2005, le **taux de chômage** diminue régulièrement depuis le début de l'année 2006. Cette baisse est particulièrement nette pour les femmes : en un an, le taux de chômage des femmes a été réduit de 1,6 point (de 10,0 % à 8,4 %), contre 0,4 point pour celui des hommes (7,9 % à 7,5 %).

En moyenne annuelle, le taux de chômage était en 2006, en France métropolitaine, de 8,8 %. Après la hausse des années 2002-2004, le taux de chômage annuel moyen s'est stabilisé entre 2004 et 2006. Il a même légèrement baissé pour les femmes (*figure 1*). C'est pour les femmes de 25 à 49 ans que l'amélioration est la plus nette : leur taux de chômage passe de 9,5 % en 2004 à 9 % en 2006. En revanche, le taux de chômage annuel des jeunes femmes continue d'augmenter et atteint 24 % en 2006. Concernant les 50 ans ou plus, le taux de chômage des hommes a augmenté de 0,4 point entre 2005 et 2006, alors que celui des femmes est resté stable.

Le chômage de longue durée repart à la hausse après trois années de décrue : 42,2 % des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an (*figure 2*). Cette augmentation du chômage de longue durée a plus affecté les hommes que les femmes : leur proportion a progressé de 2 points en un an, contre 1 point

pour les femmes. En 2006, un écart de 1 point sépare la proportion d'hommes et de femmes au chômage depuis plus d'un an (respectivement 42,8 % et 41,7 %). Cette forme de chômage touche particulièrement les salariés âgés que les entreprises recrutent difficilement : 61,6 % des hommes de 50 ans ou plus au chômage, le sont depuis plus d'un an et 60,7 % des femmes du même âge. Le chômage de très longue durée est caractéristique des chômeurs âgés de plus de 50 ans ; en 2006, il concerne presque autant les femmes que les hommes : 37,7 % des chômeuses de plus de 50 ans sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 2 ans, contre 38,1 % des chômeurs du même âge.

Parmi les chômeurs, les femmes recherchent plus souvent un emploi à la fin d'un contrat à durée déterminée (44,2 % contre 42,0 % des hommes) ou à la suite d'une démission (14,3 % contre 8,1 % des hommes, *figure 3*). Les hommes, plus présents dans l'industrie, sont plus souvent en recherche d'emploi à la suite d'un licenciement que les femmes.

Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, l'écart en leur défaveur avoisinant un point, sauf pour les ouvrières : 17,3 % sont au chômage contre 10,2 % des hommes (*figure 4*). Les récents plans de licenciements ont en effet surtout concerné des secteurs d'activité où les femmes sont majoritaires, tel que le secteur du textile. ■

Définitions

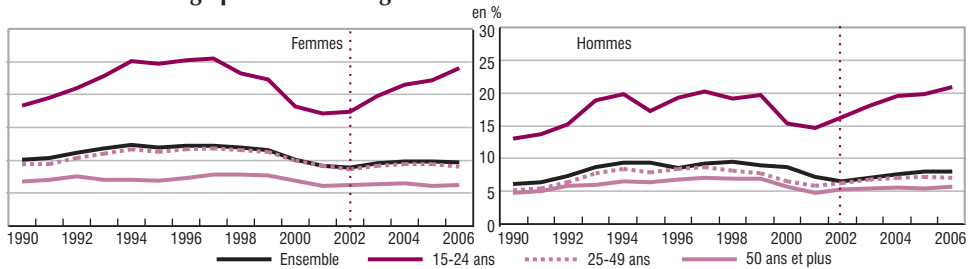
Chômeur au sens du BIT : il s'agit d'une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé la semaine de référence, qui est disponible pour travailler et a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence plus tard. En 2007, afin de faciliter les comparaisons internationales, l'Insee s'est rapproché de la définition de recherche d'emploi utilisée au niveau européen, plus restrictive que celle utilisée auparavant. En particulier, le simple renouvellement de l'inscription à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi ; il l'est en revanche s'il s'accompagne, par exemple, d'un contact avec un conseiller du service public de l'emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Pour en savoir plus

- Insee, « Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail : résultats de l'enquête Emploi au troisième trimestre de 2007 », *Informations Rapides* n° 349, 11 décembre 2007.
- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Coudin E., « Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première* n° 1092, juillet 2006.

1. Taux de chômage par tranche d'âge de 1990 à 2006 @



Note : taux de chômage au sens du BIT en mars de chaque année (sauf celles du recensement : janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2001, taux de chômage en moyenne annuelle à partir de 2002, le changement de série est signalé par la ligne pointillée verticale.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Proportion de personnes au chômage de longue durée parmi les chômeurs en 2006 @

Âge	en %	
	Au chômage depuis 1 an ou plus	Au chômage depuis 2 ans ou plus
Femmes		
15 - 24 ans	41,7	21,0
25 - 49 ans	24,6	9,0
50 ans ou plus	42,7	20,8
Hommes		
15 - 24 ans	60,7	37,7
25 - 49 ans	42,8	21,4
50 ans ou plus	26,7	8,8
Ensemble	44,1	21,9

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT, âgés de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

3. Répartition des chômeurs selon les circonstances de recherche d'emploi en 2006 @

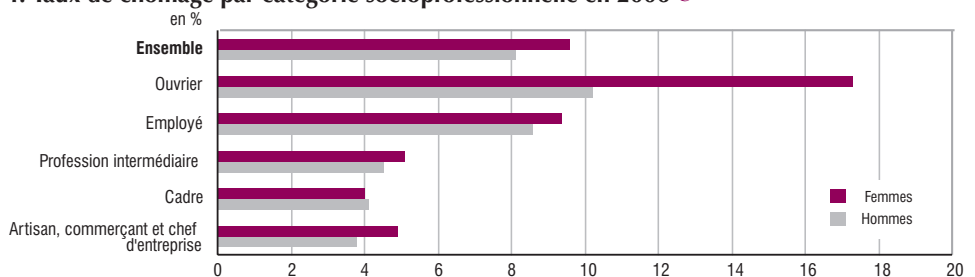
	Moyenne 2006		Ensemble
	Femmes	Hommes	
N'a jamais exercé d'activité professionnelle régulière	7,1	5,1	6,2
Fin d'emploi à durée limitée	44,2	42,0	43,2
Démission	14,3	8,1	11,3
Rupture du contrat pour maladie ou invalidité	3,9	5,1	4,5
Licenciement	25,4	32,1	28,5
Autres circonstances	3,0	6,2	4,5
Circonstance inconnue	2,1	1,4	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT, âgés de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

4. Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle en 2006 @



Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, chômeurs au sens du BIT.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

5.7 L'insertion sur le marché du travail

Divers indicateurs peuvent rendre compte de l'exclusion du marché du travail des différentes catégories de population ou de leur insertion sur ce marché. Parmi eux, le **taux d'inactivité** représente la part de personnes ne participant pas au marché du travail (retraités, étudiants, personnes au foyer ...) et le **taux de chômage** qui indique la proportion de personnes actives qui, bien que souhaitant travailler, sont sans emploi. Le taux d'inactivité est plus important pour les femmes que pour les hommes. Pour les premières, la durée écoulée depuis la **sortie de la formation initiale** est un facteur qui augmente le taux d'inactivité (*figure 1*). Les diplômés favorisent, pour les hommes comme pour les femmes, l'insertion professionnelle : 1 à 4 ans après la sortie de la formation initiale, le taux de chômage s'élève, pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long, à 10 % aussi bien pour les hommes que pour les femmes (*figure 1*) ; pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP en revanche, le taux de chômage est de 19 % pour les hommes contre 31 % pour les femmes. Plus on s'éloigne de la date de sortie de formation initiale, moins le taux de chômage est élevé. Pour les personnes ayant fini leur formation initiale 1 à 4 ans auparavant, le taux de chômage est de 18 % alors qu'il est inférieur à 10 % lorsque la formation est terminée depuis plus longtemps.

Les femmes sont minoritaires parmi les titulaires de **contrats aidés** du secteur marchand, plus susceptibles de déboucher sur des emplois

classiques, et majoritaires dans ceux du secteur non marchand relevant davantage des politiques d'insertion et de réinsertion. Dans le secteur marchand plus de 660 000 personnes ont été recrutées sous contrat aidé en 2006 ; moins de 40 % sont des femmes (*figure 2*). Près de 280 000 personnes – 68 % d'hommes – ont signé un contrat d'apprentissage. Le contrat de professionnalisation, qui permet aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans d'acquérir une qualification professionnelle en alternant travail en entreprise et formation, a lui été signé par un peu plus de femmes que d'hommes. Le contrat jeunes en entreprises, qui vise à favoriser l'embauche pérenne de jeunes éloignés de l'emploi, compte moins de 30 % de femmes. Moins de la moitié (46 %) des bénéficiaires d'un contrat initiative emploi, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi éprouvant des difficultés d'accès à l'emploi, sont des femmes. Par ailleurs, environ un chômeur sur trois bénéficiant du dispositif d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) est une femme, proportion comparable à celle des femmes parmi les créateurs d'entreprise dans leur ensemble. En revanche, dans le secteur non marchand, 63 % des contrats aidés ont été signés par des femmes en 2006. C'est le cas des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir qui, le 1^{er} mai 2005, ont succédé aux contrats emploi solidarité et aux contrats emploi consolidé. ■

Définitions

Taux d'inactivité : le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre de personnes inactives (pour la définition des actifs voir *fiche 5.1*) et la population totale.

Taux de chômage : voir *fiche 5.6*.

Sortie de formation initiale : la date de sortie de formation initiale est la première interruption de plus d'un an dans le parcours de formation (études scolaires ou universitaires). L'apprentissage fait partie de la formation initiale s'il s'est effectué dans la continuité de la formation initiale.

Contrats aidés : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

Pour en savoir plus

- Lamarche P., Pujol J., « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2006 : forte hausse des embauches », *Premières informations-Premières synthèses* n° 41.2, Dares, octobre 2007.
- Lamarche P., Pujol J., « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2005 : premier bilan », *Premières informations-Premières synthèses* n° 37.3, Dares, septembre 2006.
- « Bilan Formation-Emploi (II) - Formation et qualité des emplois occupés », *Économie et Statistique* n° 388-389, juin 2006.
- « Bilan Formation-Emploi » en ligne sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/bfe/accueil.htm>

L'insertion sur le marché du travail 5.7

1. Taux d'inactivité et de chômage selon le diplôme, le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2006

en %

	Année 2006					Ensemble
	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans diplôme	
TAUX D'INACTIVITÉ						
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	3	4	6	7	17	7
Femmes	8	6	15	17	32	14
Ensemble	6	5	11	11	23	10
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	3	2	2	4	9	4
Femmes	10	10	17	23	37	17
Ensemble	7	6	9	12	22	11
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	10	10	15	16	26	18
Femmes	17	19	22	26	40	29
Ensemble	14	15	19	20	34	24
TAUX DE CHÔMAGE						
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	10	12	13	19	39	18
Femmes	10	9	15	31	44	17
Ensemble	10	10	14	24	41	18
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	6	4	7	10	23	10
Femmes	5	5	11	17	29	11
Ensemble	5	5	9	13	25	10
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	4	4	5	5	9	6
Femmes	5	4	7	7	11	8
Ensemble	4	4	6	6	10	7

Champ : France métropolitaine ; sortis de formation initiale âgés de 64 ans et moins (âge révolu au 31 décembre 2006).
 Lecture : en 2006, le taux d'inactivité au sens du BIT des hommes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale et diplômés de l'enseignement supérieur long est de 3 %.
 Notes : BEP : brevet d'études professionnelles – CAP : certificat d'aptitude professionnelle – CEP : certificat d'études primaires.
 Enseignement supérieur long : licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, école supérieure de niveau licence et plus (ingénieur, commerce ...).
 Enseignement supérieur court : DEUG, DUT, BTS, diplôme paramédical et social (infirmier, assistant social ...).
 Source : Insee, enquête Emploi 2006 (moyenne annuelle).

2. Les bénéficiaires de contrats aidés en 2006

Type de politique d'emploi	Flux d'entrée	Part des femmes (en %)	Effectif au 31/12/2006	Part des femmes (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand				
Contrat initiative emploi (nouveau)	78 000	46	86 000	47
CI-RMA (ASS-API) ¹	8 000	45	6 400	46
Contrat d'apprentissage	277 000	32	403 000	n. d.
Contrat de professionnalisation	143 000	52	170 000	n. d.
Contrat jeunes en entreprise	77 000	29	120 000	28
ACCRE ²	81 000	32*	n. d.	n. d.
Emplois aidés dans le secteur non marchand				
Contrat d'avenir	91 000	59	87 000	62
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	161 000	65	176 000	68
Emploi-jeunes	3 800	72	32 000	59

1. Contrat insertion Revenu minimum d'activité.

2. Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise.

*Données 2005.

Source : Dares.

5.8 Les départs à la retraite

Les spécificités des réglementations des divers régimes de retraite jouent fortement sur les **âges de liquidation de la retraite**, souvent différemment selon le sexe.

Parmi les femmes **unipensionnées** du régime général, anciennes salariées du secteur privé, nées en 1938 en France, 39 % ont demandé leur retraite à 65 ans ou après tandis que 51 % ont liquidé leurs droits à 60 ans (*figure 1*). En revanche, les liquidations tardives ne concernent que peu d'hommes (5 %), et la grande majorité d'entre eux (84 %) est partie en retraite dès 60 ans. L'âge moyen de départ en retraite des femmes unipensionnées du régime général (62,2 ans) est ainsi supérieur de 1,7 an à celui des hommes (60,5 ans).

Le profil particulier des âges à la liquidation pour les femmes (*figure 2*), avec deux « pics » à 60 et à 65 ans, s'explique par les règles de calcul de la pension. Dans le régime général, en cas de carrière incomplète, le montant de la retraite est proportionnel au nombre de trimestres validés, mais subit en sus une décote en cas de départ avant 65 ans. Les femmes qui, pour beaucoup d'entre elles, ont effectué de courtes carrières, sont ainsi souvent contraintes d'attendre pour liquider leurs droits, afin d'éviter une diminution importante du montant de leur retraite.

À l'opposé, chez les fonctionnaires civils unipensionnés nés en 1938 en France, les femmes ont demandé leur retraite en moyenne un peu plus tôt que les hommes (à 58,5 ans

contre 58,8 ans) (*figure 3*). Elles ont liquidé ainsi leur pension aussi souvent qu'eux avant 60 ans, plus souvent à 60 ans (49 % contre 43 % pour les hommes) et moins souvent à 61 ans ou après (13 % contre 18 % pour les hommes). Dans la Fonction publique, la majorité des départs à la retraite avant 60 ans s'explique par l'exercice de services actifs qui ouvrent la possibilité de partir dès 55 ans (infirmiers, instituteurs par exemple) voire dès 50 ans pour certains corps d'État (services actifs de police). La réforme des retraites de 2003, dite « réforme Fillon », a entre autres instauré pour les fonctionnaires un système de décote en cas de départ anticipé avec une carrière incomplète, comme c'était déjà le cas dans le privé : l'application du coefficient d'anticipation intervient progressivement sur dix ans à partir de 2006. À l'avenir, les femmes fonctionnaires seront donc sans doute amenées à davantage différer leur départ en retraite.

Pour l'ensemble des retraités tous régimes, les femmes nées en 1938 en France ont liquidé leurs droits en moyenne deux ans plus tard que les hommes, à 61,4 ans contre 59,5 ans. D'une part, les femmes retraitées comprennent une part beaucoup plus élevée d'anciennes salariées du secteur privé, d'autre part, parmi les hommes, on trouve plus de retraités appartenant aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, ...), des anciens militaires ou mineurs, qui peuvent liquider leur retraite tôt, souvent bien avant 60 ans. ■

Définitions

Âge de liquidation de la retraite : âge auquel la personne bénéficie des droits à la retraite pour lesquels elle a cotisé pendant sa vie active. Pour les polypensionnés ayant eu des activités relevant de régimes de retraite différents, il peut y avoir un décalage temporel entre les différentes demandes de liquidation : on s'intéresse ici à l'âge à la première liquidation.

Unipensionnés : retraités qui n'ont cotisé qu'à un seul régime de base. Ils peuvent cependant percevoir en sus de leur retraite de base des retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC ...). À l'inverse, les polypensionnés, du fait d'un changement de statut ou d'activité au cours de leur vie professionnelle, ont cotisé à plusieurs régimes de base.

Pour en savoir plus

- Burrigand C., Deloffre A., « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », *Études et résultats* n° 538, Drees, novembre 2006.
- Coëffic N., « L'âge de liquidation des droits à la retraite de la génération 1934 », *Études et résultats* n° 237, Drees, mai 2003.

1. Âge de première liquidation de la retraite (hors pension d'invalidité) selon le régime principal de retraite pour la génération née en 1938 en France @

Régime de base (unique pour les unipensionnés ou principal ¹ pour les polypensionnés)	Répartition des retraités (en %)	Répartition par âge de liquidation (en %)					Âge moyen de liquidation (en années)
		< 60 ans	60 ans	61-64 ans	65-66 ans	Ens.	
Ensemble des femmes, dont :	100,0	6	53	11	30	100	61,4
Unipensionnés							
Régime général (salariés du privé)	57,3	0	51	10	39	100	62,2
MSA salariés	0,5	0	56	8	36	100	61,9
Fonction publique civile ³	7,9	38	49	10	3	100	58,5
Polypensionnés							
Régime général (salariés du privé)	13,7	2	51	13	34	100	61,8
MSA salariés	0,8	0	71	7	23	100	61,3
Fonction publique civile ³	6,6	29	52	13	5	100	59,1
Unipensionnés et polypensionnés							
Régimes spéciaux	1,2	78	18	3	2	100	55,3
Agriculteurs	8,8	0	82	10	9	100	60,6
Artisans ou commerçants	1,5	0	53	17	31	100	61,9
Ensemble des hommes, dont :	100,0	14	72	10	5	100	59,5
Unipensionnés							
Régime général (salariés du privé)	20,5	0	84	10	5	100	60,5
MSA salariés	2,3	0	92	4	4	100	60,3
Fonction publique civile ³	7,2	39	43	12	6	100	58,8
Polypensionnés							
Régime général (salariés du privé)	38,1	3	83	9	5	100	60,1
MSA salariés	0,7	0	91	7	1	100	60,2
Fonction publique civile ³	6,0	34	55	8	3	100	58,6
Unipensionnés et polypensionnés							
Régimes spéciaux	5,8	91	9	0	0	100	54,6
Militaires ²	2,1	99	1	0	0	100	47,7
Agriculteurs	7,5	0	89	9	2	100	60,3
Artisans ou commerçants	5,9	0	76	17	6	100	60,6
Professions libérales ²	1,2	1	17	33	49	100	63,0

1. Les polypensionnés sont ici classés selon leur régime de base principal, celui où ils ont validé au moins la moitié de leurs trimestres d'assurance. L'âge de leur première liquidation n'est pas nécessairement celui de la liquidation dans leur régime principal.

2. Non isolés pour les femmes en raison de leur petit nombre.

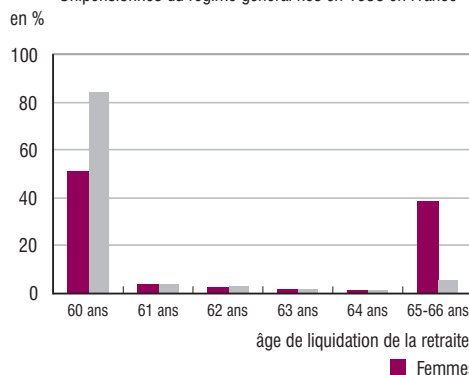
3. État, Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'état (FSPOEIE).

Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2004, nés en 1938 (âgés de 66 ans) en France métropolitaine.

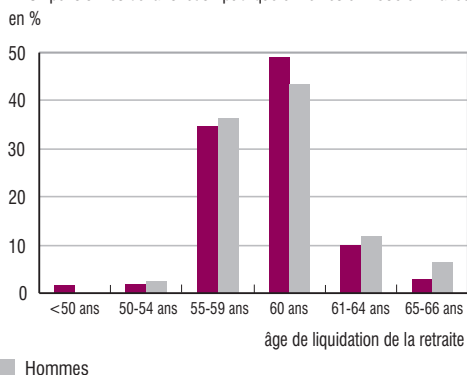
Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

2 et 3. Distribution de l'âge de liquidation de la retraite

Unipensionnés du régime général nés en 1938 en France



Unipensionnés de la fonction publique civile nés en 1938 en France



Champ : retraités de droit direct (hors invalides) en 2004, nés en 1938 (âgés de 66 ans) en France métropolitaine et unipensionnés.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

5.9 Cadrage européen : emploi et chômage

En 2006, l'Union européenne à 25 pays compte environ 307 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans. Parmi elles, le **taux d'emploi** s'élève à 64,7 % en moyenne annuelle (figure 1). Ce taux d'emploi varie fortement entre les différents pays européens, de 54,5 % en Pologne à 77,4 % au Danemark. Quel que soit le pays, le taux d'emploi masculin (72,0 % en moyenne) est supérieur au taux d'emploi féminin (57,4 %). Mais les écarts varient fortement. Dans la plupart des pays du sud de l'Europe, le taux d'emploi des femmes reste faible : il est ainsi inférieur à 50 % à Malte, en Grèce ou en Italie alors qu'il dépasse 70 % pour les hommes dans ces mêmes pays. Au contraire, dans les pays scandinaves et baltes, les femmes travaillent fréquemment et les écarts entre hommes et femmes sont très réduits. En Finlande et en Suède, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est en 2006 inférieur à 5 points. En France, la différence hommes-femmes est légèrement plus faible que la moyenne de l'Union européenne : les hommes ont un taux d'emploi un peu inférieur à la moyenne européenne et les femmes un taux un peu supérieur. Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés lors des Conseils européens de Lisbonne (mars 2000) puis de Stockholm (mars 2001), prévoient en particulier d'atteindre en 2010 un taux d'emploi féminin de 60 %. En 2006, seuls quinze pays (dont la France) ont atteint l'objectif

intermédiaire pour l'emploi féminin, c'est-à-dire un taux d'emploi d'au moins 57 %.

Parmi les actifs occupés de l'Union européenne, 19 % travaillent à temps partiel en 2006 (figure 2). La part de l'emploi à temps partiel est quatre fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. Aux Pays-Bas notamment, seule une femme qui travaille sur quatre le fait à temps complet. L'emploi à temps partiel est nettement moins fréquent dans les pays entrés dans l'Union européenne en 2004 (8,5 % en moyenne). En France, le taux de temps partiel est légèrement inférieur à la moyenne européenne, pour les hommes comme pour les femmes.

Dans l'ensemble de l'Union européenne, les salariés occupent des emplois à durée déterminée dans 15,5 % des cas chez les femmes et 14,4 % des cas chez les hommes, en moyenne annuelle sur l'année 2006. Dans 18 pays, les femmes occupent plus fréquemment un emploi temporaire que les hommes.

En moyenne annuelle, le **taux de chômage** des femmes de l'Union européenne est supérieur de 1,5 point à celui des hommes (figure 1). L'écart atteint même un peu plus de 5 points en Espagne et 8 points en Grèce. Avec un chômage plus important chez les hommes que chez les femmes, l'Irlande, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie font figures d'exception. ■

Définitions

Taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux de chômage : voir fiche 5.6.

Pour en savoir plus

- Durier S., Gonzalez L., Macario-Rat I., Thélot H., « Résultat de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première* n° 1164, novembre 2007.
- Colin C., « Emploi et chômage en Europe », Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2006.

Cadrage européen : emploi et chômage 5.9

1. Taux d'emploi et taux de chômage des hommes et des femmes dans l'UE en 2006

	Taux d'emploi			Taux de chômage			en %
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
	Allemagne	67,5	72,8	62,2	9,8	10,2	9,4
Autriche	70,2	76,9	63,5	4,7	4,4	5,2	
Belgique	61,0	67,9	54,0	8,2	7,4	9,3	
Chypre	69,6	79,4	60,3	4,6	4,0	5,4	
Danemark	77,4	81,2	73,4	3,9	3,3	4,5	
Espagne	64,8	76,1	53,2	8,5	6,3	11,6	
Estonie	68,1	71,0	65,3	5,9	6,2	5,6	
Finlande	69,3	71,4	67,3	7,7	7,4	8,1	
France¹	63,0	68,5	57,7	9,2	8,4	10,1	
Grèce	61,0	74,6	47,4	8,9	5,6	13,6	
Hongrie	57,3	63,8	51,1	7,5	7,2	7,8	
Irlande	68,6	77,7	59,3	4,4	4,6	4,1	
Italie	58,4	70,5	46,3	6,8	5,4	8,8	
Lettonie	66,3	70,4	62,4	6,8	7,4	6,2	
Lituanie	63,6	66,3	61,0	5,6	5,8	5,4	
Luxembourg	63,6	72,6	54,6	4,7	3,5	6,2	
Malte	54,8	74,5	34,9	7,3	6,5	8,9	
Pays-Bas	74,3	80,9	67,7	3,9	3,5	4,4	
Pologne	54,5	60,9	48,2	13,8	13,0	14,9	
Portugal	67,9	73,9	62,0	7,7	6,5	9,0	
République tchèque	65,3	73,7	56,8	7,1	5,8	8,8	
Royaume-Uni	71,5	77,3	65,8	5,3	5,7	4,9	
Slovaquie	59,4	67,0	51,9	13,4	12,3	14,7	
Slovénie	66,6	71,1	61,8	6,0	4,9	7,2	
Suède	73,1	75,5	70,7	7,1	6,9	7,2	
Union européenne à 25	64,7	72,0	57,4	8,2	7,5	9,0	

1. France métropolitaine et Dom.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Indicateurs sur l'emploi dans l'UE en 2006

	Part de l'emploi à temps partiel ¹			Part des contrats à durée déterminée ²			en %
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
	Allemagne	25,8	9,3	45,6	14,5	14,7	14,1
Autriche	21,8	6,5	40,2	9,0	9,1	8,9	
Belgique	22,2	7,4	41,1	8,7	6,9	10,9	
Chypre	7,7	4,3	12,1	13,1	7,9	19,0	
Danemark	23,6	13,3	35,4	8,9	8,0	10,0	
Espagne	12,0	4,3	23,2	34,0	32,0	36,7	
Estonie	7,8	4,3	11,3	2,7	3,3	2,2	
Finlande	14,0	9,3	19,2	16,4	12,6	20,0	
France	17,2	5,7	30,6	13,5	13,0	14,0	
Grèce	5,7	2,9	10,2	10,7	9,1	13,0	
Hongrie	4,0	2,6	5,6	6,7	7,4	6,0	
Irlande	16,8	6,1	31,5	3,4	2,9	3,9	
Italie	13,3	4,7	26,5	13,1	11,2	15,8	
Lettonie	6,5	4,7	8,3	7,1	8,8	5,4	
Lituanie	9,9	7,9	12,0	4,5	6,4	2,7	
Luxembourg	17,1	2,6	36,2	6,1	5,7	6,6	
Malte	10,1	4,8	21,8	3,8	2,7	6,0	
Pays-Bas	46,2	23,0	74,7	16,6	15,4	18,0	
Pologne	9,8	7,1	13,0	27,3	28,5	26,0	
Portugal	11,3	7,4	15,8	20,6	19,5	21,7	
République tchèque	5,0	2,2	8,7	8,7	7,5	10,1	
Royaume-Uni	25,5	10,6	42,6	5,8	5,1	6,4	
Slovaquie	2,8	1,3	4,7	5,1	5,0	5,2	
Slovénie	9,2	7,2	11,6	17,3	15,5	19,3	
Suède	25,1	11,8	40,2	17,3	15,4	19,1	
Union européenne à 25	18,8	7,7	32,7	14,9	14,4	15,5	

Note : données en moyenne annuelle.

1. Parmi l'ensemble des actifs occupés.

2. Parmi l'ensemble des salariés.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

6.1 Les revenus salariaux

Le **revenu salarial** est la somme des salaires effectivement perçus par un salarié au cours de l'année quelles que soient sa durée de travail et ses conditions d'emploi. Il est différent des salaires annuels moyens présentés dans la plupart des études sur le niveau des salaires (voir fiches 6.2 et 6.3), qui sont des salaires offerts pour des postes à temps complet pendant une année entière et pour un secteur précis (secteur privé, fonction publique territoriale ou hospitalière). Le revenu salarial est un indicateur qui représente de manière pertinente le ressenti individuel des situations salariales ; il s'avère particulièrement intéressant pour les comparaisons des situations salariales des hommes et des femmes, ces dernières travaillant plus souvent à temps partiel ou étant plus sujettes aux interruptions. Le revenu salarial dépend donc non seulement du salaire offert par les employeurs mais aussi des situations d'emploi, notamment de la durée des différentes périodes d'emploi et du taux de temps partiel. Le revenu salarial moyen pour l'ensemble des salariés du public et du privé s'élève, en 2005, à un peu moins de 16 800 euros par an (figure 1) ; pour les salariés n'ayant perçu des salaires que du secteur privé, il s'élève à 16 100 euros (figure 2). Cette différence s'explique par un poids plus important des emplois les plus qualifiés dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière et par une stabilité plus grande dans le secteur public. Le revenu salarial des femmes est, en 2005, inférieur de 26 % à celui des hommes et même de 31 % pour le seul secteur privé. Ce différentiel

résulte, dans le privé, de la combinaison d'un salaire horaire des femmes inférieur de 19 % en moyenne à celui des hommes, d'un horaire hebdomadaire plus faible de 11 % du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, et d'un nombre de semaines rémunérées dans l'année plus réduit de 5 %.

Les revenus salariaux des femmes sont davantage dispersés que ceux des hommes (figure 3), du fait de la plus grande hétérogénéité des situations d'emplois des femmes. Cette plus forte dispersion est particulièrement marquée dans le bas de la distribution : pour les femmes, le premier **décile** de revenu salarial est 10 fois plus faible que le revenu salarial médian, contre un peu moins de 8 fois pour les hommes. Cependant, les rémunérations très faibles proviennent de périodes d'emploi très courtes sur l'année, qui peuvent être dues, par exemple, à une reprise d'activité en fin d'année ou à un arrêt en début d'année et ne sont donc pas nécessairement le signe d'une forte précarité.

Si depuis le début des années 1980, le revenu salarial moyen stagne globalement (figure 4), celui des femmes croît légèrement. L'écart entre le revenu salarial des hommes et des femmes connaît donc un resserrement imputable notamment à la dynamique plus importante des salaires journaliers des femmes sur cette période. Cette dynamique est toutefois freinée par l'augmentation plus importante chez les femmes de la part des salariés « non à temps complet » (salariés à temps partiel, intérimaires, intermittents ou travailleurs à domicile). ■

Définitions

Revenu salarial : le concept de revenu salarial se situe à mi-chemin entre le prix du travail (le salaire horaire) et le niveau de vie des personnes. Il correspond à la somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) perçus par un individu au cours d'une année donnée. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié poly-actif peut éventuellement bénéficier, et les revenus non directement liés à l'activité et provenant de mécanismes redistributifs (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage).

Décile : les déciles sont les limites du découpage d'un ensemble statistique ordonné en dix parties d'effectif égal. Ainsi, le 1^{er} décile de salaire correspond au niveau au-dessous duquel se situent les 10 % les moins bien rémunérés. Le 5^e décile correspond à la médiane.

Pour en savoir plus

Aeberhardt R., Pouget J., Skalizt A., « Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005 », « Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2007.

Aeberhardt R., encadré sur le revenu salarial dans « Salaires : une conjoncture mieux orientée pour le secteur privé », « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2007.

1. Décomposition du revenu salarial des hommes et des femmes

	Revenu salarial (en euros)	Salaire journalier (en euros)	Jours rémunérés
Ensemble	16 792	56,5	297,1
Hommes	19 142	63,7	300,3
Femmes	14 184	48,3	293,6
Différence Hommes/Femmes (en %)	26	24	2

Champ : ensemble des salariés.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25).

2. Décomposition du revenu salarial des hommes et des femmes du secteur privé

	Revenu salarial (en euros)	Salaire horaire (en euros)	Heures par semaine	Semaines rémunérées
Ensemble	16 127	11,9	32,1	42,1
Hommes	18 636	12,9	33,7	43,0
Femmes	12 801	10,4	29,9	41,0
Différence Hommes/Femmes (en %)	31	19	11	5

Champ : secteur privé uniquement (les individus ayant par ailleurs perçu des rémunérations dans la Fonction publique ont été exclus du champ).

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/25).

3. Déciles de revenu salarial en 2005 et évolution par rapport à 2000

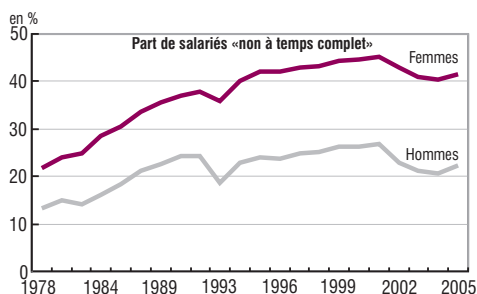
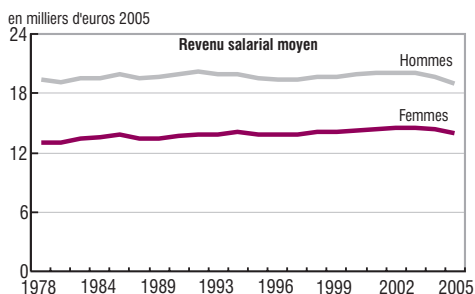
	2005 (en euros)		Évolution 2005/2000 (en % et en euros constants)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 ^{er} décile (D1)	2 094	1 320	- 15,4	- 5,5
2 ^e décile (D2)	6 277	3 885	- 15,6	- 5,0
3 ^e décile (D3)	11 491	7 415	- 4,6	0,4
4 ^e décile (D4)	14 314	10 885	- 0,7	2,7
Médiane (D5)	16 430	13 382	- 0,5	3,1
6 ^e décile (D6)	18 725	15 526	- 0,9	1,3
7 ^e décile (D7)	21 686	18 039	- 1,0	0,3
8 ^e décile (D8)	26 252	21 356	- 0,8	0,1
9 ^e décile (D9)	35 230	26 785	- 0,8	0,7
D9/D1	16,8	20,3	2,46	1,26
D9/D5	2,1	2,0	- 0,01	- 0,05
D5/D1	7,8	10,1	1,17	0,85

Champ : ensembles des salariés.

Lecture : en 2005, parmi les hommes, 10 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 2 094 euros, 20 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 6 277 euros, etc.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25).

4. Revenu salarial moyen et part de salariés « non à temps complet »¹



1. Les salariés « non à temps complet » sont à temps partiel, à domicile, intérimaires ou intermittents.

Champ : tous salariés.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25).

6.2 Les salaires de la Fonction publique

Dans les trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière, le **salaires net** annuel moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, mais de façon plus ou moins prononcée. Dans la fonction publique d'État (FPE) et la fonction publique territoriale (FPT – communes, départements, régions ...), les hommes ont perçu en 2005 des salaires supérieurs respectivement de 16 % et 14 % à ceux des femmes (*figure 1*). Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus importants dans la fonction publique hospitalière (FPH), où ils atteignent 27 %. En effet, si les trois quarts des salariés de la FPH sont des femmes, ces dernières n'occupent pas les mêmes postes que leurs collègues masculins. Ainsi, alors que 85 % des postes de professions intermédiaires « soignants » (infirmiers, sages-femmes ...) et « sociaux » (assistants sociaux et éducateurs spécialisés) sont occupés par des femmes, ce n'est le cas que de 46 % des postes de médecins et pharmaciens salariés de la FPH. Or, les salaires annuels moyens de ces derniers sont bien supérieurs à ceux des professions intermédiaires. Dans les trois fonctions publiques, et surtout dans la FPE et la FPH, les salaires masculins sont plus dispersés que les salaires féminins (*figure 2*). Le rapport inter-décile (rapport entre le 9^e et le 1^{er} **décile**) s'élève ainsi à 2,2 pour les femmes contre 2,6 pour les hommes dans la FPE, et à 2,4 pour les

femmes et 3,9 pour les hommes dans la FPH. Cette différence est essentiellement imputable, en particulier dans la FPH, à la plus grande dispersion des salaires masculins les plus élevés.

Comme dans le secteur privé, les disparités de salaires sont les plus importantes chez les cadres. En 2005, parmi les cadres de la FPE, un homme gagne ainsi en moyenne un salaire annuel supérieur de 22,6 % à celui d'une femme (*figure 3*). En effet, si les femmes sont majoritaires dans les emplois de cadres, elles sont très peu nombreuses à occuper des postes d'encadrement supérieur (16 % en 2005). Dans la FPH, les écarts de salaires entre hommes et femmes sont relativement peu marqués pour les professions intermédiaires et pour les ouvriers et employés, qui sont d'ailleurs pour l'essentiel des femmes. En revanche, les disparités sont particulièrement importantes parmi les cadres. En effet, de manière encore plus marquée que dans les autres fonctions publiques, le terme générique de « cadre » rassemble des professions très différentes, en particulier en termes de rémunérations (cadres administratifs, pharmaciens, médecins des différentes spécialités, chefs de service ...). Or, les proportions d'hommes et de femmes varient fortement selon les types d'emploi considérés. ■

Définitions

Salaire net : dans la fonction publique d'État, le salaire net correspond à celui d'un agent à temps plein pendant un an. Il s'obtient en divisant la masse salariale nette par le nombre de salariés convertis en « année-travail à temps plein » au prorata de leur présence. Dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS) sur le champ plus restreint des salariés à temps complet (hors stagiaires, apprentis et emplois aidés). Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Décile : voir fiche 6.1.

Pour en savoir plus

- « Les salaires en France », *Insee Références*, édition 2007.
- Gombault V., Quarré D., « Les salaires des agents de l'État en 2005 », *Insee Première* n° 1151, juillet 2007.
- Amar M., Dhune M., « Les salaires des agents de la fonction publique territoriale en 2004 », *Insee Première* n° 1108, novembre 2006.
- « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, volume 1, Faits et chiffres 2006-2007 », ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, 2007.

Les salaires de la Fonction publique 6.2

1. Salaires nets annuels moyens dans la Fonction publique en 2005

	Femmes	Hommes	Ensemble	Écart des salaires hommes/femmes (en %)
Fonction publique d'État	23 922	27 744	25 525	16,0
Fonction publique territoriale	18 297	20 772	19 470	13,5
Fonction publique hospitalière	23 547	29 894	25 199	27,0

Champ : pour la fonction publique hospitalière (FPH) : ensemble des salariés de la FPH travaillant à temps complet, hors stagiaires, apprentis et emplois aidés. Pour la fonction publique territoriale (FPT) : ensemble des salariés de la FPT travaillant à temps complet. Pour la fonction publique d'État (FPE) : agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État, en poste en métropole.

Note : pour la fonction publique d'État, les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein.

Sources : Insee, DADS 2005 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale ; Insee, fichier de paie des agents de l'État pour la fonction publique d'État.

2. Distribution des salaires nets annuels

Décile	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	15 047	15 988	15 441	12 834	13 854	13 294	15 102	15 446	15 180
2 ^e décile (D2)	17 689	18 727	18 094	14 123	15 160	14 544	16 858	17 484	17 015
3 ^e décile (D3)	19 442	20 866	19 931	15 008	16 307	15 516	18 335	19 107	18 527
4 ^e décile (D4)	20 842	22 987	21 563	15 817	17 441	16 467	19 685	20 559	19 916
Médiane (D5)	22 354	25 164	23 369	16 672	18 639	17 519	21 089	22 362	21 370
6 ^e décile (D6)	24 106	27 409	25 364	17 705	19 968	18 773	22 804	25 080	23 242
7 ^e décile (D7)	26 106	30 111	27 688	19 095	21 689	20 372	25 173	28 954	26 059
8 ^e décile (D8)	28 752	34 333	30 904	21 231	24 453	22 854	28 447	36 633	29 447
9 ^e décile (D9)	33 668	41 898	37 369	25 860	29 706	27 773	32 675	59 970	36 456
Rapport inter-décile (D9/D1)	2,2	2,6	2,4	2,0	2,1	2,1	2,2	3,9	2,4
D5/D1	1,5	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4
D9/D5	1,5	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	2,7	1,7

Champ : pour la fonction publique hospitalière (FPH) : ensemble des salariés de la FPH travaillant à temps complet, hors stagiaires, apprentis et emplois aidés. Pour la fonction publique territoriale (FPT) : ensemble des salariés de la FPT travaillant à temps complet. Pour la fonction publique d'État (FPE) : agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État, en poste en métropole.

Note : pour la fonction publique d'État, les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein.

Sources : Insee, DADS 2005 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale ; Insee, fichier de paie des agents de l'État pour la fonction publique d'État.

3. Salaires nets annuels moyens et rapports inter-déciles par catégorie socioprofessionnelle dans la Fonction publique

Catégorie socioprofessionnelle	Fonction publique d'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	en euros	D9 / D1	en euros	D9 / D1	en euros	D9 / D1
Femmes	23 922	2,2	18 297	2,0	23 457	2,2
Cadres	27 145	2,0	31 283	2,2	42 520	3,6
Professions intermédiaires	21 255	2,1	20 426	2,1	26 157	1,8
Employés et ouvriers	17 864	1,7	16 262	1,6	18 888	1,7
Hommes	27 744	2,6	20 772	2,1	29 894	3,9
Cadres	33 290	2,4	37 531	2,4	55 057	3,5
Professions intermédiaires	22 753	2,0	22 420	1,9	26 906	1,8
Employés et ouvriers	20 658	2,0	17 839	1,7	19 248	1,7
Ensemble	25 525	2,4	19 470	2,1	25 199	2,4
Cadres	29 575	2,2	34 712	2,4	49 461	3,7
Professions intermédiaires	21 869	2,1	21 360	2,0	26 303	1,8
Employés et ouvriers	19 198	1,9	16 998	1,7	18 981	1,7
Écart de salaires hommes / femmes (en %)						
Cadres	22,6		20,0		29,5	
Professions intermédiaires	7,0		9,8		2,9	
Employés et ouvriers	15,6		9,7		1,9	
Ensemble	16,0		13,5		27,4	

Champ : pour la fonction publique hospitalière (FPH) : ensemble des salariés de la FPH travaillant à temps complet, hors stagiaires, apprentis et emplois aidés. Pour la fonction publique territoriale (FPT) : ensemble des salariés de la FPT travaillant à temps complet. Pour la fonction publique d'État (FPE) : agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État, en poste en métropole.

Note : pour la fonction publique d'État, les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein.

Sources : Insee, DADS 2005 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale ; Insee, fichier de paie des agents de l'État pour la fonction publique d'État.

6.3 Les salaires du secteur privé

Les différences de **salaires net** entre hommes et femmes peuvent résulter de multiples facteurs. Tout d'abord, les emplois occupés n'ont pas les mêmes caractéristiques : les durées du travail féminines sont en moyenne plus courtes, principalement à cause du temps partiel ; certaines catégories d'emploi s'avèrent plutôt féminines comme celle des employés, d'autres plutôt masculines comme celles des cadres et des ouvriers. Les différences entre les caractéristiques individuelles observables (niveau d'éducation, expérience professionnelle, interruptions de carrière) contribuent également à l'inégalité des salaires.

Qu'elles soient à temps complet ou non, les femmes ont en moyenne un salaire horaire plus faible que celui des hommes (*figure 1*). L'écart entre hommes et femmes est plus marqué pour les salariés à temps partiel (y compris travailleurs intermittents) et les cadres.

Dans le secteur privé et semi-public, parmi les **salariés à temps complet**, le salaire annuel net moyen des hommes est supérieur à celui des femmes d'environ 23 % en 2005. Cet écart est principalement dû à la différence de qualification des emplois occupés par chaque sexe. Au sein des groupes sociaux, les écarts de

salaires entre hommes et femmes sont plus faibles que la moyenne hormis pour les cadres. Ils varient de 6 % pour les employés à plus de 29 % pour les cadres (*figure 2*).

Dans le même esprit, plus on s'élève dans la hiérarchie des salaires, plus les écarts entre hommes et femmes augmentent (*figure 3*).

Les salaires des hommes sont nettement plus dispersés, le **rapport inter-décile** est de 3,1 contre 2,6 pour les femmes. Pour les hommes comme pour les femmes, la dispersion est plus forte parmi la moitié des salariés les mieux rémunérés qu'au sein de l'autre moitié. En quatorze ans, les salaires des hommes et des femmes à temps complet se sont nettement rapprochés (*figure 4*). Ainsi, le salaire féminin au niveau du premier **décile** représentait, en 1991 88,0 % de celui des hommes ; ce rapport est aujourd'hui de 91,8 %. La réduction de cet écart a principalement eu lieu au cours du début des années quatre-vingt-dix ; la situation s'est stabilisée depuis 1998. Au contraire, l'écart au niveau du 9^e décile continue de diminuer : en 2005, le 9^e décile pour le salaire des femmes représente 76,0 % de celui des hommes (contre 69,2 % en 1991 et 74,2 % en 2000). ■

Définitions

Salaires nets : ils comprennent les primes et indemnités diverses. Ils sont nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Les résultats sont issus des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Le champ est constitué des salariés, hormis les salariés agricoles, les employés de maison, les apprentis et stagiaires, les agents de l'État et des collectivités locales.

Salariés à temps complet : les effectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée. Par exemple, un salarié ayant travaillé durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 euros par an pour le calcul des salaires moyens.

Rapport inter-décile : rapport entre le 1^{er} et le 9^e décile. Il permet d'évaluer la dispersion des salaires.

Décile : voir fiche 6.1.

Pour en savoir plus

- « Les salaires en France » *Insee Références*, édition 2007.
- Bessière S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise », *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.
- Meurs D., Ponthieux S., « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et Statistique* n° 398-399, Insee, 2006.

Les salaires du secteur privé 6.3

1. Salaires horaires nets moyens par catégorie socioprofessionnelle en 2005

en euros courants

	Femmes		Hommes	
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Cadres	20,1	19,6	25,5	23,1
Professions intermédiaires	11,7	11,7	13,1	12,9
Employés	8,7	8,0	9,1	8,1
Ouvriers	8,1	7,7	9,4	8,9
Ensemble	10,9	9,5	13,2	11,8

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2005 (fichier définitif).

2. Salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2005 @

en euros courants

	Femmes	Hommes	Écart des salaires hommes/femmes (en %)
Cadres*	37 253	48 241	29
Professions intermédiaires	21 380	24 320	14
Employés	15 755	16 772	6
Ouvriers	14 537	17 290	19
Ensemble	19 818	24 446	23

* Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2005 (fichier définitif).

3. Distribution des salaires nets annuels en 2005 @

en euros courants

Décile	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	11 853	12 983	12 506
2 ^e décile (D2)	13 144	14 530	13 955
3 ^e décile (D3)	14 238	15 948	15 278
4 ^e décile (D4)	15 394	17 447	16 695
Médiane (D5)	16 845	19 162	18 336
6 ^e décile (D6)	18 624	21 348	20 373
7 ^e décile (D7)	20 948	24 433	23 086
8 ^e décile (D8)	24 133	29 399	27 399
9 ^e décile (D9)	30 324	39 760	36 349
Rapport inter-décile (D9/D1)*	2,6	3,1	2,9

* Le rapport inter-décile (D9/D1) est utilisé pour mettre en évidence les écarts entre les personnes disposant des salaires les plus élevés et celles disposant des salaires les plus faibles. Plus la valeur de ce rapport est importante, plus les écarts entre les personnes les mieux et les moins payées sont élevés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2005, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire annuel net inférieur à 12 506 euros, 20 % inférieur à 13 955 euros.

Source : Insee, DADS 2005 (fichier définitif).

4. Évolution du rapport des salaires femmes/hommes au niveau des 1^{er}, 5^e et 9^e déciles

en %

	1 ^{er} décile	5 ^e décile	9 ^e décile
1991	88,0	83,0	69,2
1995	90,2	86,1	72,1
2000	91,5	87,4	74,2
2005	91,8	87,3	76,0

Champ : salariés à temps complet âgés de 18 à 65 ans, hors apprentis, stagiaires et intérimaires du secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2005, au niveau du 1^{er} décile, le salaire des femmes représente 91,8 % du salaire des hommes. Ce rapport est de 76,0 % au niveau du 9^e décile.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs).

6.4 Les retraites

En 2004, le montant moyen des retraites des femmes est inférieur de 46 % à celles des hommes (*figure 1*). Chez les hommes, les montants moyens de retraite varient peu avec l'âge, du moins entre 65 et 85 ans, mais les plus âgés perçoivent des pensions légèrement plus basses. En revanche, chez les femmes, le montant de la retraite globale est plus élevé pour les retraitées les plus âgées (961 euros par mois entre 65 et 69 ans contre 1 097 euros au-delà de 85 ans).

L'**avantage principal de droit direct**, perçu au titre de l'activité professionnelle passée, constitue la majeure partie de la retraite globale (70 % de celle des femmes, 94 % de celle des hommes). L'avantage principal de droit direct perçu par les femmes est plus élevé pour les générations les plus récentes : 801 euros pour celles âgées de 65 à 69 ans contre 601 euros pour celles âgées de 85 ans et plus. En effet, le taux d'activité des femmes, et donc leur accès à un droit propre, a progressé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Elles ont aussi bénéficié de l'élévation généralisée des niveaux de qualification et du rapprochement progressif de leurs rémunérations de celles des hommes : le salaire annuel net moyen des femmes salariées à temps complet dans le secteur privé et semi-public représentait 64 % de celui des hommes en 1960 et 82 % en 2004. L'avantage principal de droit direct moyen perçu par les hommes reste cependant plus de deux fois plus élevé que celui perçu par les femmes, encore plus pour les générations les plus anciennes.

Le montant de l'avantage principal de droit direct est lié à la durée effective de l'activité professionnelle passée : pour bénéficier d'une

retraite à taux plein, le retraité doit avoir effectué une **carrière complète**. Les écarts sur le seul avantage principal de droit direct proviennent notamment de ce que les femmes ont en moyenne cotisé moins longtemps que les hommes, nombre d'entre elles ayant interrompu leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Ainsi, en 2004, 41 % seulement des femmes retraitées avaient pu faire valider une carrière complète contre 86 % des hommes (*figure 2*). De même, la part des **polypensionnés** est moins importante parmi les femmes (27 %) que parmi les hommes (52 %) car plus la durée de carrière est réduite, plus la probabilité de changer de statut, et donc de régime d'affiliation, est faible. Les écarts entre les avantages principaux de droits directs des hommes et des femmes sont moins élevés parmi les retraités ayant effectué une carrière complète que parmi ceux qui n'ont pas travaillé suffisamment longtemps pour obtenir un avantage à taux plein.

Les **pensions de réversion** perçues en cas de veuvage sont également incluses dans le montant de la retraite globale. Les femmes perçoivent plus souvent de telles pensions et bénéficient de montants de réversion plus élevés. Des **avantages accessoires** (par exemple, la bonification réservée aux parents d'au moins trois enfants, les allocations du minimum vieillesse pour les plus pauvres) peuvent également s'ajouter à l'avantage principal et sont plus fréquemment perçus par les femmes que par les hommes. En moyenne l'avantage principal de droit direct perçu par les femmes est nettement inférieur à celui des hommes mais la prise en compte des autres éléments constitutifs de la retraite globale réduit cet écart initial. ■

Définitions

Avantage principal de droit direct : montant de retraite acquis en contrepartie de l'activité professionnelle.

Carrière complète : ayant atteint la durée d'assurance suffisante pour obtenir le taux plein.

Polypensionnés : bénéficiaires d'une retraite de plusieurs régimes de base.

Pension de réversion ou avantage principal de réversion ou de droit dérivé : prestation de retraite dont bénéficie le veuf ou la veuve et dont le montant représente un pourcentage (différent selon les régimes de retraite) du montant de l'avantage principal de droit direct acquis par le défunt.

Avantages accessoires : bonification pour avoir élevé trois enfants ou plus, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, allocations du minimum vieillesse. Ces avantages s'ajoutent éventuellement à l'avantage principal de droit direct ou de droit dérivé.

Pour en savoir plus

- Burrigand C., Deloffre A., « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », *Études et résultats* n° 538, Drees, novembre 2006.

1. Montant moyen de la retraite globale selon l'âge et le sexe @

	en euros					
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Retraite globale	961	941	986	1 048	1 097	979
<i>dont : avantage principal de droit direct</i>	801	705	663	625	601	692
<i> avantage principal de réversion</i>	120	192	279	373	437	241
<i> allocations du minimum vieillesse</i>	7	7	8	11	22	9
<i> autres avantages accessoires</i>	34	37	37	40	38	37
Hommes						
Retraite globale	1 674	1 604	1 612	1 624	1 574	1 625
<i>dont : avantage principal de droit direct</i>	1 599	1 519	1 514	1 517	1 452	1 535
<i> avantage principal de réversion</i>	8	10	17	22	35	14
<i> allocations du minimum vieillesse</i>	5	6	8	8	14	7
<i> autres avantages accessoires</i>	61	69	74	77	73	69
Écart des montants* féminins / masculins (en %) pour la retraite globale	- 44	- 46	- 50	- 48	- 48	- 46

* (Femmes - hommes)/Hommes.

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

2. Pourcentage de carrières complètes et de polypensionnés selon l'âge et le sexe @

Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète						en %
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	45	43	42	37	33	41
Hommes	85	89	89	84	79	86
Pourcentage de polypensionnés						en %
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	30	29	28	25	21	27
Hommes	48	52	54	54	50	52

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

3. Montant moyen mensuel de la retraite de l'avantage principal de droit direct selon l'âge et le sexe @

	en euros					
	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Toutes carrières	801	705	663	625	601	692
<i>dont : carrières complètes</i>	1 135	1 045	964	965	923	1 027
Hommes						
Toutes carrières	1 599	1 519	1 514	1 517	1 452	1 535
<i>dont : carrières complètes</i>	1 671	1 569	1 569	1 601	1 568	1 603
Écart des montants* féminins / masculins (en %)						
Toutes carrières	- 50	- 54	- 56	- 59	- 59	- 55
<i>dont : carrières complètes</i>	- 32	- 33	- 39	- 4	- 41	- 36

* (Femmes - hommes)/Hommes.

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France, ayant au moins un avantage de droit direct. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2004.

6.5 Les allocataires de minima sociaux

Avec 1 255 500 allocataires fin 2006 (*figure 1*), le revenu minimum d'insertion (RMI) est le **minimum social** qui est versé au plus grand nombre d'allocataires. La grande majorité des bénéficiaires (57 %) sont des personnes seules, pour les deux tiers des hommes. Les autres sont des couples (17 %) et pour plus d'un quart, des familles monoparentales (*figure 2*). Parmi elles, les mères sont surreprésentées : 93 % des familles monoparentales bénéficiaires du RMI ont une femme à leur tête, contre 85 % de l'ensemble des familles monoparentales.

Les femmes sont également surreprésentées parmi les allocataires de l'allocation de parent isolé (API) : elles en constituent 98 % des 216 000 allocataires.

Sous certaines conditions, les chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage peuvent percevoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : en 2003, les femmes étaient à peine plus nombreuses que les hommes à bénéficier de cette allocation.

À la fin 2006, 51 % des 772 000 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

sont des hommes (*figure 1*) ; leur proportion varie toutefois avec l'âge : jusqu'à 49 ans, ils sont plus nombreux que les femmes alors que c'est l'inverse au-delà.

L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse est perçue par une majorité de femmes : 60 % en 2005 (*figure 3*). Avant 69 ans, on compte davantage d'allocataires hommes (54 %). Au-delà, les femmes deviennent majoritaires du fait en particulier de leur plus grande longévité. La part des allocataires dans la population totale augmente avec l'âge chez les femmes comme chez les hommes : les générations les plus anciennes ont en effet bénéficié de niveaux de pension moins favorables. L'écart entre les jeunes générations et les anciennes est plus important parmi les femmes : leurs retraites se sont beaucoup améliorées au fil des générations grâce notamment à de plus longues carrières, à de meilleurs salaires et à une réduction progressive de la part des carrières dans le secteur agricole. ■

Définitions

Minimum social : les minima sociaux, comme le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de parent isolé (API) ou encore le minimum vieillesse, sont des allocations différentielles permettant aux personnes en situation de précarité de disposer d'un minimum de ressources. Le RMI garantit ainsi en 2007 un revenu mensuel de 440,86 euros pour une personne seule. L'allocataire doit être âgé de plus de 25 ans (sauf pour les femmes enceintes et les personnes assurant la charge d'enfant[s]). Le montant maximum de l'AAH, versée aux personnes reconnues handicapées, est en 2007 de 621,27 euros mensuels. L'allocation de parent isolé (API) est versée aux personnes seules qui assument la charge d'un enfant, pendant une période d'un an maximum mais est prolongée jusqu'à 3 ans pour un jeune enfant (revenu garanti en 2007 de 561,18 euros par mois pour une femme isolée enceinte, 748,24 euros pour une personne isolée et un enfant, majoré de 187,06 euros par enfant supplémentaire). L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse est un complément de ressources qui permet de porter au niveau du « minimum vieillesse » les revenus des personnes âgées disposant de faibles moyens d'existence. En 2005, le montant mensuel du minimum vieillesse était de 599,50 euros pour une personne seule et de 1 075,50 euros pour un couple. Elle s'adresse aux personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail). À partir du 1^{er} janvier 2006, les prestations composant le minimum vieillesse ont été remplacées par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Pour en savoir plus

- Collinet P., Mathieu F., Robert M.-J., Salesses C., « 10,7 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les caisses d'allocation familiales », *l'e-sentiel* n° 60, Cnaf, avril 2007.
- Augris N., « L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse – Bénéficiaires au 31 décembre 2005 », *Document de travail Série Statistiques* n° 105, Drees, décembre 2006.
- Nivière D., avec la collaboration de Dindar C. et Hennion M., « Les allocataires de minima sociaux en 2005 », *Études et Résultats* n° 539, Drees, novembre 2006.

Les allocataires de minima sociaux 6.5

1. Les bénéficiaires du RMI, de l'AAH et de l'API par sexe et âge en 2006

	AAH		API		RMI		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Couples*	Femmes	Hommes
Moins de 20 ans	222	292	18 606	27	3 212	851	43
De 20 à 29 ans	47 170	68 630	112 235	727	50 187	107 869	110 323
De 30 à 39 ans	76 455	96 685	62 543	1 246	65 759	155 164	156 458
De 40 à 49 ans	109 300	114 037	17 480	1 062	53 662	151 573	121 850
De 50 à 59 ans	118 582	102 071	1 836	373	37 247	107 806	88 574
60 ans et plus	29 437	9 316	49	41	7 959	19 977	16 947
Âge inconnu	37	62	53	0	16	36	36
Ensemble	381 203	391 093	212 802	3 476	218 042	543 276	494 231

* Pour les couples, l'âge est celui du responsable du dossier.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf FILEAS, données au 30 décembre 2006.

2. Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) selon la situation familiale @

Situation familiale	France métropolitaine		Dom	
	1996	2006	1996	2006 *
Couples	172 927	188 182	23 355	29 860
Familles monoparentales	186 706	269 215	29 304	53 327
dont : femmes	173 767	249 687	27 600	49 576
hommes	12 939	19 528	1 704	3 751
Personnes seules	522 414	643 975	54 009	70 990
dont : femmes seules	180 443	222 877	17 890	21 136
hommes seuls	341 971	421 098	36 119	49 854
Total	882 047	1 101 372	106 668	154 177

* Dans les Dom, la croissance du nombre de bénéficiaires du RMI est particulièrement importante pour les hommes en raison de l'alignement du barème de l'API dans les Dom sur celui de la métropole qui a conduit à un transfert de bénéficiaires isolés avec enfant du RMI vers l'API.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : CNAF FILEAS, données au 30 décembre 2006.

3. Les allocataires* de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse en 2005 @

	Isolés		Mariés		Ensemble		Proportion** d'allocataires dans la population totale	
	(en milliers)		(en milliers)		(en milliers)		(en %)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
60-64 ans	28,9	21,6	4,5	17,9	33,4	39,5	2,1	2,6
65-69 ans	40,0	22,0	8,6	34,7	48,6	56,7	3,0	4,0
70-74 ans	44,8	19,4	10,7	33,1	55,5	52,5	3,4	4,0
75-79 ans	49,9	15,6	10,7	28,8	60,6	44,4	4,1	4,4
80-84 ans	56,9	12,0	8,7	20,7	65,6	32,8	5,4	4,7
85-89 ans	38,0	4,9	4,2	7,9	42,2	12,8	9,0	6,1
90 ans ou plus	52,8	4,0	4,1	4,0	56,9	7,9	12,7	5,7
Ensemble	311,2	99,5	51,5	147,2	362,7	246,7	4,3	3,9

* Les statistiques sur les allocataires portent sur des individus et non des ménages. Dans le cas d'un couple, il peut y avoir un seul titulaire de l'allocation supplémentaire (versé au demandeur) si une seule allocation suffit pour que les ressources du couple atteignent le minimum vieillesse ou deux titulaires, si nécessaire, ce qui rend délicat l'analyse des données par sexe.

La surreprésentation des hommes parmi les allocataires mariés tendrait à indiquer que le demandeur et titulaire de l'allocation supplémentaire au sein d'un couple marié est plus souvent l'homme que la femme.

** Les proportions par sexe sont calculées comme le rapport du nombre d'allocataires et les effectifs de la population par sexe. Les limites de cet exercice sont donc les mêmes que pour l'analyse des effectifs par sexe.

Source : Drees, enquête annuelle sur les Allocataires du minimum vieillesse, 2005.

6.6 Le revenu et le niveau de vie

Si la presque totalité des hommes (97 %) perçoit des revenus individuels (salaires, allocations chômage, revenus d'indépendants, retraites et pensions), seules 87 % des femmes sont dans ce cas. Chez les salariés et les chômeurs, les revenus individuels des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes (figure 1). Le revenu individuel médian, c'est-à-dire tel qu'il y a autant de personnes qui disposent de plus que de personnes qui disposent de moins, s'élève, en 2005, à 15 100 euros par an pour les femmes contre 18 800 euros pour les hommes. Par ailleurs, si le revenu individuel annuel des 10 % des hommes salariés ou chômeurs les moins rémunérés ne dépasse pas 7 000 euros, celui des 10 % de femmes dans la même situation est inférieur à 3 100 euros. En effet, les femmes sont plus souvent que les hommes au chômage, en emploi à temps partiel, et perçoivent des salaires plus bas. À l'autre extrémité de la distribution des revenus, les disparités sont également importantes : 10 % des hommes salariés ou chômeurs ont un revenu individuel annuel supérieur à 37 600 euros alors que ce montant ne dépasse pas 28 300 euros pour les femmes. Si les écarts de revenus sont importants entre hommes et femmes, les disparités entre les femmes le sont également, davantage d'ailleurs que celles entre les hommes. Le **rapport inter-décile** des revenus individuels des femmes salariées ou chômeuses est près de deux fois élevé que celui des hommes dans la même situation. Le **niveau de vie** dépend du **revenu disponible** et du nombre **d'unités de consommation** du ménage.

Son calcul prend en compte l'ensemble des revenus du ménage et la faiblesse d'un revenu individuel peut être compensée par l'existence d'autres revenus individuels dans le ménage, de revenus non individualisables ou de prestations sociales. Par définition, tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie. Les femmes en couple ont donc le même niveau de vie que leur conjoint. Chez les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, la faiblesse relative des revenus féminins se répercute davantage sur les niveaux de vie des femmes isolées avec enfant, qui assument seules la charge de l'ensemble des membres du ménage (figure 2). Les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont en effet plus fréquemment inactives et ont souvent davantage d'enfants que les hommes dans le même cas. Les femmes seules sans enfant jouissent, en revanche, d'un niveau de vie moyen égal à celui des hommes dans la même situation. Après 65 ans, les femmes seules disposent d'un niveau de vie inférieur à celui des hommes seuls. Cette disparité s'accroît avec l'âge : le niveau de vie annuel moyen des femmes et des hommes seuls de plus de 80 ans est respectivement de 16 200 euros contre 18 400 euros en 2005. Nombre de femmes de ces générations n'ont en effet jamais travaillé et ne disposent donc, lorsqu'elles survivent à leur conjoint, que d'une pension de réversion. Par ailleurs, celles qui ont travaillé ont plus souvent connu des interruptions de carrière et ont perçu des salaires plus faibles que ceux des hommes, d'où des retraites de montants inférieurs à celles des hommes. ■

Définitions

Rapport inter-décile des revenus : rapport entre le revenu minimal des 10 % d'individus les plus aisés (9^e décile) et le revenu maximal des 10 % les plus modestes (1^{er} décile).

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible par unité de consommation.

Revenu disponible : somme des revenus déclarés au fisc à laquelle on ajoute les prestations sociales perçues et on ôte les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

Unités de consommation (uc) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Les uc ont été calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2006.
- Chevalier P., Guillemin O., Lapinte A., Lorgnet J.-P., « Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 », *Données sociales : la société française*, *Insee Références*, édition 2006.
- Legendre N., « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première* n° 947, janvier 2004.

Le revenu et le niveau de vie 6.6

1. Distribution des revenus individuels¹ annuels des salariés ou chômeurs en 2005

en euros

	Femmes	Hommes	Rapport femmes/hommes
1 ^{er} décile (D1)	3 140	6 960	0,45
2 ^e décile (D2)	7 809	12 539	0,62
3 ^e décile (D3)	10 872	15 047	0,72
4 ^e décile (D4)	13 189	16 811	0,78
Médiane (D5)	15 106	18 774	0,80
6 ^e décile (D6)	17 092	21 069	0,81
7 ^e décile (D7)	19 608	24 161	0,81
8 ^e décile (D8)	22 975	28 741	0,80
9 ^e décile (D9)	28 297	37 560	0,75
p95	33 786	48 114	0,70
Rapport inter-décile (D9/D1)	9,0	5,4	
D5/D1	4,8	2,7	
D9/D5	1,9	2,0	

1. Les revenus individuels sont les salaires et traitements, les allocations chômage, les revenus d'indépendants, les pensions et les retraites.

Lecture : les 10 % des femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel de moins de 3 140 euros par an.

Champ : individus salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

2. Niveau de vie des individus en 2005 @

en euros

Type de ménage	Nombre total d'individus (en milliers)	Niveau de vie moyen
Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans	48 387	18 797
Personnes seules	4 551	17 240
Hommes vivant seuls inactifs	432	14 115
Hommes vivant seuls actifs	2 007	18 466
Femmes vivant seules inactives	528	14 259
Femmes vivant seules actives	1 584	17 535
Familles monoparentales	4 271	14 018
Pères d'une famille monoparentale	618	16 737
Mères d'une famille monoparentale inactives	813	11 184
Mères d'une famille monoparentale actives	2 841	14 238
Couples	37 739	19 635
Couples sans enfants	8 313	22 792
Couples avec enfant(s)	29 454	18 742
Ménages de plusieurs personnes sans lien de parenté	1 826	16 517
Ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans	10 735	17 738
Hommes vivant seuls	1 968	16 704
Femmes vivant seules	2 133	16 344
Couples	6 634	18 492
Ensemble des individus	59 150	19 603

Champ : individus appartenant à un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

6.7 Le taux de pauvreté

Parmi les personnes ayant plus de 17 ans, les femmes ont, un peu plus fréquemment que les hommes (11,7 % contre 10,3 %), un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** monétaire (*figure 1*). Le niveau de vie étant par définition le même pour tous les membres d'un ménage, les femmes en couple ont un niveau de vie identique à celui de leur conjoint. Le constat d'une pauvreté féminine plus fréquente traduit donc la plus forte proportion chez les femmes que chez les hommes de personnes isolées avec un faible niveau de vie. Globalement, pour les femmes comme pour les hommes, le taux de pauvreté est maximal avant 25 ans, puis chez les personnes ayant entre 35 et 54 ans. Il décroît ensuite avec l'âge, du moins jusqu'à 75 ans, âge à partir duquel il retrouve un niveau élevé.

À tous les âges, la proportion de personnes en situation de pauvreté monétaire est plus importante chez les femmes que chez les hommes ; mais cela est particulièrement manifeste avant 45 ans puis à partir de 65 ans, et surtout de 75 ans.

Tandis que les hommes de plus de 75 ans sont un peu moins souvent pauvres que l'ensemble des hommes (9,2 % contre 10,3 %), les femmes du même âge le sont un peu plus souvent que l'ensemble des femmes (12,8 % contre 11,7 %). Les femmes vivant plus longtemps que les hommes, celles qui atteignent un âge avancé sont souvent veuves. Les deux tiers des femmes de 75 ans et plus n'ont pas ou plus de conjoint alors qu'au même âge seuls 22 % des hommes sont dans ce cas. Pour ces générations les plus

anciennes où l'activité féminine était moins développée, la perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, la femme voyant ses droits à la retraite se réduire, parfois, à une pension de réversion.

Pour les plus jeunes, les disparités selon l'âge entre hommes et femmes s'expliquent également par des configurations familiales différentes. Les jeunes femmes quittent leur famille plus tôt que les jeunes hommes. De plus, elles assument des charges de famille à un âge plus précoce. Par ailleurs, c'est entre 30 et 49 ans que les femmes sont le plus fréquemment à la tête d'une famille monoparentale, situation peu répandue dans la population masculine. Or, l'examen des taux de pauvreté des individus de moins de 65 ans montre que ces configurations familiales très majoritairement féminines sont particulièrement touchées par la pauvreté (*figure 2*). Une mère isolée sur deux est pauvre quand elle est inactive, moins d'une sur quatre quand elle est active. À nombre d'enfants et situation d'activité identiques, les mères de familles monoparentales connaissent des taux de pauvreté supérieurs à ceux des pères de familles monoparentales. Cela est à rapprocher des moindres rémunérations que perçoivent les femmes. En revanche, les femmes et hommes seuls, ayant des niveaux de vie très proches à situation d'activité identique, ont des taux de pauvreté proches. On observe même moins de pauvres chez les femmes seules actives que chez les hommes seuls actifs (13,5 % contre 15,6 %). ■

Définitions

Niveau de vie : voir fiche 6.6.

Seuil de pauvreté : un individu est considéré comme pauvre au sens monétaire si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Il est défini comme les 60 % du niveau de vie médian, convention commune à Eurostat et à l'Insee.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2006.
- Chevalier P., Guillemin O., Lapinte A., Lorgnet J.-P., « Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 », *Données sociales : la société française, Insee Références*, édition 2006.
- Dell F., Legendre N., « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise », *Insee Première* n° 942, décembre 2003.

Le taux de pauvreté 6.7

1. Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon leur âge en 2005 @

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pauvres ¹ (en milliers)	Taux (en %)	Nombre de pauvres ¹ (en milliers)	Taux (en %)
18 à 24 ans	449	18,6	392	16,4
25 à 34 ans	411	10,4	351	9,0
35 à 44 ans	560	12,9	468	11,0
45 à 54 ans	476	11,2	438	10,9
55 à 64 ans	341	9,9	315	9,6
65 à 74 ans	205	7,6	138	6,1
75 ans et plus	365	12,8	161	9,2
Ensemble	2 807	11,7	2 264	10,3

1. Personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté défini comme les 60 % du niveau de vie médian.

Champ : individus de 18 ans ou plus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

2. Proportion d'individus pauvres selon le type de ménage @

Type de ménage	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personnes seules	793	17,4
Hommes vivant seuls inactifs	120	27,9
Hommes vivant seuls actifs	314	15,6
Femmes vivant seules inactives	145	27,5
Femmes vivant seules actives	213	13,5
Familles monoparentales	1 161	27,2
Pères d'une famille monoparentale	95	15,4
Mères d'une famille monoparentale inactives	435	53,6
Mères d'une famille monoparentale actives	631	22,2
Couples	3 875	10,3
Couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant	160	13,5
Couples d'un actif et d'une inactive sans enfant	231	5,1
Couples d'actifs avec un enfant	368	5,9
Couples d'actifs avec deux enfants	589	5,9
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	482	10,5
Ménages de plusieurs personnes sans lien de parenté	330	18,0
Ensemble	6 158	12,7

Champ : individus des ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, hors retraités et étudiants, dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

6.8 Cadrage européen : les revenus

En 2005, dans tous les pays de l'Union européenne, les femmes perçoivent en moyenne des salaires inférieurs à ceux des hommes : **l'écart de rémunération entre hommes et femmes** y est en moyenne de 15 % (figure 1). L'écart le plus haut est observé en Estonie et à Chypre (25 %) et le plus bas en Belgique (7 %) et à Malte (4 %) alors que la situation française est proche de la moyenne européenne. La participation au marché du travail explique en partie ces écarts salariaux. Les **taux d'activité** et les taux d'emploi à temps partiel des hommes et des femmes varient en effet fortement d'un pays à l'autre notamment du fait de contextes historiques, institutionnels et culturels et de politiques publiques différents. Cela pèse sur les écarts de rémunération puisque d'une part le salaire horaire d'un temps partiel est souvent inférieur à celui d'un temps complet et d'autre part, le retrait du marché du travail pour s'occuper des enfants influence le salaire via l'effet de carrière. Cela n'explique pas la totalité des écarts de salaires : ainsi, bien que la Belgique présente un taux d'activité féminin proche de la moyenne européenne et un taux d'emploi à temps partiel supérieur à la moyenne, le différentiel de salaire y était, en 2002, inférieur à la médiane européenne. Par ailleurs, ces différentiels de salaires ne tiennent pas compte des effets de structures, tels que l'âge,

le niveau d'études, la taille ou le secteur de l'entreprise, propres à chaque pays.

En moyenne, dans l'Union européenne composée de 25 pays, le **taux de pauvreté** est de 16 % (figure 2) mais est plus élevé pour les femmes (17 %) que pour les hommes (15 %). La mesure de la pauvreté étant basée sur des seuils nationaux, certains pays, la République tchèque par exemple, présentent des taux de pauvreté faibles malgré des niveaux de vie en standards de pouvoir d'achat bien inférieurs à la moyenne européenne. Les pays du sud de l'Europe des 15 ont des taux de pauvreté relativement supérieurs à ceux du nord. Les situations des pays entrés dans l'Union en 2004 sont disparates : certains ont des taux de pauvreté parmi les plus élevés (21 % en Lituanie et en Pologne) et d'autres parmi les plus faibles (10 % en République tchèque et 13 % en Slovaquie). Dans la grande majorité des pays européens on compte davantage de femmes que d'hommes pauvres. La Pologne et la Hongrie constituent des exceptions puisque le taux de pauvreté des femmes y est plus faible que celui des hommes. Au Luxembourg, en Slovaquie, au Danemark et aux Pays-Bas la proportion de femmes et d'hommes vivant sous le seuil de pauvreté est équivalente. En Grèce et à Chypre, plus de 3 points séparent les taux de pauvreté des hommes et de femmes. ■

Définitions

Écart de rémunération entre hommes et femmes : cet écart correspond à la différence entre les gains horaires bruts moyens des hommes et des femmes, exprimée en tant que pourcentage des gains horaires bruts moyens des hommes. Il est calculé sur la base de plusieurs sources de données dont le panel communautaire des ménages (PCM), l'enquête communautaire sur le Revenu et les Conditions de vie (SILC) et des sources nationales (pour la France, l'enquête Emploi).

Taux d'activité : voir fiche 5.1.

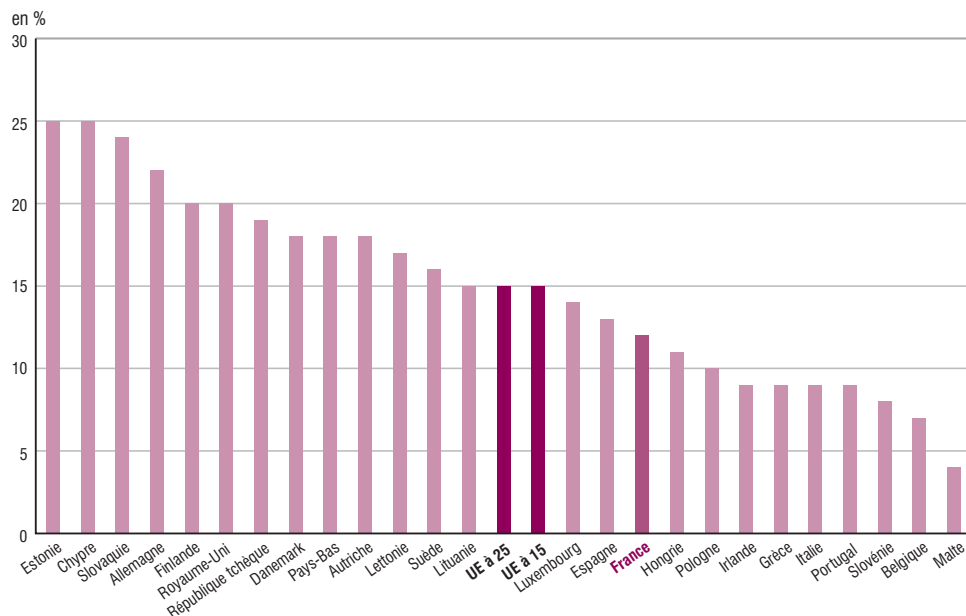
Taux de pauvreté (monétaire) : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (voir fiche 6.7).

Pour en savoir plus

- Franco A., « La concentration des hommes et des femmes dans les différents secteurs d'activité », *Statistiques en bref*, Eurostat, n° 53/2007, avril 2007.
- Filatriau O., Marcus V., « Convergences et structures salariales dans l'Union Européenne », « Les salaires en France », *Insee Référence*, 2006.
- Mittag H.-J., « Salaires bruts en Europe - Principaux résultats de l'enquête sur la Structure des salaires en 2002 », *Statistiques en bref*, Eurostat n° 12/2005, octobre 2005.
- Guio A.-C., « Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'UE25 », *Statistiques en bref*, Eurostat n° 13/2005, août 2005.
- Ponthieux S., Meurs D., « Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes en Europe - Effets de structures ou discrimination ? », *Revue de l'OFCE* n° 901, juin 2004.

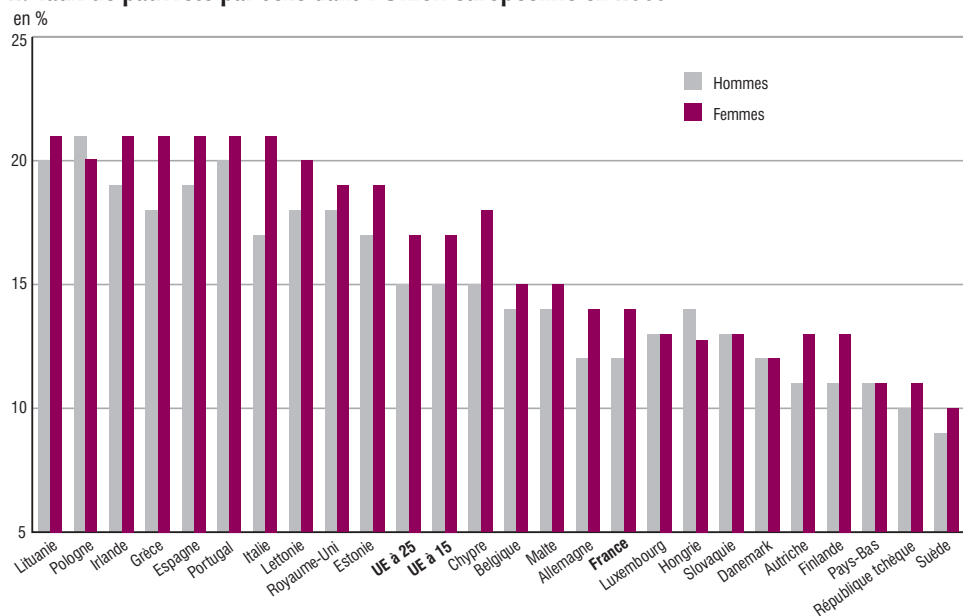
Cadrage européen : les revenus 6.8

1. Écart des rémunérations entre hommes et femmes dans l'Union européenne en 2005



Champ : salariés de 16 à 64 ans travaillant au minimum 15 heures par semaine.
Source : Eurostat.

2. Taux de pauvreté par sexe dans l'Union européenne en 2005



Note : seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie.
Source : Eurostat.

FICHES THÉMATIQUES

Articulation vie familiale-
vie professionnelle
Relations à la société
Loisirs
Pouvoir

7.1 Articuler emploi et famille

En 2006, plus des trois quarts des femmes en couple âgées de 15 à 59 ans sont présentes sur le marché du travail, qu'elles travaillent à temps complet (47,9 %), à temps partiel (23,4 %) ou qu'elles soient au chômage (5,6 %). La progression de l'**activité** féminine, qui date du milieu des années soixante, s'est encore poursuivie au cours des années récentes : 76,8 % des femmes en couple sont actives en 2006 contre 61,0 % en 1990.

L'articulation vie professionnelle - vie familiale s'intègre dans des stratégies différentes selon le statut matrimonial de fait (vie en couple ou non), le nombre et l'âge des enfants. Si l'activité professionnelle des hommes n'est que peu influencée par le nombre et l'âge de leurs enfants, celle des femmes qui vivent en couple l'est au contraire fortement. Pour les mères, la présence d'un ou deux enfants, lorsqu'ils sont âgés de 3 ans ou plus, se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle : en 2006, plus de 80 % des femmes vivant en couple et ayant un ou deux enfants sont actives (*figure 1*). Avec trois enfants, tous âgés de 3 ans ou plus, l'activité féminine est moins fréquente (72 %), mais elle a nettement progressé par rapport au début des années quatre-vingt-dix où elle était inférieure à 50 %.

Mais c'est surtout la présence de jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans) qui affecte l'exercice d'une profession. Si la présence d'un seul enfant, même âgé de moins de 3 ans, modifie

peu le taux d'activité des femmes, celui-ci baisse en revanche de façon importante quand le jeune enfant a des frères et sœurs : il tombe à 59,8 % pour deux enfants et à 37,5 % pour trois enfants ou plus. Par ailleurs, lorsqu'elles travaillent, la moitié de ces mères de jeunes enfants le font à temps partiel.

Selon l'**enquête « relations familiales et intergénérationnelles » (ERFI-GGS)**, les hommes et les femmes qui exercent une activité déclarent aussi souvent rencontrer des difficultés pour articuler leur vie familiale avec leur vie professionnelle : respectivement 42 et 43 % d'entre eux déclarent soit être rentrés trop fatigués pour s'occuper des tâches domestiques, soit avoir eu du mal à assumer leurs responsabilités familiales car ils ont passé beaucoup de temps au travail, et cela à plusieurs reprises dans le mois. Cependant, ces difficultés d'articulation ne se traduisent pas de la même façon pour les hommes et les femmes. Ainsi, tandis que 39 % des femmes déclarent être rentrées plus de trois fois par mois trop fatiguées pour s'occuper des différentes tâches domestiques, et 8 % être déjà arrivées au travail trop fatiguées pour bien travailler à cause de tout ce qu'elles avaient fait à la maison (*figure 2*), ce n'est le cas que de respectivement 36 % et 6 % des hommes. *A contrario*, un quart des hommes déclarent avoir du mal à assumer leurs responsabilités familiales quand ils ont passé beaucoup de temps au travail, contre 20 % des femmes. ■

Définitions

Taux d'activité : voir fiche 5.1.

Enquête « relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi-GGS) : voir fiche 2.4.

Pour en savoir plus

- Chardon O., Daguet F., « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 - L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première* n° 1171, janvier 2008.
- Bauer D., « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Études et Résultats* n° 570, Drees, avril 2007.
- Pailhé A., Solaz. A., « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et Sociétés* n° 426, Ined, septembre 2006.

Articuler emploi et famille 7.1

1. Activité, emploi et chômage selon la situation familiale et le nombre d'enfants en 2006 @ en %

	Taux d'activité		Dont					
			À temps complet		À temps partiel		Au chômage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	76,8	90,8	47,9	82,9	23,4	3,1	5,6	4,7
Sans enfant	75,0	83,0	52,4	74,0	17,5	4,1	5,1	5,0
1 enfant de moins de 3 ans	81,3	96,1	54,2	85,6	18,9	3,1	8,3	7,3
2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	59,8	95,8	29,8	89,3	26,5	2,6	3,6	3,9
3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	37,5	96,5	14,7	85,8	18,7	4,1	4,1	6,5
1 enfant âgé de 3 ans ou plus	82,4	91,4	53,4	84,6	23,0	2,8	5,9	3,9
2 enfants âgés de 3 ans ou plus	86,1	95,4	51,0	89,7	29,9	2,1	5,2	3,6
3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus	72,1	95,1	32,6	86,1	32,3	2,8	7,2	6,3
Non en couple	78,2	83,0	54,7	68,7	15,3	5,9	8,2	8,5
Sans enfant	76,3	82,1	56,6	67,7	13,4	6,0	6,3	8,4
1 enfant ou plus	80,9	92,4	51,8	79,1	18,1	4,4	11,0	8,9
Ensemble	77,1	89,0	49,6	79,7	21,4	3,7	6,2	5,6

Champ : France métropolitaine, personnes de référence et éventuel conjoint de 15 à 59 ans.

Lecture : en 2006, parmi les femmes de 15 à 59 ans ayant un enfant de moins de 3 ans, 81,3 % sont actives, 54,2 % travaillent à temps complet, 18,9 % à temps partiel et 8,3 % sont au chômage.

Note : résultats en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2006.

2. Difficultés de conciliation exprimées

Impressions relatives à des difficultés de conciliation vie familiale/vie professionnelle	en %					
	3 fois par mois ou plus		1 ou 2 fois par mois ou plus		Jamais ou non concerné	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Vous êtes rentré(e) à la maison trop fatigué(e) pour vous occuper des différentes tâches domestiques	39	36	28	26	33	38
Vous avez eu du mal à assumer vos responsabilités familiales car vous avez passé beaucoup de temps au travail	20	25	21	21	59	54
Vous êtes arrivé(e) au travail trop fatigué(e) pour bien travailler à cause de tout ce que vous aviez fait à la maison	8	6	16	14	76	80
Vous avez eu du mal à vous concentrer sur votre travail à cause de vos responsabilités familiales	7	6	18	12	75	81

Champ : personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles, 2005 - Exploitation Drees.

7.2 Les dispositifs d'aide à la garde

Le rôle des femmes est central en ce qui concerne la garde des enfants. Les aides publiques en lien avec la garde des enfants ont de ce fait une influence sensible sur l'articulation entre les vies familiale et professionnelle des femmes.

Environ 10 % des enfants de 4 mois à 2 ans et demi étaient accueillis en crèche en 2002. Les tarifs horaires étant fixés selon une grille basée sur le quotient familial calculé par les caisses d'allocations familiales (Caf), le prix payé par les familles pour ce type de garde est d'autant plus élevé que la famille est aisée ; en 2002, le coût horaire variait ainsi, après réductions d'impôts, de 0,70 euro en moyenne pour les 25 % familles les plus modestes à 1,50 euro pour les 25 % les plus aisés.

Le coût des autres modes de garde est également pris en charge partiellement par les Caf, responsables du dispositif global de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La Paje se compose de plusieurs volets et remplace diverses aides antérieurement versées par les Caf. Le socle de la Paje est composé d'une prime de naissance et d'une allocation de base, versées sous condition de ressources de la naissance jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Ce premier niveau de la Paje ne dépend aucunement du mode de garde de l'enfant. C'est ce qui le distingue des compléments constituant le second niveau de la Paje et qui eux sont variables selon la manière dont l'enfant est gardé ; la Paje vise en effet à aider les parents quelle que soit la solution qu'ils adoptent en matière de conciliation entre la garde de leur(s) enfant(s) et leur activité professionnelle. Lorsqu'ils continuent d'exercer une activité professionnelle, les parents qui font garder leurs enfants à leur domicile ou par une assistante maternelle bénéficient d'un complément de libre choix du mode de garde dont le montant dépend du revenu.

Le nombre de bénéficiaires d'une prestation pour la garde d'enfants par une assistante maternelle n'a cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 679 000 bénéficiaires en 2006 (*figure 1*). Parmi eux, 95 % sont des couples dont la majorité n'a qu'un enfant ; les familles monoparentales, dont le parent est le plus souvent une femme, ne bénéficient donc que très peu de ce complément qui permet d'aider au maintien d'une activité professionnelle (*figure 2*). Les bénéficiaires vivant en couple ou en famille monoparentale se distinguent aussi par leur niveau de revenu : 70 % des couples sont dans la tranche intermédiaire de revenu alors que 82 % des familles monoparentales sont dans la tranche inférieure.

La garde des enfants à domicile est un autre mode de garde subventionné par la Paje. Après une augmentation entre 1994 et 1998, le nombre de bénéficiaires d'une prestation pour la garde d'enfant à domicile a décliné et s'est stabilisé depuis 2002 aux alentours de 52 000. Sous l'effet de la Paje et du relèvement des déductions fiscales liées à l'emploi d'un salarié à domicile, il progresse nettement entre 2005 et 2006 pour atteindre 56 700 bénéficiaires.

Lorsque les parents arrêtent, partiellement ou totalement, leur activité professionnelle pour assurer la garde de leur(s) enfant(s), ils peuvent également bénéficier d'une prestation financière destinée à compenser la perte de revenu. Le nombre de bénéficiaires de prestations de ce type s'est stabilisé aux alentours de 500 000 entre 1998 et 2003 (*figure 3*). Après avoir quasiment doublé entre 1993 et 1997, suite à l'extension de l'allocation parentale d'éducation aux familles de deux enfants en 1994, il augmente à nouveau sous l'impulsion de la mise en place de la Paje pour atteindre 587 600 bénéficiaires. La part des hommes parmi les bénéficiaires de ce complément de libre choix d'activité est minime (2,5 %). ■

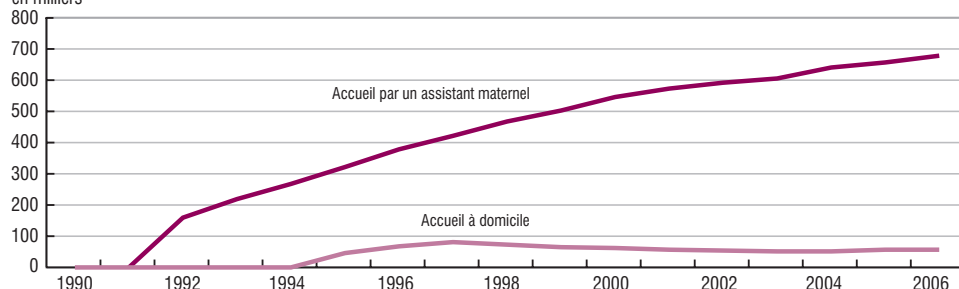
Pour en savoir plus

- Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2006 », *Données statistiques, à paraître*.
- Marical F., Minonzio J., Nicolas M., « La Paje améliore-t-elle le choix des parents pour un mode de garde ? », *Recherches et Prévisions* n° 88, Cnaf, juin 2007.
- Berger E., Chauffaut D., Olm C., Simon M.-O., « Les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité : une diversité des profils », *Études et Résultats* n° 510, Drees, août 2006.
- Blanpain N., « Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 », *Études et Résultats* n° 422, Drees, août 2005.

Les dispositifs d'aide à la garde 7.2

1. Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations d'accueil individuel

en milliers



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf, fichier Fileas.

2. Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31 décembre 2006¹

en milliers

	Familles monoparentales				Couples				Total
	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	
Primes (naissance ou adoption)	4,5	2,3	1,1	0,7	18,8	16,7	7,1	3,3	54,6
Allocation de base (naissance ou adoption)	0,2	151,1	81,1	59,9	0,8	610,5	567,7	353,5	1 824,9
Complément libre choix d'activité (y compris optionnel)	0,0	2,5	19,9	14,1	0,0	36,4	319,8	194,4	587,3
<i>dont : hommes</i>	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,7	8,6	5,3	14,8
Complément mode de garde « assistante maternelle »	0,0	17,1	6,3	1,9	0,0	227,5	169,0	40,4	462,1
– niveau inférieur de ressources	0,0	13,9	5,2	1,6	0,0	18,0	16,4	7,0	62,1
– niveau médian de ressources ²	0,0	2,9	1,0	0,2	0,0	160,7	119,8	26,6	311,2
– niveau supérieur de ressources	0,0	0,4	0,1	0,0	0,0	48,7	33,8	6,8	88,8
Complément mode de garde « garde à domicile »	0,0	0,6	0,4	0,2	0,0	10,0	14,2	8,5	33,8
Bénéficiaires de la Paje	5,7	153,5	82,3	60,4	19,6	682,3	642,3	381,8	2 026,9

1. Ne sont comptabilisées ici que les primes versées aux allocataires au titre du mois de décembre et encore présents au 31 décembre.

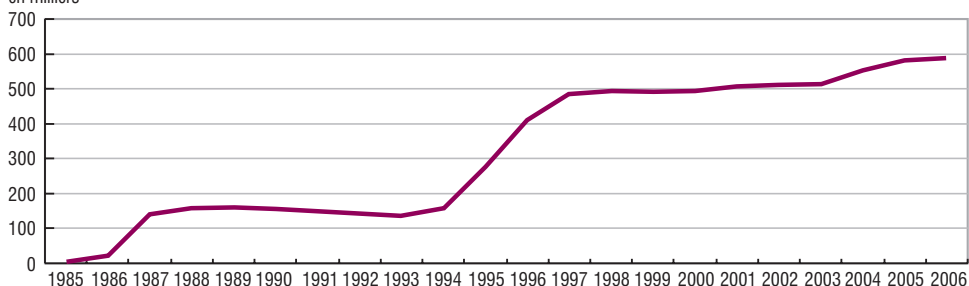
2. Une famille avec un enfant se situe au niveau médian de ressources lorsque les revenus annuels sont compris entre 14 870 euros et 33 044 euros.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf, fichier Fileas.

3. Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité¹

en milliers



1. Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, il s'agit des bénéficiaires de l'APE. À partir du 1^{er} janvier 2004, le complément de libre choix d'activité (CLCA) se substitue à l'APE. Les effectifs rassemblent alors les anciens bénéficiaires de l'APE restés dans le dispositif et les bénéficiaires du CLCA. Contrairement à l'APE, le CLCA est attribuable dès le premier enfant; mais les conditions d'activité professionnelle antérieure, nécessaires à son obtention, ont été resserrées.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Cnaf, fichier Fileas.

7.3 L'accueil des enfants de moins de 6 ans

Le taux d'activité des femmes (76 % pour l'ensemble des 15-59 ans en 2006) est inférieur à celui des hommes (90 %). L'implication plus importante des femmes dans l'accomplissement des tâches domestiques et familiales, en particulier auprès des enfants, est souvent mise en avant pour expliquer que certaines femmes renonceraient à entrer sur le marché du travail. En outre, même lorsqu'elles ont un emploi, les femmes sont plus souvent à temps partiel que leurs collègues masculins (*figure 1*) : parmi les actifs occupés, 28 % des femmes sont à temps partiel contre 4 % des hommes. Ce recours au temps partiel est lié aux soins et à la garde des enfants : 50 % des mères de famille déclarent être à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de leur famille. Si 47 % des mères élevant seules leur(s) enfant(s) exercent à temps partiel faute de trouver un emploi à temps complet, les contraintes familiales expliquent, dans les familles monoparentales, 30 % des recours au temps partiel. L'accueil des enfants et le développement de l'emploi féminin sont donc étroitement liés. La question de l'accueil du jeune enfant se pose particulièrement lorsque l'école n'est pas le **mode de garde principal**, c'est-à-dire avant l'âge de trois ans – scolarisation de la quasi-totalité des enfants – et après l'école et le mercredi pour les enfants âgés de trois à

six ans. Si, lorsqu'ils ne sont pas à l'école, deux tiers ou plus des enfants de moins de 6 ans sont gardés en 2002 par un de leurs parents ou par les deux en même temps, la répartition de la garde est très inégale entre le père et la mère. En journée du lundi au vendredi d'une semaine « habituelle », plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leur mère seule (*figure 2a*) alors que très peu (2 %) le sont par leur père seul. Après l'heure standard de fin d'une journée d'école les enfants âgés de trois à six ans sont encore, pour presque la moitié d'entre eux, principalement accueillis par leur mère seule (*figure 2b*) contre seulement 7 % qui le sont par leur père seul. La journée du mercredi (*figure 2c*), où très peu d'enfants sont scolarisés (1 % à titre principal), le nombre d'enfants pris principalement en charge par un parent ou par les deux est plus faible (75 % contre 83 % les autres jours entre 16 h 30 et 19 h), les enfants étant davantage accueillis par un **mode de garde informel**, essentiellement les grands-parents, ou par un **mode d'accueil collectif**. Toutefois, cette diminution se traduit par une baisse du nombre d'enfants pris en charge par leur père ou par les deux parents conjointement (respectivement 3 % et 14 %). La part des enfants principalement pris en charge par leur mère, au contraire, augmente (58 %). ■

Définitions

Mode de garde principal : il est déterminé à partir de l'enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de sept ans menée en 2002. Il s'agit du mode de garde qui dure le plus de temps sur la période considérée.

Modes de garde informels : ils regroupent l'accueil par les membres de la famille autres que les parents, par le voisinage ou l'entourage, au-delà des modes de garde formels que proposent les services publics, les secteurs privés et associatifs ou les assistantes maternelles.

Modes d'accueil collectifs : ils regroupent les centres aérés et de loisirs, les centres d'activités culturelles et sportives, les jardins d'enfants et les établissements spécialisés.

Pour en savoir plus

- Micheaux S., Monso O., « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *Insee Première* n° 1132, avril 2007.
- Bressé S., en collaboration avec Galtier B., « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », *Études et Résultats* n° 465, Drees, février 2006.
- Daniel A., « L'intervention de l'aide informelle dans la garde des jeunes enfants », *Études et Résultats* n° 318, Drees, juin 2004.
- Ruault M., Daniel A., « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », *Études et Résultats* n° 235, Drees, avril 2003.

L'accueil des enfants de moins de 6 ans 7.3

1. Le recours au temps partiel et la garde des enfants en 2006

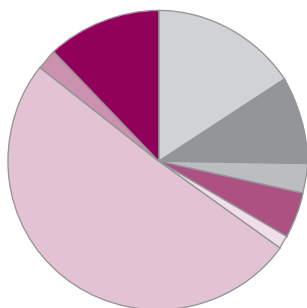
	Familles monoparentale		Couple avec enfants	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Travaille à temps complet	92,1	74,9	96,3	64,8
Travaille à temps partiel	7,9	25,1	3,7	35,2
<i>dont : n'a pas trouvé d'emploi à temps plein</i>	<i>38,4</i>	<i>46,7</i>	<i>32,0</i>	<i>23,6</i>
<i>pour exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études ou une formation</i>	<i>32,2</i>	<i>7,8</i>	<i>26,5</i>	<i>5,1</i>
<i>pour s'occuper de ses enfants ou d'un autre membre de sa famille</i>	<i>11,5</i>	<i>29,5</i>	<i>11,0</i>	<i>53,0</i>
<i>pour d'autres raisons</i>	<i>17,9</i>	<i>16,0</i>	<i>30,5</i>	<i>18,3</i>
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes de plus de 15 ans appartenant à une famille monoparentale ou à un couple avec enfant(s).

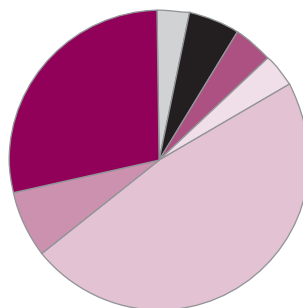
Source : Insee, enquête Emploi 2006.

2. Mode de garde principal des enfants

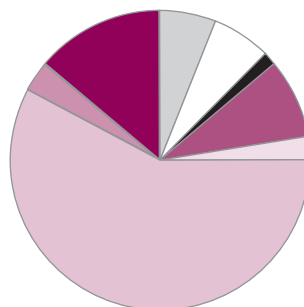
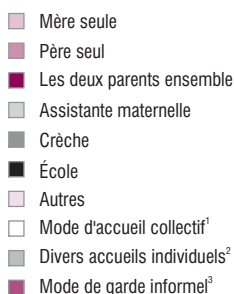
2a. Enfants de moins de 3 ans sur une semaine du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 19 h 00



2b. Enfants de 3 à 6 ans sur une semaine du lundi au vendredi entre 16 h 30 et 19 h 00 (hors mercredi)



2c. Enfants de 3 à 6 ans le mercredi de 8 h 00 à 19 h 00



1. Centres aérés et centres de loisirs, centres d'activités culturelles et sportives, établissements spécialisés et jardins d'enfants.

2. Nourrices et baby sitter (y compris non déclarées), travailleuses familiales et aides ménagères et personnes au pair.

3. Membres de la famille autres que les parents de l'enfant, amis, voisins ou éventuelles autres personnes extérieures à qui peut être confié l'enfant.

Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans, 2002.

7.4 La solidarité envers les personnes âgées

En vieillissant, les personnes âgées peuvent se trouver limitées dans leurs activités et avoir davantage besoin d'aide ou de surveillance pour les actes ordinaires de la vie quotidienne (se laver, se déplacer, gérer son budget, faire la cuisine ...). Dans l'objectif de favoriser l'apport d'aides, humaines ou techniques, aux personnes âgées dépendantes, l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) a été créée en 2002. Les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée que celle des hommes, sont plus nombreuses à en bénéficier que ces derniers aux âges élevés (*figure 1*). Leur proportion au sein des bénéficiaires de l'APA est également supérieure à leur part dans la population potentiellement concernée. Ainsi, entre 60 et 75 ans, 62 % des bénéficiaires de l'APA sont des femmes, qui pourtant ne constituent que 53 % de la population de cette tranche d'âge. De même, les femmes représentent 80 % des bénéficiaires de l'APA de 85 ans ou plus contre 72 % de la population du même âge.

Si l'APA permet aux personnes âgées de faire appel à des professionnels pour les aider face aux difficultés engendrées par leur perte d'autonomie, les personnes de leur entourage restent un soutien essentiel : un quart seulement des allocataires ont uniquement recours à l'aide de professionnels, tandis que 7 % font uniquement appel à leur entourage et 68 % s'appuient à la fois sur une aide dispensée par des professionnels et sur une aide de leur entourage. La place des femmes est centrale dans l'aide fournie par les membres de

l'entourage (*figure 2*). Lorsqu'une seule personne fournit de l'aide, cette personne est dans la moitié des cas un enfant, et près de 7 fois sur 10 il s'agit d'une fille plutôt que d'un fils. Lorsque l'aide est dispensée par deux personnes, la présence féminine reste importante : 59 % des aidants sont des femmes et pour 28 % des personnes concernées l'aide est fournie exclusivement par des femmes. Les femmes participent également activement au soutien de leurs beaux-parents âgés conjointement à leurs époux.

Les allocataires de l'APA vivant en couple se font souvent aider par leur conjoint alors que celles qui vivent seules font davantage appel à leurs enfants et beaux-enfants. En moyenne, les femmes passent plus de temps que les hommes à aider leurs proches âgés. Les conjointes fournissent ainsi une aide en moyenne deux heures et demie supérieure à celle qu'apportent les conjoints et les filles de deux heures plus élevée que celle des fils. Le type d'aide apportée est également différent selon le sexe de l'aidant. Lorsque l'aidant intervient seul (dans 71 % cas), les femmes assument fréquemment les tâches ménagères et celles qui ont trait aux soins du corps (toilette, habillage) alors que les hommes apportent peu souvent une aide dans ces domaines. Ils sont en revanche davantage actifs lorsqu'il s'agit d'assurer des tâches administratives, de la surveillance et de la présence ainsi que des activités demandant un effort physique (aide au déplacement) ou en lien avec l'extérieur du domicile (courses). ■

Définitions

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : prestation destinée aux personnes de 60 ans et plus « qui, notwithstanding les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (loi du 20 juillet 2001). Versée par les conseils généraux, elle permet à domicile de financer un plan d'aide (heures d'aide à domicile, aides techniques ...) et en établissement d'acquitter le tarif dépendance.

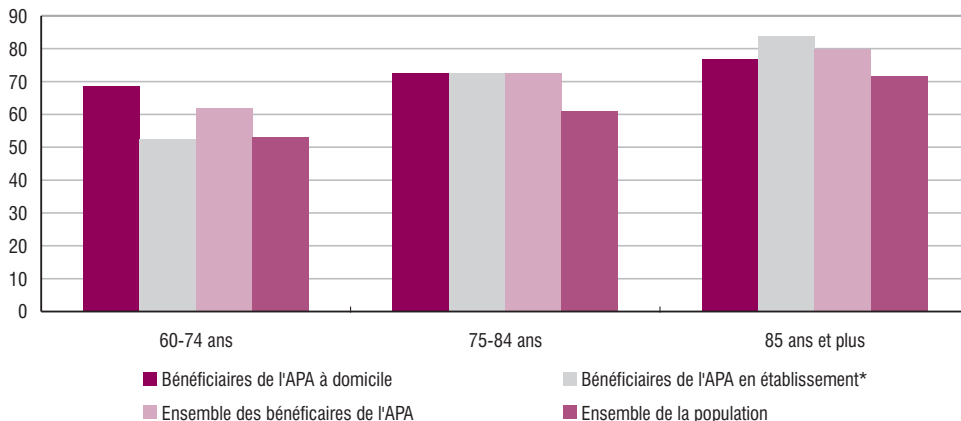
Pour en savoir plus

- Espagnol P., « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2006 », *Drees, Études et Résultats* n° 569, avril 2007.
- Petite S., Weber A., « Les effets de l'allocation personnalisée d'autonomie sur l'aide dispensée aux personnes âgées », *Drees, Études et Résultats* n° 459, janvier 2006.
- Weber A., « Regards sur l'APA trois ans après sa création », *Insee Références, Données sociales - La société française*, édition 2006.
- Clément S., Gagnon É., Rolland C., « Dynamiques familiales et configurations d'aide », « Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec », Ramonville-Saint-Agne, Érès, 2005.

La solidarité envers les personnes âgées 7.4

1. Proportion de femmes parmi les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'ensemble de la population au 31 décembre 2005

en %



* Hors établissement expérimentant la dotation globale.

Champ : France entière.

Source : Drees, enquête trimestrielle auprès des conseils généraux, estimations de population au 1^{er} janvier 2006 d'après les enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

2. Provenance de l'aide de l'entourage selon le mode de vie en 2003

	Répartition selon le type d'aident		Répartition au sein des configurations des personnes qui vivent en couple	
	(%)	Pourcentage d'aidante(s)	(%)	(%)
Configuration : un aidant unique (71 %)				
un enfant	53	dont 69 % de filles	25	70
un conjoint	26	dont 47 % de conjointes	66	0
un beau-fils ou une belle-fille	7	dont 84 % de belles-filles	3	10
autre configuration	14	dont 75 % de femmes	6	20
Ensemble des bénéficiaires aidés par un membre de leur entourage	10	dont 64 % de femmes	100	100
Configuration : deux aidants (20 %)				
un enfant et un bel enfant		dont 50 % de filles dont 40 % de belles-filles dont 5 % de configurations exclusivement féminines		
	29		6	42
deux enfants		dont 66 % de filles dont 45 % de configurations exclusivement féminines		
	28		17	33
un conjoint et un enfant		dont 54 % de conjointes dont 60 % de filles dont 26 % de configurations exclusivement féminines		
	18		49	0
autre configuration		dont 62 % de femmes dont 37 % de configurations exclusivement féminines		
	25		28	25
Ensemble des bénéficiaires aidés par deux membres de l'entourage	100	dont 59 % de femmes dont 28 % de configurations exclusivement féminines	100	100

Lecture : 71 % des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie reçoivent l'aide d'une seule personne de leur entourage ; pour 53 % d'entre eux, l'aide provient d'un enfant, qui dans 69 % des cas est une fille. Ils représentent 25 % des personnes ayant un seul aidant et vivant en couple, contre 70 % des personnes ayant un seul aidant et ne vivant pas en couple

Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de l'APA, 2003.

7.5 Les temps sociaux

En 2005, dans la majorité des couples comptant au moins un enfant de moins de 14 ans, la mère assume la part principale des tâches domestiques et parentales. Dans la majorité des ménages, c'est elle qui s'occupe toujours ou le plus souvent du linge, des repas quotidiens, de passer l'aspirateur et des courses d'alimentation (figure 1). D'autres tâches, comme la vaisselle, la gestion des factures et la vie sociale du ménage sont davantage partagées au sein du couple. Seul le bricolage incombe plus généralement aux hommes. La prise en charge des enfants malades, l'habillement et les devoirs échoient également le plus souvent aux mères (figure 2). La répartition entre les parents est moins inégale quand il s'agit d'emmener ou d'aller chercher les enfants ou de les mettre au lit. Enfin, le partage est plutôt de règle entre eux pour ce qui concerne les jeux ou les loisirs avec les enfants.

Au regard de la distribution des tâches, 57 % des ménages ont une organisation où la mère a un rôle exclusif ou essentiel. Cependant, pour 30 % des couples, le partage est plus égalitaire et pour 13 % l'homme assume seul une part non négligeable de la charge domestique et éducative.

L'organisation au sein des ménages et l'implication professionnelle des conjoints sont liées. Quand seul l'un des conjoints est actif occupé, l'autre membre du couple – la mère ou le père selon les cas – assume l'essentiel des tâches. Lorsque les deux parents actifs appartiennent à des catégories socioprofessionnelles supérieures ou intermédiaires, les tâches sont plus équitablement distribuées et la participation du père plus significative. Si

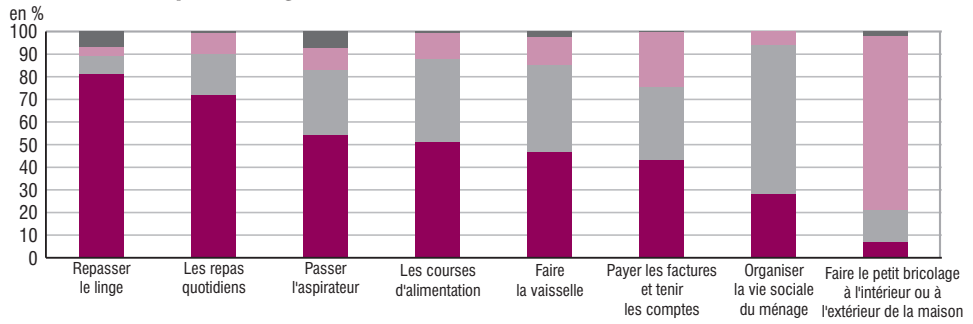
les deux parents ont des revenus professionnels équivalents, le partage des tâches est également plus équilibré. Et ceux qui partagent le plus souvent les tâches au quotidien ont des temps professionnels analogues. Quand la femme travaille plus de 35 heures, et a fortiori plus de 45 heures hebdomadaires, il est plus fréquent que l'homme participe davantage aux tâches domestiques. Quand la femme travaille à temps partiel – dans un objectif déclaré de conciliation entre vies professionnelle et familiale pour les trois quarts des cas – c'est à elle que revient l'essentiel de la charge domestique.

Cette répartition des tâches a des conséquences sur les temps moyens passés par les femmes et par les hommes aux différentes activités (figure 3). En 1999, les femmes consacraient ainsi deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes (4 h 30 en moyenne par jour contre 2 h 10). Les hommes passaient en moyenne 45 minutes par jour à bricoler et à jardiner, quand les femmes consacraient 3 h 40 de leur temps quotidien à l'entretien de la maison. Le temps dévolu par les femmes aux tâches domestiques décroît quand leur activité professionnelle est plus importante : de 6 h 45 pour les inactives et les chômeuses à 4 h 29 pour les actives à temps partiel et à 3 h 55 pour celles qui travaillent à temps plein. Lorsque les femmes sont inactives, leurs conjoints passent moins de temps aux tâches domestiques (1 h 52 contre 2 h 14 pour ceux dont la conjointe travaille). Globalement, le temps consacré par le couple à ces activités diminue avec l'intensité de l'activité professionnelle de la femme. ■

Pour en savoir plus

- Bauer D., « Entre maison, enfant(s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Études et Résultats* n°570, Drees, avril 2007.
- Anxo D., Flood L., Kocoglu Y., « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède », *Économie et statistique* n° 352-353, Insee, septembre 2002.
- Aliaga C., Winqvist K., « Comment les femmes et les hommes utilisent leur temps », *Statistiques en bref* n° 12/2003, Eurostat, juin 2003.
- Information sur le site : <http://www-erfi.ined.fr/>

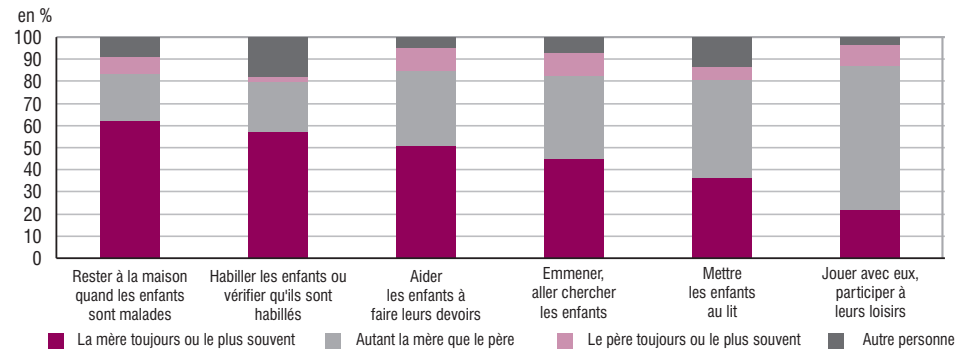
1. À la maison, qui se charge de ... ?



Champ : personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles, exploitation Drees, 2005.

2. Concernant le(s) enfant(s), qui se charge de ... ?



Champ : personnes vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de 14 ans.

Source : Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles, exploitation Drees, 2005.

3. Évolution des temps sociaux quotidiens @

	Femmes		Hommes		Total	
	1986	1999	1986	1999	1986	1999
Temps physiologique	11 h 40	11 h 48	11 h 28	11 h 32	11 h 34	11 h 40
Travail, études, formation	3 h 16	3 h 27	5 h 47	5 h 30	4 h 30	4 h 28
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	2 h 07	2 h 13	3 h 39	3 h 23
dont : ménage, courses	3 h 50	3 h 40	1 h 11	1 h 15	2 h 42	2 h 28
soins aux enfants	0 h 42	0 h 38	0 h 10	0 h 11	0 h 26	0 h 25
jardinage, bricolage	0 h 15	0 h 18	0 h 47	0 h 47	0 h 31	0 h 32
Temps libre	3 h 13	3 h 31	3 h 53	4 h 09	3 h 32	3 h 50
Trajet	0 h 44	0 h 38	0 h 45	0 h 36	0 h 45	0 h 37
Ensemble	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Champ : individus âgés de 15 à 60 ans, hors étudiants et retraités.

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1986 et 1999.

7.6 Cadrage européen : articuler emploi et famille

Les difficultés rencontrées par les femmes pour articuler vie professionnelle et vie privée transparaissent clairement dans la façon dont le taux d'emploi varie avec la parentalité. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 25, la participation à l'emploi et le temps travaillé par les femmes âgées de 25 à 49 ans sont étroitement liés au nombre et à l'âge de leurs enfants, ce qui se vérifie beaucoup moins pour les hommes. En 2005, le taux d'emploi des femmes européennes était de 61,1 % quand elles avaient au moins un enfant de moins de 12 ans, contre 76,0 % quand elles n'en avaient pas (figure 1). Le taux d'emploi des hommes avec des enfants était au contraire supérieur de 6 points à celui des hommes sans enfant (91,5 % contre 85,6 %).

L'impact de la présence d'enfant sur le taux d'emploi est particulièrement élevé en République tchèque, en Hongrie, en Estonie et en Allemagne. Il est plus faible au Portugal ou en Grèce où l'écart est inférieur à 3 points. En France, il y a un peu plus de 10 points d'écart entre les taux d'emploi des femmes ayant des enfants et celles qui n'en ont pas.

Le plus ou moins grand impact de la parentalité sur le taux d'emploi dépend entre autres choses des possibilités plus ou moins développées qu'ont les familles pour faire garder leurs enfants. Selon une étude récente sur les **modes de garde** des enfants de moins de six ans dans quelques pays européens, les

couples où la mère travaille ont recours le plus souvent à des assistantes maternelles pour garder leurs enfants. Quand les mères élèvent seules leurs enfants, elles font plus souvent appel à des membres de leur famille, des amis ou utilisent les structures d'accueil collectifs (crèches, garderies). En Allemagne et surtout en Belgique, les mères qui ont un emploi salarié ont principalement recours à des modes de garde rémunérés (figure 2). Pour une mère allemande salariée sur quatre, c'est le conjoint qui garde le jeune enfant. Ceci doit toutefois être relativisé par le fait qu'en Allemagne le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui de la France et de la Belgique, et que les Allemandes se mettent plus souvent à temps partiel dès le premier enfant (ce qu'on retrouve également au Royaume-Uni). Ainsi, le recours aux services de garde rémunérés en Allemagne masque en partie une sélection plus forte dans l'accès à l'emploi à temps plein pour les femmes avec enfants. Les Italiennes font quant à elles appel dans 37 % des cas à leur famille et amis pour garder leurs enfants et 22 % des Espagnoles les gardent elles-mêmes. Dans tous les pays étudiés, ce sont les salariées cadres ou professions intermédiaires qui ont plus souvent recours à un mode de garde rémunéré : 2 fois plus que les employées peu qualifiées et ouvrières en France, et même 4 fois plus au Royaume-Uni. ■

Définitions

Mode de garde principal : il s'agit du mode de garde principal pour les enfants âgés de moins de 15 ans (même si on se restreint toujours aux femmes ayant au moins un enfant de moins de 6 ans dans le ménage).

Catégorie sociale : pour des raisons d'harmonisation au niveau européen, les catégories sociales sont définies de la façon suivante : « cadres et professions intermédiaires » correspond aux cadres et aux professions intermédiaires salariées de la nomenclature française des PCS ; « employées qualifiées » s'apparentent aux employées, à l'exception des employées des services directs aux particuliers ; ces dernières sont comptabilisées dans les « employées peu qualifiées et ouvrières ». Cette nomenclature européenne est pour le moment exploratoire. Les données étant provisoires, il est possible que des données similaires publiées ultérieurement comportent de légères différences.

Pour en savoir plus

- Micheaux S., Monso O., « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *Insee Première* n° 1132, avril 2007.
- Pailhé A., Solaz A., « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés* n° 426, Ined, 2006.
- Aliaga C., « Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : des écarts entre les femmes et les hommes », *Statistiques en bref* n° 4/2005, Eurostat.
- Périvier H., « Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe », *Revue de l'OFCE* n° 90, 2004.

Cadrage européen : articuler emploi et famille 7.6

1. Taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 25 à 49 ans en 2005

	en %					
	Sans enfant		Avec enfant(s) de moins de 12 ans		Différence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Union européenne à 25	76,0	85,6	61,1	91,5	- 14,9	5,9
Belgique	76,2	87,2	70,1	92,4	- 6,1	5,2
République tchèque	86,5	90,5	54,4	94,0	- 32,1	3,5
Allemagne	78,9	82,3	55,7	89,2	- 23,2	6,9
Estonie	87,8	82,8	59,4	91,4	- 28,4	8,6
Grèce	58,7	85,4	55,9	96,1	- 2,8	10,7
Espagne	66,5	89,7	56,5	93,0	- 10,0	3,3
France	77,3	84,7	66,9	91,4	- 10,4	6,7
Italie	64,7	90,6	53,4	93,8	- 11,3	3,2
Chypre	73,9	90,4	67,6	96,1	- 6,3	5,7
Lettonie	80,9	83,0	65,1	90,2	- 15,8	7,2
Lituanie	83,9	87,0	77,3	90,4	- 6,6	3,4
Luxembourg	76,6	93,7	63,7	97,2	- 12,9	3,5
Hongrie	78,9	82,7	48,5	86,2	- 30,4	3,5
Malte	36,9	88,9	28,0	93,1	- 8,9	4,2
Pays-Bas	81,5	88,1	71,3	94,1	- 10,2	6,0
Autriche	83,2	88,8	68,4	93,7	- 14,8	4,9
Pologne	71,5	80,4	60,5	87,2	- 11,0	6,8
Portugal	77,3	90,6	76,6	94,5	- 0,7	3,9
Slovénie	82,7	87,1	84,5	94,3	1,8	7,2
Slovaquie	79,6	85,4	55,7	87,7	- 23,9	2,3
Finlande	79,4	78,8	70,0	91,8	- 9,4	13,0
Royaume-Uni	83,2	87,2	63,3	91,2	- 19,9	4,0

Source : Eurostat, enquête annuelle sur les forces de travail, moyennes annuelles.

2. Mode de garde principal pendant le temps de travail pour les mères salariées

Catégorie sociale	en %			
	Service rémunéré	Elle-même*	Conjoint	Famille, amis, voisins
Cadres et professions intermédiaires				
Belgique	73	3	4	20
Allemagne	57	4	18	21
Espagne	48	21	8	23
France	58	7	13	22
Italie	37	7	22	34
Royaume-Uni	48	13	13	26
Ensemble	49	11	14	26
Employées qualifiées				
Belgique	61	2	7	30
Allemagne	53	7	25	15
Espagne	33	21	11	35
France	40	22	5	33
Italie	35	7	19	39
Royaume-Uni	28	23	18	31
Ensemble	35	17	16	32
Employées peu qualifiées et ouvrières				
Belgique	53	1	13	33
Allemagne	31	10	32	27
Espagne	29	24	14	33
France	26	10	20	44
Italie	34	10	16	40
Royaume-Uni	13	32	29	26
Ensemble	29	18	18	35
Total				
Belgique	66	3	6	25
Allemagne	51	6	23	20
Espagne	37	22	11	30
France	46	13	11	30
Italie	35	8	20	37
Royaume-Uni	34	20	17	29
Ensemble	40	15	15	30

* Inclut la modalité « pas de mode de garde ».

Champ : femmes âgées de 15 à 64 ans, salariées et ayant au moins un enfant de moins de 6 ans dans le ménage.

Source : Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail 2005 et module ad hoc européen 2005 sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

8.1 Les associations

La participation à la vie associative reste globalement plus masculine que féminine. La participation des femmes, qui avait progressé au cours des années 1980, s'est stabilisée depuis le milieu des années 1990. En 2005, 40 % des femmes sont adhérentes d'au moins une association contre 45 % des hommes. La vie associative témoigne aussi de la persistance d'une division des centres d'intérêts entre les sexes. Alors que les hommes se tournent traditionnellement plus vers les associations en lien avec le sport et la vie professionnelle (syndicat, retraités d'une entreprise), les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les associations de parents d'élèves, les associations artistiques, culturelles ou musicales ainsi que dans les associations religieuses (*figure 1*). C'est également le cas dans les clubs du troisième âge où – au-delà de l'effet de la structure démographique de la population – la majorité des adhérents sont des femmes.

En 2005, 34 % des adhérents sont des **multi-adhérents**. Les femmes le sont un peu plus que les hommes : 36 % contre 32 %. Cette proportion de multi-adhérents varie selon les associations : 64 % parmi les adhérents d'associations artistiques, culturelles ou musicales ; 38 % parmi les adhérents d'associations sportives. 44 % des adhérents d'associations artistiques, culturelles ou musicales (46 % des femmes et 42 % des hommes) sont également

adhérents d'au moins une association sportive. Réciproquement, 35 % des adhérents d'associations sportives participent à au moins une association artistique, culturelle ou musicale et les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (43 % contre 27 % des hommes).

De la simple adhésion à l'exercice de responsabilités, le **degré de participation** associative est plus ou moins fort. En 2005, 19 % des adhérents exercent des responsabilités au sein de leur association (*figure 2*) : dans 54 % des cas, ce sont des hommes, et ce taux atteint 66 % parmi les responsables d'associations sportives. Toutefois, dans les associations où les femmes sont nettement majoritaires, elles assument les responsabilités de l'association plus que les hommes. Dans les associations de parents d'élèves par exemple, où elles représentent 71 % des adhérents, elles constituent 86 % des responsables.

Les femmes sont plus assidues que les hommes aux activités de leur(s) association(s) : elles sont 77 % à participer régulièrement tout au long de l'année contre 69 % des hommes (*figure 3*). Cette différence d'assiduité est plus importante dans les associations artistiques, culturelles ou musicales où 81 % des adhérentes participent aux activités de façon régulière contre 67 % des adhérents. ■

Définitions

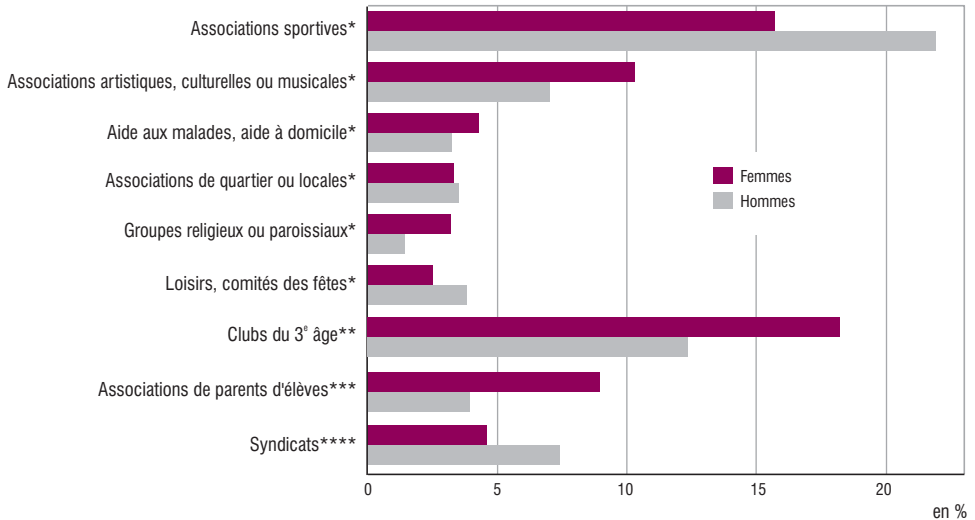
Multi-adhérent : personne adhérent simultanément à au moins deux associations de type différent : par exemple, adhérent à une association sportive et adhérent à une association artistique, culturelle ou musicale.

Degré de participation : quand une personne est adhérente de plusieurs associations dans lesquelles elle participe à divers degrés (dans l'ordre croissant de degré de participation : « simple adhérent » ; « participant actif, régulier ou occasionnel » ; « a une responsabilité »), c'est le degré de participation le plus élevé que l'on retient.

Pour en savoir plus

- Febvre M., Muller L., « Vie associative et bénévolat en 2002 », Insee, *Document de travail* n° F0402, février 2004.
- Febvre M., Muller L., « La vie associative en 2002 - 12 millions de bénévoles », *Insee Première* n° 946, janvier 2004.
- Febvre M., Muller L., « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première* n° 920, septembre 2003.

1. Taux d'adhésion à différentes associations @



Lecture : 16 % des femmes sont membres d'une association sportive, 18 % des femmes de 60 ans ou plus sont membres d'un club du 3^e âge.

Champ : * population des personnes âgées de 15 ans ou plus ; ** population des personnes âgées de 60 ans ou plus ; *** population des personnes membres d'un ménage comprenant au moins un enfant en âge de scolarisation (3 à 19 ans) ; **** population des personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle, et les chômeurs.

Note : les taux d'adhésion aux autres catégories d'associations (aide internationale, protection de l'environnement, défense des consommateurs) sont inférieurs à 2 %. Les femmes et les hommes y sont adhérents dans les mêmes proportions.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Degré de participation à la vie associative @

	Femmes	Hommes	Ensemble
Simple adhérent	30	35	33
Participant actif, régulier ou occasionnel	52	45	48
A une responsabilité	18	20	19

Lecture : 18 % des femmes adhérent à au moins une association dont au moins l'une d'entre elles.

Champ : personnes de 15 ans ou plus, adhérent à au moins une association.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

3. Fréquence de la participation à la vie associative @

	Femmes	Hommes	Ensemble
Régulièrement tout au long de l'année	77	69	73
De temps en temps tout au long de l'année	11	14	13
Seulement pendant certaines périodes ou les vacances	2	3	2
Occasionnellement ou rarement	7	10	8
Jamais	3	5	4

Lecture : 77 % des femmes adhérent à au moins une association la fréquentent régulièrement tout au long de l'année.

Champ : personnes de 15 ans ou plus adhérent à au moins une association.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

8.2 L'insécurité

Les violences et vols sur les personnes touchent globalement davantage les jeunes. Ainsi, selon l'enquête **Cadre de vie et de sécurité**, 7 % des femmes de 14 à 24 ans et 8 % des hommes du même âge ont subi des vols personnels sans violence au cours des deux dernières années, soit deux fois plus que la moyenne. Les jeunes hommes sont par ailleurs beaucoup plus souvent victimes de vols avec violence que les jeunes femmes (figure 1). Les violences physiques, indépendantes de vols, concernent deux fois plus souvent les jeunes que la moyenne de la population : 7 % des hommes de 14 à 24 ans et près de 5 % des femmes du même âge en ont subi au cours des deux années 2005-2006 (figure 2). Les victimes, sur la même période, d'insultes ou injures, représentent 13 % de la population, le plus souvent des femmes, notamment des jeunes femmes de 14 à 24 ans : 25 % d'entre elles y ont été confrontées. Les jeunes femmes sont également un peu plus souvent victimes de menaces que les hommes (figure 3).

Les femmes sont beaucoup plus souvent que les hommes victimes d'agressions à caractère sexuel de la part de personnes ne vivant pas avec elles. 6 % des femmes de 18 à 59 ans déclarent ainsi avoir été confrontées en 2005-2006 à quelqu'un, ne vivant pas avec elles, qui cherchait à les embrasser contre leur volonté, à les caresser ou à faire d'autres gestes déplacés. Cette part est d'autant plus importante que les femmes sont jeunes : elle

atteint 9 % chez les 25-34 ans et même 12 % chez les 18-24 ans (figure 4). Cette forme de violence n'épargne pas non plus les hommes, même s'ils sont nettement moins nombreux (1,3 %) à l'avoir subie. Les attouchements ou rapports sexuels forcés, bien que moins fréquents, concernent aussi surtout des femmes : 1,5 % des femmes de 18 à 59 ans ont déclaré en avoir subi au cours des deux dernières années, contre 0,5 % des hommes. Les jeunes femmes y sont également plus exposées (2,3 % des 18 à 24 ans). Mais les femmes un peu plus âgées y sont également confrontées.

Quant aux violences physiques et sexuelles au sein même des ménages (figures 5 et 6), elles touchent deux fois plus souvent les femmes que les hommes : 3 % des femmes de 18 à 59 ans ont subi en 2005-2006 des gifles, des coups ou toute autre violence physique de la part d'une personne qui vit actuellement avec elles, contre 1,6 % des hommes. Ces violences, relativement nombreuses à l'encontre des jeunes femmes (4,6 % en ont été victimes), diminuent avec l'âge. Chez les hommes, ce sont les 25 à 34 ans qui en sont le plus victimes (2,6 %). Toujours de la part d'un membre du ménage, le plus souvent le conjoint, 1,5 % des femmes et 0,5 % des hommes déclarent avoir subi des attouchements ou des rapports sexuels non désirés. Ce type de violences touche davantage les femmes d'âge médian. ■

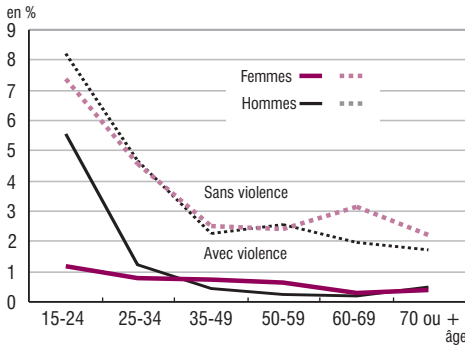
Définitions

Enquête Cadre de vie et de sécurité : c'est une nouvelle enquête de victimation réalisée par l'Insee annuellement, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance. Elle est entièrement consacrée à la mesure de la délinquance vue du côté des victimes. Les statistiques qui en sont tirées diffèrent des données administratives du ministère de l'Intérieur qui reflètent davantage, au travers du recensement des faits ayant fait l'objet d'une plainte, d'une part l'activité policière, d'autre part la propension des victimes à porter plainte.

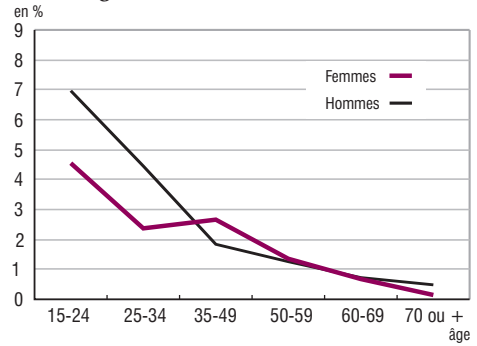
Pour en savoir plus

- Rizk C., « Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006 », La criminalité en France, rapport de l'Observatoire national de la délinquance, 2007.
- Jaspard M., « La violence envers les femmes », La Découverte, 2005.
- Djider Z., Vanovermeir S., « Des insultes aux coups : hommes et femmes inégaux face à la violence », *Insee Première* n° 1124, mars 2007.

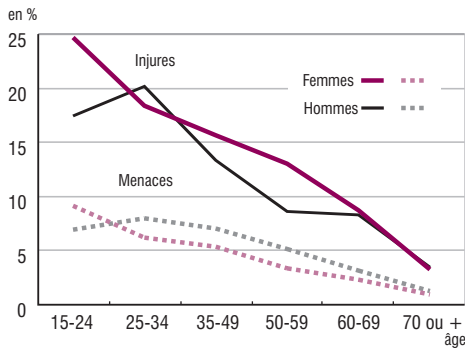
1. Victimes de vols avec ou sans violence



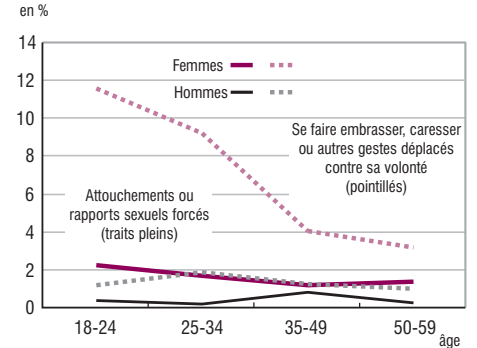
2. Victimes de violences physiques en dehors du ménage



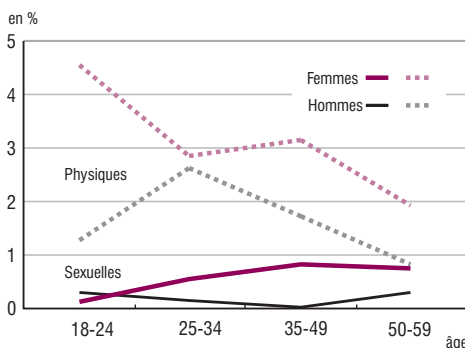
3. Victimes d'injures ou de menaces en dehors du ménage



4. Victimes de violences sexuelles en dehors du ménage



5. Victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage



6. Victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage

	en %	
En dehors du ménage	Hommes	Femmes
Se faire embrasser, caresser ou tout autre geste déplacé contre sa volonté	1,3	5,9
Attouchements ou rapports sexuels forcés	0,5	1,5
Au sein du ménage	Hommes	femmes
Violences physiques	1,6	3,0
Violences sexuelles	0,2	0,7

Champ : individus de 18 à 59 ans.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

8.3 Les condamnations

623 000 condamnations ont été prononcées par la Justice au cours de l'année 2005. Les condamnés sont majoritairement des hommes : à peine une condamnation sur dix concerne une femme (*figure 1*). Cette proportion varie toutefois avec les infractions commises. Pour les infractions en matière de chèques, qui est le délit le plus partagé, plus d'un tiers des condamnations touche des femmes. En revanche, les condamnations pour destructions, dégradations, les infractions sur les stupéfiants et même les **infractions** en matière de **sécurité routière** atteignent très majoritairement des hommes. Les femmes sont très rarement condamnées pour crimes (moins de 200 condamnations en 2005 contre 3 000 pour les hommes, soit environ 6 %). Ceci s'explique en partie par le fait que la moitié de ces condamnations pour crime sont prononcées à la suite de viols, dont l'auteur est quasiment toujours un homme.

Du fait de ces disparités, il y a beaucoup plus d'hommes dans les prisons françaises que de femmes (*figure 2*) : en 2007, les femmes

représentent 4 % de la population incarcérée. Cette proportion est assez stable depuis le début des années 2000. Parmi les détenues, 41% sont en **détention provisoire**. Les hommes sont 30 % à être prévenus. Si la part des prévenus a varié au cours des dix dernières années, l'écart entre hommes et femmes est resté stable.

En 2005, 248 845 condamnations ont été prononcées pour infraction à la sécurité routière, soit 40 % de l'ensemble des condamnations prononcées pour délit ou **contravention de 5^e classe**. Ces condamnations pour délits de la circulation routière concernent des hommes dans 92 % des cas (*figure 3*). La part des femmes varie cependant selon les infractions commises. Particulièrement faible parmi les condamnés pour conduite en état alcoolique (7 %) et les condamnés pour absence de permis (8 %), la part des femmes atteint 23 % parmi les condamnés pour atteintes corporelles involontaires non aggravées par l'alcool et 16 % parmi ceux pour homicide involontaire par conducteur. ■

Définitions

Infraction aux règles de la sécurité routière : l'analyse des sanctions est effectuée à partir d'une exploitation du casier judiciaire. Y sont incluses les compositions pénales (qui consistent en une ou plusieurs mesures : amende, remise du permis de conduire, travail non rémunéré, etc.) et les ordonnances pénales délictuelles (la condamnation est limitée à l'amende et aux peines complémentaires encourues qui peuvent être prononcées).

Détention provisoire : mesure exceptionnellement ordonnée par le juge des libertés et de la détention, saisi par le juge d'instruction, de placer en prison avant son jugement une personne mise en examen pour crime ou délit puni d'au moins 3 ans d'emprisonnement (loi du 15 juin 2000). La détention provisoire doit être strictement motivée selon les conditions prévues par la loi.

Contraventions de 5^e classe : ce sont les contraventions les plus graves, pour lesquelles peuvent être prononcées des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive) ainsi que certaines peines alternatives comme la suspension de permis de conduire.

Pour en savoir plus

- Timbart O., Razafindranovona T., « Les condamnations pour infraction à la sécurité routière en 2005 », *Infostat justice* n° 95, ministère de la Justice, SDSED, juin 2007.
- SDSED, « Les condamnations en 2005 », *Études Statistiques Justice*, ministère de la justice, décembre 2006 <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10054&ssrubrique=10058&article=12568>

1. Nombre de condamnations selon le sexe et la nature de l'infraction en 2005

Infractions	Ensemble Effectifs	Femmes		Hommes		% de femmes
		Effectifs	%	Effectifs	%	
Ensemble	623 005	59 135	100,0	563 870	100,0	9,5
Crimes	3 236	187	0,3	3 049	0,5	5,8
dont : homicides volontaires	502	66	0,1	436	0,1	13,1
viols	1 626	23	0,0	1 603	0,3	1,4
Délits	550 841	52 714	89,1	498 127	88,3	9,6
dont : vols, recel	112 984	13 132	22,2	99 852	17,7	11,6
escroquerie, abus de confiance	14 631	2 893	4,9	11 738	2,1	19,8
destructions, dégradations	18 712	1 029	1,7	17 683	3,1	5,5
circulation routière	212 256	15 895	26,9	196 361	34,8	7,5
chèques	3 088	1 103	1,9	1 985	0,4	35,7
homicides et blessures involontaires	12 298	2 266	3,8	10 032	1,8	18,4
coups et violences volontaires	48 456	3 713	6,3	44 743	7,9	7,7
infractions sur les stupéfiants	36 264	2 077	3,5	34 187	6,1	5,7
Contraventions de 5^e classe	68 928	6 234	10,5	62 694	11,1	9,0
dont : circulation routière	24 821	1 931	3,3	22 890	4,1	7,8
blessures involontaires ¹	1 158	261	0,4	897	0,2	22,5
coups et violences volontaires ²	11 993	1 394	2,4	10 599	1,9	11,6

1. Interruption totale de travail (ITT) inférieure ou égale à 3 mois.

2. ITT inférieure ou égale à 8 jours sans circonstances aggravantes.

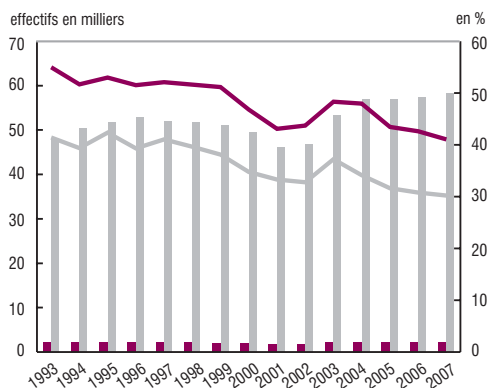
Note : la qualification de certaines infractions a changé en 2005 notamment en matière de circulation routière où les défauts d'assurances et les conduites sans permis ont été correctionnalisés ainsi que les blessures par conducteur ayant occasionné une ITT inférieure ou égale à 3 mois.

Source : ministère de la Justice, SDESD, exploitation statistique du casier judiciaire.

2. Population incarcérée au 1^{er} janvier suivant le sexe

Échelle de gauche { Femmes
Hommes

Échelle de droite { Part des prévenues
Part des prévenus



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Justice, statistique trimestrielle et mensuelle.

3. Les caractéristiques des condamnés pour infraction routière en 2005

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Conduite en état alcoolique	9 483	7,4	118 494	92,6	127 977	100,0
Blessures involontaires par conducteur	1 875	23,0	6 282	77,0	8 157	100,0
Blessures involontaires en état alcoolique	201	8,1	2 277	91,9	2 478	100,0
Homicide involontaire par conducteur	154	15,5	841	84,5	995	100,0
Homicide involontaire en état alcoolique	16	5,7	267	94,3	283	100,0
Infractions « papiers »	5 965	8,0	68 163	92,0	74 128	100,0

Source : ministère de la Justice, SDESD, exploitation statistique du casier judiciaire.

8.4 Les appréciations sur le cadre de vie

Globalement, les appréciations des hommes et des femmes sur les conditions de vie dans leur quartier de résidence diffèrent peu. Dans la hiérarchie des inquiétudes concernant leur environnement proche, ce sont les dangers de la circulation qui arrivent en tête (*figure 1*), les hommes et les femmes citant ce problème dans des proportions équivalentes (respectivement 45 % et 47 %). Quel que soit le type de commune, les femmes évoquent plus souvent que les hommes le manque d'équipements relatifs à la petite enfance. Sur l'ensemble du territoire, elles sont 29 % à souligner cette carence contre 25 % des hommes. Cette différence est encore plus marquée pour les habitants des agglomérations de moins de 100 000 habitants, des pôles ruraux et des communes périurbaines. Le manque de commerces est également davantage exprimé par les femmes : 34 % d'entre elles le citent, contre 32 % des hommes, l'écart entre hommes et femmes étant particulièrement marqué chez les personnes résidant en banlieue d'agglomérations de plus de 100 000 habitants (34 % contre 29 %), dans un pôle rural ou dans une commune rurale isolée. À tout âge et quelle que soit la taille de leur commune

d'habitation, les femmes sont également plus nombreuses à se plaindre du manque de transports en commun (28 % contre 24 % des hommes). En revanche, hommes et femmes estiment de façon proche les nuisances du bruit ou de la pollution dans leur quartier.

Les différences d'appréciation du cadre de vie diffèrent au total davantage selon le type de quartier de résidence que selon le sexe, excepté pour ce qui touche à l'insécurité personnelle. Si la **délinquance**, posée comme problème général dans le quartier, préoccupe pareillement les hommes et les femmes (24 %), le **sentiment d'insécurité** dans son quartier est plus développé chez ces dernières (*figure 2*). Ce sentiment d'insécurité dans le quartier augmente avec la densité urbaine : dans les communes de plus de 3 500 habitants au km², ce sont 13 % des hommes et 23 % des femmes qui le perçoivent. Le sentiment d'insécurité au domicile est quant à lui deux fois plus souvent exprimé par les femmes que par les hommes mais diffère peu selon la densité du quartier d'habitation. Pour les femmes comme pour les hommes, la peur de sortir du domicile augmente nettement avec l'âge (*figure 3*) et est renforcé pour les femmes qui vivent seules (*figure 4*). ■

Définitions

Délinquance : les personnes ayant au moins répondu « La délinquance » à la question « Votre quartier est-il concerné par les problèmes suivants ? » de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2007 sont concernés par un problème général de délinquance dans leur quartier.

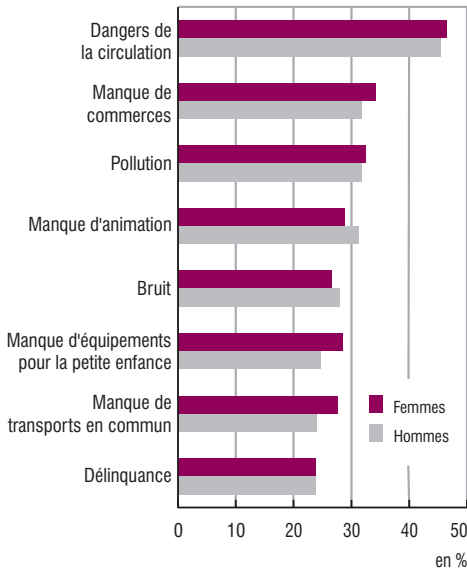
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile : les personnes ayant répondu « Oui, souvent » ou « Oui, de temps en temps » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ? » ou « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile » de l'enquête Cadre de vie et sécurité sont considérées comme se sentant en insécurité respectivement dans leur quartier et à leur domicile.

Pour en savoir plus

- Le Jeannic T., « On pardonne tout à son quartier ... sauf l'insécurité, les dégradations, les bruit », *Insee Première* n° 1133, mai 2007.
- Le Jeannic T., « Insécurité : perceptions et réalités », *Insee Références*, Données sociales : la société française, édition 2006.

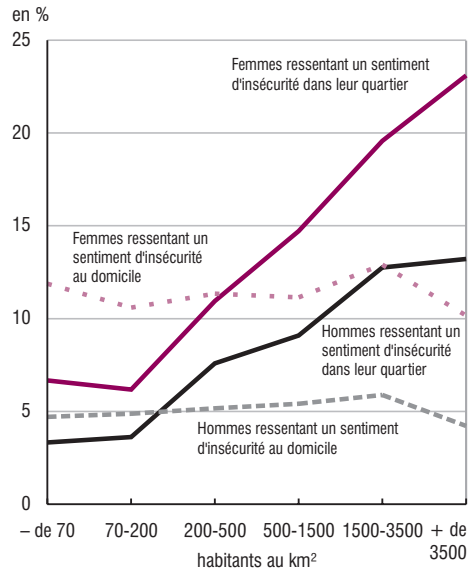
Les appréciations sur le cadre de vie 8.4

1. Principaux problèmes ou manques dans le quartier



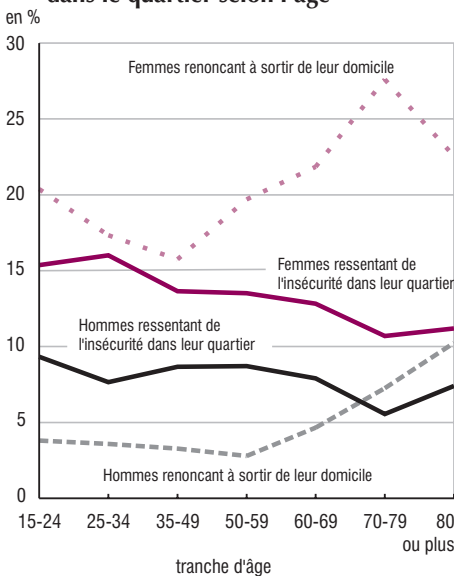
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

2. Sentiment d'insécurité¹ dans le quartier et le domicile selon la densité de population communale



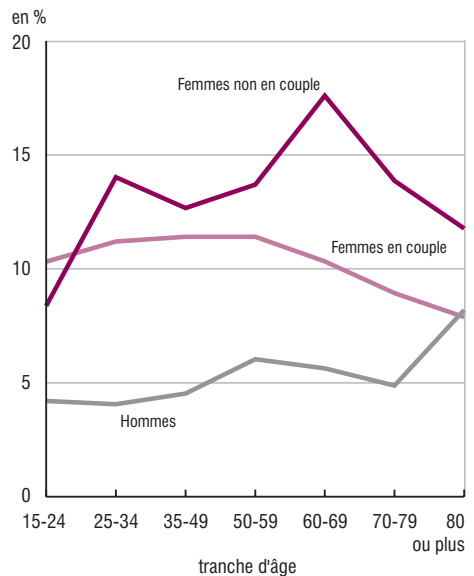
1. Voir définition.
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

3. Peur de sortir du domicile pour raisons de sécurité et sentiment d'insécurité¹ dans le quartier selon l'âge



1. Voir définition.
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

4. Sentiment d'insécurité¹ au domicile selon l'âge



1. Voir définition.
Champ : individus de 14 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Cadre de vie et sécurité 2007.

8.5 Les pratiques religieuses

La **pratique religieuse** demeure plus féminisée : en 2005, 14 % des femmes, contre 9 % des hommes, déclarent pratiquer régulièrement une religion (*figure 1*). À l'inverse, les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer n'avoir rien en commun avec la religion : 34 % des hommes mais seulement 26 % des femmes disent n'avoir ni pratique religieuse, ni sentiment d'appartenance à une religion.

D'autres facteurs, tels que l'âge, la transmission familiale, le niveau de diplôme ou encore le fait d'être (ou d'avoir été) agriculteur influent sur les pratiques religieuses des hommes et des femmes.

Si à tous les âges, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à pratiquer une religion, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle, la différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée pour les plus âgés : 23 % des femmes de plus de 60 ans, contre 14 % des hommes du même âge, ont une pratique régulière de leur religion. L'écart s'atténue chez les personnes de moins de 60 ans : 8 % des hommes contre 10 % des femmes déclarent une pratique régulière de leur religion, la pratique occasionnelle concernant légèrement plus les femmes (près de 20 % contre 17 %). Parmi les plus jeunes générations, les hommes déclarent plus souvent que les femmes n'avoir aucune pratique religieuse ni sentiment d'appartenance soit 37 % pour les uns et 31 % pour les autres (*figure 2*).

Les hommes comme les femmes n'adoptent pas le même comportement vis-à-vis de la religion quand ils sont diplômés ou quand ils ne le sont pas. La proportion de pratiquants réguliers ou occasionnels est plus élevée parmi

ceux qui possèdent un diplôme inférieur au baccalauréat. C'est le cas de 40 % des femmes et de 30 % des hommes. Si un quart des hommes ayant un niveau de diplôme supérieur ou équivalent au bac ont une pratique religieuse régulière ou occasionnelle, 30 % des femmes ayant le même niveau de diplôme déclarent une pratique identique.

Le fait d'être (ou d'avoir été) agriculteur exploitant est également déterminant du point de vue de la pratique religieuse régulière ou occasionnelle : la proportion de pratiquants est beaucoup plus élevée parmi les agriculteurs exploitants que parmi les autres catégories socioprofessionnelles. Chez les agriculteurs, 64 % des femmes et 37 % des hommes déclarent pratiquer une religion, contre 35 % des femmes et 27 % des hommes parmi les non-agriculteurs.

La pratique religieuse est pour beaucoup une question d'héritage familial, elle semble tout particulièrement transmise par les pères. Ainsi, pour les femmes, avoir un père qui a été régulièrement pratiquant entraîne de leur part une pratique régulière dans 48 % des cas ; à l'inverse seulement 5 % des femmes dont le père n'avait aucune pratique religieuse seront elles-mêmes régulièrement pratiquantes. Ce contraste est un peu moins fort selon la pratique religieuse de la mère (de 42 % pour les filles de mères pratiquantes régulières à 3 % pour celles dont la mère n'était pas pratiquante). La même dominance de l'héritage paternel se retrouve chez les hommes mais avec des taux de pratiques régulières moins élevés.

Très logiquement, quand les parents sont tous les deux des pratiquants réguliers, dans 50 % des cas la femme a une même pratique régulière contre 42 % des hommes. ■

Définitions

Pratique religieuse : il n'y a pas dans les enquêtes de l'Insee de critère objectif pour déterminer ce que représente la pratique pour chaque religion. Le caractère régulier ou occasionnel de sa pratique religieuse est donc laissé à l'appréciation de l'enquêté.

Pour en savoir plus

- Lambert Y. , « La religion en France des années soixante à nos jours », Données sociales : la société française, *Insee Références*, édition 2002.
- Lambert Y. , « Religion : l'Europe à un tournant », *Analyse et prospective, Futuribles* n° 277, 2002.
- Niel X. , « L'état de la pratique religieuse en France », *Insee Première* n° 570, 1998.

Les pratiques religieuses 8.5

1. Personnes ayant une pratique religieuse régulière ou occasionnelle

en %

	Pratique religieuse régulière		Pratique religieuse occasionnelle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Tranche d'âge				
Moins de 60 ans	10,3	8,1	19,6	17,2
60 ans ou plus	23,4	13,5	28,9	23,3
Pratique religieuse du père				
Pratique régulière	48,4	39,7	27,0	23,1
Pratique occasionnelle	8,2	5,7	58,8	56,0
Pas de pratique	4,8	1,2	8,2	5,1
Pratique religieuse de la mère				
Pratique régulière	41,6	32,3	28,2	26,3
Pratique occasionnelle	5,2	3,6	55,4	47,0
Pas de pratique	2,9	1,3	5,1	3,0
Niveau de diplôme				
Niveau inférieur au Bac	16,2	9,6	23,7	19,6
Bac ou plus	10,1	9,0	19,4	16,5
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	30,5	8,2	34,0	28,9
Non-agriculteurs*	13,5	9,4	21,8	18,2
Ensemble	14,0	9,4	22,2	18,6

* Artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, inactifs et retraités (sauf retraités anciens agriculteurs exploitants).

Lecture : 14 % des femmes ont une pratique religieuse régulière ; 10,3 % des femmes âgées de moins de 60 ans sont dans ce cas.

Champ : individus de 14 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Personnes n'ayant pas de pratique religieuse régulière ou occasionnelle

en %

	Pas de pratique mais le sentiment d'appartenir à une religion		Ni pratique, ni sentiment d'appartenance	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Tranche d'âge				
Moins de 60 ans	38,0	36,8	31,3	37,1
60 ans ou plus	34,1	40,8	12,8	21,6
Pratique religieuse du père				
Pratique régulière	17,5	27,3	6,8	9,7
Pratique occasionnelle	25,1	28,7	7,7	9,7
Pas de pratique	47,2	44,5	39,1	49,2
Pratique religieuse de la mère				
Pratique régulière	22,7	29,9	7,1	11,5
Pratique occasionnelle	28,5	32,3	10,5	17,2
Pas de pratique	48,1	44,3	43,1	51,4
Niveau de diplôme				
Niveau inférieur au Bac	38,0	38,5	21,2	31,3
Bac ou plus	34,9	36,1	34,9	37,9
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	28,1	37,7	6,6	24,6
Non-agriculteurs*	37,2	37,7	26,7	33,8

* Artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, inactifs et retraités (sauf retraités anciens agriculteurs exploitants).

Lecture : 36,9 % des femmes n'ont pas de pratique religieuse régulière mais ont le sentiment d'appartenir à une religion ; 38 % des femmes âgées de moins de 60 ans sont dans ce cas.

Champ : individus de 14 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

8.6 L'utilisation des nouvelles technologies

Entre 2001 et 2005, l'utilisation du téléphone portable connaît une hausse importante (figure 1) pour les femmes comme pour les hommes. Ainsi, en 2005, 73 % des hommes de plus de 15 ans et 71 % des femmes de plus de 15 ans utilisaient personnellement un téléphone portable, soit respectivement 12 et 16 points de plus qu'en 2001. Ces proportions n'ont quasiment pas évolué entre 2005 et 2007.

60 % des hommes et 54 % des femmes ont utilisé l'internet au cours des trois derniers mois. Ces internautes sont de plus en plus nombreux à utiliser Internet tous les jours (figure 1). Ceci est vrai aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Si chez les internautes, les hommes restent plus nombreux à avoir un usage quotidien de l'internet, l'écart avec les femmes se réduit, passant de 8 points en 2001 à 5 points en 2005 et 3 points en 2007.

73 % des hommes et 67 % des femmes ont déjà utilisé un ordinateur. Parmi ces utilisateurs, la maîtrise des outils informatiques est globalement plus répandue chez les hommes (figure 2). Cependant, l'écart est plus ou moins grand suivant les compétences mises en œuvre. Les écarts entre hommes et femmes sont relativement faibles pour tout ce qui concerne l'usage, largement répandu, des fonctions bureautiques de base : 88 % des hommes et 86 % des femmes savent utiliser un moteur de recherche, et respectivement 77 % et 73 % d'entre eux savent se servir des fonctions de copier-coller.

En revanche, les compétences plus spécifiques, moins souvent mobilisées et plus rares, opposent davantage les hommes et les femmes : 23 % des hommes déclarent ainsi savoir écrire un programme informatique, contre

seulement 10 % des femmes. En effet, ces compétences sont généralement sollicitées dans le cadre professionnel. Or, d'une part les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper un emploi, et d'autre part, les hommes sont dix fois plus nombreux que les femmes à travailler dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, les hommes prennent plus volontiers en charge l'entretien de l'ordinateur : 75 % des hommes ayant déjà utilisé un ordinateur déclarent savoir installer un nouveau matériel informatique, contre 52 % des femmes. L'écart est du même ordre de grandeur pour l'installation de logiciels, la protection de l'ordinateur contre les virus et la résolution des problèmes informatiques.

Parmi les usagers de l'internet, 33 % des hommes et 29 % des femmes déclarent avoir effectué un achat par ce biais au cours des douze derniers mois. Les produits achetés sur l'internet sont de natures très diverses (figure 3). Ainsi, 35 % des hommes clients sur l'internet déclarent avoir acheté du matériel informatique au cours des douze derniers mois, contre 17 % des femmes clientes. De même, les hommes sont plus nombreux que les femmes à acheter du matériel hi-fi et des logiciels informatiques.

Inversement, l'achat de vêtements ou d'équipements sportifs concerne 58 % des femmes clientes sur l'internet, contre 40 % des hommes clients. Dans une moindre mesure, les femmes achètent plus de livres, journaux, magazines et de voyages que les hommes.

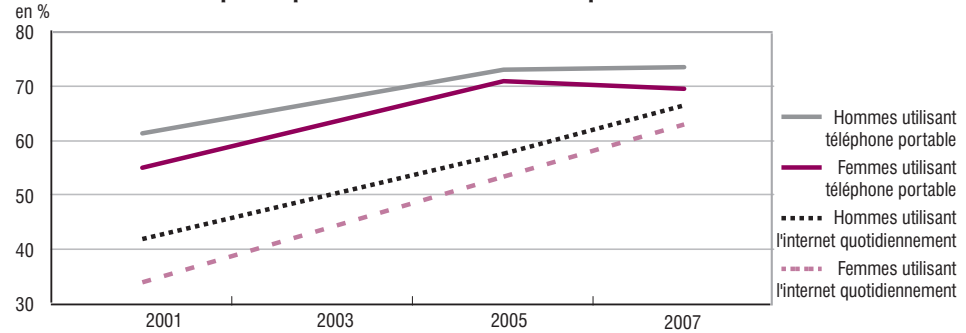
Enfin, l'achat de nourriture sur l'internet est encore marginal, et ce quel que soit le sexe de l'acheteur (6 % des femmes et des hommes clients sur l'internet). ■

Pour en savoir plus

- Frydel Y., « Internet au quotidien : un Français sur quatre », *Insee Première* n° 1076, mai 2006.
- Bigot R., « Internet, ordinateur : le fossé numérique se réduit mais reste important », *Consommation et Modes de Vie* n° 191, Credoc, mars 2006.
- Berry J.-B., « Le commerce électronique : une demande en expansion, une offre qui s'adapte », *Insee Première* n° 1040, septembre 2005.
- Frydel Y., « Un ménage sur deux possède un micro-ordinateur, un sur trois un accès à Internet », *Insee Première* n° 1011, mars 2005.
- Rouquette C., « Un tiers des adultes ont déjà utilisé internet », *Insee Première* n° 850, juin 2002.

L'utilisation des nouvelles technologies 8.6

1. Utilisation du téléphone portable et de l'internet au quotidien



Lecture : en 2007, 74 % des hommes utilisent un téléphone portable et 63 % des femmes internautes vont sur l'internet tous les jours ou presque.

Champ : pour les téléphones portables : individus de 15 ans et plus.

Champ : pour l'utilisation quotidienne de l'internet : individus de 15 ans et plus ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois.

Sources : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication de 2007, enquête permanente sur les Conditions de vie des ménages d'octobre 2001 et d'octobre 2005.

2. Les compétences en informatique

	Femmes	Hommes	Différence
Utiliser un moteur de recherche	85,8	88,3	2,5
Copier ou coller un fichier, un répertoire	74,8	78,4	3,6
Utiliser le copier-coller pour déplacer des informations dans un document	73,3	77,0	3,7
Envoyer des courriels avec des fichiers joints	78,2	83,9	5,7
Utiliser des formules arithmétiques dans un tableur	52,1	58,8	6,7
Créer, mettre à jour un site	15,8	25,5	9,7
Téléphoner via l'internet	36,5	47,2	10,7
Poster des messages dans un forum	30,7	44,2	13,5
Écrire un programme dans un langage informatique spécifique	9,4	23,2	13,8
Utiliser le <i>peer-to-peer</i> pour échanger des films, de la musique	11,3	29,6	18,3
Détecter et résoudre les problèmes informatiques	26,8	47,3	20,5
Rechercher, télécharger et installer des logiciels	45,2	67,1	21,9
Compresser ou décompresser des fichiers	33,6	55,9	22,3
Installer un nouveau matériel	52,2	75,2	23,0
Protéger l'ordinateur des virus et <i>spyware</i>	48,2	71,4	23,2
Connecter un ordinateur à un réseau local	25,8	50,4	24,6

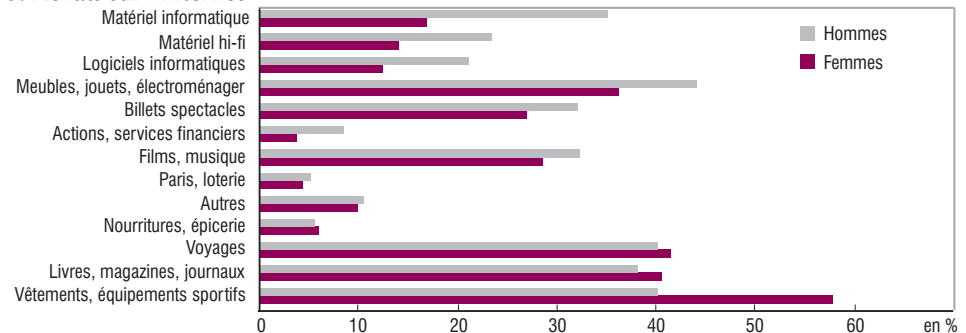
Champ pour les compétences informatiques : individus de plus de 15 ans ayant déjà utilisé un micro-ordinateur.

Champ pour les compétences à l'internet : individus de plus de 15 ans ayant déjà utilisé l'internet.

Lecture : 16 % des femmes ayant déjà utilisé l'internet savent créer ou mettre à jour un site. 75 % des hommes ayant déjà utilisé un ordinateur savent installer un nouveau matériel.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication 2007.

3. Achats sur l'internet



Champ : individus de plus de 15 ans ayant effectué au moins un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois.

Lecture : 40 % des hommes et 58 % des femmes ayant effectué un achat sur l'internet au cours des douze derniers mois ont acheté des vêtements ou des équipements sportifs.

Source : Insee, enquête Technologies de l'information et de la communication 2007.

8.7 Cadrage européen : utilisation d'un ordinateur

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues un aspect essentiel des activités à la fois économiques et sociales en Europe. L'ordinateur est de plus en plus un outil que tous sont amenés à utiliser dans leur vie quotidienne ou dans le cadre de leur travail. En 2006, dans les pays de l'Union européenne, ce sont les hommes qui occupent majoritairement les emplois dans l'informatique, que ce soit en tant que spécialistes, « pupitreurs » ou opérateurs de matériels. La proportion d'hommes actifs à ces postes dépasse celle des femmes dans tous les États membres étudiés.

Aussi, dans presque tous les pays européens et à tout âge, les hommes utilisent l'ordinateur et l'internet plus régulièrement que les femmes. En 2006, dans l'ensemble de l'Union européenne, environ 48 % des hommes âgés de 16 à 74 ans déclarent ainsi avoir utilisé un ordinateur au moins une fois par jour au cours des trois mois précédents, contre 39 % des femmes (*figure 1*). L'écart est de 5 points en faveur des hommes parmi les jeunes générations (16-24 ans) et de 12 points parmi les utilisateurs âgés de 55 à 74 ans (26 % pour les hommes et 14 % pour les femmes). L'écart est particulièrement important au Luxembourg où la proportion d'hommes utilisant quotidiennement un ordinateur

dépasse de 24 points celle des femmes. En Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche et au Royaume-Uni, l'écart est également supérieur à la moyenne, variant entre 10 et 14 points.

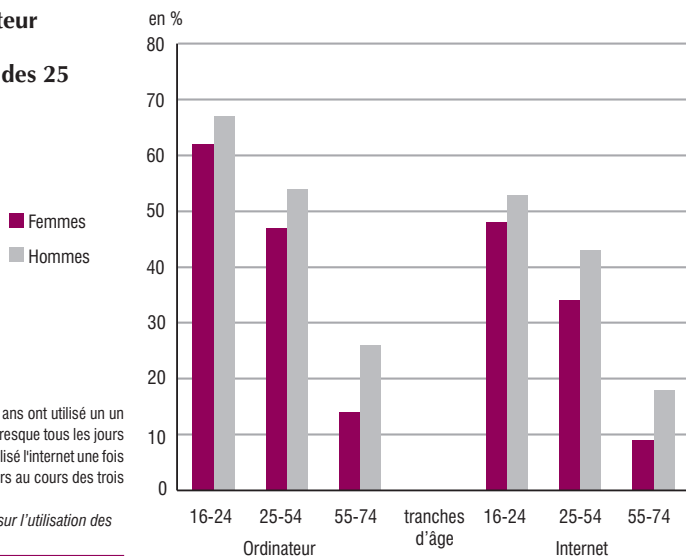
Comme pour l'ordinateur, l'utilisation de l'internet diminue avec l'âge et les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer avoir surfé sur le net au moins une fois par jour au cours des trois derniers mois. Dans l'ensemble de l'Union européenne, en 2006, 48 % des femmes âgées de 16 à 24 ans utilisent l'internet quotidiennement, contre 53 % des hommes. Pour les femmes, cette proportion varie toutefois entre plus de 70 % au Danemark, en Estonie, aux Pays-Bas, en Finlande, en Suède et en Islande, et moins de 30 % en Bulgarie, en République tchèque et en Grèce. La France, comme l'Espagne, compte 41 % d'utilisatrices quotidiennes parmi les jeunes générations. Chez les 25-54 ans, l'utilisation quotidienne de l'internet tombe, à 34 % chez les femmes et 43 % chez les hommes ; la proportion d'utilisatrices ne dépasse celle d'utilisateurs que dans les trois pays baltes. Chez les 55-74 ans, la proportion d'utilisateurs quotidiens de l'internet est encore plus faible, atteignant 18 % des hommes et seulement 9 % des femmes (*figure 2*). ■

Pour en savoir plus

- Seybert H., « Différences entre hommes et femmes dans l'utilisation de l'ordinateur et de l'internet », *Statistiques en bref* n° 119/2007, Eurostat.
- Smihily M., « Utilisation de l'internet en 2007- Ménages et particuliers », *Données en bref* n° 23/2007, Eurostat.

Cadrage européen : utilisation d'un ordinateur 8.7

1. Utilisation d'un ordinateur ou de l'internet dans l'Union européenne des 25 en 2006



Champ : individus de 16 à 74 ans.

Lecture : 47 % des femmes âgées de 25-54 ans ont utilisé un ordinateur une fois par jour en moyenne ou presque tous les jours au cours des trois derniers mois ; 34 % ont utilisé l'internet une fois par jour en moyenne ou presque tous les jours au cours des trois derniers mois.

Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

2. Proportion de femmes et d'hommes ayant utilisé l'internet en moyenne une fois par jour et au moins une fois par semaine au cours des 3 derniers mois, par tranche d'âge, en 2006

	16-24 ans				25-54 ans				55-74 ans			
	Chaque jour		Au moins une fois par semaine		Chaque jour		Au moins une fois par semaine		Chaque jour		Au moins une fois par semaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Belgique	66	67	83	81	47	55	64	70	13	26	20	34
Rép. tchèque	28	38	64	66	18	22	38	41	3	7	8	16
Danemark	71	82	92	95	72	77	85	88	36	49	51	60
Allemagne	53	65	82	85	40	53	65	73	11	24	22	37
Irlande	33	32	61	57	25	34	46	51	7	10	16	18
Estonie	74	72	91	89	46	41	67	61	11	12	17	19
Grèce	22	19	44	49	13	20	21	32	1	4	1	7
Espagne	41	44	68	71	23	33	40	49	3	10	6	15
France	41	42	73	69	30	36	45	50	6	11	10	16
Italie	49	54	54	57	30	41	31	43	4	13	4	14
Chypre	34	22	63	47	18	27	27	36	2	6	4	10
Lettonie	61	59	85	88	35	33	52	47	7	8	11	12
Lituanie	46	48	75	78	27	22	42	36	3	5	7	7
Luxembourg	58	68	87	91	39	63	61	81	12	43	20	55
Hongrie	45	46	74	74	33	33	47	46	9	13	12	17
Pays-Bas	76	88	94	98	63	75	82	89	23	43	36	58
Autriche	58	61	80	80	36	53	57	68	9	24	16	33
Pologne	40	47	69	72	22	23	34	35	3	7	6	10
Portugal	47	50	68	69	21	27	31	38	:	7	:	:
Slovénie	65	68	79	83	39	43	52	56	4	16	6	19
Slovaque	33	47	65	78	28	32	44	49	4	7	7	12
Finlande	78	80	94	93	64	68	84	80	23	30	34	43
Suède	77	77	94	94	63	74	86	91	29	47	48	65
Royaume-Uni	50	50	72	71	40	54	59	74	13	26	25	41
UE-25	48	53	73	73	34	43	50	58	9	18	15	26
Bulgarie	27	31	45	48	16	17	25	24	2	3	3	5
Islande	84	86	95	97	76	76	91	88	34	57	48	70
Norvège	69	81	96	99	57	72	81	87	30	44	43	53

Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers.

9.1 La lecture

Le développement de l'audiovisuel et la diversité de l'offre de loisirs ont conduit à un recul continu de la lecture depuis la fin des années soixante-dix. En 2005, interrogés sur leurs **pratiques actuelles de lecture**, les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus apportent des réponses très contrastées selon qu'il s'agit de la presse ou de livres.

Dans le domaine de la presse quotidienne, les hommes se révèlent des lecteurs plus assidus que les femmes (*figure 1*). En 2005, 18 % d'entre eux déclarent avoir lu un quotidien national au moins une fois par semaine au cours des douze derniers mois (contre 13 % des femmes) et 50 % d'entre eux déclarent avec lu un quotidien régional (contre 45 % des femmes). Ce constat vaut pour toutes les classes d'âges. Pour la lecture de quotidiens régionaux, il est encore plus marqué chez les seniors : deux hommes sur trois âgés de 60 ans ou plus lisent un quotidien régional au moins une fois par semaine, contre un peu plus d'une femme sur deux de la même classe d'âge (55 %). Pour les hommes comme pour les femmes, la lecture de quotidiens régionaux devient de plus en plus fréquente avec l'âge. Pour les quotidiens nationaux, les lecteurs les plus assidus se trouvent parmi les classes d'âge moyennes chez les hommes (25-39 ans ou 40-59 ans) alors que, pour les femmes, la lecture est relativement stable avec l'âge.

La lecture de livres est au contraire une activité bien plus féminine : une femme sur cinq (contre un homme sur dix) déclare avoir lu au moins un livre par mois. À l'inverse, 52 % des hommes déclarent n'avoir lu aucun livre au cours des douze derniers mois, contre 33 % des femmes (*figure 2*). Ce plus grand appétit des femmes pour la lecture de livres se vérifie à tous les âges et pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Pour les femmes comme pour les hommes, les plus grands lecteurs de livres se trouvent parmi les classes sociales aisées et les plus dotées en capital scolaire : 37 % des femmes cadres lisent au moins un livre par mois contre 11 % des femmes ouvrières ; pour les hommes ces proportions sont respectivement de 23 % et 3 %. Pour les femmes, la lecture régulière de livres (au moins un par mois) est la plus importante chez les 40-59 ans et semble diminuer après 60 ans. Pour les hommes, la lecture régulière augmente avec l'âge.

Les femmes portent plus souvent que les hommes leurs choix vers la lecture de romans, qu'ils soient d'auteurs classiques, sentimentaux, policiers ou d'espionnage. Ainsi, selon l'enquête « pratiques culturelles » menée par l'Insee en 2003, ces genres littéraires attirent chacun plus d'une femme sur quatre. À l'inverse, les hommes lisent plus fréquemment des livres scientifiques et techniques et des livres sur le sport. ■

Définitions

Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) conduites de janvier 1996 à janvier 2006 permet d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre comprend en particulier deux questions sur la **pratique actuelle de la lecture**, libellées ainsi : « Combien de livres avez-vous lus au cours des douze derniers mois (hors revues et bandes dessinées) ? » et « Combien de fois en moyenne avez-vous lu au cours des douze derniers mois : un quotidien national, un quotidien régional, un magazine ou journal d'informations générales ? ». Contrairement à d'autres enquêtes portant plus spécifiquement sur les pratiques culturelles, qui détaillent avec précision le genre de livres lus et la composition de la bibliothèque possédée, le dispositif EPCV n'a pas vocation à approfondir le thème de la lecture. Il est donc probable que le nombre de lecteurs y est sous-estimé. C'est plutôt une plus ou moins grande proximité avec la lecture qui est ici mesurée, ceux qui lisent le moins ayant peut-être plus de difficultés à mobiliser l'information demandée, alors que les grands lecteurs y parviennent spontanément.

Pour en savoir plus

- DEPS, « Statistiques de la culture, chiffres clés », mars 2007.
- Octobre S., « La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles », *Développement culturel* n° 150, DEPS, décembre 2005.
- Michaudon H., « La lecture, une affaire de famille », *Insee Première* n° 777, 2001.

1. Lecture d'un quotidien régional en 2005 selon l'âge et le sexe

en %

	Quotidien régional			Quotidien national		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
15-24 ans						
Au moins une fois par semaine	30	38	34	13	13	13
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	23	18	21	15	13	14
Jamais	46	45	46	72	73	72
25-39 ans						
Au moins une fois par semaine	34	42	38	12	20	16
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	27	23	24	16	18	17
Jamais	39	35	37	72	63	67
40-59 ans						
Au moins une fois par semaine	48	52	50	15	21	18
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	15	16	16	17	14	15
Jamais	36	31	34	69	65	67
60 ans ou plus						
Au moins une fois par semaine	55	67	60	12	16	14
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	8	7	8	6	7	7
Jamais	37	27	33	83	77	80
Ensemble						
Au moins une fois par semaine	45	50	47	13	18	16
Occasionnellement, rarement ou seulement pendant certaines périodes de vacances	17	16	16	13	13	13
Jamais	39	33	36	74	69	71

Note 1 : certaines questions ont évolué par rapport aux enquêtes précédentes et les résultats ne sont plus directement comparables.

Note 2 : la somme ne correspond pas toujours à 100 en raison des arrondis.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Lecture : 55 % des femmes de 60 ans ou plus ont lu au moins une fois par semaine un quotidien régional au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie, d'octobre 2005.

2. Nombre de livres lus en 2005 selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

en %

	Aucun livre		Moins d'un livre par mois		Un livre par mois ou plus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	70	69	12	26	18	5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	42	54	44	34	14	12
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	23	54	54	37	23
Professions intermédiaires	15	41	57	48	28	10
Employés	34	54	51	34	16	11
Ouvriers (y compris ouvriers agricoles)	59	69	30	28	11	3
Retraités	39	58	39	31	21	11
Autres inactifs	32	37	49	53	20	10
Âge						
15-24 ans	21	44	61	49	18	7
25-39 ans	28	53	56	37	16	10
40-59 ans	36	52	39	37	25	11
60 ans ou plus	40	58	40	29	20	13
Ensemble	33	52	47	38	20	10

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus.

Lecture : 54 % des femmes cadres ou professions intellectuelles supérieures ont lu au moins un livre par mois en 2005.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie, d'octobre 2005.

9.2 L'audiovisuel

L'augmentation des consommations audiovisuelles a concerné à peu près dans les mêmes proportions les femmes et les hommes. En 2005, hommes et femmes de 15 ans ou plus sont globalement aussi nombreux (83 %) à déclarer regarder la télévision quotidiennement. Par ailleurs, le temps passé devant la télévision est sensiblement le même pour les femmes et les hommes (*figure 1*) : parmi les personnes qui la regardent tous les jours ou presque, environ la moitié déclare y consacrer entre 2 heures et 4 heures quotidiennement. Les « gros téléspectateurs », qui regardent la télévision plus de 4 heures par jour, sont particulièrement nombreux chez les plus de 60 ans : ils rassemblent 26 % des femmes et 23 % des hommes de cette tranche d'âge.

Écouter la radio ou de la musique sont des activités où l'on observe des différences de comportements entre les hommes et les femmes mais aussi entre les jeunes et les moins jeunes. À tout âge, se brancher sur les ondes est un loisir plus masculin que féminin.

Les hommes sont en effet un peu plus nombreux que les femmes (71 % contre 67 %) à écouter quotidiennement la radio, et plus rares aussi à ne jamais l'écouter (12 % contre 15 % des femmes, *figure 2*). Jusqu'à 60 ans, les femmes et les hommes qui écoutent la radio tous les jours ou presque le font pour des durées quotidiennes sensiblement proches. Au-delà de 60 ans, les auditeurs et surtout les auditrices sont proportionnellement plus nombreux à déclarer passer beaucoup de temps à écouter la radio : 44 % des auditrices et 34 % des auditeurs réguliers écoutent la radio plus de 2 heures par jour.

Écouter de la musique est surtout une question de génération. Ainsi, 68 % des moins de 25 ans écoutent de la musique quotidiennement, contre 6 % des plus de 60 ans (*figure 3*). À âge donné, l'écart entre hommes et femmes n'est pas significatif, sauf chez les jeunes de moins de 25 ans : 64 % des jeunes filles déclarent écouter de la musique tous les jours ou presque contre 72 % des jeunes hommes. ■

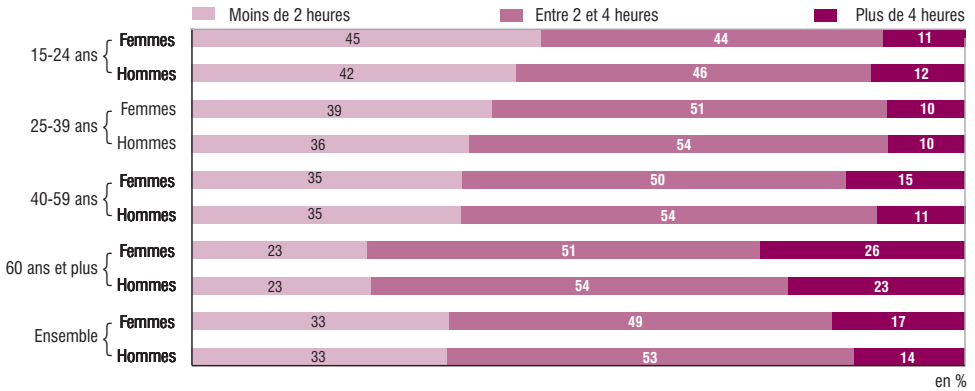
Définitions

Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les Conditions de vie des ménages (EPCV) conduites de janvier 1996 à janvier 2006 permet d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre 2005 comprenait en particulier huit questions sur l'audiovisuel et la musique, libellées ainsi : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous... regardé la télévision chez vous ou ailleurs (y compris les émissions de télé enregistrées) ? ... écouté la radio, chez vous ou ailleurs (y compris en voiture ou avec un baladeur) ?... écouté des CD, des disques ou des cassettes de musique, chez vous ou ailleurs (loués, empruntés ou enregistrés) ? »

Pour en savoir plus

- Dumartin S., Febvre M., « Loisirs culturels 1999-2002 – les indicateurs sociaux », *Insee Résultats*, n° 26, février 2004.
- Lehingue P., « L'évolution des différenciations sexuelles en matière de pratiques culturelles », *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, La Documentation française, 2003.
- Donnat O., « L'évolution des pratiques culturelles », *Données sociales : la société française*, *Insee Références*, édition 2003.

1. Temps quotidien passé devant la télévision



Lecture : 39 % des femmes de 25 à 39 ans qui regardent la télévision tous les jours ou presque, la regardent moins de 2 heures.

Champ : individus âgés de 15 ans et plus et ayant déclaré regarder la télévision tous les jours ou presque.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Fréquence d'écoute de la radio

	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble			
Jamais	15	12	13
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	5	6	6
Une ou plusieurs fois par semaine	13	11	12
Tous les jours ou presque	67	71	69
60 ans et plus			
Jamais	26	19	23
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	5	4	5
Une ou plusieurs fois par semaine	10	10	10
Tous les jours ou presque	59	67	62

Lecture : 67 % des femmes écoutent la radio tous les jours ou presque.

Champ : individus âgés de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

3. Fréquence d'écoute de musique

	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble			
Jamais	24	26	25
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	18	21	19
Une ou plusieurs fois par semaine	29	24	26
Tous les jours ou presque	29	30	29
15-24 ans			
Jamais	4	3	4
Occasionnellement, rarement, à certaines périodes	6	5	6
Une ou plusieurs fois par semaine	27	20	23
Tous les jours ou presque	64	72	68

Lecture : 64 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans écoutent de la musique tous les jours.

Champ : individus âgés de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

9.3 La pratique sportive

À tout âge ou presque, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à faire du sport.

En 2005, la pratique régulière d'une activité sportive est plus fréquente chez les hommes (33 %) que chez les femmes (29 %) (figure 1). Mais cette différence est surtout marquée chez les moins de 30 ans, parmi lesquels un homme sur deux pratique le sport de façon régulière contre une femme sur trois. Après 30 ans, les différences entre hommes et femmes sont moins importantes, la pratique d'une activité sportive décroissant fortement avec l'âge.

La pratique sportive des hommes est plus souvent institutionnalisée que celle des femmes comme le montre la répartition des licences sportives délivrées en 2005. Ainsi, par exemple, 48 % des cyclistes sont des femmes alors qu'elles ne sont que 14 % des titulaires de licences auprès de la fédération française de cyclisme (figure 2). Les sports de plein air comme la pétanque ou les sports d'équipe tel que le football mobilisent en majorité des hommes aussi bien dans les fédérations sportives qu'en dehors de structures fédérales. En revanche, la gymnastique et la danse sont essentiellement féminines.

Les licences sportives sont majoritairement détenues par des hommes. Néanmoins,

l'évolution du nombre de licences sportives délivrées par les fédérations sportives entre 2000 et 2005 est orientée à la hausse bien plus fortement pour les femmes que pour les hommes (figure 3). Ce n'est toutefois pas le cas du sport handicapé pour lequel le nombre de licences masculines augmente plus vite que celui des licences féminines et du sport scolaire pour lequel le nombre de filles baisse plus vite que celui des garçons. Au total, entre 2000 et 2005, le nombre de licences féminines a augmenté de 19 % et celui des licences masculines de 6 % seulement.

En 2003, 52 % des personnes de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une fois un sport de nature (vélo, VTT, ski, surf, voile, planche à voile, canoë, rafting, randonnée, escalade, équitation), soit près de 25 millions d'adeptes. Les sports de nature sont globalement plus féminisés que la population sportive dans son ensemble avec 47 % de pratiquantes. Mais cette moyenne ne reflète pas la répartition hommes-femmes de chaque sport de nature. L'équitation, la randonnée pédestre ou en montagne et le vélo sont les activités physiques et sportives où la proportion de femmes est la plus importante. En revanche, les femmes sont moins nombreuses parmi les adeptes du ski et des sports nautiques. ■

Définitions

Enquête Participation culturelle et sportive de l'Insee : menée en 2003 en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le ministère de la Culture et de la Communication. Les questions posées portent sur les activités et pratiques culturelles, sur la pratique et l'engagement sportif (licence, club, compétition) et le lien entre les deux activités.

La pratique sportive est appréhendée à travers d'une liste de 27 activités ou familles d'activités physiques ou sportives. La comparaison des résultats avec ceux de l'enquête menée en 2000 par le ministère des Sports et l'INSEP peut s'avérer délicate, du fait de différences dans les modes de questions.

Pour en savoir plus

- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, « La pratique des activités physiques et sportives en France », édition de l'INSEP, décembre 2006.
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, « Âge, diplômes, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies », *Stat info* n° 05-05, novembre 2005.
- Muller L., « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1008, mars 2005.
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, « Les chiffres clés du sport », décembre 2006.

1. Pratique sportive selon l'âge et le sexe

				en %
	Jamais	De temps à temps	Régulièrement	Total
Hommes				
15-29 ans	28,3	21,5	50,2	100,0
30-49 ans	44,6	21,3	34,1	100,0
50 ans ou plus	63,4	13,0	23,6	100,0
Ensemble	48,7	17,9	33,4	100,0
Femmes				
15-29 ans	46,5	19,3	34,2	100,0
30-49 ans	49,8	17,0	33,2	100,0
50 ans ou plus	67,2	9,4	23,4	100,0
Ensemble	56,9	14,1	29,0	100,0
Ensemble				
15-29 ans	37,4	20,4	42,2	100,0
30-49 ans	47,1	19,2	33,7	100,0
50 ans ou plus	65,4	11,1	23,5	100,0
Ensemble	53,0	15,9	31,1	100,0

Lecture : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie des ménages d'octobre 2005.

2. Pratique sportive et adhésion à un club en 2003 @

Activités physiques ou sportives	Taux de pratique en %			Nombre de licences dans les fédérations sportives	
	Hommes	Femmes	% de femmes	licences recensées	% de femmes
Vélo	43	33	48	223 943	14
Natation, plongée	29	30	57	394 829	46
Randonnée pédestre	22	22	56	201 208	61
Gymnastique	6	19	78	254 464	79
Pétanque, billard	30	15	38	554 078	14
Course à pied, footing, athlétisme	21	13	41	223 503	37
Ski, surf	18	12	44	160 688	38
Randonnée en montagne	14	10	48	85 972	36
Danse	2	8	79	48 755	90
Tennis de table, badminton, squash	13	6	37	330 912	25
Musculation	11	6	40	36 607	35
Tennis	10	5	39	1 054 513	32
Roller, skate	6	4	47	45 352	43
Pêche	18	4	23	20 420	9
Basket-ball, volley-ball, handball	8	4	35	914 443	40
Moto, kart, automobile	12	4	28	125 128	7
Patinage, hockey	3	3	56	37 824	49
Équitation	2	3	64	518 639	76
Canoë, aviron, ski nautique	6	3	41	386 052	31
Voile, planche à voile	4	2	40	313 797	20
Football	16	2	14	2 162 349	2
Golf	2	1	39	368 746	29
Arts martiaux	2	1	32	898 767	28
Sports de combats	1	<1	24	123 967	22
Rugby	2	<1	16	265 351	3

Lecture : 43 % des hommes et 33 % des femmes de 15 ans ou plus déclarent pratiquer le vélo. Parmi ces pratiquants, 48 % sont des femmes.

Parmi les titulaires de licence de randonnée en montagne, 36 % sont des femmes.

Sources : Insee, enquête Participation culturelle et sportive, 2003, ministère des Sports, mission statistique, recensement mené auprès des fédérations sportives agréées, 2005.

3. Évolution du nombre de licences sportives entre 2000 et 2005

Fédérations sportives	Femmes			Hommes		
	2000	2005	Évolution (%)	2000	2005	Évolution (%)
Unisport olympiques	1 808 032	2 124 361	+ 17,5	5 148 658	5 462 643	+ 6,1
Unisport non olympiques	554 194	707 679	+ 27,7	2 041 918	2 134 407	+ 4,5
Multisports et affinitaires	1 196 686	1 646 149	+ 37,6	858 381	1 008 930	+ 17,5
Sport handicapé	14 966	16 358	+ 9,3	30 157	34 128	+ 13,2
Sport scolaire et universitaire	1 176 214	1 150 748	- 2,2	1 476 619	1 488 582	+ 0,8
Ensemble	4 750 093	5 645 295	+ 18,8	9 555 732	10 128 690	+ 6,0

Source : ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mission statistique, recensement mené auprès des fédérations sportives.

9.4 Les pratiques culturelles

Toutes les enquêtes sur les **pratiques culturelles** menées depuis de nombreuses années montrent une fréquentation croissante des lieux culturels. En matière de loisirs, les pratiques culturelles des hommes et des femmes ont souvent évolué parallèlement. Néanmoins, aller au théâtre, assister à un concert ou visiter un musée ou une exposition et aller au cinéma ne correspondent pas toujours à la même démarche pour les femmes et pour les hommes.

En 2005, moins d'une personne sur deux est allée au cinéma ; 41 % moins d'une fois par mois et 6 %, au moins une fois par mois. Femmes et hommes sont proportionnellement aussi nombreux à fréquenter régulièrement les salles de cinéma. La fréquentation globale diminue cependant avec l'âge, et de façon plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, si chez les moins de 25 ans 82 % des femmes et 81 % des hommes se sont rendus au cinéma au moins une fois au cours de l'année, ils ne sont plus, chez les plus de 60 ans, que respectivement 23 % et 18 % (figure 1). C'est entre 40 et 60 ans que la différence est la plus marquée : ainsi, 58 % des hommes de cet âge ne sont jamais allés au cinéma au cours des douze derniers mois contre 51 % des femmes.

L'attrait pour les manifestations culturelles s'est beaucoup développé probablement en lien avec l'augmentation du niveau d'études

et l'amélioration du niveau de vie en général. Les sorties au théâtre, au musée ou la visite d'expositions sont des pratiques culturelles plus féminines que masculines (figure 2). Mais comme pour le cinéma, les taux de fréquentation varient plus selon l'âge que selon le sexe. Les plus jeunes font plus fréquemment des sorties au théâtre, au musée et vont voir des expositions plus souvent que leurs aînés. Concernant la différence de pratique entre femmes et hommes, c'est chez les jeunes de moins de 25 ans et parmi les personnes âgées de 40 à 60 ans qu'elle est la plus nette. Ainsi, 23 % des femmes de moins de 25 ans sont sorties au moins une fois au théâtre contre 11 % des hommes. De la même façon, 46 % d'entre elles se sont rendues dans un musée ou ont visité une exposition alors que c'est le cas de 38 % des hommes.

En revanche, hommes et femmes déclarent aussi fréquemment des sorties au concert ou à un spectacle musical : 30 % environ des femmes et des hommes ont assisté à un concert dans l'année écoulée.

Les femmes, quand elles vivent seules ou en famille monoparentale, sortent moins fréquemment que les hommes. Cette différence est très marquée concernant les sorties au cinéma (figure 3). En revanche, parmi les couples avec ou sans enfant, ce sont les hommes qui sont moins enclins que les femmes à sortir. ■

Définitions

Le dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) conduites de janvier 1996 à janvier 2006 a permis d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux. L'enquête d'octobre comprend en particulier une question sur les **pratiques culturelles**. Dans l'enquête de 2005, une question est posée pour chaque type de sortie culturelle. Chacune d'entre elles est ainsi libellée : « Au cours des douze derniers mois, êtes-vous allé(e) au cinéma (au théâtre / au concert ou à un spectacle musical / dans un musée ou visiter une exposition ? ». Vient ensuite la question : « Si oui, combien de fois environ dans l'année ? » pour laquelle différentes modalités de fréquence sont proposées. Les modalités proposées pour les sorties au cinéma sont différentes de celles proposées pour les sorties au théâtre, au concert ou au musée.

Pour en savoir plus

- Lahire B., « La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi », éditions La Découverte, 2006.
- Muller L., « Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1008, mars 2005.
- Muller L., « Participation culturelle et sportive - Tableaux issus de l'enquête PCV de mai 2003- », *Document de travail* n° F0501, Insee, mars 2005.
- Tavan C., « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance », *Insee Première* n° 883, février 2003.
- Donnat O., « Les pratiques culturelles des Français », La Documentation française, 1998.

1. Sorties au cinéma

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 25 ans			
Jamais	18	19	19
Moins d'une fois par mois	66	65	66
Une fois par mois et plus	15	15	15
25-39 ans			
Jamais	42	42	42
Moins d'une fois par mois	53	51	52
Une fois par mois et plus	5	6	6
40-59 ans			
Jamais	51	58	55
Moins d'une fois par mois	43	36	39
Une fois par mois et plus	6	6	6
60 ans et plus			
Jamais	77	82	79
Moins d'une fois par mois	20	16	19
Une fois par mois et plus	3	2	2
Ensemble			
Jamais	52	54	53
Moins d'une fois par mois	42	40	41
Une fois par mois et plus	6	7	6

Lecture : 18 % des femmes de moins de 25 ans ne sont jamais allées au cinéma au cours de l'année écoulée.

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

2. Sorties au théâtre, au concert, au musée

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Théâtre ou café-théâtre			
Jamais	82	86	84
Une ou deux fois par an	10	9	10
Plus de deux fois par an	8	5	6
Concert ou spectacle musical			
Jamais	69	70	69
Une ou deux fois par an	20	19	19
Plus de deux fois par an	11	11	11
Musée ou exposition			
Jamais	59	62	61
Une ou deux fois par an	22	21	22
Plus de deux fois par an	19	17	18

Lecture : au cours des douze derniers mois, 8 % des femmes se sont rendues au théâtre plus de deux fois.

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

3. Sorties au cinéma, au théâtre, au concert, au musée

Situation familiale	Sorties au cinéma		Sorties au théâtre, au concert, au musée	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personne seule	40	43	51	50
Couple sans enfant	36	33	55	50
Couple avec enfant(s)	59	55	57	56
Famille monoparentale	52	64	47	53
Ensemble	48	46	54	52

Lecture : au cours des douze derniers mois, 48 % des femmes sont sorties au cinéma : 40 % parmi celles vivant seules et 59 % parmi celles vivant en couple avec enfant(s).

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les Conditions de vie d'octobre 2005.

9.5 Cadrage européen : les loisirs des Européens

Une fois décompté le temps consacré au sommeil, aux repas et aux soins personnels (plus de 10 heures en moyenne), le temps dit « contraint » consacré au travail professionnel, aux études ou aux tâches domestiques (près de 7 heures), ainsi que celui consacré aux trajets quotidiens (1 heure à 1 heure et demie), les Européens jouissent en moyenne de 4 à 6 heures de temps libre par jour (figure 1). Les activités dites de semi-loisirs telles que le jardinage, le bricolage ou la couture sont traditionnellement comptabilisées avec les tâches domestiques. En les considérant au contraire comme des activités de loisir, le temps libre quotidien gagne près d'une demi-heure sur le temps contraint. Dans tous les pays, les hommes bénéficient chaque jour de plus de temps libre et ou de temps personnel que les femmes. C'est en Italie que les différences entre hommes et femmes sont les plus marquées : le travail rémunéré occupe les hommes en moyenne 2 h 20 de plus que les femmes, qui consacrent en revanche 3 h 45 de plus aux activités domestiques, perdant au final 1 heure de temps libre et ou de temps personnel par jour par rapport aux hommes. Inversement, c'est en Norvège puis en Suède que les inégalités en la matière sont les plus réduites, les hommes profitant respectivement de seulement 10 et 20 minutes de temps libre ou de temps personnel de plus que les femmes. La structure du temps libre varie peu d'un pays à l'autre. 30 à 50 % de ce temps de loisir

sont absorbés par la télévision ou le visionnage de films vidéo, pour les hommes comme pour les femmes. La part des personnes enquêtées ayant passé au moins 10 minutes devant le petit écran le jour de l'enquête dépasse partout 80 % (figure 2) sans compter le temps passé à faire autre chose (dîner, repasser, etc.) tout en regardant la télévision.

Les contacts sociaux viennent en deuxième position, occupant environ 20 % du temps de loisir quotidien. Néanmoins, dans tous les pays, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'y investir. La lecture et le sport absorbent par ailleurs chacun environ 10 % du temps total de loisir et sont pratiqués quotidiennement par plus d'une personne sur trois. La lecture – en activité principale – est la pratique la plus variable entre pays, opposant en particulier les Finlandais (les plus gros lecteurs) aux Espagnols. Les femmes lisent partout davantage que les hommes. Les Espagnols sont en revanche les plus sportifs, tandis que les Britanniques enregistrent les plus faibles taux de pratique sportive. En France, comme en Italie ou en Espagne, la pratique d'un sport est plus masculine que féminine. Dans chacun des huit pays européens étudiés, les activités de semi-loisirs apparaissent très sexuées : aux femmes la couture et le tricot, aux hommes le bricolage. Ce sont les Français qui s'y consacrent le plus, avec près d'une heure par jour passée à jardiner, s'occuper de leurs animaux de compagnie et surtout à bricoler. ■

Définitions

Enquêtes Emploi du temps européennes : elles reposent toutes sur l'utilisation d'un carnet journalier dans lequel les répondants décrivent l'ensemble des activités qu'ils ont effectuées un jour donné, selon un pas de 10 minutes. En regard de leurs activités principales, ils ont la possibilité d'inscrire une deuxième activité dite secondaire. Les chiffres présentés ne concernent que les activités principales du carnet.

Hetuis : base de données des enquêtes européennes harmonisées (Harmonised European Time Use Survey) des 8 pays respectant les critères de comparabilité établis dans le Guidelines on harmonised European time use surveys. La création de cette base ainsi que la conception par Statistics Sweden d'un site internet permettant son exploitation, constituent l'aboutissement d'un programme d'harmonisation conduit depuis le début des années quatre-vingt-dix et coordonné par Eurostat.

Pour en savoir plus

- Aliaga C., « Comment se répartit le temps des Européennes et des Européens ». *Statistiques en bref*, n°4/2006, Eurostat.
- Eurostat, « How Europeans spend their time. Every day life of women and men-Data 1998-2000 ». *Pocket Book*, 2004.
- Eurostat, « Guidelines on Harmonised European Time Use Surveys » *working papers and studies*, 2004.

Cadrage européen : les loisirs des Européens 9.5

1. Répartition des 24 heures de la journée

Temps moyen journalier en heures et minutes	Hommes							
	Allemagne	Espagne	Finlande	France	Italie	Norvège	Royaume-Uni	Suède
Temps personnel	10 h 40	11 h 11	10 h 23	11 h 44	11 h 16	10 h 06	10 h 22	10 h 12
Travail rémunéré, études	03 h 42	04 h 39	04 h 01	04 h 03	04 h 26	04 h 16	04 h 18	04 h 25
Travail domestique	02 h 22	01 h 37	02 h 16	02 h 24	01 h 35	02 h 21	02 h 18	02 h 29
<i>dont semi-loisirs</i>	<i>00 h 43</i>	<i>00 h 22</i>	<i>00 h 35</i>	<i>00 h 58</i>	<i>00 h 26</i>	<i>00 h 39</i>	<i>00 h 39</i>	<i>00 h 41</i>
Temps de loisir	05 h 42	05 h 16	05 h 56	04 h 44	05 h 05	05 h 52	05 h 22	05 h 18
Trajets	01 h 29	01 h 16	01 h 12	01 h 03	01 h 35	01 h 21	01 h 30	01 h 30
Temps non décrit	00 h 05	00 h 02	00 h 12	00 h 02	00 h 03	00 h 03	00 h 08	00 h 06
Total	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00
Temps moyen journalier en heures et minutes	Femmes							
	Allemagne	Espagne	Finlande	France	Italie	Norvège	Royaume-Uni	Suède
Temps personnel	10 h 58	11 h 05	10 h 38	11 h 53	11 h 12	10 h 27	10 h 43	10 h 38
Travail rémunéré, études	02 h 09	02 h 26	02 h 49	02 h 31	02 h 06	02 h 53	02 h 33	03 h 13
Travail domestique	04 h 14	04 h 55	03 h 56	04 h 34	05 h 20	03 h 47	04 h 15	03 h 42
<i>dont semi-loisirs</i>	<i>00 h 32</i>	<i>00 h 18</i>	<i>00 h 32</i>	<i>00 h 28</i>	<i>00 h 19</i>	<i>00 h 29</i>	<i>00 h 28</i>	<i>00 h 29</i>
Temps de loisir	05 h 15	04 h 26	05 h 17	04 h 05	04 h 06	05 h 40	04 h 55	04 h 57
Trajets	01 h 19	01 h 05	01 h 07	00 h 54	01 h 14	01 h 11	01 h 25	01 h 23
Temps non décrit	00 h 05	00 h 02	00 h 12	00 h 03	00 h 03	00 h 03	00 h 10	00 h 06
Total	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Champ : population des 20 à 74 ans.
Source : base de données Hetus.

2. Taux de participation aux différentes activités de loisir et de semi-loisir

en %

Loisirs	Allemagne		Espagne		Finlande		France		Italie		Norvège		Royaume-Uni		Suède	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Télévision et vidéo	80	76	83	81	85	86	78	76	81	77	84	82	87	86	83	81
Sociabilité	67	73	50	49	52	66	39	46	58	57	75	88	53	66	60	76
Lecture	56	62	24	21	65	71	33	35	32	28	57	67	41	43	50	61
Sport	29	32	41	38	37	37	28	22	32	25	30	31	17	13	32	33
Hobbys et activités ludiques	38	33	19	10	23	22	21	17	20	9	28	24	25	21	32	28
Repos	28	33	30	32	38	41	16	16	38	40	24	27	28	37	36	42
Bénévolat et aide	17	18	10	16	14	18	12	14	13	23	13	15	13	19	15	17
Divertissement et culture	9	9	5	5	6	6	4	3	4	4	6	6	6	6	5	5
Radio et musique	11	9	7	3	19	17	7	4	9	7	15	16	13	12	11	11
Autres loisirs non spécifiés	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	0	0	3	3
Semi-loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Couture, tricot	2	10	0	11	1	13	0	10	0	9	1	14	1	5	1	7
Jardinage	16	19	6	4	8	12	15	12	11	8	13	16	12	10	12	22
Bricolage	19	5	7	2	20	6	23	5	7	1	19	5	16	6	19	7
Soins aux animaux	12	15	10	8	12	19	13	15	8	8	9	10	17	22	13	19

Champ : population des 20 à 74 ans.
Source : base de données Hetus.

10.1 Les postes d'encadrement dans le privé

Si en 2005 les femmes représentent 46 % de la population active, elles n'occupent qu'un quart des postes d'encadrement des entreprises du secteur privé (cadres ou **dirigeants de société** salariés). Cela représente néanmoins une progression notable de 4 points en 10 ans.

Un cadre du privé sur quatre est une femme (*figure 1*). Elles sont plus présentes dans les services. C'est dans ce secteur que la différence de salaires avec les hommes est la plus importante. En effet, les cadres hommes travaillent plus souvent dans les services aux entreprises qui sont plus rémunérateurs que les services aux particuliers qui recrutent eux davantage de cadres femmes. Les cadres des grandes entreprises sont les mieux rémunérés et les disparités salariales les plus importantes s'observent dans les plus petites entreprises. Par un effet de génération, les jeunes femmes cadres sont nettement plus nombreuses que leurs aînées. Le salaire des femmes cadres augmente nettement avec l'âge mais moins que celui de leurs homologues masculins. De ce fait, l'écart de salaire homme/femme est maximum pour les générations les plus anciennes, atteignant 35 % chez les cadres de 50 ans ou plus contre 6 % chez les moins de 30 ans.

En 2005, moins de deux dirigeants de société salariés sur dix sont des dirigeantes (*figure 2*). Cette proportion tombe à 1 sur 10 pour la fonction

de président-directeur général (P-DG). Les rémunérations des dirigeants dépassent celles des dirigeantes de 26 % pour les gérants, de 38 % pour les P-DG et de 69 % pour les directeurs généraux. Les femmes qui exercent des fonctions de direction cumulent plusieurs handicaps. Non seulement elles gagnent moins à secteur ou fonction équivalents, mais en plus la répartition des femmes dans ces secteurs ou fonctions leur est défavorable. Elles sont relativement plus souvent à la tête d'une petite SARL et travaillent plus fréquemment dans les secteurs les moins rémunérateurs (commerce et services aux particuliers). Si l'on excepte la construction, secteur traditionnellement masculin, les deux secteurs dans lesquels elles sont le moins présentes sont l'industrie et les services aux entreprises, soit les plus lucratifs pour les dirigeants. Ainsi, on ne trouve presque pas de femmes P-DG à la tête des entreprises de services de 250 salariés et plus (7 %). À l'opposé, elles sont 23 % parmi les gérants de SARL de moins de 10 salariés du commerce.

En 2005, les femmes représentent 27 % des **entrepreneurs individuels** (*figure 3*), soit deux points de plus qu'en 2000. Les rémunérations des hommes sont supérieures de près d'un quart à celles des femmes, ce qui s'explique pour partie par la taille plus faible et la jeunesse des entreprises dirigées par les femmes. ■

Définitions

Dirigeants de société : d'un point de vue juridique, les dirigeants de société sont ceux qui ont reçu mandat des propriétaires pour assurer la direction de la société, en leur nom. Il s'agit de dirigeants de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées, de gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL) et de gérants non associés d'autres types de sociétés. Dans le cas d'une société anonyme à conseil d'administration, la catégorie des dirigeants recouvre le président-directeur général (P-DG) et éventuellement un ou deux directeurs généraux (DG). Dans celui des sociétés anonymes à directoire, il s'agit des membres du directoire, soit cinq personnes maximum.

Entrepreneurs individuels : ils font partie des dirigeants non salariés. Ils constituent un peu plus de la moitié des quelques 2 millions de dirigeants non salariés, hors agriculture.

Pour en savoir plus

- Bessière S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise », *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.
- Evain F., « Le salaire des chefs d'entreprises, moyennes et grandes », *Insee Première* n° 1150, juillet 2007.
- « Les revenus d'activité des indépendants », *Insee Références*, édition 2006.

Les postes d'encadrement dans le privé 10.1

1. Répartition et salaire net annuel moyen des cadres en 2005 @

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires (H-F)/F (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	19,2	38,9	46,9	20,7
Construction	10,1	33,6	42,5	26,5
Commerce	23,0	36,3	45,9	26,5
Services	29,6	37,0	47,9	29,5
Effectif de l'entreprise (au 31/12/2005)				
Moins de 10 salariés	24,7	34,5	45,4	31,5
De 10 à 249 salariés	25,7	36,2	45,6	25,9
250 salariés ou plus	25,3	38,3	48,4	26,4
Âge				
Moins de 30 ans	34,0	27,0	28,7	6,4
De 30 à 49 ans	25,7	38,3	46,3	20,9
50 ans ou plus	20,9	41,1	55,6	35,3
Ensemble	25,4	37,2	47,1	26,7

Champ : les cadres travaillant à temps complet dans le secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2005, 19,2 % des cadres travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne de 38,9 milliers d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est supérieur de 20,7 %.

Source : Insee, DADS 2005.

2. Répartition et salaire net annuel moyen des dirigeants de société salariés en 2005 @

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires (H-F)/F (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	13,1	44,1	60,5	37,2
Construction	6,9	34,1	39,9	17,1
Commerce	21,2	33,2	47,2	42,2
Services	20,3	38,1	63,3	66,3
Effectif de l'entreprise (au 31/12/2005)				
Moins de 10 salariés	18,9	27,8	36,9	32,9
De 10 à 249 salariés	15,1	51,1	71,4	39,7
250 salariés ou plus	8,6	124,2	181,8	46,4
Statut du dirigeant				
P-DG ou président du directoire (SA)	11,4	58,2	80,0	37,6
DG ou autres membres du directoire (SA)	28,5	48,3	81,5	68,9
Gérant minoritaire ou non associé (SARL)	18,9	26,1	32,8	25,8
Ensemble	17,2	36,9	54,3	47,0

Champ : les dirigeants de société salariés hors agriculture, services domestiques, activité extra-territoriales, travaillant à temps complet.

Lecture : en 2005, 13,1 % des dirigeants travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne de 44,1 milliers d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est en moyenne supérieur de 37,2 %.

Source : Insee, DADS 2005.

3. Répartition et rémunération annuelle moyenne des entrepreneurs individuels en 2005

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires (H-F)/F (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	17,6	13,8	23,2	40,6
Construction	1,9	21,5	25,9	16,8
Commerce	31,3	23,0	26,7	14,0
Services	35,8	19,6	29,1	32,7
Ensemble	26,7	20,5	27,2	24,7

Champ : entreprises individuelles de moins de 20 salariés de l'industrie, du commerce et des services.

Lecture : en 2005, 17,6 % des entrepreneurs individuels dans l'industrie sont des femmes. Leur rémunération est en moyenne de 13,8 milliers d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est supérieur de 40,6 %.

Source : Insee, DADS 2005.

10.2 L'encadrement supérieur de la fonction publique d'État

Dans la fonction publique d'État, les femmes, bien que majoritaires (57 %) sont peu présentes dans les fonctions d'encadrement et les postes de responsabilités. Au 31 décembre 2005, elles représentent 16 % des 4 200 dirigeants des administrations centrales, des services déconcentrés, des inspections générales et des juridictions, et 18 % des nominations de l'année (figure 1). Ce pourcentage augmente lentement mais régulièrement ces dernières années. Il était de 12 % en 2001 et de 14 % en 2003.

La place des femmes dans les postes d'encadrement est à rapprocher de celles qu'elles occupent dans les « viviers ». Fin 2005, dans la fonction publique d'État, les femmes occupaient ainsi 16 % des emplois de dirigeants d'administrations et de juridictions alors qu'elles représentaient 26 % des viviers de nomination calculés à la fin 2004.

En 2005, on trouve 11 % de femmes dans les emplois à la décision du Gouvernement, c'est parmi les recteurs et les directeurs d'administration centrale que la part des femmes est la plus importante (respectivement 14 et 13 %). Parmi les emplois de chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs d'administration centrale, la part des femmes atteint 26 % fin 2005. Dans les services déconcentrés, elle n'est en revanche que de 14 %. Elle demeure inférieure à celle qui prévaut dans l'administration centrale, mais elle augmente toutefois de manière régulière. Le déroulement de la carrière dans les services déconcentrés exige généralement, en effet, une mobilité

géographique. Celle-ci reste un obstacle à la promotion des femmes qui, pour beaucoup, privilégieraient la localisation géographique de l'emploi de leur conjoint à leur carrière. L'obstacle de la mobilité géographique ne se pose pas pour la promotion des femmes dans les emplois centraux, presque tous localisés dans la région parisienne.

Les ministères qui ont le plus souvent ouvert leurs postes de direction aux femmes (Santé, Emploi, Culture, Justice) sont ceux qui comptent par ailleurs les taux de féminisation les plus élevés. En service central, elles y représentent le tiers ou plus des emplois de direction. Par contre, au ministère de l'Intérieur, 94 % des emplois de direction sont occupés par des hommes (figure 2).

Les hommes sont également majoritaires dans les jurys des principaux concours, même si la féminisation a progressé régulièrement entre 2000 et 2005. En cinq ans, la part des femmes parmi les jurés est ainsi passée de 33 % à 46 %. Mais des disparités existent selon les concours, et la place des femmes parmi les présidents de jurys progresse moins, plafonnant en 2005 à 26 % (figure 3). Cette progression est à relier à la mise en application de la loi n° 2001-397 du 9 mai 2001, qui visait à assurer une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes tant parmi les jurés que parmi les présidents de jurys de concours. Le seuil minimal fixé par la loi à un tiers de chacun des deux sexes est désormais largement dépassé et la part des femmes progresse encore. ■

Définitions

Les viviers de nomination : ils sont composés de fonctionnaires qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises dans les corps ayant vocation à l'accès aux emplois supérieurs.

Jury de concours : le concours est le mode d'accès traditionnel à la Fonction publique. La composition d'un jury de concours est définie par des dispositions à caractère réglementaire. Pour la plupart des concours, les examinateurs doivent être de niveau hiérarchique supérieur à celui du corps ouvert au recrutement. L'autorité compétente, pour la nomination des membres d'un jury, est le ministre dont dépend le corps de fonctionnaires qu'il s'agit de recruter. L'enquête sur les jurys de concours porte sur les 152 concours et examens professionnels offrant plus de 50 postes parmi les 1 700 concours organisés dans la fonction publique d'État en 2005.

Pour en savoir plus

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2006-2007 », volume 1, *Faits et chiffres*, La documentation française, 2007.
- Martinez R., « Peu de femmes dans l'encadrement des trois fonctions publiques en 2003 », *Point Stat* n° 8-2005, DGAFP.

L'encadrement supérieur de la fonction publique d'État 10.2

1. Les emplois de direction et d'inspection de la fonction publique de l'État @

Emplois de direction et inspection	Effectifs au 31/12/2005		Nominations en 2005	
	Effectif	% de femmes	Effectif	% de femmes
Principaux emplois à la décision du gouvernement	555	11	155	12
Directeurs d'administration centrale et assimilés ¹	215	13	74	12
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	182	9	52	14
Préfets	123	7	21	14
Recteurs	35	14	8	0
Autres emplois des administrations	3 095	17	800	18
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs ²	805	28	282	23
Chefs de services d'inspection générale	24	13	3	0
Trésoriers payeurs généraux	110	9	9	11
Chefs de services déconcentrés ³	2 156	14	506	16
Emplois de direction de juridictions	534	15	89	21
Dirigeants des juridictions nationales ⁴	34	6	1	0
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales ⁵	435	17	82	22
Présidents de TA et CAA ⁶	39	13	6	0
Présidents de chambres régionales des comptes	26	12	0	0
Total	4 184	16	1 044	18

1. Directeurs, secrétaire général du Gouvernement, délégués interministériels.

2. Autres emplois de direction d'administrations centrales.

3. Hors préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux, ambassadeurs.

4. Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes.

5. Responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel.

6. Présidents de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête sur les emplois de direction des administrations de l'État et des juridictions.

2. Les emplois de direction et d'inspection par ministère¹ @

au 31/12/2005

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés ²			Total général		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	36	126	29	9	95	9	45	221	20
Affaires sociales	43	106	41	55	235	23	98	341	29
Agriculture	17	63	27	32	194	16	49	257	19
Culture	12	24	50	19	125	15	31	149	21
Défense	10	56	18	0	18	0	10	74	14
Écologie	5	17	29	4	26	15	9	43	21
Économie	39	166	23	37	412	9	76	578	13
Éducation ³	22	76	29	23	221	10	45	297	15
Équipement	32	125	26	20	198	10	52	23	16
Intérieur	10	162	6	35	375	9	45	537	8
Justice	13	40	33	63	257	25	76	297	26
Outre-Mer	0	6	0	0	0	0	0	6	0
Premier ministre	10	53	19	0	0	0	10	53	19
Tous ministères	249	1 020	24	297	2 156	14	546	3 176	17

1. Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

2. Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.

3. Éducation nationale, enseignement supérieur, recherche, jeunesse et sports.

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête sur les emplois de direction des administrations de l'État et des juridictions.

3. Les jurys de concours par types de corps en 2005

en %

	Proportion de femmes jurées	Proportion de femmes parmi les présidentes
Administrateur	45	11
Attaché	42	15
Ingénieur	46	25
Enseignant	46	20
Secrétaire administratif	50	32
Technicien	45	27
B et C police et administration pénitentiaire	36	40
Adjoint administratif	61	35
Ouvrier	36	29
Total	46	26

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête auprès des directions de personnels.

10.3 La recherche et le développement

En 2005, les hommes représentent les trois quarts des chercheurs (*figure 1*). Au cours des quinze dernières années, la part des femmes a cependant progressé, passant de 21 % dans les années quatre-vingt-dix à 27 % aujourd'hui. En 2005, plus de 60 000 femmes travaillent comme chercheurs ou ingénieurs dans la recherche du public civil ou des entreprises. La notion de chercheur en entreprise recouvre l'ensemble des ingénieurs et cadres techniques affectés à des fonctions de recherche et développement (R&D). L'importance de l'emploi féminin dans le domaine de la recherche dépend toutefois fortement du secteur : 20 % dans le privé contre 33 % dans la recherche publique. Comme dans les autres domaines d'activité, la part des femmes varie selon l'emploi et décroît inversement à la position hiérarchique.

Parmi les emplois de recherche en entreprises, la part des femmes varie selon les domaines disciplinaires et donc les branches d'activité (*figure 2*). Les femmes sont majoritaires parmi les chercheurs de l'industrie pharmaceutique (53 %) et représentent près de 40 % des chercheurs dans le secteur de la chimie ou de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. À l'opposé, dans les **branches de la recherche** telles que la construction électrique, les instruments de précision ou de l'automobile, la part des

femmes est plus faible, variant entre 10 % et 15 %. Entre 2001 et 2005, c'est dans la recherche des secteurs de l'agriculture et industries agroalimentaires et de l'énergie que la progression de la part des femmes a été la plus sensible. À l'inverse, la part des femmes a fortement diminué dans la recherche des secteurs des machines de bureau et informatique, des machines et équipement et des services d'informatiques et ingénierie.

Dans la recherche du public civil, la logique des domaines d'intervention des femmes semble également déterminante. Les proportions les plus élevées de femmes parmi les chercheurs s'observent dans les organismes où les disciplines des sciences médicales, des sciences de la vie, de la chimie ou des sciences humaines ou sociales sont fortement représentées (*figure 3*). C'est le cas de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'Institut Pasteur et de l'Institut national d'études démographiques (Ined). Les organismes pluridisciplinaires comme les universités et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), avec 30 % de chercheurs femmes, occupent une position intermédiaire. Six organismes comptent moins d'un quart de femmes parmi les chercheurs. ■

Définitions

Branche de recherche : il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 14 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour en savoir plus

- « Dépenses de recherche et développement en France en 2005 », *Note d'Information* n° 07-40, DEPP, novembre 2007.
- Götzfried A., « Dépenses et personnel de R&D », *Statistiques en bref*, thème science et technologie n° 23/2007, Eurostat, février 2007.
- Bonneau M., « Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise », *Note recherche* n° 04-03, DEPP, avril 2004.

La recherche et le développement 10.3

1. Chercheurs de la recherche publique et des entreprises en 2001 et en 2005 @

	2005			2001		
	Public civil	Entreprises	Ensemble	Public civil	Entreprises	Ensemble
Nombre de chercheurs	118 708	113 704	226 759	108 274	94 374	202 648
Femmes	38 916	22 839	60 346	34 066	19 014	53 080
Hommes	79 792	90 865	166 413	74 208	75 360	149 568
% de femmes	32,8	20,1	26,6	31,5	20,1	26,2

Champ : hors Défense nationale.

Note : les bénéficiaires d'un financement pour conduire une thèse ne sont pas compris afin de faciliter la comparaison entre le secteur public et le secteur des entreprises. Il s'agit des personnels rémunérés en personnes physiques.

Source : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement et de la Recherche, enquêtes sur la R&D auprès des entreprises et des organismes publics de recherche.

2. Chercheurs en entreprise par branches de recherche regroupées en 2001 et 2005 @

	2005				2001			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (en %)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (en %)
Machines et équipements	373	4 462	4 835	7,7	513	4 394	4 907	10,5
Constructions électriques	436	4 161	4 597	9,5	316	3 016	3 332	9,5
Machines de bureau, Informatique	176	1 231	1 407	12,5	317	1 628	1 945	16,3
Instruments de précision	1 317	8 639	9 956	13,2	978	6 678	7 656	12,8
Composants électroniques	2 707	16 388	19 095	14,2	2 003	12 827	14 830	13,5
Services d'informatique et d'ingénierie	2 187	12 492	14 679	14,9	2 326	11 311	13 636	17,1
Automobile	2 176	12 278	14 454	15,1	1 528	9 027	10 555	14,5
Autres industries	1 205	6 286	7 491	16,1	743	4 874	5 617	13,2
Aéronautique	1 489	7 746	9 235	16,1	845	4 821	5 665	14,9
Services de transport et communication (y c. BTP)	1 043	4 133	5 176	20,2	1 142	4 762	5 903	19,3
Énergie et autres extractions	1 120	3 327	4 447	25,2	949	3 389	4 338	21,9
Chimie	1 829	2 837	4 666	39,2	1 629	2 837	4 466	36,5
Agriculture et industries agroalimentaires	1 397	2 115	3 512	39,8	957	1 779	2 736	35,0
Pharmacie	5 384	4 770	10 154	53,0	4 769	4 018	8 787	54,3
Ensemble	22 839	90 865	113 704	20,1	19 014	75 360	94 374	20,1

Source : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement et de la Recherche, enquêtes sur la R&D auprès des entreprises et des organismes publics de recherche.

3. Part des femmes parmi les chercheurs dans les principaux organismes publics de recherche @



Champ : établissements publics à caractère scientifique et technologique et à caractère industriel et commercial.

Source : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement et de la Recherche, enquêtes sur la R&D auprès des entreprises et des organismes publics de recherche.

10.4 La création d'entreprise

Les femmes constituent 47 % de la population active mais seulement 30 % des **créateurs d'entreprises** de 2006. Cette proportion est légèrement plus forte qu'en 2002 où les femmes représentaient 27 % des créateurs d'entreprises. Les femmes entreprennent davantage dans les activités tertiaires que les hommes : commerce, services aux particuliers, domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale (*figure 1*). En revanche, elles créent, traditionnellement, très peu souvent dans le secteur de la construction. Si elle sont globalement minoritaires parmi l'ensemble des créateurs, les femmes constituent néanmoins la majorité des créateurs d'entreprises dans les secteurs des services aux particuliers et de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale. Les entreprises créées par les femmes sont encore principalement des entreprises individuelles (60 % des entreprises créées), alors que les créations de sociétés sont devenues majoritaires pour les hommes (52 %).

La recherche d'indépendance, le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis sont des motivations presque aussi importantes pour les hommes que pour les femmes (*figure 2*). La création d'entreprise correspond pour elles plus fréquemment à une opportunité à saisir ou à une solution pour accéder à l'emploi.

À l'image de la répartition des diplômes dans la population générale, les femmes créatrices d'entreprises ont un niveau de diplôme plus élevé que les hommes : 65 % d'entre elles sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme plus élevé, contre 47 % des hommes (*figure 3*). Ces derniers sont plus souvent titulaires d'un CAP ou BEP ou sans aucun

diplôme. En 2006, 16 % des femmes créatrices étaient inactives avant la création, contre 7 % des hommes. Ces proportions sont plus faibles qu'en 2002. En revanche, la proportion d'anciens chômeurs parmi les créateurs d'entreprises a augmenté, passant de 34 % en 2002 à 40 % en 2006, sans différence marquée entre les hommes et les femmes. Les femmes ont bénéficié plus souvent que les hommes d'une aide ou d'une exonération publique pour leur projet : 48 % des créatrices contre 44 % des créateurs. Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être accompagnées dans leur projet, que ce soit par des spécialistes tels que des avocats, conseillers juridiques, fiscaux, experts-comptables ... (49 % des femmes contre 46 % des hommes) ou par leur entourage personnel ou professionnel (27 % des femmes contre 22 % des hommes). Près d'un quart du financement des nouveaux projets repose sur des emprunts bancaires. Les femmes signalent un peu moins souvent que les hommes avoir rencontré des difficultés pour obtenir un financement (16 % contre 18 %). Le **taux de pérennité à 3 ans** des entreprises créées par les femmes est de 60 %, soit trois points de moins que celles créées par des hommes (*figure 1*). Il est très variable suivant les secteurs d'activité, mais toujours en faveur des hommes. Ainsi, selon une étude menée sur la création d'entreprise en 1998, à qualité de projet, à profit et âge identiques, les femmes réussissent moins bien à pérenniser leur entreprise. Le choix de l'activité, le niveau des moyens investis, le diplôme ou encore l'aide au moment de la création ne suffisent pas à expliquer la moindre survie des entreprises créées par les femmes. ■

Définitions

Création d'entreprise : la notion de création retenue ici est plus large que celle de création *ex nihilo* puisqu'elle inclut notamment les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le repreneur s'il y a soit un changement d'activité économique soit un changement de localisation de l'entreprise.

Taux de pérennité à 3 ans : proportion d'entreprises créées au premier semestre 2002 qui ont atteint leur troisième anniversaire.

Pour en savoir plus

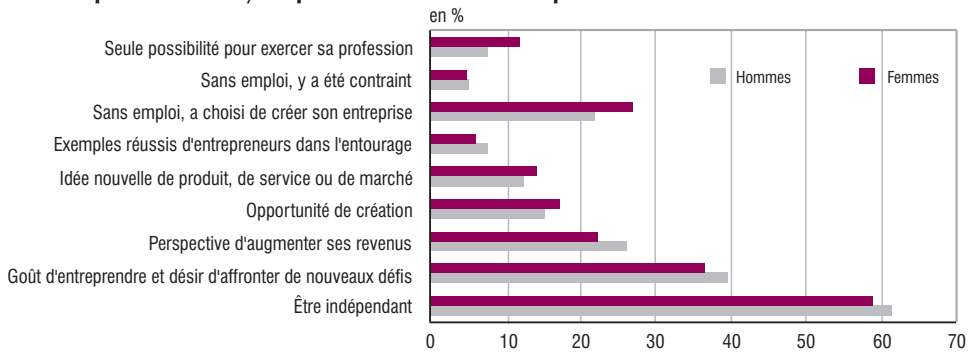
- Kerjosse R., « Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », *Insee Première* n° 1169, décembre 2007.
- Fabre V. et Kerjosse R., « Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », *Insee Première* n° 1148, juillet 2007.
- Fabre V. et Kerjosse R., « Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme », *Insee Première* n° 1064, janvier 2006.

1. Créations d'entreprises selon l'activité @

Secteurs d'activité	Répartition des entreprises créées en 2006		Part des femmes créatrices en 2006	Taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2002	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
	IAA	1,2		1,1	29
Industrie (hors IAA)	4,3	5,2	25	64	72
Construction	4,7	30,5	6	55	69
Commerce	29,1	23,3	34	61	66
Transports	1,3	2,7	16	79	80
Activités immobilières	4,4	4,8	27	70	73
Services aux entreprises	21,3	20,6	29	69	71
Services aux particuliers	20,8	8,1	51	68	68
Éducation, santé, action sociale	12,9	3,7	59	81	83
Ensemble	100,0	100,0	30	67	70

Source : Insee, enquêtes Sine 2006 et 2002.

2. Principales raisons ayant poussé à créer une entreprise



Note : les créateurs d'entreprise pouvaient indiquer jusqu'à trois raisons différentes, la somme des pourcentages pour les hommes et celle pour les femmes dépassent ainsi 100 %.

Lecture : parmi les principales raisons ayant poussé les entrepreneurs à créer leur entreprise en 2006, « être indépendant » est la plus souvent mentionnée.

Source : Insee, enquête Sine 2006.

3. Répartition des créateurs selon leur diplôme et leur situation antérieure @

	Entreprises créées en 2006	
	Femmes	Hommes
Diplôme		
Aucun diplôme	9,3	14,9
CEP, BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	7,1	7,7
CAP / BEP	19,1	27,8
Baccalauréat technique ou professionnel, autres brevets	10,1	9,9
Baccalauréat général	9,0	6,4
Diplôme supérieur au baccalauréat	45,4	33,3
Ensemble	100,0	100,0
Situation préalable		
En activité (salié, indépendant, chef d'entreprise...)	42,1	53,1
Au chômage depuis moins d'un an	20,4	21,4
Au chômage depuis un an ou plus	21,6	18,4
Sans activité professionnelle	15,9	6,8
Ensemble	100,0	100,0

Champ : France entière

Source : Insee, enquête Sine 2006.

10.5 Les élus nationaux

Après plus de 60 ans de droit de vote, les femmes sont encore peu présentes en tant qu'élues sur la scène politique alors qu'elles constituent 53 % de l'électorat.

À l'**Assemblée nationale**, de 1958 à 2007, la part des femmes parmi les élus a augmenté de 17 points, passant de 1,3 % à 18,5 % (figure 1). Cette progression n'a pas été régulière : on peut distinguer trois périodes. Au cours de la première, de 1958 à 1973, la part des femmes reste inférieure à 2 %. Pendant la deuxième période, de 1978 à 1993, la représentation des femmes double sans dépasser 6 % des députés. Enfin, depuis les trois dernières législatures, la proportion de femmes dépasse le seuil de 10 % pour atteindre 18,5 % en 2007. Néanmoins, la place des femmes parmi les élus reste bien inférieure à leur part au sein des candidats aux élections législatives. En effet, à la dernière campagne électorale, près de 42 % des candidats étaient des femmes. Historiquement, l'implication nationale des femmes dans la politique si on la mesure à l'aune du nombre de candidates à l'Assemblée nationale s'est manifestée à partir de la législature de 1978. Tant la création du premier secrétariat d'État aux droits des femmes en 1974 que les dispositions prévues par la loi du 6 juin 2000 sur la parité en politique ont constitué des étapes importantes dans l'accès des femmes aux fonctions politiques. Cependant, elles n'ont encore pas

permis une représentation proportionnelle à leur poids dans l'électorat. Corollaire de cette féminisation récente des députés, en 2007 les députées sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins, avec un âge moyen de 53,1 ans contre 55,0 ans (figure 2). Tandis que près de 80 % des députées ont moins de 60 ans, seuls deux tiers des députés sont dans ce cas.

Pendant très longtemps, le **Sénat** n'a accordé qu'une faible place aux femmes. À partir du début des années quatre-vingt-dix, les femmes entrent un peu plus nombreuses au Sénat mais elles ne sont que 5 %. Lors des deux dernières élections sénatoriales une place plus significative leur est accordée (figure 3). La loi du 10 juillet 2000 relative à l'élection des sénateurs au scrutin proportionnel, qui vise à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes dans les départements élisant trois sénateurs ou plus, a en effet eu des effets positifs sur la proportion de femmes parmi les élus au scrutin de 2001. À cette date, les sénatrices représentent 10 % des élus. La réforme de 2003 applicable à partir des élections de 2004, et qui rétablit le scrutin majoritaire sans obligation de parité dans les départements élisant trois sénateurs, a ensuite sans doute freiné ce mouvement de féminisation. Les départements élisant au moins quatre sénateurs restent soumis à la règle de parité dans les candidatures. ■

Définitions

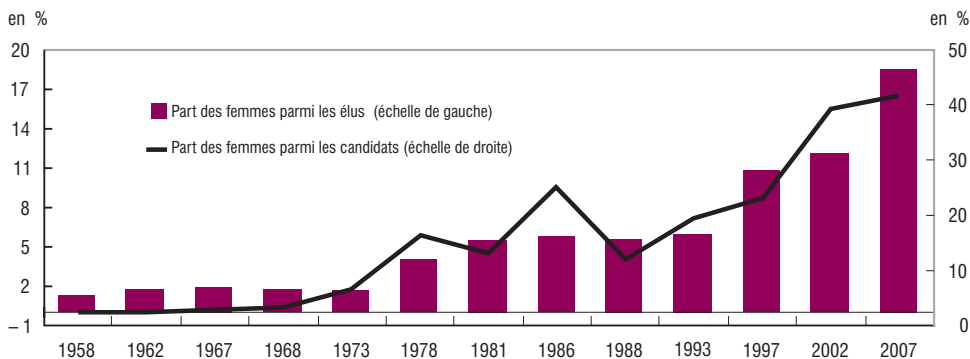
Assemblée nationale : de 1958 à 2002, les députés sont élus, pour une durée de cinq ans, par les citoyens au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à deux tours. En 1986, le mode de scrutin a changé et l'élection s'est faite à la proportionnelle.

Sénat : les sénateurs sont élus pour neuf ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs. De 1952 à 1958, le Sénat a été renouvelé par moitié, intégralement en 1959 puis par tiers aux élections suivantes. La durée du mandat est réduite de neuf à six ans et le mode de scrutin a été modifié par la loi organique du 30 juillet 2003.

Pour en savoir plus

- Conseil économique et social, « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », *Avis et Rapports*, La Documentation française, 2007.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un effet contrasté », mars 2005.
- Bard C., Baudelot C., Mossuz-Lavau J., (dir.), « Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir » éditions de la Martinière, 2004.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Parité et moyenne d'âge aux sénatoriales 2004 : des progrès limites », septembre 2004.

1. Part des femmes à l'Assemblée nationale @

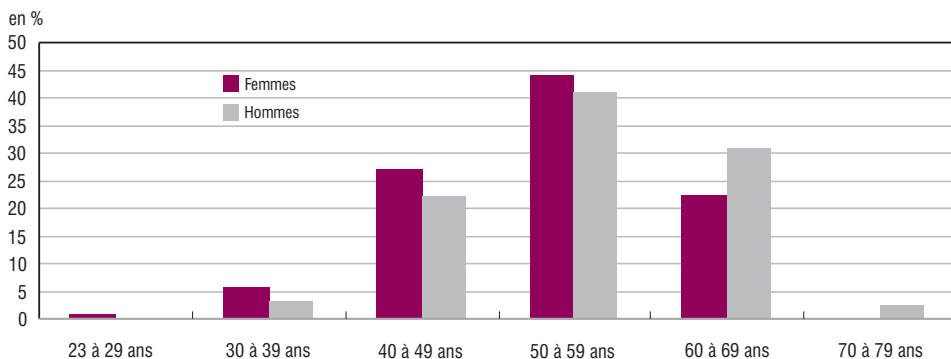


Note : les dates correspondent aux échéances électorales ; la part des élus tient compte des élections partielles intervenues depuis.

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

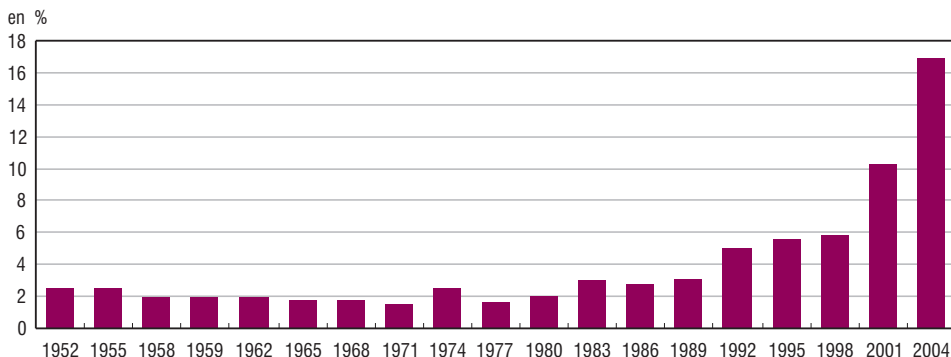
2. Répartition des députés par âge, selon leur sexe



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

3. Les femmes élues au Sénat @



Note : les dates correspondent aux échéances électorales ; la part des élus tient compte des élections partielles intervenues depuis.

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

10.6 Les élus locaux

À l'issue des dernières élections municipales de 2001, moins d'un élu municipal sur trois est une femme. La part de femmes élues aux élections municipales a toutefois augmenté de plus de 10 points entre les deux dernières élections. Cette nette progression est à relier aux évolutions de la loi. La loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives a en effet instauré pour la première fois l'obligation d'établir des listes mixtes alternant des candidats hommes et femmes pour les élections locales dans les communes de 3 500 habitants ou plus et pour les élections régionales. L'efficacité de cette mesure a été visible : aux élections de 2001, plus de 47 % des élus des communes de plus de 3 500 habitants sont des femmes (*figure 1*). En revanche, dans les communes de taille plus restreinte, pour lesquelles aucune règle relative à la parité n'est imposée, la part des femmes élues ne s'élève qu'à 30 %. L'élection des maires n'étant soumise à aucun règlement sur la parité, la part des femmes maires connaît une progression beaucoup plus mesurée et la fonction reste largement masculine : seuls 11 % des maires sont des femmes (*figure 2*).

Aux élections régionales de 2004, également soumises à la loi sur la parité, près d'un candidat sur deux était une candidate et 48 % des conseillers régionaux sont des femmes (*figure 3*). Les conseils régionaux atteignent donc presque la parité alors qu'en 1998, moins d'un élu régional sur trois était une femme. En outre, les écarts entre les proportions de femmes candidates et les proportions de femmes élues se réduisent, la loi imposant non seulement 50 % de femmes sur les listes

de candidats mais aussi une alternance stricte par sexe des candidats sur les listes. Malgré le nombre croissant de femmes élues aux conseils régionaux, une seule a été élue présidente de région en 2004.

La loi de 2000 imposait la parité dans les seules élections « de liste ». Les élections uninominales telles que les élections cantonales n'y sont donc pas soumises. La part de femmes élues lors des élections cantonales de mars 2004 s'élève à moins de 11 % (*figure 4*) soit seulement 1 point de plus qu'aux élections de 2001. Les élections cantonales, qui se déroulent alternativement en même temps que les élections municipales et régionales, restent encore éloignées du seuil paritaire et constitue le scrutin, local ou national, où les femmes sont les moins représentées.

La loi du 31 janvier 2007 confirme la volonté de développer la parité en politique. Elle prévoit notamment une obligation de parité dans les exécutifs des régions (vice-présidents et membres de la commission permanente) et des communes de plus de 3 500 habitants (adjoints aux maires). Elle instaure également pour les élections cantonales l'obligation pour les binômes des candidats en titre et de leur suppléant de réunir un homme et une femme. L'impact de cette dernière mesure sur le nombre de femmes siégeant effectivement dépendra du nombre de binômes pour lesquels c'est la femme qui est candidate ainsi que des situations où l'élu sera remplacé par sa suppléante en cours de mandat (en cas de décès, de démission suite à un cumul de mandats, de présomption d'absence ou d'acceptation de la fonction de membre du conseil constitutionnel). ■

Pour en savoir plus

- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un effet contrasté », mars 2005.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Pourquoi la parité entre les hommes et les femmes restent-elle un enjeu pour la démocratie française ? », mars 2003.
- Mossuz-Lavau J., « La parité hommes/femmes en politique : bilan et perspectives », *Population et Sociétés* n° 377, Ined, mars 2002.

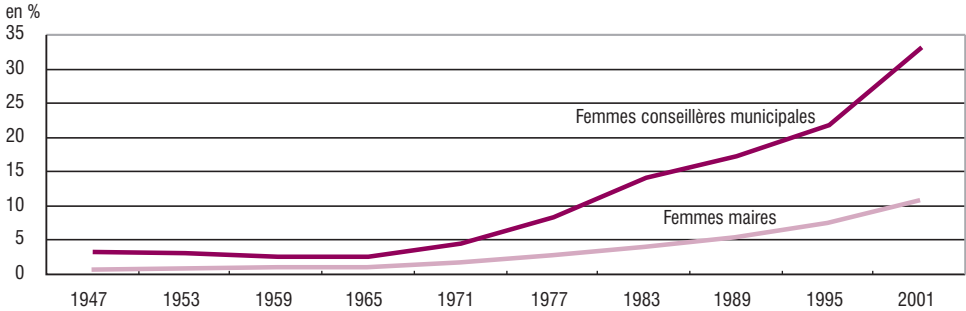
1. Part des femmes parmi les conseillers municipaux selon la taille de la commune @

	1983	1989	1995	2001
Communes de moins de 3 500 habitants	12,9	16,3	21,0	30,0
Communes de 3 500 à 9 000 habitants	21,0	21,4	25,1	47,4
Communes de 9 000 à 30 000 habitants	22,0	23,0	26,3	47,3
Communes de plus de 30 000 habitants	22,8	23,6	26,9	48,0
Ensemble des communes	14,0	17,2	21,7	33,0

en %

Source : ministère de l'Intérieur.

2. Part des femmes parmi les maires et les conseillers municipaux @



3. Les femmes élues dans les conseils régionaux @

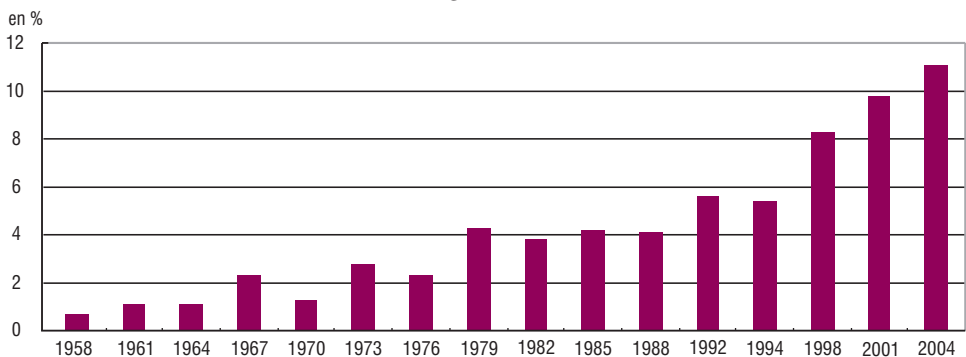
	Nombre de candidates	Part des femmes parmi les candidats (en %)	Nombre de femmes élues	Part des femmes parmi les élus (en %)
1986	2 883	22,5	156 ¹	9,0
1992	4 075	27,0	206 ²	12,0
1998	6 333	35,9	467 ¹	27,1
2004	8 728	49,4	894 ¹	47,6

1. France métropolitaine et régions d'outre-mer.

2. France métropolitaine (hors Corse) et régions d'outre-mer.

Source : ministère de l'Intérieur.

4. Part des femmes élues dans les conseils généraux @



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Intérieur.

10.7 Les instances paritaires

Majoritaires au sein de la fonction publique d'État (FPE), minoritaires dans le secteur privé et dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les femmes sont, dans ces deux secteurs, sous-représentées au sein des instances paritaires. Dans la FPE, les femmes représentent près de 58 % des titulaires civils en 2005 (*figure 1*) mais sont sous-représentées dans les **commissions administratives paritaires** (CAP), organismes consultés sur les éléments relatifs aux carrières et à la vie administrative. Au sein de ces structures, sur la période 2004-2006, seuls 41 % des membres représentant le personnel et 35 % de ceux désignés par l'administration sont des femmes. Pour ces deux modes de désignation, la part des femmes a même diminué puisque, en 2001, elles représentaient 46 % des membres élus et 38 % des membres désignés. **L'écart relatif à la parité** varie fortement selon les corps ; par exemple, dans celui, pourtant très féminin, des enseignants, les femmes ont 3,6 fois moins de chance que les hommes d'être élues par le personnel et 4,1 fois moins de chances d'être nommées par l'administration. Parmi les membres désignés par l'administration, la sous-représentation des femmes parmi les agents de catégorie A (44 % de femmes hors Éducation nationale), seuls habilités à représenter l'administration dans les CAP, explique une partie de l'écart à la parité.

Les femmes sont également sous-représentées au **conseil supérieur de la fonction publique de l'État** : 32 % de femmes parmi les représentants du personnel, 35 % parmi ceux de l'administration (*figure 2*). Quant aux seuls membres titulaires, la situation est encore plus déséquilibrée.

Dans le secteur privé et les EPIC, les femmes sont également sous-représentées dans les élections professionnelles : sur le cycle électoral 2004-2005, seuls 35 % des élus titulaires aux **comités d'entreprise** (CE) sont des femmes ; elles représentent pourtant plus de 38 % des salariés concernés par ces élections (*figure 3*).

Le poids des femmes parmi les élus reflète le degré de féminisation des secteurs : largement majoritaires dans l'éducation, la santé et l'action sociale, elles sont aussi, sans surprise, plus présentes dans les CE des activités tertiaires que dans ceux de l'industrie lourde, des transports et de la construction. Néanmoins, l'écart relatif à la parité est le plus important dans le tertiaire, secteur où la proportion de femmes est la plus grande. Ainsi, dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, alors que 77 % des salariés sont des femmes, elles ne représentent que 65 % des élus. En d'autres termes, elles ont 1,8 fois moins de chances que les hommes d'y être élues. ■

Définitions

Commission administrative paritaire (CAP) : créée pour chaque corps de fonctionnaires, elle se compose d'autant de membres représentant l'administration que le personnel et est saisie de questions individuelles concernant les fonctionnaires (notation, l'avancement, la discipline, le détachement, la mutation, le licenciement ...).

Écart relatif à la parité : il correspond à la probabilité d'être élu plutôt que de ne pas l'être lorsque l'on est un homme plutôt qu'une femme. Il présente la propriété de ne pas dépendre du degré de féminisation des corps électoraux et permet ainsi de comparer le handicap relatif des femmes dans l'accès à la position d'élue pour des secteurs plus ou moins « féminisés ».

Conseil supérieur de la fonction publique de l'État : il délibère sur toute question de caractère général intéressant la fonction publique de l'État. Il est saisi de projets de lois et de décrets relatifs aux agents publics et joue un rôle d'organe supérieur de recours en matière disciplinaire, d'avancement et de licenciement.

Comité d'entreprise : obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus, c'est l'une des institutions représentatives du personnel au sein de l'entreprise. Il est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et avant toute déclaration de cessation des paiements et lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Pour en savoir plus

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2006-2007 », volume 1, *Faits et chiffres*, la documentation française, 2007.

Les instances paritaires 10.7

1. Pourcentage de femmes représentant l'administration et le personnel dans les commissions administratives paritaires (CAP)

Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006

Fonction	Catégorie hiérarchique	% de femmes nommées par l'administration	% de femmes élues du personnel	Proportion de femmes par type de fonction ¹	Écart relatif à la parité ² (élus du personnel)	Écart relatif à la parité ² (nommés par l'administration)
Administrateur	A	28,6	24,2	23,2	0,9	0,8
Attaché	A	31,6	40,8	44,0	1,1	1,7
Enseignant	A	32,3	35,4	66,2	3,6	4,1
Ingénieur	A	32,1	37,3	28,8	0,7	0,9
Profession médicale	A	25,8	58,1	76,3	2,3	9,3
Secrétaire administratif	B	42,4	52,5	69,0	2,0	3,0
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	B	36,8	74,6	81,8	1,5	7,7
Technicien	B	28,1	21,1	24,3	1,2	0,8
Police - Agent de catégorie B	B	11,1	11,1	23,3	2,4	2,4
Adjoint administratif	C	41,2	63,9	81,3	2,5	6,2
Police - Agent de catégorie C	C	13,3	6,7	14,8	2,4	1,1
Ouvrier	C	39,1	29,6	21,4	0,6	0,4
Ensemble		33,2	40,8	58,0	2,0	2,8
Ensemble hors enseignants		34,9	40,9	51,9	1,6	2,0

1. Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'Etat au 31/12/2005.

2. Voir définitions.

Champ : agents titulaires et non titulaires de la fonction publique de l'État.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

2. Pourcentage de femmes au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État en 2007

	Nombre total de représentants	% de femmes
Représentants de l'administration		
Titulaires	20	20,0
Suppléants	40	42,5
Ensemble	60	35,0
Représentants du personnel		
Titulaires	20	25,0
Suppléants	40	35,0
Ensemble	60	31,7

Lecture : en 2007, 35,0 % des 60 membres représentant l'administration et 31,7 % des 60 membres représentant le personnel sont des femmes.

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, décret de nomination du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 28 février 2007.

3. Les représentants du personnel élus au comité d'entreprise¹ selon le secteur d'activité en 2004-2005

Secteur d'activité	Nombre d'inscrits	Nombre d'élus	Part des femmes salariées ² (en %)	Part des femmes élues (en %)	Écart relatif à la parité ³
Industries agricoles et alimentaires	222 311	5 508	36,6	33,8	1,1
Industries des biens de consommation	245 815	5 531	47,0	41,0	1,3
Industrie automobile	178 816	1 626	16,5	16,2	1,0
Industries de biens d'équipement	344 112	6 900	20,4	17,7	1,2
Industries de biens intermédiaires	664 019	15 881	24,9	22,7	1,1
Industries énergétiques	38 548	542	19,2	14,9	1,4
Construction	183 903	5 665	8,5	9,4	0,9
Commerce	645 971	16 377	48,4	44,1	1,2
Transports	276 122	5 925	19,7	20,8	0,9
Activités financières	263 152	3 240	55,3	42,3	1,7
Activités immobilières	33 149	958	49,3	41,0	1,4
Services aux entreprises	681 484	11 286	44,5	37,9	1,3
Services aux particuliers	92 848	2 009	46,4	40,2	1,3
Éducation, santé et action sociale	452 400	11 820	77,1	64,9	1,8
Total	4 322 650	93 268	38,1	35,2	1,1

1. L'appellation comité d'entreprise renvoie aux comités d'entreprise, d'établissement et aux délégations uniques du personnel.

2. La part des femmes salariées est estimée à partir des DADS 2004.

3. Voir définitions.

Champ : établissements de plus de 50 salariés ayant organisé des élections sur le cycle électoral 2004-2005.

Source : ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Dares, fichiers d'élections au comité d'entreprise.

10.8 Cadrage européen : les élus en Europe

Le **Parlement européen** comporte 732 sièges, renouvelés tous les cinq ans, dont 78 sont attribués à la France. Le scrutin français se déroule à la représentation proportionnelle. Les listes présentées doivent respecter une alternance stricte entre hommes et femmes. L'élection se déroule en un seul tour, à l'issue duquel les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés se répartissent les sièges, en respectant l'ordre des candidatures, proportionnellement aux voix obtenues. Parmi les différentes instances issues d'élections politiques, c'est au Parlement européen que les Françaises sont proportionnellement et historiquement les plus nombreuses. Elles y forment plus d'un tiers des élus français depuis 1994 et près de 44 % en 2007, soit 10 points de plus que la moyenne de l'ensemble des pays représentés (*figure 1*). La Suède et les Pays-Bas restent les pays qui comptent le plus de femmes parmi leurs élus au Parlement européen (respectivement 58 % et 44 %). En Allemagne ou au Royaume-Uni, la part des femmes élues, relativement stable par rapport au précédent scrutin, est un peu plus faible, atteignant respectivement 31 % et 24 %.

En termes de représentation des femmes dans les parlements nationaux, la situation de la France apparaît en 2007 moins paritaire que celle de la plupart des pays européens. Le pays de l'Union européenne le mieux positionné en terme de parité dans le **classement de l'union interparlementaire** est la Suède avec un taux de féminisation de son parlement de 47 %. Parmi les 25 États membres en 2006, 16 assurent une meilleure représentation politique des femmes que la France (*figure 2*).

Cependant, la situation de la France, comparée à celle des autres États membres de l'Union européenne, est meilleure quant il s'agit de la représentation des femmes au niveau local. Alors que seuls cinq États ont plus de 30 % de femmes parmi les élus municipaux, la France en compte 47 % en 2002. Elle se place ainsi en tête du classement, suivie par la Suède (42 %), la Lettonie (39 %), la Norvège et la Finlande (34 %, *figure 3*). En Finlande, la part des femmes est en progression depuis l'entrée en application en 1996 de la loi sur l'égalité entre hommes et femmes qui impose que les institutions concernées soient composées d'au moins 40 % d'hommes et 40 % de femmes. ■

Définitions

Parlement européen : depuis 1979, les citoyens de l'Union européenne choisissent eux-mêmes leurs représentants au Parlement européen. Ces derniers sont élus au suffrage universel direct pour une période de cinq ans, suivant une procédure qui n'est pas uniforme mais qui satisfait néanmoins à certaines règles communes.

Classement de l'union interparlementaire : il est établi à partir d'informations fournies par les parlements nationaux ; 189 pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans la Chambre unique ou Chambre basse.

Pour en savoir plus

- Conseil économique et social, « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », *Avis et Rapports*, La Documentation française, 2007.
- Rapport de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, « Effets directs et indirects de la loi du 6 juin 2000 : un effet contrasté », mars 2005.
- Comité des régions de l'Union européenne, « La représentation des femmes dans les parlements régionaux et locaux et dans les assemblées régionales et locales de l'Union européenne », 1999.
- Bard C., Baudelot C., Mossuz-Lavau J. (dir.), « Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir », éditions de la Martinière, 2004.

Cadrage européen : les élus en Europe 10.8

1. Les femmes au Parlement européen @

	Législature 2004/2009		
	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Belgique	7	24	29,2
République tchèque	5	24	20,8
Danemark	5	14	35,7
Allemagne	31	99	31,3
Estonie	2	6	33,3
Grèce	7	24	29,2
Espagne	18	54	33,3
France	34	78	43,6
Irlande	5	13	38,5
Italie	15	78	19,2
Chypre	0	6	0,0
Lettonie	2	9	22,2
Lituanie	5	13	38,5
Luxembourg	3	6	50,0
Hongrie	8	24	33,3
Malte	0	5	0,0
Pays-Bas	12	27	44,4
Autriche	7	18	38,9
Pologne	7	54	13,0
Portugal	6	24	25,0
Slovénie	3	7	42,9
Slovaquie	5	14	35,7
Finlande	5	14	35,7
Suède	11	19	57,9
Royaume-Uni	19	78	24,4
Union européenne à 25	222	732	30,3

Source : Communautés européennes, service Europarlementaire.

2. Part des femmes dans les parlements nationaux (au 31 octobre 2007)

	Part des femmes		en %
	Chambre unique ou basse (en %)	Deuxième chambre ou Sénat	
Suède	47,3	—	2 ^e
Finlande	42,0	—	3 ^e
Danemark	36,9	—	6 ^e
Pays-Bas	36,7	29,3	7 ^e
Espagne	36,0	23,2	8 ^e
Belgique	34,7	38,0	10 ^e
Autriche	32,2	27,4	12 ^e
Allemagne	31,6	21,7	14 ^e
Lituanie	24,8	—	32 ^e
Luxembourg	23,3	—	38 ^e
Estonie	21,8	—	46 ^e
Portugal	21,3	—	48 ^e
Pologne	20,4	8,0	50 ^e
Royaume-Uni	19,7	18,9	53 ^e
Slovaquie	19,3	—	55 ^e
Lettonie	19,0	—	56 ^e
France	18,5	16,9	58^e
Italie	17,3	13,7	64 ^e
Grèce	16,0	—	69 ^e
Rép. tchèque	15,5	14,8	71 ^e
Chypre	14,3	—	76 ^e
Irlande	13,3	18,4	82 ^e
Slovénie	12,2	7,5	86 ^e
Hongrie	10,4	—	95 ^e
Malte	9,2	—	100 ^e

Source : Union interparlementaire, 2007.

3. Europe : femmes conseillères municipales et maires en 2002

	Pourcentage de femmes	
	Conseillères municipales	Maires
Autriche	n. c.	1,7
Belgique	27,0	7,6
Chypre	19,8	3,0
Danemark	27,0	n. c.
Espagne*	24,0	10,7
Finlande	34,0	n. c.
France**	47,5	11,0
Hongrie	9,1	13,0
Irlande	14,8	n. c.
Italie	16,7	6,6
Lettonie*	39,0	n. c.
Lituanie	21,4	5,0
Luxembourg	16,7	10,2
Malte	20,2	7,6
Norvège	34,0	15,0
Pologne	13,2	5,3
Portugal	n. c.	4,9
Royaume-Uni**	27,0	n. c.
Slovaquie	n. c.	16,9
Slovénie	12,2	4,2
Suède	42,0	n. c.

* Chiffres de 1999.

** Pour les communes de 3 500 habitants et plus.

*** Chiffre de 1998 ; il s'agit de la proportion d'élus locaux et non uniquement de conseillers municipaux.

Source : Conseil de l'Europe (2002) et Local Government Management Board 1998.

Quelques dates dans l'histoire des femmes

1804

Le Code civil consacre l'incapacité juridique de la femme.

1838

Première école normale d'institutrices.

1850

La loi Falloux rend obligatoire la création d'une école communale pour les communes de plus de 800 habitants.

1881

Création de l'École normale supérieure de Sèvres formant les professeurs féminins de l'enseignement secondaire féminin.

Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et gratuit pour les filles comme aux garçons.

1892

Interdiction du travail de nuit pour les femmes.

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.

1909

Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail.

1919

Création du baccalauréat féminin.

1920

Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

1924

Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les filles et les garçons entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.

1925

Création de l'École polytechnique féminine, première école d'ingénieurs réservée aux femmes.

1938

Réforme des régimes matrimoniaux :

suppression de l'incapacité juridique de la femme, l'époux conserve le droit de choisir le lieu de la résidence et d'autoriser ou non l'exercice d'une profession par sa femme ; l'époux garde l'autorité parentale sur les enfants.

ANNEXES

Quelques dates dans l'histoire des femmes

1804

Le Code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée.

1838

Première École normale d'institutrices.

1850

La loi Falloux rend obligatoire la création d'une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants.

1881

Création de l'École normale supérieure de Sèvres formant les professeurs femmes de l'enseignement secondaire féminin.

Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.

1892

Interdiction du travail de nuit pour les femmes.

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des prud'hommes.

1909

Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail.

1919

Création du baccalauréat féminin.

1920

Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari.

1924

Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.

1925

Création de l'École polytechnique féminine, première école d'ingénieurs réservée aux femmes.

1938

Réforme des régimes matrimoniaux :

suppression de l'incapacité juridique de la femme, l'époux conserve le droit d'imposer le lieu de la résidence et d'autoriser ou non l'exercice d'une profession par sa femme. Il garde l'autorité paternelle sur les enfants.

1942

L'avortement de délit (1923) devient « crime contre la sûreté de l'État », il est puni de mort.

1944

Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

1947

Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre.

1955

L'avortement thérapeutique est autorisé.

Aux États-Unis, le docteur Gregory Pincus met au point la pilule contraceptive.

1959

Mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire.

1965

La femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari.

Interdiction de licencier une femme enceinte et pendant douze semaines après l'accouchement.

1967

La loi Neuwirth autorise la contraception sans lever l'interdiction de toute publicité en dehors des revues médicales.

1970

Remplacement de l'autorité paternelle par « l'autorité parentale ». Désormais, la notion de chef de famille est supprimée. Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille.

1971

Décrets d'application de la loi Neuwirth après quatre ans d'attente.

1972

Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

Création des centres de planification ou d'éducation familiale et des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

Possibilité pour la femme mariée de contester la paternité du mari et de reconnaître un enfant sous son nom de naissance.

Mixité de l'École polytechnique.

1973

Création du conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.

1974

Création d'un secrétariat d'État à la condition féminine.

Remboursement des frais relatifs à la pilule et au stérilet par la Sécurité sociale.

1975

Loi du 17 janvier (provisoire pour 5 ans) dite « Loi Simone Veil » relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Loi du 11 juillet modifiant et complétant le code du travail en ce qui concerne les règles particulières au travail des femmes. Elle sanctionne notamment les discriminations fondées sur le sexe en particulier en matière d'embauche.

Loi du 11 juillet portant réforme du divorce et qui instaure le divorce par consentement mutuel.

Choix du lieu de résidence par les deux époux avec possibilité d'opter pour deux domiciles différents.

1977

Création du congé parental pour les femmes des entreprises de plus de 200 salariés.

Création d'une allocation de remplacement maternité pour les agricultrices.

1978

Extension de la qualité d'ayant droit d'un assuré social à la personne vivant maritalement avec lui.

1979

L'interdiction du travail de nuit dans l'industrie est supprimée pour les femmes occupant des postes de direction ou des postes techniques à responsabilités.

Loi définitive sur l'interruption volontaire de grossesse.

1980

Mesures visant à la reconnaissance de l'activité professionnelle des conjointes d'agriculteurs.

1981

Création d'un ministère des Droits de la femme.

1982

Remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale.

Loi du 10 juillet offrant la possibilité aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale d'opter pour un statut de conjoint collaborateur, de conjoint salarié ou de conjoint associé, générateur de droits propres en matière de couverture sociale.

Instauration d'un congé de maternité rémunéré pour l'ensemble des femmes des professions non salariées non agricoles.

1983

Loi du 13 juillet dite « loi Roudy » portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Double signature obligatoire sur la déclaration de revenus d'un couple marié.

Suppression de la notion de chef de famille dans le droit fiscal.

Ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (Convention de New York, 1980).

1984

Recouvrement des pensions alimentaires impayées par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales.

Égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.

Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.

1985

Possibilité d'ajouter au nom porté par l'enfant le nom de l'autre parent (en général le nom de la mère) en tant que nom d'usage.

Extension aux discriminations fondées sur le sexe et la situation de famille des sanctions prévues en matière d'agissements discriminatoires. Les associations pourront se porter partie civile dans les procès relatifs à des discriminations fondées sur le sexe.

Loi du 23 décembre relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.

Loi du 5 janvier relative aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses visant à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, est créée l'allocation parentale d'éducation (APE), qui permet aux parents de jeunes enfants d'interrompre ou de réduire temporairement leur activité professionnelle afin de s'occuper d'eux.

1987

Assouplissement des restrictions à l'exercice du travail de nuit des femmes et abolition de certaines dispositions particulières au travail des femmes.

Assouplissement des conditions de versement de l'allocation parentale d'éducation.

Élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe (divorce, concubinage).

1988

Les agricultrices peuvent désormais bénéficier à titre personnel des aides à l'installation dans l'agriculture lorsqu'elles créent une société avec leur conjoint.

Possibilité pour les conjoints, dans le régime des professions libérales, de cumuler la pension de réversion avec leurs avantages personnels de vieillesse ou d'invalidité.

1990

Loi du 10 juillet qui permet aux associations luttant contre les violences familiales de se porter partie civile.

1991

La cour de justice des Communautés européennes considère qu'une interdiction du travail de nuit des femmes est discriminatoire et contraire au principe d'égalité professionnelle.

Édith Cresson est la première femme nommée Premier ministre.

1992

Loi du 22 juillet créant le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1993

Loi du 27 janvier dépenalisant l'auto-avortement et créant le délit d'entrave à l'IVG.

Loi du 8 juillet posant le principe de l'autorité parentale conjointe à l'égard de tous les enfants (légitimes ou naturels) quelle que soit la situation de leurs parents (mariage, séparation, divorce).

1994

Loi sur la famille portant notamment extension de l'allocation parentale d'éducation dès le 2^e enfant, relèvement progressif de l'âge limite pour le versement des allocations familiales et extension du bénéfice de l'allocation de garde d'enfant à domicile à taux réduit pour les enfants de 3 à 6 ans.

Introduction du congé parental à mi-temps dans la Fonction publique.

1995

Création d'un observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1998

Circulaire du 6 mars relative à la féminisation des noms de métiers.

2000

Loi du 6 juin sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Loi du 10 juillet 2000 relative à l'élection des sénateurs : le code électoral est modifié afin que le scrutin proportionnel concerne désormais les départements où trois sénateurs et plus sont élus (soit les deux tiers des sénateurs), contre cinq sièges et plus.

2001

Loi du 9 mai, dite « loi Génisson » sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre. Elle régleme également le travail de nuit pour les salariés femmes et hommes.

Loi du 16 novembre relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi, précisant notamment le régime juridique de la preuve et la notion de discrimination.

Loi du 6 juillet relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception qui actualise la loi de 1967 relative à la contraception et celle de 1975 relative à l'avortement. Les dispositions portent notamment sur la suppression de l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, l'aménagement de la mise à disposition de la contraception d'urgence, l'autorisation de la stérilisation à visée contraceptive, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG, l'aménagement de l'autorisation parentale pour les mineures demandant une IVG et l'élargissement du délit d'entrave. La loi de juillet 2001 et ses textes d'application de juillet 2004 permettent également aux femmes de recourir à une IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville.

2002

La loi de modernisation sociale aborde, dans ses articles 168 à 180, la lutte contre le harcèlement moral au travail.

Le décret relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection de ses représentants au sein des organismes consultatifs, prescrit de respecter une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe.

Loi du 4 mars relative au nom de famille. Les enfants pourront faire figurer les noms de leurs deux parents sur leur état civil.

2003

Loi du 11 avril relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques. Pour les élections régionales, « au sein de chaque section, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ». Pour les élections européennes, qui sont organisées dans le cadre de huit circonscriptions électorales divisées en sections régionales, « la liste (des candidats par circonscription) est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Loi du 30 juillet relative à l'élection des sénateurs : applicable à partir des élections de 2004, elle rétablit le scrutin majoritaire sans obligation de parité dans les départements élisant trois sénateurs. Les départements élisant au moins quatre sénateurs restent soumis à la règle de parité dans les candidatures.

Loi de finances pour 2004 : l'article 98 porte création d'un crédit d'impôt « famille » qui est mis en place en faveur des entreprises pour leur permettre de prendre en charge une partie des dépenses en faveur de leurs salariés ayant des enfants à charge.

Création du conseil supérieur de l'égalité professionnelle, chargé d'assurer un large débat sur l'égalité professionnelle, et auquel participent les organisations syndicales, les organisations d'employeurs, des personnalités qualifiées ainsi que les pouvoirs publics.

Loi du 21 août portant réforme des retraites. Dans le cadre de cette réforme, sont en particulier modifiés certains dispositifs dits d'« avantages familiaux ». Dans le secteur privé, la majoration de durée d'assurance accordée aux femmes ayant eu des enfants est désormais d'un trimestre pour toute année durant laquelle elles ont élevé un enfant, dans la limite de huit trimestres par enfant. Dans le secteur public, pour les enfants nés ou adoptés avant le 1^{er} janvier 2004, le « bonus » d'une année par an et par enfant est maintenu, le bénéfice en étant étendu aux hommes dès lors qu'ils ont interrompu leur activité pendant une durée minimale de douze mois. La loi d'août 2003 révisé également le système de pension de réversion du régime général. En particulier, afin de respecter le principe du droit communautaire de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, les modalités de l'attribution d'une pension de réversion anciennement accordée aux veuves de fonctionnaires sont étendues aux veufs de fonctionnaires.

2004

Création d'une commission de labellisation de l'égalité professionnelle. Elle doit permettre de promouvoir la diversité en entreprise par la prise en compte des actions menées en faveur de l'égalité, en termes notamment de sensibilisation des acteurs et de gestion des ressources humaines. Elle est ainsi chargée d'attribuer un label pour l'égalité professionnelle, dit « label égalité ».

Loi du 26 mai relative au divorce. Elle modifie les cas de divorce ainsi que la procédure et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le divorce peut être désormais prononcé en cas soit de consentement mutuel, soit d'acceptation du principe de la rupture du mariage, soit d'altération définitive du lien conjugal, soit de faute.

Loi créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). La loi transpose la directive européenne du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. La Halde est une autorité administrative indépendante, qui est compétente pour toutes les formes de discrimination prohibées par la loi ou par les engagements internationaux auxquels la France a souscrit. Elle peut être saisie, ou se saisir d'office, de tous les cas de discrimination, qu'ils proviennent du racisme, de l'intolérance religieuse, du sexisme, de l'homophobie ou du rejet des handicaps.

2006

Loi du 23 mars relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui vise plus particulièrement à supprimer les écarts de rémunération dans le secteur privé et à faciliter l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Les partenaires sociaux ont pour mission de supprimer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes avant le 31 décembre 2010.

Loi du 4 avril renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Elle met notamment en place un dispositif global d'aide aux victimes, et aligne l'âge légal du mariage, antérieurement fixé à 15 ans pour les femmes, sur celui des hommes, soit 18 ans.

Création de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont la mission sera d'aider les institutions européennes et les États membres à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques communautaires et politiques nationales qui en découlent, et à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe. L'institut a également pour mission de sensibiliser les citoyens de l'Union à cette problématique. Il devrait être opérationnel au plus tard le 19 janvier 2008.

2007

Loi du 31 janvier tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette loi instaure une obligation de parité pour les exécutifs des régions ainsi que pour ceux des communes de 3 500 habitants et plus. Dans les départements, les suppléants devront être d'un sexe différent de celui du conseiller général. Cela devrait permettre de faire participer plus de 4 000 femmes à des élections cantonales où elles sont traditionnellement peu présentes. La loi renforce également les pénalités financières pour les partis qui ne respectent pas les obligations de parité pour les candidatures aux élections législatives.

Le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité propose un nouveau numéro national unique (le 39 19, coût d'un appel local) pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Suite au premier tour des élections présidentielles, une femme est pour la première fois candidate au second tour.

Conférence sociale sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, organisée avec les partenaires sociaux. Le ministre du Travail annonce à l'issue de cette journée la mise en place d'une mesure visant à sanctionner financièrement, à partir de 2010, les entreprises qui n'auront pas signé d'accord pour résorber les écarts de salaires entre hommes et femmes fin 2009. Ces sanctions, qui pourraient être calculées en fonction de la masse salariale, doivent être définies dans le cadre d'un projet de loi soumis au Parlement dans le premier semestre 2008.

Liste des principaux organismes cités

AGIRC

Association générale des institutions de retraite des cadres.

ANPE

Agence nationale pour l'emploi.

ARRCO

Association des régimes de retraite complémentaire.

BIT

Bureau international du travail.

CépiDC

Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales.

CNRS

Centre national de la recherche scientifique.

Crédoc

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi - ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité).

Deps

Département des études, de la prospective et des statistiques (ministère de la Culture et de la Communication).

DEPP

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale - ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

DGAFP

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique).

DGI

Direction générale des impôts (ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique).

DHOS

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports).

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité - ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports - ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique).

Eurostat

Office statistique des communautés européennes.

Ined

Institut national d'études démographiques.

INPES

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

Insee

Institut national de la statistique et des études économiques.

Insep

Institut national du sport et de l'éducation physique.

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Ircantec

Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités territoriales.

OCDE

Organisation de coopération et de développement économique.

OFCE

Observatoire français des conjonctures économiques.

OFDT

Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

OND

Observatoire national de la délinquance.

SDSED

Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation (ministère de la Justice).

SNCF

Société nationale des chemins de fer français.

RATP

Régie autonome des transports parisiens.

Unedic

Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

Dans la même collection

Parus

France, portrait social, édition 2007
Les salaires en France, édition 2007
Le commerce en France, édition 2007
Les services en France, édition 2007
L'industrie en France, édition 2007

11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris

À paraître

L'économie française, édition 2008
Les tableaux de l'économie française, édition 2008

Imprimerie JOUVE

11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris

Dépôt légal : février 2008

Édition 2008

INSEE - RÉFÉRENCES

Femmes et Hommes

REGARDS SUR LA PARITÉ



Cette édition 2008 de « Femmes et hommes - Regards sur la parité » apporte un éclairage particulier sur les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour et leurs trajectoires familiales et professionnelles. Elle s'intéresse aussi aux risques auxquels sont exposés les hommes et les femmes dans le cadre de leur métier et enfin, au rôle du milieu social dans les usages que femmes et hommes peuvent faire de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, médicaments psychotropes).

Comme dans les éditions précédentes, la vue d'ensemble et les fiches thématiques font le point sur la situation des hommes et des femmes dans la société française en matière de démographie, famille, santé, éducation, activité, revenus, loisirs, pouvoir... et mettent en évidence la persistance d'inégalités, mais aussi leurs évolutions récentes.

ISSN 1639-4968
ISBN 978-2-11-068465-3
RÉF FHPARIT08



9 782110 684653

Février 2008 - Prix 15,00 €